



Conservatoire
du littoral



Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique

2016-2017

Les représentations et les pratiques associées aux mangroves de la Martinique

*(Référence d'étude CNRS : 140 915,
ODE 006-03-2016, CDL : 2016CV05)*

Rapport final – Octobre 2017

Bertrand Morandi, Cyrielle de Souza, Quentin Hejda,
Anne Rivière-Honegger et Marylise Cottet
(CNRS – UMR 5600 EVS / CIRAD)

Cette étude est réalisée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Unité Mixte de Recherche 5600 Environnement, Ville, Société (UMR 5600 EVS), et accompagnée par le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le développement (CIRAD). Elle est co-financée par l'Office de l'eau de la Martinique (ODE) et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CDL).

Equipe de recherche : Anne HONEGGER (Directrice de Recherche CNRS), Marylise COTTET (Chargée de Recherche CNRS), Bertrand MORANDI (Ingénieur de Recherche CNRS), Cyrielle DE SOUZA (Stagiaire CNRS – M1 Université Paris 7) et Quentin HEJDA (Stagiaire CNRS – M2 Université de la Rochelle).

Deux mémoires universitaires ont été réalisés dans le cadre du projet :

- De Souza, C., 2016. *Perceptions et pratiques des écosystèmes côtiers tropicaux : le cas de la mangrove martiniquaise. Mise en place du protocole méthodologique*. Mémoire de Master 1, Université Diderot - Paris 7, 80 p. Tutrice universitaire : C. Clauzel.
- Hejda, Q., 2016. *Étude sur la relation des Martiniquais à la mangrove. Conduite d'une enquête dans le cadre d'une étude de sciences humaines et sociales sur l'eau et les milieux aquatiques aux Antilles*. Mémoire de Master 2, Université de La Rochelle, 122 p. Tutrice universitaire : C. Parrain.

Comité de pilotage : François COLAS (AAMP, Mission Parc Naturel Marin), Rodrigue DORE (ONF), Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX (Université des Antilles), Mélanie HERTEMAN (Docteur Ecologie - Ingénierie écologique), Gaëlle HIELARD (ODE Martinique), Sophie KANOR (OE Guadeloupe), Magalie LESUEUR-JANNOYER (CIRAD), Delphine LOUPSANS (ONEMA), Marie-Michèle MOREAU (CDL), Camille PARRAIN (Université de La Rochelle), Véronique PAMPHILE (Conseil Général, Vice-présidente Comité de bassin), Alain PIBOT (CDL), Yvonne REMY (ONF), Marie-France TOUL (Présidente Comité de bassin), Maurice VEILLEUR (PNRM) et Nadine VENUMIERE (PNRM).

Contacts : Bertrand Morandi (CNRS / CIRAD) : bertrand.morandi@free.fr
Anne Honegger (CNRS) : anne.honegger@ens-lyon.fr
Gaëlle Hielard (ODE) : gaelle.hielard@eaumartinique.fr
Alain Pibot (CDL) : A.PIBOT@conservatoire-du-littoral.fr

Sommaire

I. Introduction	4
II. Cadre conceptuel et problématique	7
A. Les définitions et les concepts.....	7
B. La formulation des problématiques.....	15
IV. Méthodes d'acquisition des matériaux de recherche	16
A. Synthèse documentaire	16
B. Observations de terrain et entretiens libres	19
C. Entretiens individuels semi-directifs	22
V. Les méthodes d'analyse des matériaux de recherche	40
A. L'analyse qualitative.....	40
B. L'analyse thématique de contenu.....	40
C. L'analyse statistique textuelle	40
VI. Résultats	41
A. Représentations et perceptions de la mangrove.....	41
B. Fréquentations et pratiques de la mangrove	69
C. Représentations des enjeux associés à la mangrove.....	98
D. Représentations des politiques de gestion de la mangrove	121
VI. Conclusions opérationnelles	139
Bibliographie	141
Tables	148
Table des matières.....	148
Table des figures	152
Table des tableaux.....	154
Annexes	156

I. Introduction

L'« Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique » doit permettre d'identifier les jeux d'acteurs, les freins et les leviers d'action nécessaires pour accompagner la mise en œuvre d'une politique efficace de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. L'objectif global est de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les Martiniquais avec l'eau et les milieux aquatiques, à travers une étude de leurs perceptions, de leurs représentations, de leurs connaissances et de leurs pratiques.

Phase 2014-2015 - L'« Étude en Sciences Humaines et Sociales » a débuté en 2014-2015 dans le cadre de la convention 43-12-2014 (CNRS CIRAD ODE – n° CNRS : 117 853 – N° ODE 043-12-2014). Lors du démarrage de cette première phase d'étude et sur proposition de l'équipe CNRS, le Comité de pilotage (avril 2015) a validé le principe d'un travail centré sur la relation des Martiniquais aux cours d'eau de l'île. Les résultats de cette phase d'étude sont présentés dans un rapport accessible en ligne :

Morandi, B., Rivière-Honegger, A. et Cottet, M., 2015. *Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique. Les représentations et les pratiques associées aux cours d'eau*. CNRS, CIRAD, ODE Martinique, ONEMA, Rapport – Novembre 2015, 222 p.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01314216/document>

Phase 2016-2017 - La relation aux autres milieux aquatiques insulaires introduit des questions complémentaires à prendre en compte pour réfléchir une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques en Martinique. Notamment, il est apparu pertinent d'étudier les zones humides littorales et plus particulièrement les mangroves, milieu aquatique de grande importance en Martinique.

La phase 2016-2017 de l'« Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique » est réalisée à cette fin, dans le cadre d'une convention quadripartite entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – à travers l'Unité mixte de recherche 5600, Environnement, Ville, Société (UMR 5600, EVS), l'Office De l'Eau Martinique (ODE), le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CDL) et le Centre de coopération internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) des Antilles-Guyane. Elle doit par conséquent répondre à plusieurs attendus au niveau scientifique et opérationnel :

- **Attendu 1** – S'inscrire parmi les missions scientifiques de l'UMR 5600 Environnement Ville Société du CNRS dans le cadre des travaux conduits sur les perceptions et les représentations de l'eau et des milieux aquatiques et dans le cadre de la plateforme technique Imagerie et Système d'Information Géographique (ISIG).
- **Attendu 2** – S'inscrire dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Martinique (SDAGE) 2011-2016 et dans la mesure n° 86 du PDM (Programme De Mesures) afférent au SDAGE 2016-2021, adopté au Comité de Bassin le 10/11/2015 et mis en œuvre par arrêté préfectoral 201511-0057 du 30/11/2015.
- **Attendu 3** – S'inscrire, conformément à la délibération n° 085-15 du Conseil d'administration de l'ODE du 27/11/2015 arrêtant son programme d'études 2016, parmi les objectifs et priorités du 2ème Programme pluriannuel d'interventions 2011-2016 (PPI) de l'ODE qui, conformément aux principes de gestion des ressources et des milieux naturels définis par le Code de l'Environnement, attribuée à l'ODE, en liaison avec le comité de bassin, la responsabilité de l'étude et du suivi des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, ainsi que le rôle de facilitateur entre usagers.
- **Attendu 4** – S'inscrire dans les orientations du 3ème Contrat d'objectif du Conservatoire du littoral, et notamment de sa 3ème orientation stratégique afin de renforcer l'adhésion du public aux actions de l'établissement. Il s'agit notamment d'appliquer une méthode d'évaluation de la perception des mangroves et arrières mangroves par différents publics, à l'heure où le Conservatoire du littoral est affectataire des deux tiers des mangroves de Martinique et s'apprête à se faire affecter le tiers restant, à l'heure également où le Conservatoire prépare un atelier sur les mangroves pour le prochain congrès mondial de la nature.
- **Attendu 5** – S'inscrire dans la politique de recherche scientifique menée par le CIRAD sur le territoire martiniquais, au sein du Centre Agro-Environnemental de la Caraïbe (CAEC), en ce qui concerne la gestion intégrée du territoire, les pratiques agricoles et la protection des ressources, en particulier du sol et de l'eau (projet FEDER Rivage).

Trois objectifs généraux orientent la deuxième phase de recherche (2016-2017) :

- **Objectif 1** – Mieux comprendre les relations qu'entretiennent les Martiniquais avec les mangroves
- **Objectif 2** – Mieux définir les attentes des Martiniquais dans le domaine de la gestion des mangroves, selon des représentations et des pratiques à court et moyen termes.
- **Objectif 3** – Mieux identifier les jeux d'acteurs au sein du bassin martiniquais, les freins et les leviers d'action potentiels pour accompagner la mise en œuvre d'une politique efficace de gestion des mangroves.

Suite au Comité de pilotage du 27 juin 2016, l'ODE Martinique et le CDL ont demandé d'élargir le périmètre de la phase 2016-2017 de l'Etude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique au-delà des engagements partenariaux inscrits dans la Convention n° 140 915 Article III, paragraphe 3 : « Description de l'étude de Phase 3 (2016-2017). La demande formulée par l'ODE et le CDL concerne l'intégration dans le périmètre d'enquête des acteurs de la gestion et des acteurs économiques dont il est fait l'hypothèse que l'activité pourrait avoir un impact sur le milieu, acteurs qualifiés d'« impactants potentiels ». Ces acteurs ne sont pas nécessairement riverains des mangroves.

Calendrier de réalisation

	2016								2017													
	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04										
Etape 1	Synthèse documentaire																					
	Observations de terrain																					
	Entretiens exploratoires																					
			Mémoire de stage																			
Copil 1																						
Etape 2	Elaboration des protocoles d'enquête																					
													Conduite des enquêtes									
													Traitement des résultats									
				Mémoire de stage																		
										Copil 2												
Etape 3											Identification des apports opérationnels											

Le présent rapport rend compte de l'état actuel de la recherche en termes de cadrage problématique, de développement méthodologique, de mise en œuvre terrain et de résultats. Les résultats présentés dans ce rapport ont été discutés et validés par le Comité de pilotage le 12 septembre 2017 en vue de la rédaction des conclusions à portée opérationnelles.

II. Cadre conceptuel et problématique

Les objectifs généraux de l'étude impliquent, avant toute démarche de recherche, un premier travail de cadrage. Ce cadrage est proposé *a priori*, à partir :

- d'un cadrage conceptuel, formulant les postulats de définition des concepts utilisés dans la formulation des objectifs (e.g. relation, représentation, pratique, riverain, usagers, etc.).
- d'un cadrage problématique, reformulant, sur la base du cadrage conceptuel, les objectifs généraux de la recherche sous la forme de problématiques scientifiques.

A. Les définitions et les concepts

Les différents concepts utilisés pour la formulation des objectifs ne font pas nécessairement consensus dans la communauté scientifique ou dans la sphère gestionnaire. Il est par conséquent important de présenter les définitions qui en sont retenues pour la présente recherche.

1. La relation à la mangrove, entre représentation et pratique

La notion de relation renvoie de manière très générale à ce qui lie un acteur à un sujet ou à un objet, en l'occurrence les Martiniquais aux mangroves. La relation peut être physique ou mentale, choisie ou subie, ténue ou dense, positive ou négative. La relation est nécessairement une interaction qui implique les différentes parties. L'étude s'intéressera à quatre formes de relations : les perceptions, les représentations, les connaissances et les pratiques que la population associe aux mangroves. Il s'agit de croiser l'étude de ces différentes relations, à la fois mentales et physiques, et d'étudier leurs interactions (Abric, 2001).

Le travail porte d'ailleurs plus spécifiquement sur l'expression des perceptions, des représentations, des connaissances et des pratiques. L'individu dispose de multiples manières d'exprimer la perception, la représentation ou la connaissance qu'il a d'un objet. Il a de multiples manières d'exprimer sa pratique. La présente recherche s'intéresse principalement à l'expression par le langage des formes de la relation. Il s'agit de faire dire les perceptions, les représentations, les connaissances et les pratiques.

1.1. Les représentations

La perception s'ancre directement et immédiatement dans le domaine du sensible, fait obligatoirement appel au sens (e.g. la perception du chaud et du froid, d'une

forme ou d'une couleur), alors que la représentation est une relation mentale impliquant l'abstraction. La représentation s'appuie néanmoins le plus souvent sur des perceptions passées mais aussi sur un ensemble de connaissances et d'idées qui conduisent l'individu à reconstruire, à représenter la réalité. Inversement la perception peut être influencée par certaines représentations qui vont guider les sens. Alors que la perception nécessite un contact direct et immédiat avec l'objet perçu, ou dans une certaine mesure avec un *medium* de l'objet perçu, la représentation est spatialement et temporellement déconnectée de l'objet auquel elle renvoie. Il n'est pas besoin de mettre l'individu en présence de l'objet représenté pour étudier la représentation qu'il en construit. Plusieurs formes de représentations spécifiques, présentées ci-après, peuvent alors être étudiées.

1.1.1. Les connaissances

Dans ses fondements, la représentation est souvent opposée à la connaissance scientifique. La connaissance, telle qu'elle est entendue dans le cadre de cette étude, n'est pas une connaissance scientifique mais une connaissance vernaculaire, une représentation de la mangrove qui intègre évidemment une connaissance scientifique vulgarisée et appropriée. Cette connaissance comme représentation concerne la biodiversité, la taxonomie mais aussi les structures et les fonctions des écosystèmes ainsi que les services écosystémiques potentiels.

1.1.2. Les imaginaires

L'imaginaire peut ensuite être considéré comme synonyme de la représentation. Il est cependant possible d'établir plusieurs distinctions. La première est une distinction de degré dans l'abstraction, l'imaginaire pouvant être considéré comme l'une des formes de représentation qui dépasse et interprète le plus les éléments de réalité dans lesquels il s'ancre. La distinction peut également être fondée sur le périmètre des différents concepts, l'imaginaire étant alors le résultat de l'articulation de différentes représentations qui font sens culturellement. On parlera par exemple d'imaginaire créole.

1.1.3. Les attentes

L'attente – *stricto sensu* ce que l'acteur attend en termes d'action ou de résultat dans un domaine donné ou par rapport à un objet donné – est considéré dans le cadre de cette étude comme une forme de représentation tournée vers l'avenir. Elle n'est pas nécessairement exprimée, notamment dans le domaine environnemental où elle n'émerge souvent qu'en temps de crise. Lorsqu'elle est formulée, elle peut prendre une forme plus ou moins injonctive, c'est-à-dire relever de l'espoir, du souhait ou de la demande, de l'exigence. L'attente peut également recouvrir des capacités et des degrés d'investissement ou d'engagement personnels différents. Il peut s'agir d'une attente passive, pour laquelle la satisfaction de l'attente n'est pas dépendante de soi mais d'un facteur extérieur (l'attente vis-à-vis des acteurs publics). Il peut s'agir d'une attente active, pour laquelle l'acteur est lui-même partie prenante de la satisfaction de son attente. Cette satisfaction peut

également être pensée à différentes échelles de temps, de la satisfaction immédiate à la satisfaction dans le temps long, d'une génération à l'autre par exemple.

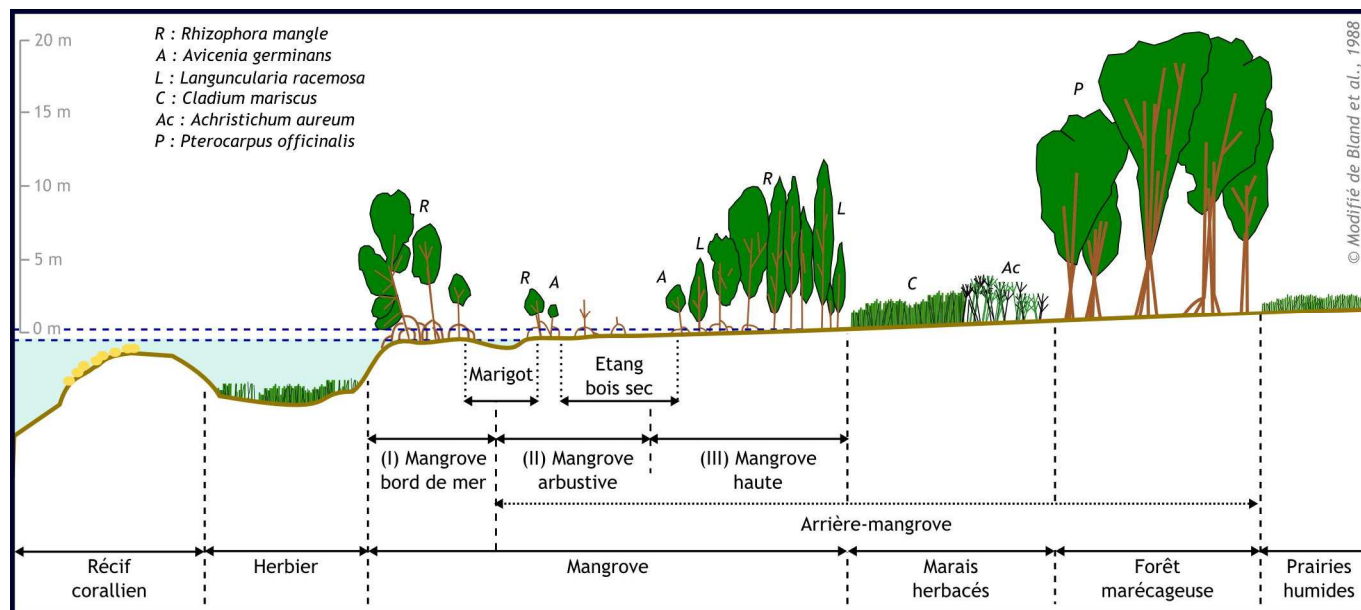
1.2. Les pratiques

« Est pratique une action humaine qui s'insère dans un environnement donné, constitué notamment d'autres pratiques, et ainsi le transforme » (Ruby, 2013, p. 810). En ce sens la pratique est utilisée dans le cadre de cette recherche selon une acception générale, la rapprochant des notions d'action ou d'activité. Elle peut être individuelle ou collective. La pratique peut être distinguée de l'usage, notion qui sous entend le plus souvent un utilitarisme, une habitude ou une régularité, les uns comme les autres n'étant pas des présupposés de la pratique. Il est possible d'envisager une pratique sans utilitarisme (e.g. la contemplation, la promenade, l'observation naturaliste) ou sans régularité.

2. Mangrove, un écosystème d'interface

La définition de la mangrove, écosystème tropical à l'interface terre-mer, a toujours posé de nombreuses difficultés à la communauté scientifique (Lugo & Snedaker, 1974 ; Guiral et al., 1999 ; Lebigre, 1999 ; Saffache, 2002 ; Taureau et al., 2015). Les limites de l'écosystème sont notamment difficiles à établir du fait de cette position d'interface. J.-M. Lebigre (1999, p. 45) évoque des « [c]ontroverses autour d'un écosystème aux contours mal définis », que les travaux plus récents ne semblent pas avoir complètement clôturées. Au-delà du débat scientifique, il semble par conséquent intéressant de recueillir, *via* la présente étude, les définitions habitantes de la mangrove et de les mettre en perspective avec les définitions expertes. Afin de pouvoir effectuer ce travail, nous avons choisi *a priori* une définition qui regroupe les différentes zones de mangroves (mangrove de bord de mer, mangrove arbustive et mangrove haute) (Bland et al., 1988) et qui intègre les relations avec les écosystèmes interfacés, du côté marin (les herbiers et les récifs coralliens) (Bouchon et al., 2002) comme du côté terrestre (les marais herbacés, les forêts marécageuses et les prairies humides) (Bland et al., 1988 ; Migeot, 2010) (**Figure 1**). Nous intégrons également dans la définition de la mangrove les marigots et les étangs bois sec. Les étangs bois secs, dénomination antillaise des tannes, sont des espaces sans couvert végétal (tanne vif) ou avec un couvert végétal herbacé (tanne herbacé) résistant à des conditions de salinité importante (Lebigre, 1983 ; Taureau et al., 2015). Les marigots sont de petits plans d'eau saumâtres, ou petites lagunes, séparés du milieu marin par un cordon littoral souvent colonisé par les palétuviers. Le concept d'arrière-mangrove qui apparaît dans certains travaux est plus difficile à définir (Impact Mer, 2011a), intégrant parfois les mangroves arbustives ou les mangroves hautes, parfois les tannes (Lebigre et Marius, 1984 ; Lézine, 1996) parfois les marais herbacés seulement, ou allant jusqu'à la forêt marécageuse (Lescure, 1980).

Figure 1 – Coupe transversale schématique d'un écosystème de mangrove à l'interface entre milieu marin (herbier, récif corallien) et milieu terrestre (marais herbacés, forêt marécageuse, prairies humides) (Morandi, 2016)



Cette difficulté de définition des contours de l'écosystème mangrove peut expliquer que les estimations de sa surface en Martinique varient très nettement entre les travaux, chiffrée respectivement à 1 850 ha (Bouchon *et al.*, 2002), 1 900 ha (19 km² Saffache, 2002, d'après Portecop 1979), 2 063 ha (20,63 km² hors de l'eau) (Failler *et al.*, 2010), 2 268 ha (Impact Mer, 2011a, d'après des données de 2004). Si l'on se fonde sur ce dernier chiffrage, 83 % de la surface de mangrove serait occupée par les palétuviers, 11 % par les étangs bois sec, 4 % par les miroirs de chasse et 2 % par les arrières mangroves (Impact Mer, 2011a), avec toutes les difficultés déjà évoquées de définitions de ces différents compartiments.

Concernant leur répartition, les mangroves sont présentes sur le littoral de la partie sud de l'île, de Fort-de-France sur la côte caraïbe à La Trinité sur la côte atlantique. Cette répartition n'est cependant pas homogène, 62 % des surfaces de mangrove étant localisées en Baie de Fort-de-France, les surfaces sur les autres secteurs n'excédant pas 58 ha (Impact Mer, 2011a). Les petits sites de mangroves sont ainsi nombreux en Martinique et les travaux existants proposent différentes échelles de sectorisation en fonction des problématiques abordées (Impact Mer, 2009, 2011a ; Impact Mer *et al.*, 2015). Il est important de les présenter de manière synthétique afin de disposer d'une vision globale des sites de mangrove et dans la mesure où ces sectorisations serviront de référence pour la définition des terrains d'enquête dans le cadre de cette étude (**Figure 2 ; Tableau 1**).

- Une première sectorisation, la plus large, définit 16 grands secteurs, et 40 sites de mangrove dans le cadre d'une étude sur l'évolution de la mangrove en Martinique (Impact Mer, 2011a).

Figure 2 – Carte de localisation des secteurs et sites de mangroves de Martinique (Morandi, 2016)

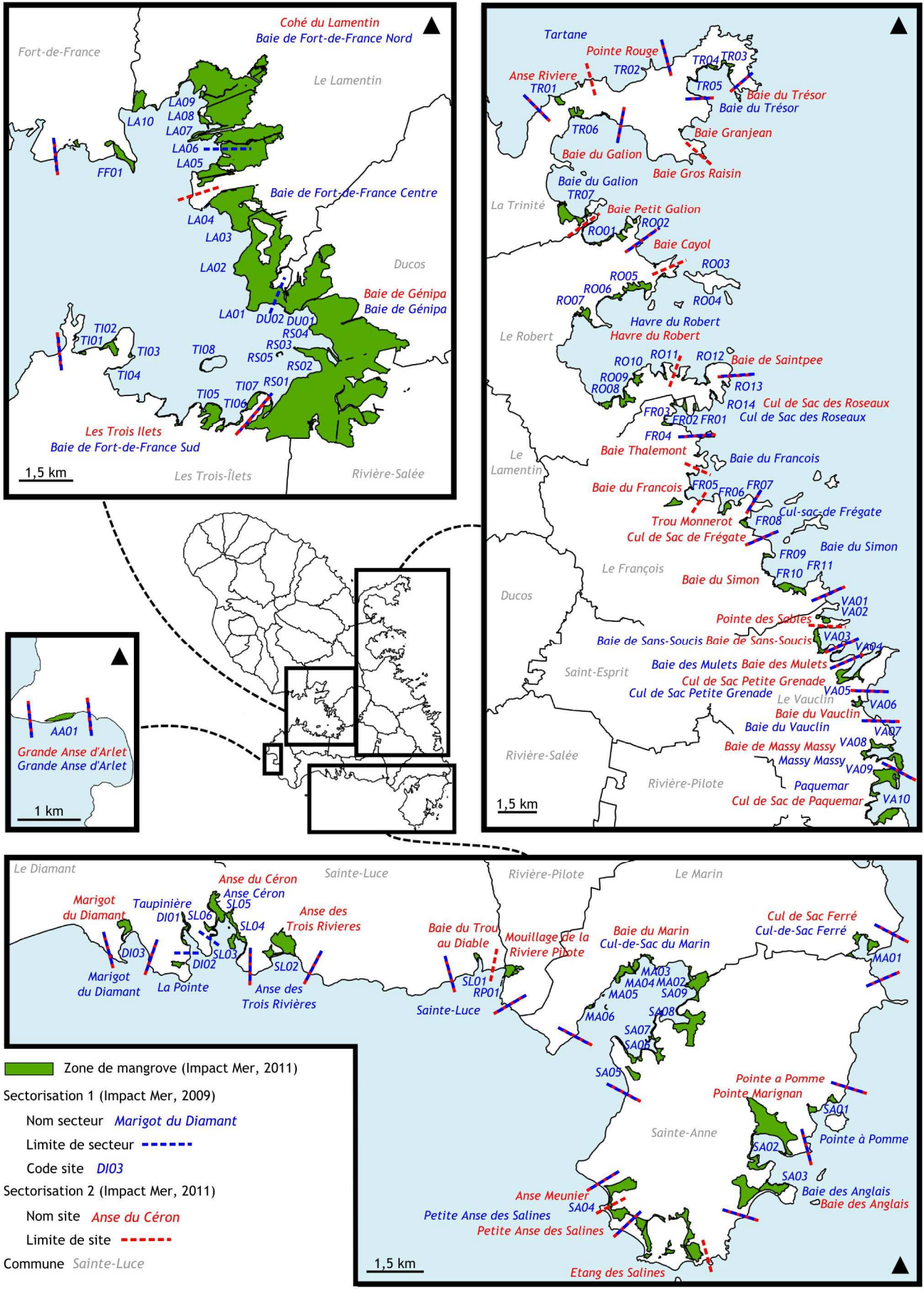


Tableau 1 – Liste des différents secteurs et sites de mangroves de Martinique (Morandi, 2016)

Impact Mer 2011		Impact Mer 2009		Commune			
Secteur	Sites	Secteur	Site	Code	Code ZH		
Baie de Fort de France	Trois-îlets	Baie de Fort de France Sud	Glacy	Ti01	Trois îlets		
			Pointe Bois d'Inde	Ti02			
			Pointe Angboeuf	Ti03			
			Pointe Galy	Ti04			
	Baie de Génipa	Baie de Génipa	Pointe Vatable	Ti05	96		
			Cul-de-Sac à Vaches	Ti06			
			La pointe	Ti07			
			Gros Ilet	Ti08			
			Habitation Four à Chaux	RS01	95	Rivière Salée	
			La Fayette	RS02			
Baie de Fort de France Centre	Baie de Fort de France Nord	Petit Bourg	RS03	3			
		Génipa	RS04	94			
		Petit Ilet	RS05				
		Canal Cocotte sud	DU01	93	Ducos		
		Canal Cocotte nord	DU02	92			
		Pointe Merle	LA01		Lamentin		
		Pointe Croix Bigot	LA02				
		Bonazaire	LA03				
		Baie de la Poterie	LA04	91			
		Aéroport nord	LA05				
Baie de Fort de France Nord	Baie de Fort de France Nord	Rivière Lezarde	LA06				
		Morne Cabrit	LA07	90			
		Vieux Pont	LA08	128			
		Californie	LA09	2			
		Z.I. Jambette	LA10				
		Pointe des Sables	FF01		Fort de France		
		Baie des Anglais	SA02		Sainte Anne		
		Pointe Baham	SA03	98			
		Pointe à Pomme	SA01				
		Baie de Massy-Massy	Baie de Massy-Massy	Athanase	VA07		Vauclin
Massy-Massy	VA08			120			
Ducassous	VA09				Marin		
Paquemar	VA10						
Belfond	SA05			99	Sainte Anne		
Pointe-Marin	SA06						
Ilet Baude	SA07						
Bareto	SA08			101			
Canal O'Neil sud	SA09			102			
Canal O'Neil nord	MA02			102	Marin		
Baie de Saint-Anne	Cul-de-sac du Marin	Trou Manuel STEP	MA03				
		Trou Manuel Nord ravine	MA04				
		Trou Manuel Sud ravine	MA05				
		Duprey	MA06				
		Ilet Chancel Nord	RO03		Robert		
		Ilet Chancel Sud	RO04				
		Baie des Requiens	RO05				
		Réunion	RO06				
		Cité Lacroix	RO07				
		Reynold usine	RO08				
Baie de Saint-Pée	Baie de Saint-Pée	Baie de Saint-Pée	RO09	88	Robert		
		Pointe Royale	RO10	89			
		Pointe Hyacinthe	RO11				
		Baie de Saint-Pée	RO12				
		Trois Rivières	SL02	104	Sainte Luce		
		Baie de Saint-Luce	Baie de Saint-Luce	Ilet du Céron	SL03		
				Grand Céron	SL04		
				Grand Fond	SL05		
				La pointe	SL06		
				Taupinière	DI01		Diamant
Grand-Pointe	DI02						
Marigot du Diamant	DI03			97			
Fonds Moustique	SA04			134	Sainte Anne		
NA	NA						
Anse Béluze	TR06			1	Trinité		
Baie de Saint-Luce	Baie de Saint-Luce	Pointe Bateau	TR07				
		Baie Petit Gallion	RO01		Robert		
		Pointe Banane	RO02				
		NA	NA		Trinité		
		Pointe de la Batterie	TR01				
		Pointe Rouge	TR02				
		Pointe des Chaudières	VA01		Vauclin		
		Pointe des Sables	VA02	86			
		Sans-Soucis	VA03				
		Baie des Mulets	VA04				
Baie de Saint-Luce	Baie de Saint-Luce	Petite Grenade	VA05				
		Rivière du Vauclin	VA06				
		Dostaly	FR09	103	François		
		Distillerie du Simon Est	FR10				
		Distillerie du Simon Ouest	FR11	85			
		Canal du François	FR05	82			
		Trou Monnerot	FR06				
		Pointe René	FR07				
		Cul-de-sac de Frégate	FR08				
		Dubuc Est	TR03		Trinité		
Baie de Saint-Luce	Baie de Saint-Luce	Dubuc Ouest	TR04				
		Balata	TR05				
		NA	NA				
		Baie Coco	RO13		Robert		
		Pointe Roseau	RO14				
		Pointe la Rose	FR01		François		
		Gros Roche	FR02				
		Mansarde Rancée Nord	FR03				
		Mansarde Rancée	FR04	87			
		Rivière-Pilote	RP01	100	Rivière Pilote		
Baie de Saint-Luce	Baie de Saint-Luce	Trou au Diable	SL01		Sainte Luce		
		Cul-de-sac Ferré	MA01	137	Marin		
		Grande Anse d'Arlet	AA01	4	Anses d'Arlets		
		Mouillage de la Rivière-Pilote					
		Baie du Trou au Diable					
		Cul-de-sac Ferré					
		Grande Anse					
		Grande Anse d'Arlet					
		Grande Anse d'Arlet					
		Grande Anse d'Arlet					

- Une deuxième sectorisation plus fine est proposée dans le cadre d'une étude sur le Potentiel écologique des mangroves (Impact Mer, 2009). Elle distingue 30 secteurs de mangroves. Une sous-sectorisation à l'échelle de 94 sites de mangroves est réalisée dans le cadre de cette même étude sur le Potentiel écologique des mangroves (Impact Mer, 2009).
- La sectorisation la plus fine est proposée dans le cadre de l'Inventaire des Zones Humides (Impact Mer *et al.*, 2015) qui distingue 449 sites de mangrove, dont des mangroves sol nu (113 sites) et des mangroves boisées (336 sites).

3. Riverains et usagers, des acteurs de la mangrove

Un acteur est par définition une personne physique ou morale qui agit dans un domaine donné (les acteurs économiques, les acteurs sociaux) ou par rapport à un objet (les acteurs des mangroves) ou un territoire donné (les acteurs du bassin de la Martinique) (Di Méo et Buléon, 2005). Il est possible de définir des catégories d'acteurs, c'est-à-dire des ensembles d'acteurs qui partagent une ou plusieurs caractéristiques (sociales, culturelles, professionnelles). Un acteur peut appartenir à différentes catégories d'acteurs (un agriculteur qui est également pêcheur).

Ces catégories d'acteurs sont construites *a priori* pour la conduite de la recherche. La distinction proposée par L. Mermet (1992, p. 57-58) entre « la « gestion effective », c'est à dire le mode de conduite du milieu telle qu'elle résulte de l'ensemble des actions humaines qui l'affectent [...] » et « la « gestion intentionnelle », c'est à dire les initiatives qu'un acteur spécialisé entreprend, dans le contexte d'une situation de gestion effective, pour faire évoluer l'état du milieu dans un certain sens », permet de différencier schématiquement deux grandes catégories d'acteurs dans le cadre de cette recherche :

- **les acteurs de la gestion**, sous entendu de la gestion intentionnelle, regroupant les acteurs politiques, c'est-à-dire les élus qui décident les politiques de gestion, les gestionnaires qui les mettent en œuvre, et les acteurs qui accompagnent cette mise en œuvre. L'ensemble de ces acteurs, qui jouent un rôle actif dans les actions publiques de gestion des mangroves, est regroupé sous la dénomination d'acteurs de la gestion des mangroves.
- **les habitants**, regroupant toute personne résidant en Martinique. Parmi les habitants, trois sous-catégories peuvent être différenciées *a priori* sur la base de leur proximité spatiale à la mangrove :
 - **les riverains résidents** ne sont pas définis dans le cadre de cette étude selon un critère de propriété. La définition que nous proposons du riverain est fondée sur une réflexion spatiale en termes de proximité à la mangrove (Le Floch, 2011). Contrairement au riverain de cours d'eau, littéralement qui habite sur la rive, le riverain de mangrove peut

résider dans la mangrove ou en bordure de mangrove, avec toutes les variations qu'induit la diversité de zonation de cet écosystème. Il n'y a donc pas un riverain résident type mais potentiellement différentes catégories de riverains. Afin d'intégrer cette potentielle diversité, sera considéré comme riverain de la mangrove toute personne dont la résidence est située à proximité de la mangrove.

- **les non riverains** sont définis par opposition aux riverains résidents. Il s'agit dans le cadre de cette étude des personnes ne résidant pas à proximité de la mangrove.
- **les riverains économiques** sont définis dans le cadre de cette étude comme les personnes conduisant ou participant à une activité économique à proximité de la mangrove. Le critère utilisé pour la définition du riverain économique est une fois encore le critère spatial de proximité. L'activité économique exercée n'est pas nécessairement liée à la mangrove (e.g. exploitations agricoles, centres commerciaux, établissement industriels).

Ces différentes catégories d'habitants ne sont pas exclusives. Un riverain résident peut être riverain économique et un riverain économique peut être non-riverain.

Un jeu d'acteurs est un réseau de relations, d'influences ou encore de rapports de force qui peuvent exister entre les acteurs ou entre les catégories d'acteurs. Il se définit par rapport à une question ou à un objet donnés (la pollution d'un site, l'aménagement d'une mangrove). Il est souvent également dépendant de facteurs extérieurs à la question ou à l'objet donnés (conflits interpersonnels, positionnements politiques).

B. La formulation des problématiques

Quelles sont les relations des Martiniquais aux mangroves et à la gestion des mangroves ? (**Figure 3**). Cette problématique générale est structurante du travail de recherche et doit permettre de répondre aux objectifs scientifiques et opérationnels de l'étude.

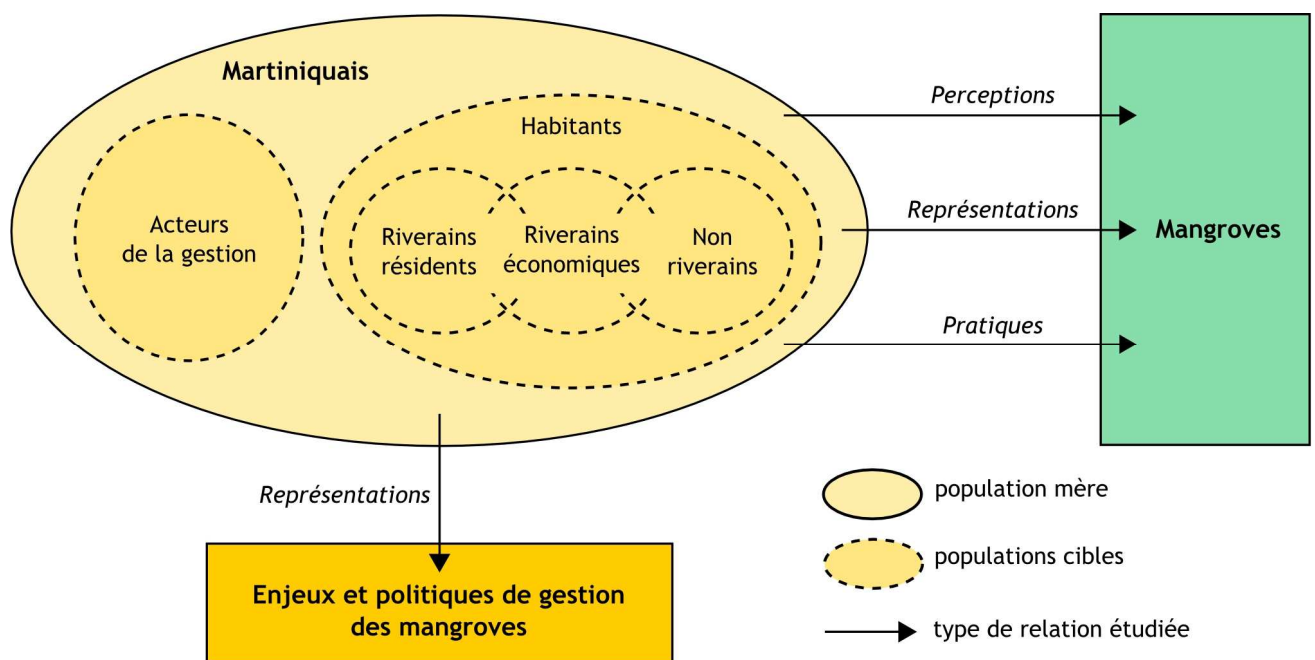
La problématique générale est précisée par des sous-problématiques. Ces sous-problématiques sont les mêmes pour les différentes populations cibles de l'étude, les riverains et les pratiquants de la mangrove.

- Quelles sont les perceptions, les représentations, les connaissances et les pratiques que les Martiniquais ont des mangroves ?
- Comment les Martiniquais se représentent-ils, d'une part les acteurs de la gestion des mangroves ; d'autre part, les politiques de gestion des mangroves ?
- Quelles sont les attentes des Martiniquais vis-à-vis des politiques de gestion des mangroves ? Quelles sont les volontés de participation des Martiniquais à la gestion des mangroves ?

Problématique transversale

- Quelles sont les logiques spatiales et temporelles de la relation des Martiniquais aux mangroves et à la gestion des mangroves ?

Figure 3 – Schéma problématique de l'étude (Morandi, 2016)



IV. Méthodes d'acquisition des matériaux de recherche

A. Synthèse documentaire

1. Méthodes de la synthèse documentaire

La synthèse documentaire est l'étude systématique des documents permettant de répondre aux problématiques de l'étude. Il s'agit de documents scientifiques, techniques, historiques, littéraires, etc., contenant des informations sur le territoire d'étude (e.g. caractérisation des milieux aquatiques, description environnementale) ou plus directement sur les problématiques de l'étude. L'objectif est de proposer une synthèse de connaissances écrites, textuelles ou iconographiques dans le domaine, qu'elles soient scientifiques, opérationnelles ou vernaculaires. La synthèse documentaire est qualitative. Elle s'est appuyée sur l'identification de documents à partir des grands moteurs bibliographiques français :

- ISI Web of Science (dernière consultation 08/06/2016)

Recherche par mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre des documents)

- Theses.fr <http://www.theses.fr/> (dernière consultation 08/06/2016)

Recherche par/ mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre des articles)

- Cairns <http://www.cairn.info/> (dernière consultation le 17/06/2016)

Recherche par/ mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre des articles)

- Erudit <http://www.erudit.org/> (dernière consultation 08/06/2016)

Recherche par mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre des articles)

- Persée <http://www.persee.fr/> (dernière consultation 08/06/2016)

Recherche par mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre des articles)

- Revue.org. <http://www.revues.org/> (dernière consultation le 17/06/2016)

Recherche par mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre de tous les documents)

La recherche documentaire a également utilisé les sites de référence dans le domaine de l'eau en France et en Martinique :

- EauFrance, 2016. Les documents techniques sur l'eau, <http://www.documentation.eaufrance.fr/> (dernière consultation 08/06/2016)

Recherche par mots-clés (mangrove dans le titre des documents)

- Observatoire de l'eau Martinique, 2016. Base documentaire, <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/> (dernière consultation le 17/06/2016)

Recherche sur l'ensemble de la base documentaire

- Pôle-relais Mangroves et Zones Humides d'Outre-Mer, 2016. Base documentaire, <http://www.pole-zh-outremer.org/base-documentaire/> (dernière consultation le 17/06/2016)

Recherche sur l'ensemble de la base documentaire

Une recherche de documents anciens a également été effectuée via des moteurs de recherche en ligne, le calendrier de l'étude ne permettant pas un travail d'archives. Outre les documents textuels, ces moteurs de recherche ont permis d'accéder à une documentation iconographique (photographies, cartes, gravures, etc.)

- La bibliothèque Gallica (<http://gallica.bnf.fr/>) (dernière consultation le 08/06/2016)
- Le portail Manioc <http://www.manioc.org/> (dernière consultation le 17/06/2016)
- Google Books <http://books.google.fr/> (dernière consultation le 17/06/2016)

Recherche par mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre des documents)

Enfin un travail a été effectué dans deux bibliothèques.

- La bibliothèque de l'Université des Antilles-Guyane (Espace Caraïbe)
- La bibliothèque Schœlcher de Fort-de-France (Espace régional)

Recherche par mots-clés (Martinique ou mangrove dans le titre des documents)

2. Description des matériaux de la synthèse documentaire

Si les travaux s'intéressant à la mangrove en Martinique sont nombreux, plus rares sont ceux contenant des éléments de connaissance relatifs aux pratiques et aux représentations que les Martiniquais ont de ce milieu (**Tableau 2**). La dimension humaine n'est certes pas absente des travaux, mais la plupart l'intègrent en s'intéressant aux activités anthropiques identifiées comme pression d'un point de vue écologique (e.g. Littoralis, 2002 ; Brugneaux et al., 2004 ; Impact Mer, 2009). Des recherches, à l'échelle de l'île se sont intéressées à la valeur économique des écosystèmes (Failler *et al.*, 2010) ou focalisées sur certains secteurs d'activités liés à la mangrove comme le tourisme (Avau, 2009). Plusieurs études ont également porté sur

les questions de gouvernance avec un travail auprès des acteurs de la gestion du littoral (De Cacqueray *et al.*, 2015) ou auprès des acteurs des contrats de territoires (Moana, 2015).

A des échelles plus locales, des études conduites en Martinique ont également apporté des connaissances sur la relation des Martiniquais à la mangrove. Certaines sont liées à des projets de gestion comme les travaux nombreux sur la mise en place de la Réserve naturelle régionale de la Baie de Génipa (Impact Mer, 2011b ; Impact Mer, 2014) les travaux sur la Gestion intégrée des zones Côtières (GIZC) du Robert (Dao *et al.*, 2003 ; Deldrève *et al.*, 2011), ceux sur le projet de Réserve de Sainte Luce (Monthély et Maréchal, 2007) ou de Contrat de baie Marin/Sainte-Anne (Sainte-Rose Consultant, 2008).

La mangrove n'est pas toujours au centre de ces études qui proposent des approches territoriales (à l'échelle du bassin-versant) ou écosystémiques (intégrant l'ensemble de l'écosystème littoral).

Plusieurs études sociologiques s'intéressent aux populations qui vivent dans des quartiers à proximité de mangrove, sans que la relation au milieu naturel soit au cœur de leurs travaux (Perrot, 1985 ; Domi et Rolle, 2005).

Tableau 2 – Liste des travaux sur les mangroves de Martinique qui proposent une réflexion sur la dimension sociale (par ordre chronologique 1985-2015)

Perrot, G., 1985. Marginalité sociale et logements insalubres : le cas de Lafayette-Mangrove à Rivière-Salée en Martinique. Mémoire de maîtrise de Sciences Sociales Appliquées au Travail Social. Université Antilles-Guyane, Université Paris VII Val-de-Marne, 98 p. + annexes
Merle, S., 2003. « Enquête bilharziose Martinique 2003. Connaissances, perceptions de la Maladie et des escargots 10 ans après la fin du programme de lutte intégrée ». <i>Le bulletin de l'observatoire de la santé de la Martinique. Flash</i> . N° 33, 8 p.
Prier, M.C., 2004. <i>Etude qualitative. Perceptions et attentes du grand public à l'égard de l'eau</i> . Rapport final. Février 2004. Bureau d'étude BVE. Ministère de l'écologie et du développement durable, 101 p.
Contrechamp, 2005. Inventaire des zones humides de la Martinique. Volet socio-environnemental, Juin 2005. PNRM et Ministère de l'écologie et du développement durable, 39 p.
Domi, S. et Rolle, W., 2005. Vieux-Pont ou les oubliés de la mangrove. Urbanisation, marginalisation à la Martinique. Ibis Rouge Editions, Presses Universitaires Créoles, 91 p.
Contrechamp, 2007. SDVP. Cours d'eau de la Martinique. Etat des lieux de l'environnement piscicole. Volet socio-environnemental, Septembre 2007. ODE Martinique et Ministère de l'écologie et du développement durable, 46 p.
Monthély MA. et Maréchal JP., 2007. Etude socio-économique du projet de réserve marine régionale de Sainte-Luce. Décembre 2007, Observatoire du Milieu Marin Martiniquais, 108 p.
Ursulet, D., Dubost, I., Desse, M. et Selise, M., 2007. Pratiques, Gestion et Représentations du Territoire de la baie du Robert, Rapport final, Programme Liteau II 63 p.
Sainte-Rose Consultant, 2008. Contrat de baie Le Marin/Sainte-Anne. Enquête sociologique. Résultats de l'enquête, 08/10/2008, 16 p.
Impact Mer, 2011b. Dossier de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa. Définition du parcellaire, caractérisation fine des activités. PNR Martinique, 80 p.
Deldrève, V., Rocle, N., Bordenave, P., Candau, J., Dachary-Bernard, J., Dehez, J., Denis, J., Dubost, I., Krieger, S.J., Prou, J., Vernier, F., Yvon, C. et Porro, Z., 2011. Représentation

systémique discutée des interdépendances entre activités humaines et ressources en eau sur le littoral. Application aux Pertuis charentais (Charente-Maritime) et à la Baie du Robert (Martinique). Programme Liteau III - Respireau Rapport final, Juin 2011, 257 p.

Impact-Mer, 2014. Dossier de demande de classement en réserve naturelle régionale de la baie de Genipa – 2 – Note scientifique - Dossier pour : PNRM Martinique, 163 p.

De Cacqueray M., Rocle N., Meur-Ferec C., Denis J., Henocque Y., David L., 2015. ATOUMO : vers une gestion intégrée de l'île de la Martinique et de son espace maritime. Trajectoires de gouvernance et adaptation aux changements passés, actuels et futurs. 80 p.

Moana, 2015. Étude préalable à l'émergence de contrats de milieu en Martinique. Rapport final de la mission d'étude Moana, AAMP, ODE, IFREMER, 208 p.

Pollen Conseil et Philippe Villard Consultant, 2015. Étude sociologique sur le rapport à l'eau et aux milieux aquatiques dans le cadre du contrat de rivière du Galion en Martinique. Rapport d'analyse « phase de terrain ». 24/11/2014 - Version amendée du rapport du 01/10/2014. CAP Nord Martinique, 110 p.

B. Observations de terrain et entretiens libres

1. Méthodes d'observation et d'entretien libre

1.1. L'observation

L'observation est nécessaire à la mise en perspective du travail de synthèse documentaire. Elle doit permettre d'avoir une connaissance empirique, à la fois globale et précise des mangroves étudiées et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. L'objectif est d'identifier et de caractériser les facteurs qui peuvent avoir une influence directe ou indirecte sur la relation entre les Martiniquais et les mangroves. Il s'agit à la fois des composantes biophysiques des milieux (e.g. hydrologie, morphologie, écologie), des composantes territoriales (e.g. zones urbaines, rurales, agricoles, naturelles) et des marques visuelles des relations des sociétés aux milieux (e.g. aménagement, présence anthropique). Cette démarche d'observation est directe, ouverte, simultanée et individuelle pour reprendre les éléments de classification d'A. Zagre (2013). Elle peut être accompagnée d'entretiens libres avec les personnes rencontrées lors de cette phase d'observation (e.g. usagers, riverains).

1.2. Entretiens libres

Pour un « interviewer, être « non directif » [donc libre] c'est avoir la volonté de ne rien imposer à l'interviewé pour obtenir de lui des expressions spontanées qui ne soient absolument pas dues à des inductions » (Muchielli, 1991, p. 28). Les entretiens sont libres afin de laisser aux personnes entretenues l'espace d'expression le plus ample, sans définition de cadre *a priori*. La frontière entre entretien libre et entretien semi-directif est néanmoins tenue dans la mesure où un cadre thématique est nécessairement présent dans l'échange, et par conséquent structurant.

Les entretiens libres sont réalisés de manière impromptue en parallèle des démarches d'observation du territoire d'étude. Ils sont effectués auprès de « gens

ordinaires» (Berthier, 2011, p. 50), de personnes rencontrées à l'improviste, à proximité des mangroves. Ils favorisent un premier contact avec la population et permettent ainsi de mieux préparer méthodologiquement la campagne d'enquête qui doit suivre. Ils sont structurés par une question générale sur la connaissance du milieu aquatique et sur le rapport que les Martiniquais ont avec ce milieu. Certaines questions plus précises sur la fréquentation et les pratiques peuvent servir à alimenter l'entretien libre. Ces entretiens ne sont pas systématiques mais engagés lorsque le contexte semble opportun ; et ne sont pas enregistrés mais font l'objet d'un compte-rendu écrit *a posteriori*.

2. Terrains d'observation et d'entretiens libres

La campagne d'observation et d'entretiens libres a été conduite de manière à disposer d'une connaissance empirique des différents secteurs de mangrove de la Martinique. Elle est conduite sur la plupart des sites martiniquais de mangroves à l'exception des espaces physiquement inaccessibles. Au total 17 secteurs de mangroves ont fait l'objet d'observations terrain. Exploratoire dans une première phase, le travail d'observation terrain a été orienté dans une seconde phase par le travail bibliographique et les résultats des entretiens avec les acteurs de la gestion sur les secteurs d'enquête pressentis à savoir le Cohé du Lamentin, la Baie du Robert et les Baies du Sud. Les observations ont été effectuées par voie terrestre et par la mer (canoë et bateau) sur certains secteurs de mangroves.

3. Description des matériaux d'entretiens libres

Les entretiens libres facilitent l'accès à un certain nombre de connaissances non écrites ou difficilement accessibles (**Tableau 3**). Dans la mesure où la culture martiniquaise est aussi une culture orale, il s'agit d'un moyen de connaissance important. Les entretiens libres permettent de porter un regard critique sur les connaissances issues de la bibliographie et réciproquement.

Tableau 3 – Liste des 22 entretiens libres non formalisés réalisés avec des « gens ordinaires » rencontrés en parallèle des observations terrain

Secteurs	Profil des personnes entretenues
Embouchure du Galion	2 hommes, 15 et 20 ans, pêcheurs de crabes
Pointe Vatable, chemin	1 homme, 50 ans, ramassage de bois de mangrove
Pointe Vatable, parking	1 homme, 60 ans, loueur de kayak
Marigot du Diamant, sous le pont	2 hommes, 40 ans, pêcheurs de crabes

en bois de la Cherry	
Petite Poterie	1 homme, 30 ans, loueur de kayak
La Fayette, sur le chemin le long de la Rivière-Salée	1 homme, 60 ans, prélèvement de terreau
La Fayette, sur un affluent de la Rivière-Salée	1 homme, 60 ans, arrachage de plantes aquatiques
Taupinière, port de pêche	1 homme, 40 ans, pêche à l'épervier.
Port-Cohé, marina	2 hommes, 60 ans, usagers de la marina
Cohé du Lamentin, sortie en bateau	1 homme, loueur de kayak
Cohé du Lamentin, embouchure de La Lézarde	1 homme, 50 ans, entretien des miroirs de chasse.
Taupinière, sortie en bateau entre Taupinière et l'Anse Trois-Rivières	5 hommes, sortie thématique avec un pêcheur, des élus et des employés de la Mairie du Diamant
La Cherry	2 hommes, 30-40 ans, pêcheurs de palourdes
Pointe Savane, Le Robert	1 homme, 30 ans, loueur de kayak

C. Entretiens individuels semi-directifs

1. Méthodes d'entretiens semi-directifs

L'entretien individuel semi-directif est l'un des moyens permettant de collecter des informations relatives aux perceptions, aux représentations et aux pratiques. Selon N. Berthier (2011, p. 78) « [l']entretien semi-directif combine attitude non-directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et projet directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance ». Cette forme d'entretien semble garantir une double dimension à l'enquête : l'expression de discours libres dans un cadre défini. La volonté d'une approche comparative (sur la base de critères territoriaux ou sociologiques) suppose en effet d'avoir des jeux de données homogènes et comparables, et par conséquent un cadre d'entretien garant de cette homogénéité.

1.1. Utilisation d'un double guide d'entretien

Afin de prendre en compte la spécificité des différentes catégories d'acteurs rencontrés, deux démarches d'entretiens semi-directifs ont été conduites, l'une auprès des acteurs de la gestion, l'autre auprès des habitants. Ces démarches présentent à la fois des éléments communs et des spécificités.

Les entrées thématiques ont d'abord été pensées de manière cohérente entre les deux démarches. Tous les entretiens semi-directifs abordent plusieurs thématiques (**Tableau 4**). Les différences sont de deux ordres. Premièrement certaines thématiques ne sont pas communes aux deux démarches d'entretiens. Lors des entretiens avec les acteurs de la gestion les questions de fréquentation et de pratiques sont abordées ensemble, alors qu'elles sont distinguées dans les entretiens avec les habitants. De la même manière, les questions de perceptions et de représentations sont liées dans les entretiens avec les acteurs de la gestion aux questions sur les imaginaires, alors qu'elles sont abordées indépendamment dans les entretiens avec les habitants. Deuxièmement, les thématiques ne sont pas introduites dans le même ordre auprès des acteurs de la gestion et des habitants. Alors que les thématiques sur les enjeux et la gestion sont premières dans les échanges avec les acteurs de la gestion, celles sur la fréquentation et les pratiques individuelles ouvrent les entretiens avec les habitants. Cet ordre différencié des questions est motivé par la volonté de trouver pour chaque catégorie d'acteur, l'accroche optimale pour engager l'échange.

Tableau 4 – Thématiques traitées et ordre de traitement dans les entretiens semi-directifs avec les acteurs de la gestion (AG) et avec les habitants (H)

	AG	H
La proximité aux mangroves et la fréquentation	4	1
Les pratiques		2
Les connaissances des mangroves	3	3
Les connaissances des enjeux associés aux mangroves	1	5
La gestion et l'aménagement	2	6
Les perceptions et les représentations	5	4
Les imaginaires culturels		7

Lors des entretiens avec les acteurs de la gestion, il a en effet été demandé aux personnes interrogées de porter si ce n'est un regard expert, du moins un regard décentré, sur les différentes thématiques. Contrairement aux entretiens semi-directifs avec les habitants, ceux avec les acteurs de la gestion n'ont pas porté directement sur leurs expériences personnelles. Les premières questions sur les enjeux et la gestion des mangroves conduisent à une position surplombante attendue de la part des acteurs de la gestion. A l'inverse, les questions sur la fréquentation et les pratiques personnelles permettent de donner une tonalité individuelle aux entretiens avec les habitants. Il s'agit évidemment d'orientations d'entretien et non de cadres stricts dans la mesure où les expériences personnelles des acteurs de la gestion interviennent nécessairement comme constitutives du regard porté sur les différentes thématiques afférentes à la mangrove, et où les habitants peuvent également dépasser leurs relations individuelles à la mangrove pour prendre du recul sur certaines des thématiques abordées.

Ce choix d'organiser les entretiens différemment selon les catégories d'acteurs a également conduit à penser des formes différentes d'entretiens semi-directifs. Le guide d'entretiens avec les acteurs de la gestion a ainsi été construit avec des questions très ouvertes, non formalisées *a priori*, et ce dans une perspective exploratoire (**Annexe 1**). Cette dimension exploratoire est importante dans la mesure où les premiers résultats des entretiens avec les acteurs de la gestion ont été utilisés pour élaborer le guide d'entretien avec les habitants. Ce dernier a un caractère plus directif, avec des questions qui sont ouvertes ou fermées (**Annexe 2**).

1.2. Utilisation de méthodes supports aux entretiens semi-directifs

Plusieurs supports ont été utilisés en plus des questions verbales afin de faciliter l'expression et la structuration des discours tenus par les personnes interrogées. L'utilisation de supports annexes – schéma d'acteurs et photo-questionnaire – a notamment semblé nécessaire pour aborder certaines questions comme celles relatives à la gestion, à la connaissance de la mangrove ou à la perception.

1.2.1. Le schéma d'acteurs

La question des acteurs impliqués semblait difficile à traiter uniquement sur la base d'un échange oral. L'utilisation de l'écrit et d'une figuration graphique ont constitué un moyen intéressant d'accéder à une pensée approfondie. Il a ainsi été demandé aux personnes interrogées de figurer schématiquement sur une feuille blanche les différents acteurs qu'ils estiment impliqués dans la gouvernance de la mangrove, les formes de ces implications et les éventuelles interactions existantes entre chacun des acteurs. Cette mise en schéma constitue un exercice difficile car elle demande à la fois une bonne connaissance des systèmes de gouvernance et une capacité à restituer synthétiquement et très rapidement cette connaissance. C'est pourquoi la mise en schéma n'a été demandée qu'aux acteurs de la gestion, partant du présumé que leurs réflexions sur la gouvernance étaient nécessairement plus fines et par conséquent plus aisées à synthétiser que pour les habitants.

1.2.2. Le photo-questionnaire

8 photographies ont été réalisées par les chercheurs pour servir de support aux entretiens semi-directifs avec les habitants afin de faciliter l'expression de leurs discours sur deux thématiques identifiées.

- La première thématique est relative à la définition même du milieu, et plus spécifiquement à ses limites c'est-à-dire aux compartiments écosystémiques considérés comme appartenant ou n'appartenant pas à la mangrove.
- La seconde thématique concerne l'esthétique de la mangrove et des éléments, positifs ou négatifs, pris en compte pour la qualifier et/ou pour l'évaluer.

Les photographies doivent permettre à la personne interrogée de visualiser différents éléments paysagers. La démarche est donc directive et le choix des éléments paysagers est basé sur des hypothèses concernant ceux pouvant potentiellement influencer la définition et l'évaluation esthétique de la mangrove.

4 types de paysage ont ainsi été retenus, (**Tableau 5**) : les étangs bois secs, les mangroves de bord de mer avec échasses visibles (perspective terrestre), les mangroves de bord de mer avec échasses non visibles (perspective marine) et les mangroves forestières. Pour chacun de ces paysages, deux vues ont été choisies, l'une avec un paysage en eau, l'autre sans. Un équilibre a également été établi dans la sélection des vues entre les paysages fermés et les paysages ouverts.

Les photographies sont utilisées en deux temps (**Annexe 3**). Il est d'abord demandé aux personnes interrogées si ces photographies représentent, pour elles, des paysages de mangroves. Il est ensuite demandé de classer les photographies selon un critère esthétique, de la plus belle à la moins belle. A chaque fois les personnes sont questionnées sur les raisons de leur choix afin qu'elles développent un discours sur la définition et l'esthétique de la mangrove.

Tableau 5 – Critères de sélection des photographies utilisées comme supports lors des entretiens semi-directifs avec les habitants

Paysages de mangrove	En eau	Sans eau	Ouvert	Fermé	Vue n°
Etang bois-sec	X		X		8
		X	X		5
Mangrove de bord de mer (palétuviers rouges, échasses visibles)	X			X	6
		X		X	4
Mangrove de bord de mer (palétuviers rouges, échasses non visibles)	X		X		7
		X	X		2
Mangrove forestière (palétuvier noirs/blanc/gris, pneumatophores visibles)		X		X	3
	X			X	1

2. Les terrains d'enquête

Le travail d'enquête auprès des habitants ne pouvant être conduit sur l'ensemble des sites de mangrove de la Martinique, nous avons sélectionnés plusieurs terrains d'étude en s'appuyant sur des critères de sélection prédéfinis. Les entretiens auprès des acteurs de la gestion ont également été, pour certains (notamment concernant les élus et les personnels communaux), conduits sur ces mêmes terrains d'enquête.

2.1. Les critères de sélection des terrains d'enquête

Les critères de sélection utilisés pour la sélection des terrains d'enquête sont autant d'hypothèses quant aux facteurs pouvant influencer les perceptions, les représentations et les pratiques de la mangrove en Martinique. Un tableau croisé a été réalisé afin de disposer d'une vision synthétique des caractéristiques des terrains et d'opérer un choix permettant d'intégrer leur diversité (**Annexe 4**). Les critères retenus sont les suivants :

- **Surface de la mangrove** (donnée Impact Mer, 2011a).
- **Type de mangrove.** Deux grands types de mangroves sont distingués : la mangrove de canal et la mangrove de bord de mer (alluvionnaire (milieu estuarien) ou colluvionnaire (milieu non estuarien)) (Joseph, 2006 ; Impact Mer 2009).
- **Structure de la mangrove.** Elle est définie à partir de la présence ou l'absence de quatre types de zones de mangroves (Impact Mer 2011a), les zones de « palétuviers » (caractérisées par *Rhizophora Mangle*), les zones d'« étang bois-sec », les zones de « miroirs de chasse », la zone d'« arrière-mangrove »
- **Occupation du sol à proximité de la mangrove :** la donnée utilisée concerne

une zone tampon de 600 mètres autour des espaces de mangrove (donnée Impact Mer, 2011a). 4 classes d'occupation du sol dominante sont distinguées : urbain, industriel, agricole, naturel.

- **Périmètres de gestion (action et inventaire) de la mangrove.** Les périmètres de gestion pris en compte sont les périmètres des contrats de milieu (contrat de baie de Fort-de-France, contrat de rivière Galion, projet de contrat littoral sud), le périmètre de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) du Robert, les terrains acquis par le CDL, les périmètres des réserves naturelles nationale (Caravelle) et régionale (projet Génipa), des périmètres de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des périmètres des arrêtés de protection de biotope, des périmètres de zones de cantonnement de pêche, de réserve de chasse et d'interdiction de pêche liée à la pollution chlrodécone.
- **Aménagements de la mangrove.** La présence d'aménagements liés à des pratiques au sein de la mangrove (passerelles, cabane d'observation, carbet, sentiers découverte, etc.) est notée lors des observations de terrains.

Sur la base de ces critères, la sélection des terrains a été réalisée de manière qualitative avec pour objectif d'appréhender la diversité des caractéristiques des mangroves de Martinique.

Le recensement des travaux existants en sciences sociales de l'environnement et s'étant intéressé aux mangroves a été utilisé. L'identification des enquêtes déjà conduites sur les sites de mangroves ou plus largement sur les milieux littoraux en Martinique complète l'état des connaissances préalables (**Tableau 2**).

2.2. Les terrains retenus pour l'enquête

Trois secteurs d'études ont été retenus : le secteur du Cohé du Lamentin (Secteur 1), le secteur de la Baie du Robert (Secteur 2) et le secteur des Baies du Sud (Secteur 3). Le choix des secteurs a été effectué afin qu'apparaissent à la fois des facteurs de différenciation et des facteurs de similarité pertinents pour établir des comparaisons. Les zones de mangrove constitutives de ces secteurs présentent ainsi des superficies variant de quelques mètres carrés à plusieurs centaines d'hectares. Elles sont situées dans divers contextes, urbains – résidentiel ou industriel – agricoles – de pâturage ou de plantation – et naturels. Ces trois secteurs présentent également une diversité des types de mangroves, alluvionnaires ou colluvionnaires, composées de zones de palétuviers, d'arrières-mangroves, d'étangs-bois sec ou de miroirs de chasse.

2.2.1. Secteur 1 : Cohé du Lamentin

Les mangroves du Secteur du Cohé du Lamentin sont situées sur les communes du Lamentin (4 % des surfaces, Impact Mer, 2011a) et de Fort-de-France. Elles sont comprises entre le site de Volga, sur la commune de Fort-de-France, et le site de Port

Cohé, au nord de l'Aéroport Aimé Césaire, sur la commune du Lamentin (**Figure 4 ; Figure 5**).

- Les mangroves du Cohé du Lamentin font partie des mangroves de la Baie de Fort-de-France qui constituent le plus grand ensemble de ce type de Martinique (1 410 ha en 2004). La surface de mangrove sur le secteur spécifique du Cohé du Lamentin est estimée à 367 ha en 2004 (Impact Mer, 2009).
- Le site « Pointe des sables », sur la commune de Fort-de-France est le seul site colluvionnaire du secteur. Les autres mangroves du Cohé du Lamentin sont toutes de type alluvionnaire (Impact Mer, 2009), à l'aval notamment de trois bassins-versants, celui de la Rivière Jambette, celui la Rivière de Longvillier et celui la Rivière Lézarde. Ce dernier bassin-versant est le plus étendu de l'île avec 116 km² de superficie (OEM, 2016).
- Les mangroves du Cohé du Lamentin présentent une diversité structurelle. La majeure partie des sites est composée de palétuviers (83 % de la surface du secteur). Le site « Rivière Lézarde » est l'un des rares en Martinique à disposer d'une arrière-mangrove (Impact Mer, 2011a), laquelle représente moins de 3,5 ha, soit 4 % de l'espace de mangrove du Cohé du Lamentin. Les étangs-bois secs et les miroirs de chasse représentent respectivement 8 % et 4 % de la surface. D'importants étangs bois-sec et un grand miroir de chasse sont notamment présents sur les sites « Rivière Lézarde », « Aéroport Nord » et sur le sud du site « Morne Cabri ».
- Les sites de mangrove du Cohé du Lamentin sont essentiellement localisés en contexte urbain, les communes de Fort-de-France et du Lamentin concentrant 32 % de la population insulaire (INSEE, 2016, données 2013) et 40 % des entreprises industrielles (INSEE, 2016, données 2015). Il faut notamment indiquer la présence, à proximité des mangroves du secteur, de plusieurs zones industrielles et commerciales majeures comme celles de la Pointe des Grives, de La Jambette (e.g. décharge, raffinerie), des Mangles ou de La Lézarde. Le secteur comporte en outre des infrastructures de transport importantes (Port de Fort-de-France, Aéroport Aimé Césaire, Autoroute A1). Plusieurs marinas sont également au contact direct de la mangrove (Etang Z'Abricot, Morne Cabri, Port-Cohé). Les exploitations agricoles sont peu nombreuses au contact de la mangrove (pâturage essentiellement) mais présentes sur l'ensemble du bassin-versant de la Lézarde.
- Les mangroves du Cohé du Lamentin, si elles ne font pas partie des propriétés du Conservatoire du littoral (INPN, 2016), sont cependant inscrites dans le périmètre d'exécution de deux démarches de gestion territoriale, l'une en cours, l'autre en projet. Tous les sites de mangroves du Cohé du Lamentin sont en effet situés dans le périmètre du contrat de baie de Fort-de-France, signé le 7 mai 2010. Les sites situés sur la commune du Lamentin, à l'exclusion du site de Jambette sont également intégrés au zonage prévisionnel de la future

Réserve naturelle régionale (RNR) de Génipa (Impact Mer, 2014a). Ces dernières font partie du périmètre de gestion du PNRM. Il faut également noter que l'ensemble des mangroves du secteur sont intégrées dans le périmètre d'interdiction de toute pêche du fait de la pollution au chlordécone (Arrêté préfectoral du 7 octobre 2010, Arrêté préfectoral du 30 novembre 2012).

- Plusieurs aménagements sont observables au sein même de la mangrove sur le secteur du Cohé du Lamentin. Il s'agit premièrement du parcours de santé du Morne Cabri, qui comprend une section sur pilotis et dispose d'une plateforme d'observation ouverte au sud vers l'embouchure de la Lézarde. Il s'agit ensuite des cabanes et pontons construits sur les miroirs de chasse par les associations de chasseurs. Les derniers aménagements ont déjà été évoqués et sont liés aux marinas, et notamment à celles de Port Cohé et de l'Etang Z'Abriocot. Quelques constructions isolées sont également présentes mais leur usage reste incertain (habitations, élevage).

Il faut enfin noter que plusieurs travaux ont déjà été conduits sur les mangroves du Cohé du Lamentin. Un travail sociologique a été réalisé auprès des habitants du quartier de Vieux-Pont au Lamentin (Domi et Rolle, 2005), quartier également dénommé « la mangrove ». Un travail de concertation a également été conduit dans le cadre du projet de RNR de Génipa, qui intègre nous l'avons vu, une partie des mangroves du Cohé du Lamentin (Impact Mer, 2014b).

Figure 4 – Carte du Cohé du Lamentin (secteur d'enquête 1)



Figure 5 – Photographies du Cohé du Lamentin (secteur d'enquête 1)



© B. Morandi, 2016 (a,b,c,d,e,f,g,h)

2.2.2. Secteur 2 : Baie du Robert

Les mangroves du Secteur de la Baie du Robert, ou Havre du Robert, sont toutes situées sur la commune du Robert. Elles sont comprises entre le site de la Pointe Hyacinthe au sud et celui de la Pointe Jean-Claude au nord, englobant la majeure partie de la Baie du Robert, la Baie Cayol et la Baie Petit Galion (**Figure 6 ; Figure 7**).

- La mangrove de la Baie du Robert occupe une surface totale de 106 ha (Impact Mer, 2011a). Elle est divisée en plus de 70 zones non contiguës. La zone de mangrove la plus importante du secteur est celle de la Baie des Requins, d'une surface de 23 ha.
- Les mangroves de la Baie du Robert sont toutes de type colluvionnaire (Impact Mer, 2009).
- Elles sont composées de palétuviers en frange littorale (93 % de la surface) et d'étangs bois-sec qui n'excèdent pas 2 ha de superficie pour les plus importants. Les surfaces de mangrove ont diminué sur le secteur depuis 1951, notamment sur les sites de Trou Terre et de Cité Lacroix.
- Les sites de mangrove de la Baie du Robert sont situés dans des contextes diversifiés d'occupation du sol. La plupart des mangroves est au double contact de zones urbaines et naturelles. L'urbanisation du secteur est essentiellement résidentielle, comme à proximité des sites de Trou Terre et de Cité Lacroix. Les installations industrielles proches de la mangrove sont concentrées essentiellement dans le sud de la Baie du Robert, dans la Zone d'Activité de la Semair, laquelle abrite également la marina du Robert. Les sites du sud de la Baie du Robert sont également au contact de zones agricoles, constituées essentiellement de pâtures.
- A l'exception des mangroves des Baies Cayol et Petit Galion, les mangroves du secteur sont intégrées dans le périmètre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) du Robert encore en élaboration (OEM, 2016). La mangrove de la Baie du Robert est également intégrée au périmètre de gestion du PNRM, sauf certains sites en fond de baie. Le CDL est propriétaire des secteurs de mangroves de la Baie des Requins et de celles du sud de la Baie Petit Galion, soit d'un total de 50 ha sur notre secteur d'enquête (INPN, 2016). Toutes les mangroves sont concernées par l'interdiction de pêche liée à la pollution au chlordécone (Arrêté préfectoral du 30 novembre 2012). Le cantonnement de pêche qui concernait la Baie du Robert a lui été abrogé en 2013 (Valdivia, 2014). Une ZNIEFF Marine couvre l'ensemble de la baie, notamment les sites de mangrove de la Baie des Requins et de Trou Terre, et deux ZNIEFF terrestres intègrent des espaces de mangrove sur les sites de la Pointe La Rose et de la Pointe Banane (DEAL, 2016).
- Aucun aménagement particulier n'a été observé sur les sites de mangrove de la Baie du Robert.

Plusieurs travaux ont été réalisés dans le cadre des Programmes Liteau 2 (Dao et al., 2003) et Liteau 3 (Deldrève et al., 2011) sur l'élaboration de la GIZC du Robert. La démarche est conduite à l'échelle du bassin-versant mais plusieurs résultats concernent les pratiques et les enjeux associés aux mangroves (Ursulet et al., 2007 ; Deldrève et al., 2011).

Figure 6 – Photographies de la Baie du Robert (secteur d'enquête 2)

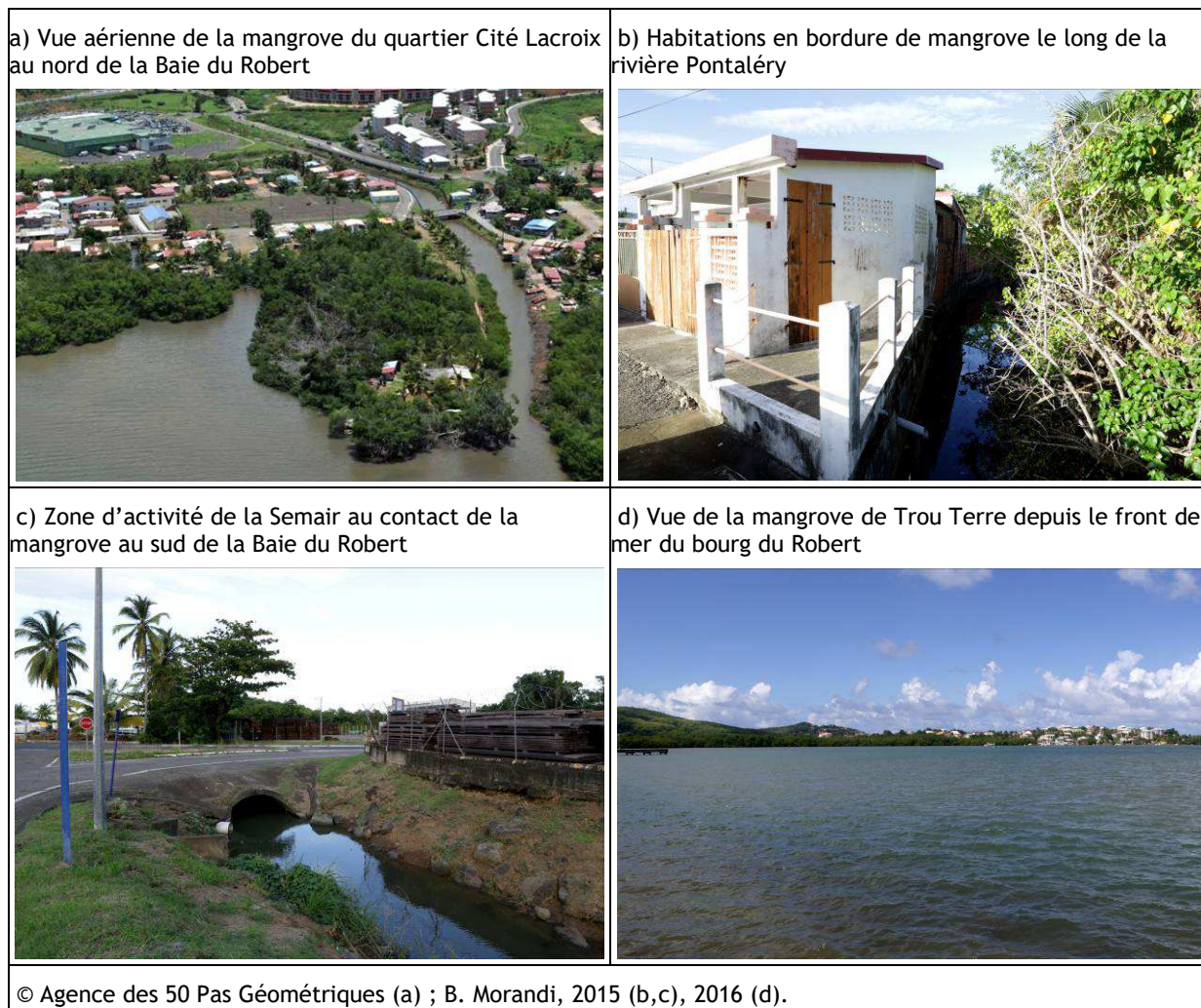


Figure 7 – Carte de la Baie du Robert (secteur d'enquête 2)



2.2.3. Secteur 3 : Baies du Sud

Les mangroves du secteur des Baies du Sud sont situées sur les communes du Diamant et de Sainte-Luce. Elles sont toutes ouvertes sur le Canal de Sainte-Lucie au sud. Elles sont comprises entre l'Anse de Trois-Rivières à l'est et le Marigot du Diamant à l'ouest (**Figure 8 ; Figure 9**).

- La mangrove des Baies du Sud s'étend sur 88 ha. Elle est divisée en cinq secteurs bien délimités. Les secteurs les plus importants sont ceux de l'Anse Céron (46 ha) et de l'Anse Trois-Rivières (32 ha).
- Les mangroves du secteur des Baies du Sud sont toutes de type alluvionnaire (Impact Mer, 2009)
- Les palétuviers occupent 77 % de la surface de mangrove du secteur. Les étangs bois secs représentent presque 10 % de la mangrove et un important miroir de chasse (12 ha) est présent sur le secteur de l'Anse Trois-Rivières.
- Les sites de mangroves des Baies du Sud sont principalement situés dans des contextes naturels ou agricoles – pâturage et plantation de canne à sucre. Les espaces urbanisés correspondent essentiellement à des zones résidentielles comme à Trois-Rivières, à Taupinière ou à la Cherry. Les industries au contact de la mangrove sont peu présentes sur le site des Baies du Sud. La décharge de l'Anse Céron et la distillerie Trois-Rivières sont les principales activités de ce type, la première étant en cours de fermeture et la seconde ayant limité son activité à la dimension agricole.
- Les mangroves des Baies du Sud ne bénéficient d'aucun outil de gestion spécifique si ce n'est que les mangroves du secteur, à l'exception de celles de l'Anse Trois-Rivières, sont inscrites dans le périmètre du PNR. Les mangroves de l'Anse Trois-Rivières (26 ha) et celle de l'Îlet Céron (5 ha), dans l'Anse du même nom, sont quant à elle la propriété du CDL (INPN, 2016). L'Anse Trois-Rivières est également inscrite dans le périmètre d'une ZNIEFF Marine intéressant l'ensemble du littoral de la commune de Sainte-Luce (DEAL, 2016).
- Un sentier littoral est ouvert sur la commune du Diamant. Ce sentier passe à proximité de plusieurs sites de mangrove, notamment au Marigot du Diamant (pont en bois) et à Taupinière. Deux ports de pêches sont situés au contact de la mangrove à Trois-Rivières et à Taupinière. Les autres aménagements observés sont liés à la pratique de la chasse avec des pontons et des cabanes construits sur le miroir de l'Anse Trois-Rivières.

Une étude a été réalisée dans le cadre du projet de réserve marine de Sainte-Luce (Montély et Maréchal, 2007). Ce travail d'enquête s'est intéressé aux problématiques socio-économiques du secteur concerné par le projet. Le projet de réserve n'est à ce jour pas abouti mais il reste envisagé par la commune de Sainte-Luce.

Figure 8 – Carte des Baies du Sud (secteur d'enquête 3)

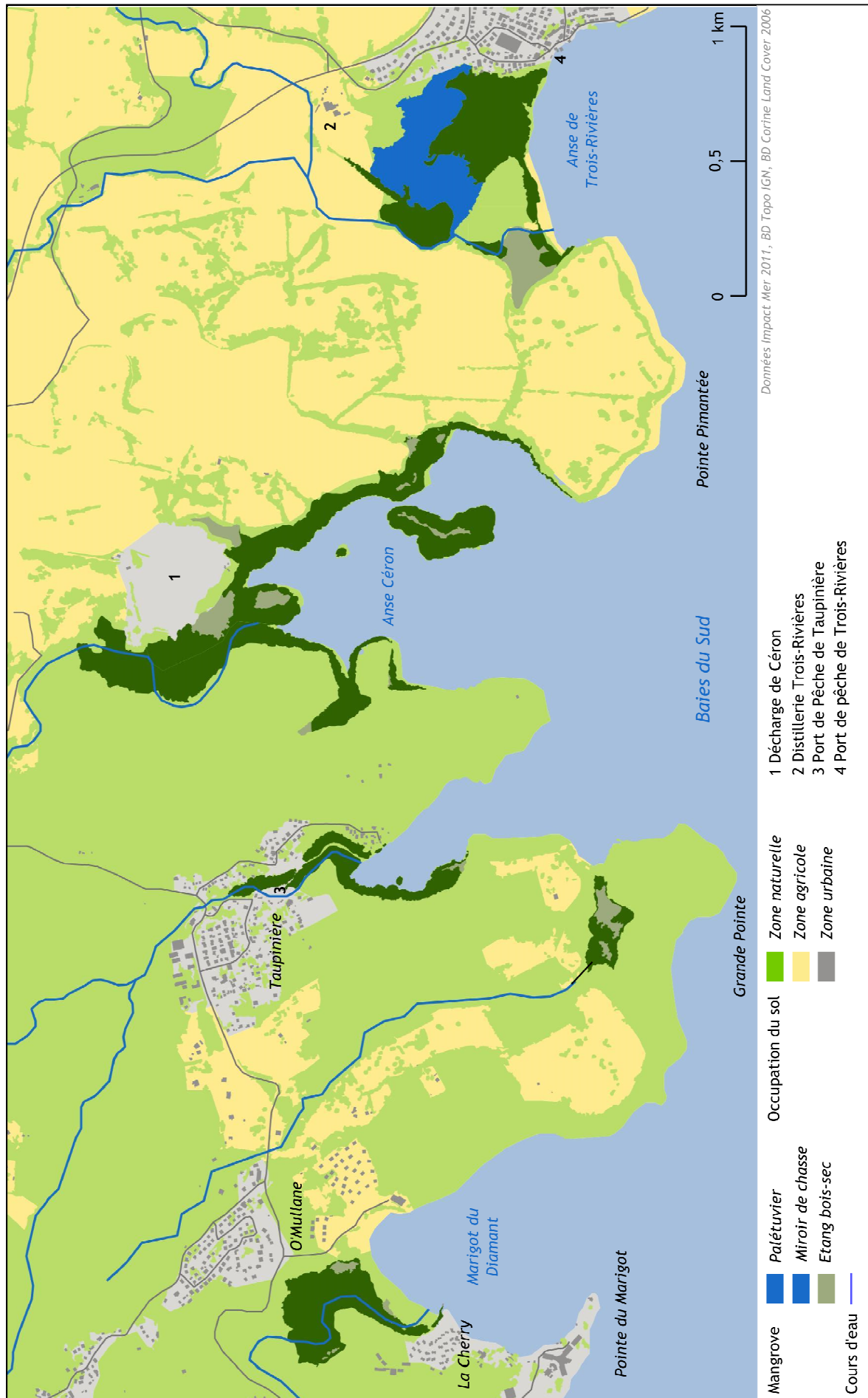








Figure 9 – Photographies des Baies du Sud (secteur d'enquête 3)

<p>a) Vue aérienne de la mangrove de Taupinière</p> 	<p>b) Mangrove de la Cherry</p> 
<p>c) Panneau d'information vers la mangrove Fond Henry</p> 	<p>d) Miroir de chasse de Trois-Rivières</p> 
<p>e) Mangrove en arrière-plage de O'Mullane</p> 	<p>f) Ponton le long du canal de Taupinière</p> 
<p>g) Décharge de l'Anse Céron au contact de la mangrove</p> 	<p>© Agence des 50 Pas Géométriques (a), Q. Hejda, 2016 (b), B. Morandi, 2016 (c,d,e,f,g)</p>

3.2. La description de la population enquêtée

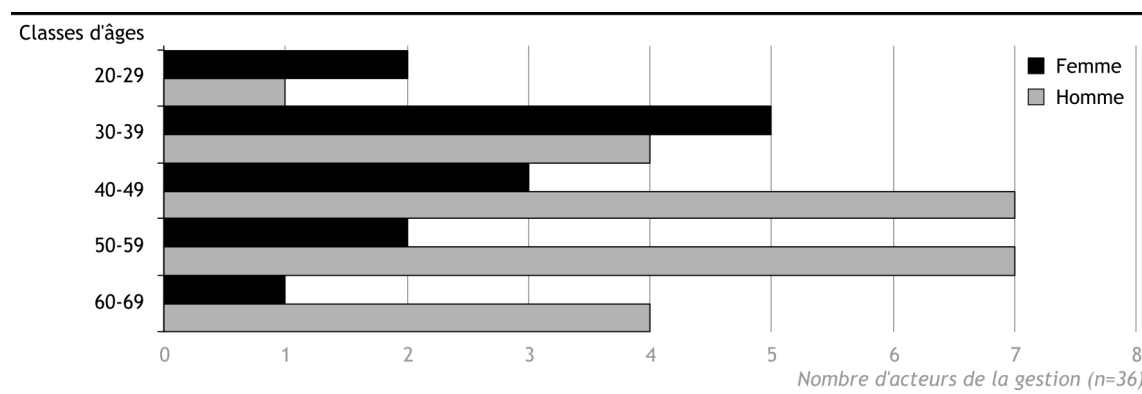
76 entretiens ont été réalisés auprès de 89 personnes, acteurs de la gestion et habitants confondus.

3.2.1. Les acteurs de la gestion

29 entretiens ont été menés auprès de 37 acteurs de la gestion (**Annexe 5**). 2 entretiens ont été conduits avec 3 interlocuteurs simultanés et 4 entretiens avec 2 interlocuteurs simultanés. L'enregistrement a été refusé l'ors d'un seul entretien, réalisé avec 2 interlocuteurs.

Les entretiens ont été conduits auprès d'élus, d'associatifs, de personnes issues de collectivités locales (communes, communautés de communes), de services déconcentrés de l'Etat, d'établissements publics de l'Etat ou de bureaux d'étude. La moyenne d'âge des acteurs de la gestion rencontrés est d'environ 46 ans¹, le plus jeune ayant 24 ans et le plus âgé 68 ans (**Figure 10**). Les femmes sont très nettement sous-représentées parmi les personnes interrogées, notamment dans les classes d'âge supérieures. Elles représentent 58 % des personnes de moins de 40 ans contre seulement 25 % des personnes de plus de 40 ans.

Figure 10 – Pyramide des âges, par classe d'âges et par sexe, des acteurs de la gestion interrogés

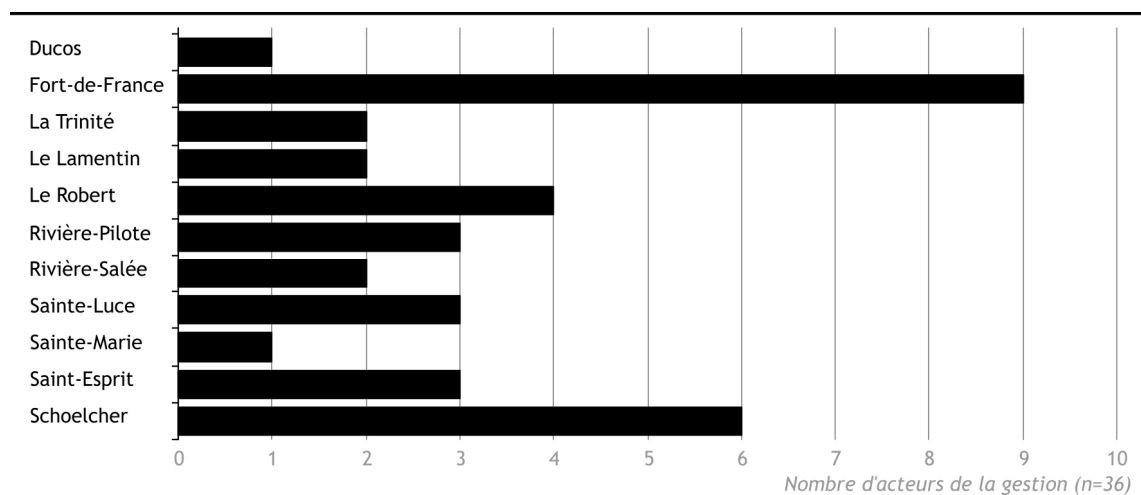


67 % des acteurs de la gestion interrogés sont natifs de Martinique. Parmi les personnes non natives (France hexagonale, Sénégal, Guyane), la durée moyenne de résidence sur l'île est de plus de 15 ans, certains n'étant pas nés en Martinique mais y ayant passé leur enfance.

47 % des acteurs de la gestion sont résidents de l'agglomération de Fort-de-France (Schœlcher, Fort-de-France, Le Lamentin), 33 % des communes du sud de l'île (Ducos, Saint-Esprit, Rivière-Salée, Sainte-Luce, Rivière-Pilote), et 20 % des communes du nord atlantique (Le Robert, La Trinité, Sainte-Marie) (**Figure 11**).

¹ Un acteur de la gestion n'ayant pas souhaité transmettre les informations personnelles le concernant (e.g. âge, lieu de résidence), les statistiques descriptives sont établies sur la base d'un effectif n=36.

Figure 11 – Communes de résidence des acteurs de la gestion interrogés

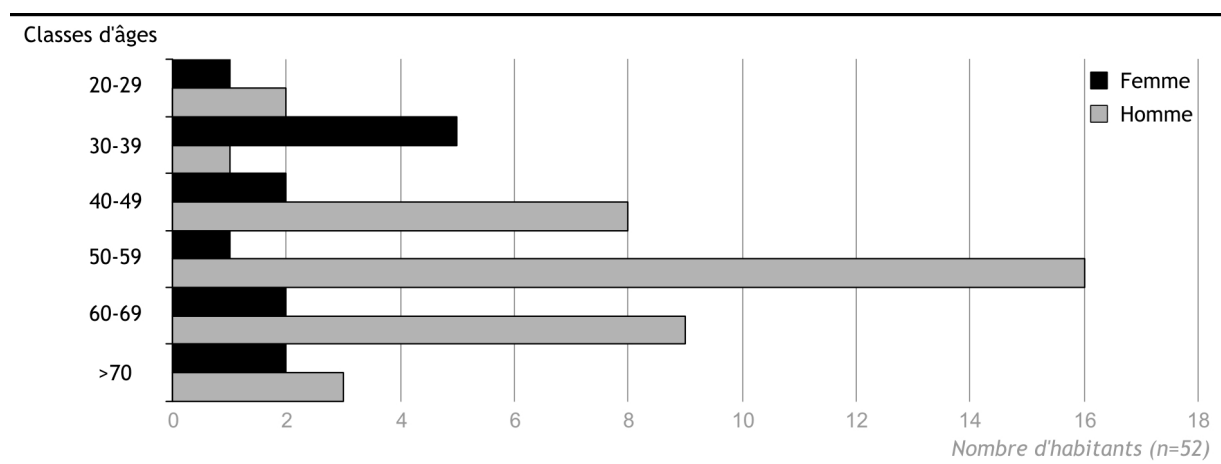


3.2.2. Les habitants

47 entretiens ont été conduits auprès de 52 habitants (**Annexe 6**). 2 entretiens ont été conduits avec 3 interlocuteurs simultanés et 2 entretiens avec 2 interlocuteurs simultanés. L'enregistrement a été refusé par 1 habitant lors d'un entretien individuel.

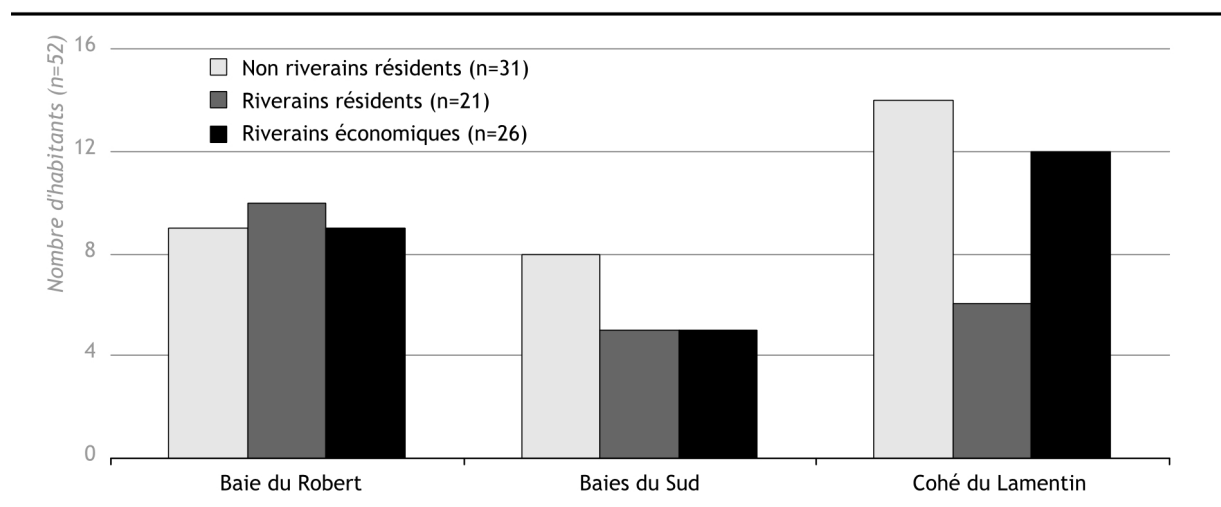
Parmi les habitants, 21 sont des riverains résidents et 31 des non riverains. 26 personnes sont des riverains économiques, parmi lesquels 8 sont également riverains résidents. La moyenne d'âge des habitants est de 53 ans environ, l'habitant interrogé le plus jeune ayant 24 ans et le plus âgé 81 ans (**Figure 12**). Comme pour les acteurs de la gestion les femmes sont sous-représentées dans la population enquêtée et particulièrement dans les classes d'âge supérieures puisqu'elles représentent seulement 16 % des habitants de plus de 40 ans et 67 % des habitants de moins de 40 ans.

Figure 12 – Pyramide des âges, par classe d'âges et par sexe, des habitants interrogés



81 % des habitants interrogés sont natifs de la Martinique. La durée moyenne de résidence des personnes nées hors de Martinique (France hexagonale) est de 27 ans. 20 habitants ont été interrogés sur le Cohé du Lamentin : 6 riverains résidents et 14 non riverains, parmi lesquels 12 riverains économiques (**Figure 13**). 19 habitants ont été interrogés sur la Baie du Robert : 10 riverains résidents et 9 non riverains, parmi lesquels 9 riverains économiques. 13 habitants ont été interrogés sur les Baies du Sud : 5 riverains résidents et 8 non riverains, parmi lesquels 5 riverains économiques.

Figure 13 – Nombre de riverains résidents, de non riverains et de riverains économiques interrogés sur les différents secteurs d'enquête (Cohé du Lamentin, Baie du Robert, Baies du Sud).



V. Les méthodes d'analyse des matériaux de recherche

Les méthodes utilisées pour l'analyse des matériaux sont toutes des méthodes d'analyse textuelle appliquées à des documents ou à des matériaux d'enquêtes. Elles sont à la fois qualitatives et quantitatives.

A. L'analyse qualitative

L'analyse qualitative est première, ordonnée et rigoureuse. Elle s'appuie, dans le cadre de cette recherche, sur deux méthodes : la lecture et l'extraction de citations. La lecture est l'acte de déchiffrement permettant la connaissance des textes. Elle est la méthode la plus évidente de l'analyse textuelle. L'extraction de citations est discutée et le fait d'un choix collectif des enquêteurs.

B. L'analyse thématique de contenu

L'analyse thématique de contenu est une analyse mixte, fondée sur des classifications et des codages qualitatifs, qui permettent ensuite des dénombrements et des analyses quantitatives (Berelson, 1992 ; Mucchielli, 2006). Les classifications sur lesquelles est basée l'analyse de contenu sont, dans le cadre de cette recherche, définies *a posteriori*, à partir d'une première lecture des retranscriptions d'entretiens, soutenant ainsi la dimension exploratoire de la recherche. L'analyse de contenu est appliquée aux discours des personnes entretenues et aux schémas réalisés par les acteurs de la gestion.

C. L'analyse statistique textuelle

Contrairement à l'analyse thématique de contenu, la statistique textuelle s'applique directement au texte, et n'utilise pas l'intermédiaire de la classification et du code. L'analyse statistique textuelle repose sur le compte des mots (Lebart et Salem, 1994) ; compte à partir duquel il est ensuite possible de réaliser des analyses statistiques et probabilistes. L'outil utilisé pour conduire les analyses statistiques textuelles est le logiciel libre TXM (Heiden *et al.*, 2014).

VI. Résultats

Il est nécessaire, en préambule des résultats, d'insister de nouveau sur le fait que **la population enquêtée n'est pas statistiquement représentative**. Les résultats présentés sont une synthèse quantitative de données qualitatives. **Aucune généralisation ne doit par conséquent être proposée sur la base de ces résultats d'enquête**. Les résultats sont toujours à interpréter par rapport aux caractéristiques de la population étudiée. Lorsqu'une citation est faite, le profil individuel de la personne à l'origine du discours est identifiable par un code renvoyant à l'Annexe 5 pour les acteurs de la gestion (AG) et à l'Annexe 6 pour les habitants (H).

A. Représentations et perceptions de la mangrove

Aujourd'hui, le terme de mangrove est couramment employé par les Martiniquais. Tous les habitants et tous les acteurs de la gestion rencontrés en ont fait usage au cours des entretiens². Nous pouvons ainsi noter 3 166 occurrences du terme de « mangrove » dans l'ensemble des entretiens auprès des habitants et 1 538 occurrences dans les entretiens auprès des acteurs de la gestion. Mais qu'est-ce que la mangrove pour les personnes interrogées ? Nous l'avons vu par la multiplicité des définitions scientifiques (Lugo & Snedaker, 1974 ; Guiral et al., 1999 ; Lebigre, 1999 ; Saffache, 2002 ; Taureau et al., 2015), la réponse à cette question est loin d'être évidente. La mangrove est un objet difficile à saisir dans une unité. La mangrove est un objet dont les limites, notamment spatiales, sont incertaines. Les paragraphes qui suivent s'intéressent à la manière dont les personnes interrogées, acteurs de la gestion et habitants, définissent et décrivent la mangrove martiniquaise.

1. Une diversité de définitions et de descriptions de la mangrove martiniquaise

Afin d'apporter des premiers éléments de connaissances sur les représentations de la mangrove, il a été demandé aux acteurs de la gestion de la définir et aux habitants de la décrire³.

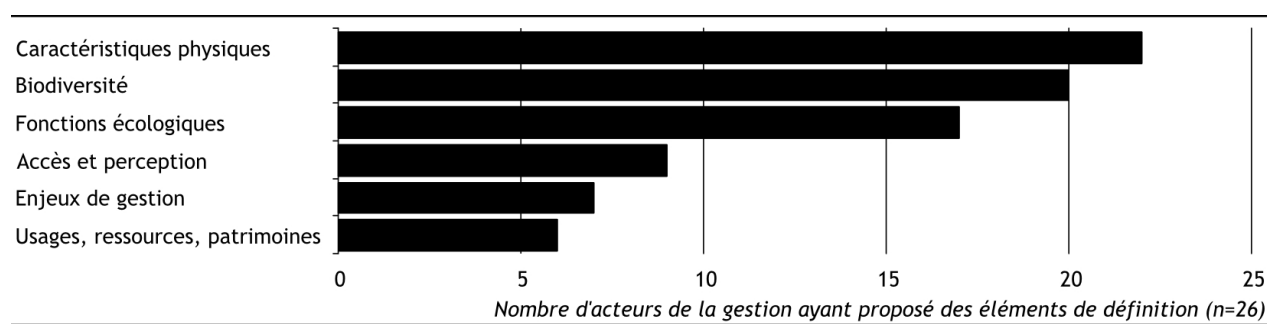
Dans leurs définitions, les acteurs de la gestion donnent une place première aux caractéristiques biophysiques du milieu (e.g. milieu littoral, humide, vaseux, soumis au marnage), à la biodiversité (faunistique et floristique) et aux fonctions écologiques (e.g. abri pour la faune, protection du trait de côte, filtre des apports terrestres au milieu marin) de la mangrove (**Figure 14**). Les premières sont évoquées par 85 % des acteurs de la gestion, la deuxième par 77 % et les dernières par 65 %. Ce sont donc

² Le terme de mangrove était celui employé par les enquêteurs lorsqu'ils présentaient les objectifs de l'étude et ensuite au cours des entretiens. Cela a pu influencer sur l'usage du terme par les personnes interrogées.

³ Il est important d'insister sur la différence de formulation des questions, l'une demandant une définition et donc engageant à une approche plus normée, l'autre à une description laissant plus de place à l'expression personnelle.

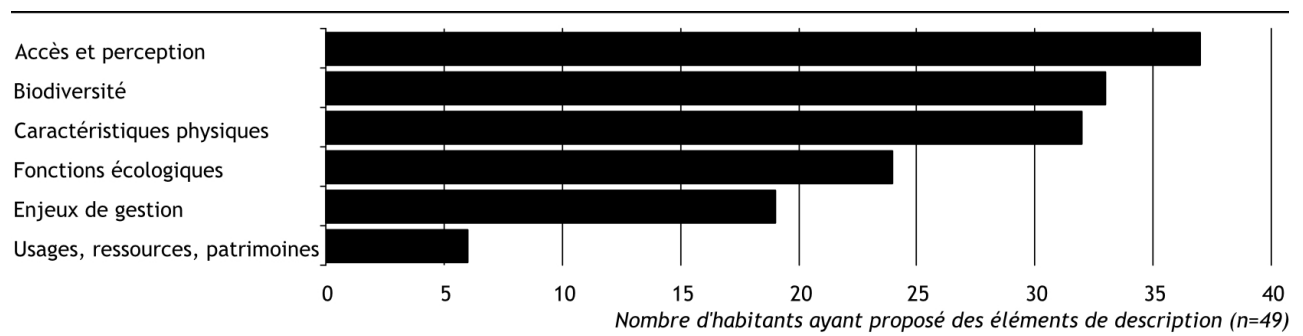
les éléments de connaissances scientifiques relatives aux caractéristiques et aux fonctionnements de la mangrove en tant qu'écosystème naturel qui sont mises en avant dans les définitions gestionnaires. Il est important de noter que cette forme de connaissance occupe également une place forte dans les descriptions que les habitants donnent de la mangrove (**Figure 15**). La biodiversité est évoquée dans 67 % des descriptions, les caractéristiques biophysiques dans 65 % et les fonctions écologiques dans 49 %. Il s'agit, semble-t-il, d'éléments de représentations de la mangrove partagés entre habitants et acteurs de la gestion. Les connaissances scientifiques ne sont pas cantonnées à la seule sphère des experts mais sont également appropriées par les habitants ou rejoignent un certain nombre de savoirs vernaculaires que nous étudierons ci-après.

Figure 14 – Thématiques associées à la mangrove dans les éléments de définition proposés par les acteurs de la gestion



Interrogés sur leur description de la mangrove, et donc implicitement sur ses caractéristiques paysagères, les habitants mettent en avant des éléments de perception davantage que les acteurs de la gestion. Alors que les références à l'accès et à la perception paysagère des milieux apparaissent dans 76 % des descriptions habitantes, elles ne sont présentes que dans 35 % des définitions données par les acteurs de la gestion. Proportionnellement, ces derniers intègrent davantage les questions d'usages, de ressources et de patrimoines à leurs définitions (23 %) que ne le font les habitants dans leurs descriptions (12 %). Les descriptions habitantes donnent quant à elles plus de place aux enjeux de gestion que les définitions proposées par les acteurs de la gestion. Il est intéressant de noter que pour les deux catégories de personnes interrogées, la mangrove, en tant qu'objet défini ou décrit, ne se limite pas à des caractéristiques ou à des fonctionnements biophysiques. Elle intègre déjà une relation homme-nature que ce soit à travers les usages ou les enjeux de gestion. Les écarts entre les éléments de définitions proposés par les acteurs de la gestion et les éléments de description proposés par les habitants n'apparaissent pas majeurs.

Figure 15 – Thématiques associées à la mangrove dans les éléments de description proposés par les habitants



2. La « lisière entre la terre et la mer » : une mangrove définie comme une interface littorale

Il est possible d'identifier une unité concernant les caractéristiques physiques dans les définitions données par les acteurs de la gestion (**Figure 16**) et dans les descriptions proposées par les habitants (**Figure 17**). Ces caractéristiques ne présentent pas de véritable spécificité par rapport à celles mises en avant dans les définitions scientifiques et leur identification semble relativement partagée par les personnes interrogées. A l'exception de la spécificité tropicale de la mangrove qui a peu été mise en exergue dans les définitions et les descriptions, et uniquement par les acteurs de la gestion, les caractéristiques physiques de la mangrove sont dans l'ensemble bien identifiées : milieu humide littoral saumâtre soumis à l'influence des marées.

Figure 16 – Caractéristiques physiques associées à la mangrove dans les éléments de définition proposés par les acteurs de la gestion

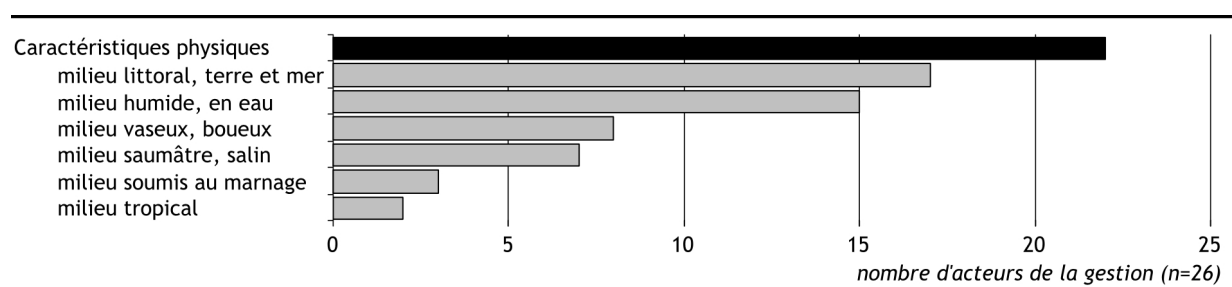
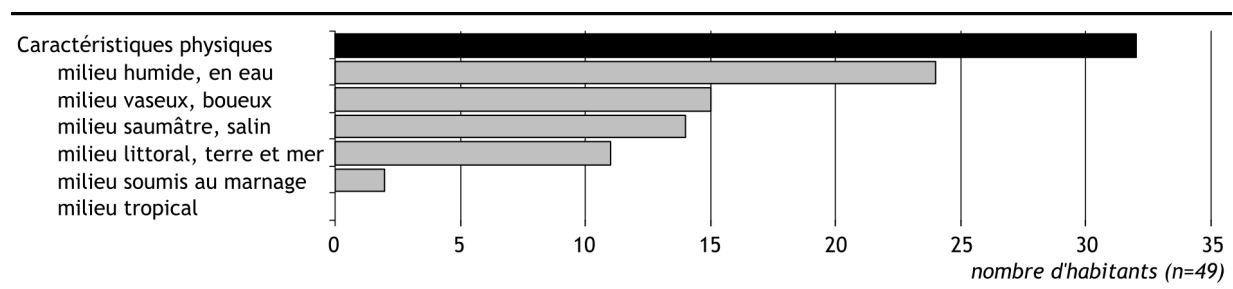


Figure 17 – Caractéristiques physiques associées à la mangrove dans les éléments de description proposés par les habitants



Parmi les différentes caractéristiques physiques, la position littorale de la mangrove est première dans les définitions données par les acteurs de la gestion. Au qualificatif « *littoral* » est cependant souvent substituée une terminologie mettant en avant la dualité terre-mer.

« C'est une véritable interface terre-mer, c'est le lien entre la terre et la mer » (AG4).

Le terme d'« *interface* » n'est cependant pas le plus usité par les personnes interrogées, notamment par les habitants. Certains vont mettre en avant l'idée de continuité entre la terre et la mer alors que d'autres insistent sur la séparation. Un habitant présente ainsi la mangrove comme « *un lieu où il y a un échange* » (H12), un autre emploie le terme de « *jonction* » (H32) et un dernier évoque une « *zone tampon* » (H37). A cette terminologie du lien s'opposent des expressions de la séparation. La mangrove est présentée tour à tour comme « *la lisière entre la mer et la terre* » (H46), « *la limite* » (H19) ou « *la frontière* » (H26).

« Ce n'est pas un milieu marin. Ce n'est pas un milieu terrestre. C'est un milieu entre les deux » (H22).

Ces éléments de discours laissent penser que l'interface est intuitivement appréhendée comme une caractéristique spécifique de la mangrove par les personnes interrogées. « *C'est un milieu spécifique à lui-même, spécifique, vraiment, tu ne peux pas le classer* » (H23). L'interface reste cependant problématique dès qu'il est question de sa définition.

« Où s'arrête la mangrove et où commence la terre ferme ? Il y a malgré tout, une zone commune » (H22).

Il est intéressant de noter que la question de la limite de la mangrove, de ce qui appartient à la mangrove et de ce qui n'en fait pas partie, se pose principalement selon une perspective terrestre. « *Il y a une mangrove baignée par l'eau de mer, et puis il y a l'arrière-mangrove* » (H34). La question de savoir où s'arrête la mangrove et où commence la mer est quant à elle très peu posée.

Afin d'approfondir la réflexion sur la représentation de l'interface que constitue la mangrove, il a été demandé aux habitants s'ils percevaient plus particulièrement la

mangrove comme un milieu marin, comme un milieu terrestre ou comme un milieu à la fois marin et terrestre. Si 76 % d'entre eux ont défendu la dernière proposition l'explication de cette représentation a néanmoins varié d'un interlocuteur à l'autre. Un premier argument concerne le caractère saumâtre de l'eau de mangrove. « La mangrove est faite d'eau douce et d'eau de mer » (H36). Cette caractéristique apparaissait déjà dans 32 % des définitions et 29 % des descriptions proposées spontanément respectivement par les acteurs de la gestion et les habitants. La mangrove est bien identifiée comme « *une zone humide salée, à proximité de la mer* » (H34). « *C'est la salinité qui caractérise la mangrove* » (H34). Cette qualité saline est liée au deuxième argument mis en avant pour expliquer la dualité terre-mer qui caractérise la mangrove.

« Quand la marée monte, elle est présente l'eau, et quand elle se retire, c'est de la terre, on peut marcher, il n'y a pas d'eau » (H18).

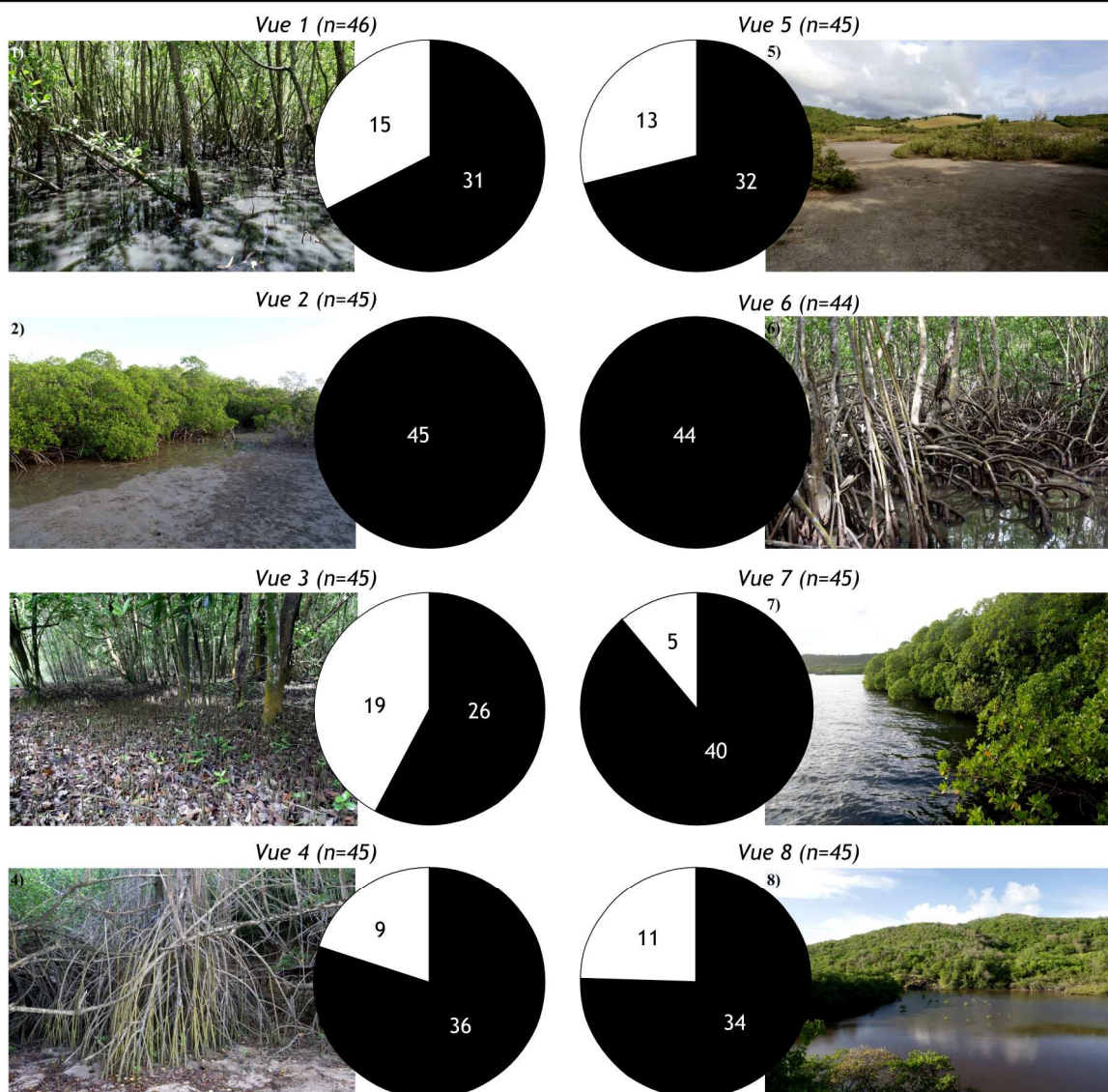
Ce constat du marnage est formulé par des acteurs de la gestion, qui parlent pour certains de « *la zone de balancement des marées* » (AG3), comme par plusieurs habitants qui expliquent par exemple que « *l'eau recule, l'eau revient, l'eau revient qui reste boueuse, il y a des parties qui s'assèchent aussi par moment* » (H41).

Cette influence des marées conduit également certains habitants à percevoir la mangrove davantage comme un milieu marin. Ils sont 22 % à définir la mangrove par son caractère marin. « La mangrove fait partie de la mer. C'est l'ensemble » (H33). De manière générale, lorsqu'une hiérarchisation est établie entre le caractère marin et le caractère terrestre de la mangrove, le premier prend le pas sur le second. « C'est les deux, mais plus marin que terrestre, enfin 60/40 » (H20).

Cette représentation marine de la mangrove peut également être discutée en relation avec les résultats du photo-questionnaire qui visait à savoir quel type de paysage les personnes interrogées associaient à la mangrove (**Figure 18**)⁴. Si l'on prend un même type de milieu (e.g. front de mer de palétuvier, arrière-mangrove, tanne), les personnes interrogées identifient plus facilement comme mangrove les vues présentant le milieu en eau. Ainsi 100 % des répondants identifient la Vue 6 (racines de palétuviers rouges en eau) comme mangrove contre 80 % pour la Vue 4 (racines de palétuviers rouges sans eau). Cette tendance est également notable pour la mangrove de palétuviers noirs identifiée comme mangrove par 67 % des répondants lorsqu'elle est en eau (Vue 1) et par 58 % lorsqu'elle est sèche (Vue 3).

⁴ Les résultats de l'enquête par photo-questionnaire doivent être considérés avec prudence et critiqués tenant compte des faibles effectifs de l'enquête.

Figure 18 – Reconnaissance de la mangrove sur les 8 vues soumises aux habitants lors des entretiens



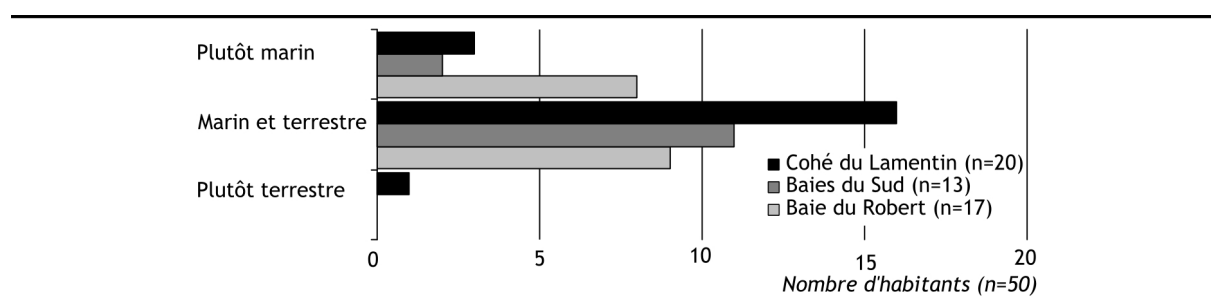
Nombre d'habitants identifiant la vue comme ■ étant une vue de mangrove □ n'étant pas une vue de mangrove (n est le nombre d'habitants ayant procédé à l'identification de la vue)

La représentation du caractère marin de la mangrove est justifiée différemment par les personnes interrogées. Plusieurs habitants mettent en avant le constat que la mangrove « vit dans l'eau » (H6a), « que les palétuviers, c'est dans l'eau » (H39), insistant ainsi sur la dimension aquatique du milieu. Un autre répondant se fonde, lui, sur les « animaux qui y règnent » expliquant qu'« il n'y a que des poissons, crabes, etc. » (H1). Pour d'autres habitants, ce sont les fréquentations et les pratiques qui leur permettent de caractériser la qualité marine du milieu, par exemple « parce qu'il y a beaucoup de pêche » (H35). La question de la fréquentation est également utilisée par les personnes qui mettent en avant le caractère terrestre de la mangrove.

« Il y a une partie quand même sur laquelle on peut passer, même si on s'enfoncé, mais on arrive à avancer » (H39).

Cette approche par la fréquentation est intéressante lorsqu'on met en exergue les différences de réponse par secteur d'enquête (**Figure 19**). Le fait que 8 habitants du Robert, soit presque la moitié des habitants interrogés sur ce secteur, perçoivent la mangrove comme un milieu marin peut être lié à la nature de la mangrove, en frange littorale, sans étang bois secs. Inversement, les habitants interrogés sur le secteur du Cohé du Lamentin, mettent davantage en avant la dualité marine et terrestre d'une mangrove plus étendue, avec des successions végétales plus marquées entre les palétuviers de front de mer et les arrières-mangroves. Ces résultats doivent interroger sur l'importance du contexte local dans l'appropriation des milieux de mangrove par les habitants.

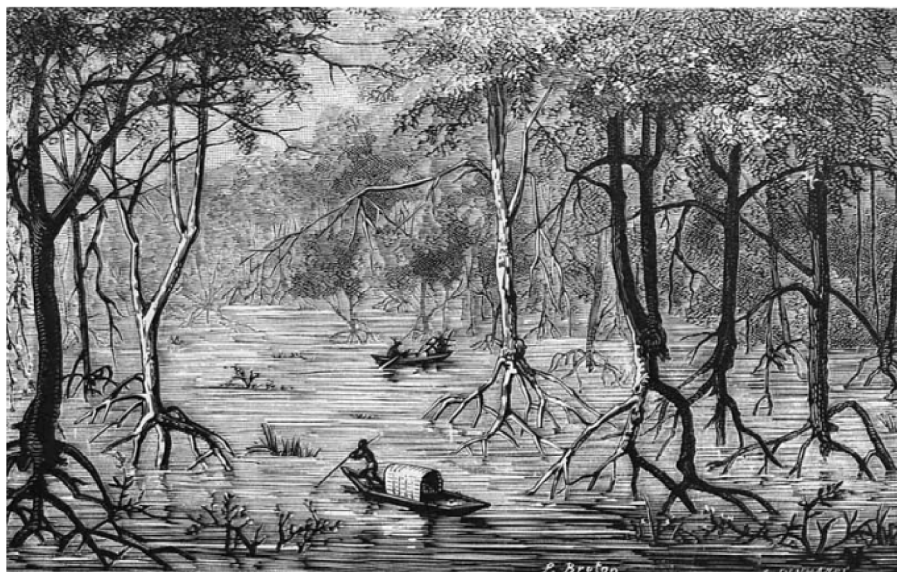
Figure 19 – Type marin ou terrestre des milieux auxquels la mangrove est associée par les habitants des trois secteurs d'étude



3. La « forêt de la mer », une mangrove définie par la présence du palétuvier

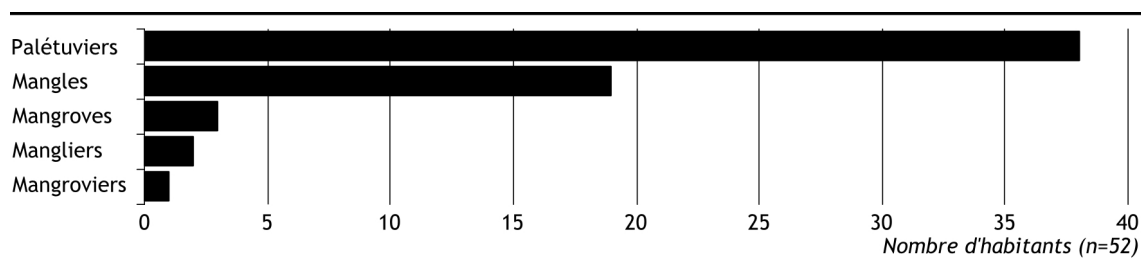
Au-delà de l'intérêt porté aux caractéristiques physiques, le palétuvier constitue évidemment un élément important d'identification de la mangrove pour les habitants comme pour les acteurs de la gestion. Le terme de mangrove est récent à l'échelle historique. Son premier emploi, anglophone, est attribué à W. Tench dans son ouvrage *Narrative of the Expedition to Botany Bay*, en Australie, publié en 1789 (CNRLT, 2017). La chronique de J.-B. Dutertre (1667) ou celle de J.-B. Labat (1724a, b) mentionnent ainsi les mangles et les palétuviers, mais non la mangrove. Le terme de mangrove n'apparaît pas davantage dans les chroniques ou récits de voyage du XIX^{ème} siècle. Le voyageur V. Meignan (1878, p. 20-21), dans la description qu'il donne de son arrivée dans la Baie de Fort-de-France, n'évoque toujours pas la mangrove mais la « forêt de palétuviers » (**Figure 20**). Le premier usage que nous ayons pu identifier à partir des recherches documentaires se trouve dans les travaux du géographe E. Revert (1949).

Figure 20 – La forêt de palétuviers de la baie de Fort-de-France, d'après une gravure de Breton illustrant le récit de voyage de V. Meignan (1878)



Si le terme de mangrove est aujourd'hui couramment employé par les personnes interrogées, il n'a pas complètement remplacé celui de « forêt » qui continue à être utilisé dans les éléments de définition ou de description proposés par les acteurs de la gestion ou par les habitants. La mangrove est décrite comme « la forêt de la mer » (AG13b), comme « une zone humide, boisée » (H13), comme « une forêt qui pousse dans l'eau de mer » (H23), des « arbres qui vivent les pieds dans l'eau » (H42). Le lien étroit que les personnes interrogées font entre la mangrove et le palétuvier est identifiable dans le discours de certains habitants qui emploient le terme de « mangrove » pour évoquer spécifiquement les palétuviers (**Figure 21**). Le terme de mangle, employé par 37 % des habitants interrogés – et par 10 % sans jamais employer le terme de palétuvier –, renvoie au mot créole « mang » qui désigne à la fois le mangle, l'arbre, et la mangrove (Confiant, 2007). Dans les entretiens il n'est cependant pas toujours possible de faire la distinction entre les différents signifiés du terme « mang ».

Figure 21 – Noms utilisés par les habitants pour désigner les palétuviers durant les entretiens



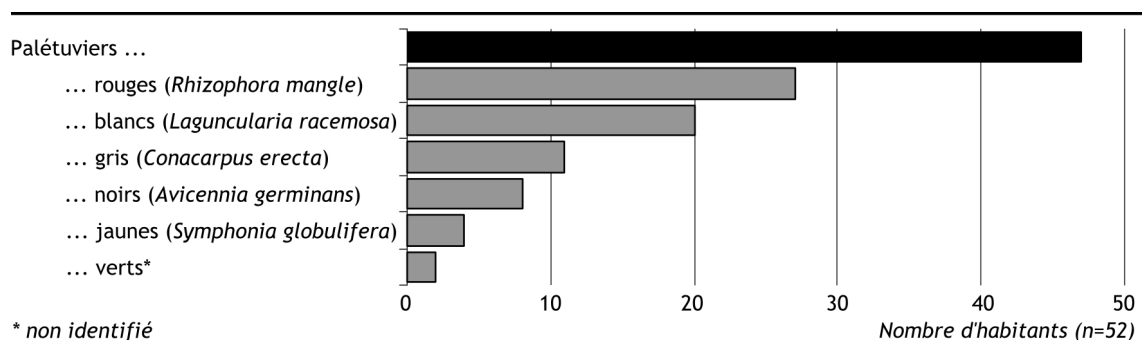
3.1. Du rouge au noir, la succession des palétuviers

Les personnes interrogées évoquent les palétuviers ou mangles de manière générique mais connaissent et s'intéressent également aux différentes espèces et à leur spécificité (**Figure 22**). Un habitant évoque ainsi les « fameuses espèces de palétuviers » (H34) et non le palétuvier, alors qu'un autre met en avant « les différentes couleurs » expliquant que « ça vous intrigue, vous cherchez à savoir pourquoi » (H40). E. Revert (1955, p. 29) écrivait déjà que dans la mangrove, « l'arbre le plus caractéristique [...] est le rhizophora mangle, ou mangle rouge, qui s'avance plus loin dans l'océan que toute autre plante ». Historiquement, le palétuvier rouge est celui qui a fait l'objet des plus fines descriptions. V. Meignan (1878, p. 20) décrit « [l]eurs racines [qui] poussent noueuses et contournées du fond de la mer jusqu'à la surface de l'eau ». Plus anciennement encore, J.-B. Labat (1724a, Seconde partie, p. 38) mentionne le « mangle noir ou palétuvier » mais en donne une description qui correspond davantage à celle du palétuvier rouge, notamment lorsqu'il évoque les propagules, expliquant que ses branches « laissent tomber des espèces de rejetons qui prennent racine quand ils ont atteint le fond de la mer ou de la rivière sur le bord de laquelle le pied et la racine principale a pris naissance ». Le caractère emblématique du palétuvier rouge est encore aujourd'hui affirmé par les personnes interrogées.

« L'espèce la plus connue, c'est le manglier rouge, rhizophora, caractéristique de cette flore. Ce sont des arbres qui poussent sur un substrat vaseux, dans un milieu saumâtre » (AG13a).

Parmi les différentes espèces de palétuviers, ou mangles, mentionnées au cours des entretiens avec les habitants, le palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*) est le plus souvent cité, par 52 % des répondants. Les palétuviers blancs (*Laguncularia racemosa*), gris (*Conacarpus erecta*) et noirs (*Avicennia germinans*) apparaissent moins dans les discours, mentionnés respectivement par 39 %, 21 % et 15 % des habitants. Le palétuvier jaune (*Symphonia globulifera*) existe mais est une espèce de la forêt humide et qui n'est pas constitutive de la mangrove. Le palétuvier vert, quant à lui, n'a pu être identifié dans la littérature scientifique, la couleur référant sans doute simplement au vert des feuilles de l'arbre.

Figure 22 – Espèces de palétuviers mentionnées par les habitants au cours des entretiens



Les acteurs de la gestion insistent sur l'importance de la diversité spécifique des palétuviers dans la définition de la mangrove et sur la notion de « succession d'espèces » (AG2).

« On peut mettre des mangliers les uns à côté des autres, ça ne fait pas une mangrove, surtout s'ils sont tous de la même espèce » (AG2).

Si les habitants interrogés n'emploient pas le terme écologique de « succession », certains l'expriment néanmoins, comme ce riverain de la mangrove du Robert qui explique que « du large vers la terre on trouve plusieurs sortes d'étapes dedans [...], mangle rouge, mangle blanc, mangle gris » (H2).

3.2. Des représentations diverses du palétuvier : solide et fragile à la fois

Les palétuviers suscitent également des représentations contrastées quant à leur prétendue solidité ou fragilité. D'un côté, certains habitants interrogés mettent en avant le caractère extrêmement robuste du palétuvier. Ainsi, cette habitante du Diamant qui explique :

« Ça me fait sourire quand on coupe une branche de mangrove, on est prêt à faire un tollé, mais si les gens savaient comment une mangrove se multiplie à une rapidité. Moi j'appelle ça l'arbre qui marche » (H35).

Le palétuvier est perçu par certains comme une plante qui colonise rapidement le milieu et dont le tronc et les branches sont solides. Déjà J.-B. Labat au XVIII^{ème} siècle expliquait que « [c]e bois revient promptement, autant de fois qu'on le veut couper, pourvu qu'on ait soin de ne pas endommager considérablement la principale racine » (Labat, 1724a, Seconde partie, p. 39). Pour un habitant du Robert, « c'est très invasif [...], ça pousse vite et c'est costaud » (H10). La solidité du palétuvier est notamment mise en avant par des habitants à travers les usages qui peuvent être faits de son bois comme nous le verrons plus loin. Pour un habitant du Lamentin, « les variétés de plantes qui y poussent sont très solides, sont très rares parce que le palétuvier rouge, c'est le plus solide, le plus recherché possible » (H1). Cette dureté du bois est-elle le signe d'une robustesse biologique de la plante ? Plusieurs personnes rencontrées tiennent un discours contradictoire et insistent sur l'extrême fragilité du palétuvier.

« Si on les taille, ça ne repousse pas. C'est pour cela qu'il ne faut pas les toucher. Il faut les laisser » (H6a).

L'idée que si « on coupe une racine [de la mangrove] elle meurt » (H6c) ou que si « vous coupez une branche de mangrove, ça ne repousse pas » (H46) n'est pas isolée dans les discours d'habitants. Les travaux conduits sur la reconstitution des peuplements de palétuvier après les ouragans auraient tendance à venir contredire cette perception de fragilité (Imbert, 2002). Pour P. Saffache (2002, p. 335), la mangrove a « une importante capacité de reconstitution naturelle ». Il ne faut

cependant pas discuter les discours sur la solidité ou sur la fragilité du palétuvier uniquement du point de vue de la biologie de la plante mais s'intéresser, comme nous le verrons plus loin, au lien entre ces discours et les attentes en termes d'entretien – voire de gestion forestière – ou de protection de la mangrove.

3.3. Les racines échasses, un élément paysager emblématique

Si l'on se fonde sur les discours, l'importance accordée au palétuvier rouge semble liée aux caractéristiques de la plante et notamment à ses racines échasses qui sont un marqueur paysager mis en exergue dans les définitions et les descriptions qu'acteurs de la gestion et habitants donnent de la mangrove. Les pneumatophores des palétuviers noirs et blancs, qui pourraient également constituer un élément emblématique du paysage de mangrove sont plus rarement évoqués et jamais nommés par leur nom scientifique. Ils sont le plus souvent identifiés sur les vues présentées dans le photo-questionnaire (**Figure 18**) et parfois utilisés pour distinguer la mangrove d'autres types de forêt littorale, mais jamais évoqués spontanément.

Les racines échasses sont, elles, au cœur des représentations (**Figure 23**). Les habitants comme les acteurs de la gestion évoquent ces «*racines très grandes*» (AG21) qui attireraient déjà l'attention des observateurs au XVIII^{ème} siècle. J.-B. Labat écrit ainsi que :

« Ces racines, après s'être élevées, font des arcades en retombant en terre où elles reprennent, qui s'entrelacent les unes dans les autres, se soutiennent et font comme un grillage, sur lequel on peut marcher sans crainte de se mouiller tout le long des rivières et sur le bord de la mer, et souvent même très avant » (Labat, 1724a, Seconde partie, p. 38).

Figure 23 – Fresque murale représentant l'entremêlement des racines de palétuviers rouges, sur la route de Morne Cabri au Lamentin (cliché B. Morandi, 2016)



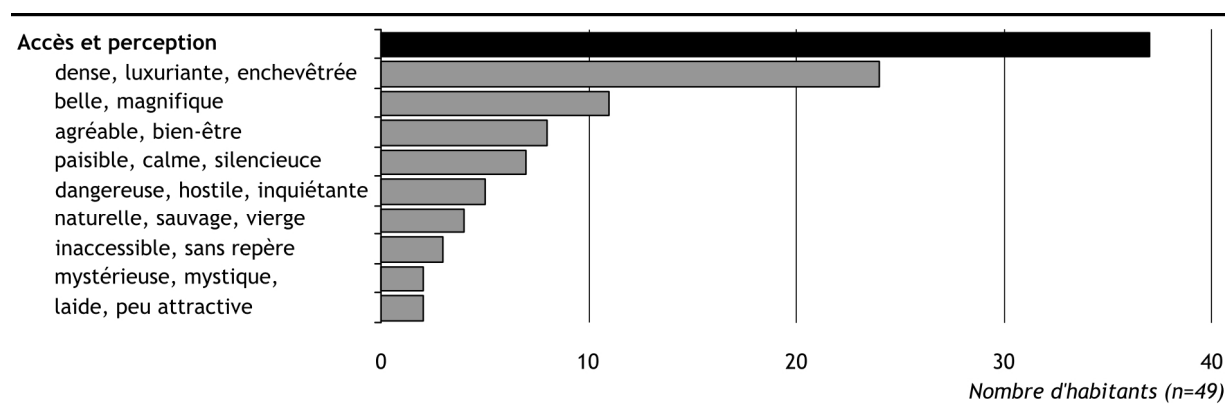
Les palétuviers et leurs racines sont décrits de multiples manières par les personnes interrogées, comme « *des racines inversées* » (AG29) « *des branches mêlées qui sortent de la mer* » (H8b), « *des branches en bas, des pattes comme une main* » (H45a), « *une sorte de végétation sur pilotis* » (H12) ou comme « *une forêt sur des échasses* » (H44). Les discours recueillis montrent bien les imaginaires que peuvent susciter les racines échasses, et plus généralement la mangrove dans l'esprit des Martiniquais rencontrés.

4. Attrait et répulsion : une mangrove à l'origine de perceptions ambivalentes

Lorsque l'on s'intéresse aux éléments perceptifs mis en avant dans les descriptions que les habitants proposent de la mangrove, l'enchevêtrement de racines et la densité, la luxuriance qu'elles créent émergent dans le discours de 49 % des habitants (**Figure 24**). Cette densité est également soulignée par E. Revert (1955, p. 29) lorsqu'il écrivait que « *[l]'ensemble [de la mangrove] forme une masse boisée, épaisse, peu aisément pénétrable* »; un enchevêtrement que plusieurs habitants décrivent.

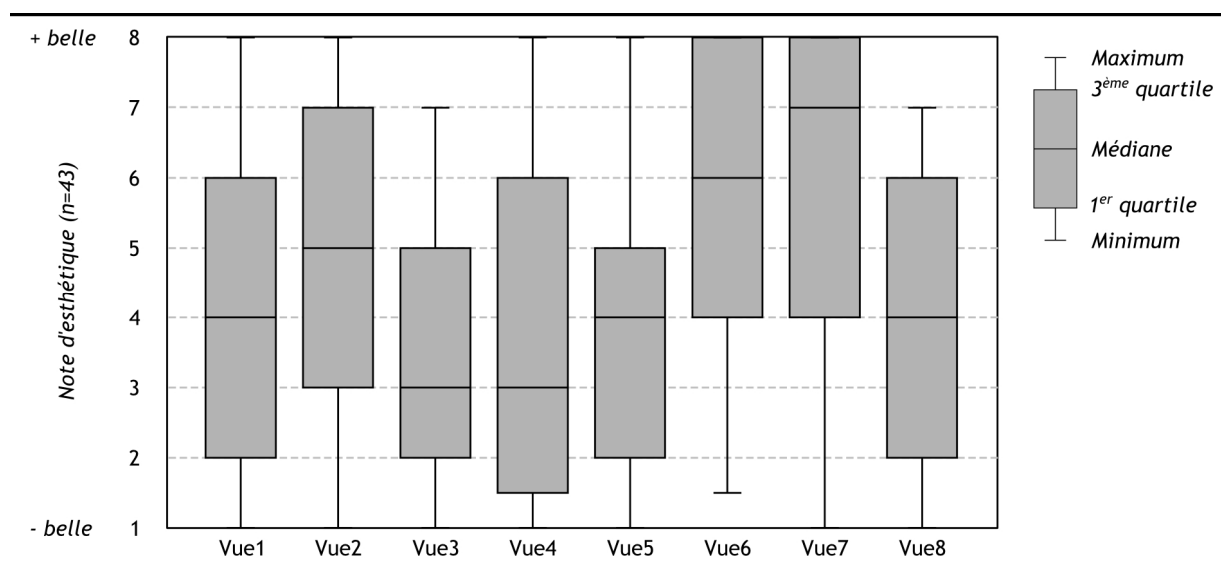
« La mangrove c'est surtout beaucoup d'arbres qui s'enchevêtrent, c'est des branches qui sortent du sol qui vont un peu n'importe où » (H10).

Figure 24 – Classification des éléments de perception mis en avant dans les descriptions de la mangrove proposées par les habitants



Les « *racines de palétuviers qui émergent, qui s'entrecroisent, qui se mêlent de manière assez dense* » (H13) constituent une spécificité du milieu pour différentes personnes interrogées, autant que ses caractéristiques aquatiques. En effet, lorsque sur la base du photo-questionnaire, il a été demandé aux habitants de classer les différentes vues de mangroves selon un critère esthétique, les deux vues qui ont été les mieux notées (vues 6 et 7) sont toutes deux aquatiques et figurent toutes deux des palétuviers rouges. Les deux vues qui ont été les moins bien classées (vues 3 et 4) sont toutes les deux sèches (**Figure 25**).

Figure 25 – Classement selon un critère esthétique des 8 vues de mangroves présentées aux habitants



Dans les descriptions qu'ils font de la mangrove, les habitants expriment également des jugements d'ordre esthétique. 22 % des habitants parlent ainsi d'une beauté, soit de la mangrove – « *un coin magnifique* » (H5), soit des palétuviers – « *une très belle végétation* » (H2). A ces perceptions d'ordre esthétique sont souvent adjoints des qualificatifs relatifs au bien-être éprouvé lors de la fréquentation du milieu. Ainsi un habitant évoque un « *très beau site* », ajoutant « *un site agréable, à vivre même, silencieux, reposant même, et doux* » (H18). Pour plusieurs habitants, la mangrove et les palétuviers sont valorisés dans les discours comme « *un cadre paisible qui incite à la méditation* » (H9), un « *bon lieu à vivre, bon à respirer, un endroit calme, paisible* » (H27), une personne interrogée allant même jusqu'à parler de « *la plénitude d'aller dans une mangrove* » (H47).

Les représentations négatives sont plus rarement formulées mais existent néanmoins dans les discours d'habitants. « *Je trouve ça laid [...] je ne trouve pas ça attrayant visuellement* » (H25) reconnaît l'une des personnes interrogées, alors qu'un habitant explique, lui, à propos du palétuvier, que « *ce n'est pas une plante qu'[il] trouve très très belle* » (H22). La mangrove est perçue par 10 % des habitants rencontrés comme un milieu hostile alors que 6 % insistent sur son caractère inaccessible et le risque qu'il y a de s'y égarer. J.-B. Labat (1724a, Seconde partie, p. 39) évoquait déjà au XVIII^{ème} siècle « *le danger qu'il y a de s'égarer en marchant comme à tâtons dans ces repaisses forêts où même dans le jour le plus clair il est difficile de suivre une même route* ». Cette représentation est encore présente dans les discours d'habitants interrogés aujourd'hui.

« *Quand on est dans la mangrove, si on n'a pas le sens de l'orientation on y passerait des jours et des jours, on pourrait ne jamais s'en sortir* » (H35).

Une représentation qui semble associée à la manière de fréquenter la mangrove. A

ped, « avec la vase, la boue, les racines de palétuviers, ce n'est pas facile de progresser à l'intérieur » (H32), alors qu'« il est quand même plus agréable d'arriver par la mer » (H36). Le caractère impénétrable de la mangrove n'est cependant pas toujours jugé négativement. 8 % des habitants interrogés attribuent à la mangrove une valeur naturelle, voire sauvage, sur laquelle est porté un regard positif. « C'est un lieu de nature » (H16a). Une habitante définit la mangrove comme un lieu « plutôt hostile pour l'homme », ajoutant immédiatement : « donc dans lequel j'ai l'impression que la faune peut y être préservée... » (H26) insistant ainsi sur la dimension positive du caractère sauvage du milieu.

Émerge dans les discours d'habitants une volonté de réhabiliter la mangrove, d'insister sur les caractéristiques positives du milieu et de renvoyer les représentations négatives dans le passé.

« Chez nous en Martinique, quand on disait mangrove, on voyait saleté, on entendait saleté [...]. On faisait un film on se disait, bon voilà, quand on parle de mangrove on parle de là où c'est sale et c'est ce qui est faux [...]. Tant qu'il y a pas un apport humain, un apport de réfrigérateur, de vieille voiture, de feuilles de tôle [...], de tous les détritiques qui existent, tous les trucs usés, la mangrove reste quand même un endroit très sain, très sain » (H2).

L'insistance que mettent certains habitants à valoriser le milieu et à en déconstruire les représentations négatives pourrait cependant laisser penser que ces représentations de la mangrove existent toujours. Certes n'est pas mentionné dans les discours d'habitants le « drap mortuaire des savanes », ce brouillard morbide qui, comme l'écrivait A. Moreau de Jonnés (1822, p. 268), semblait « demeurer attaché à la sommité des palétuviers » et apportait des fièvres aux populations environnantes. Mais on peut supposer, en s'intéressant aux éléments négatifs contenus dans les discours, qu'elle reste dans l'esprit de nombre de Martiniquais un lieu malsain et insalubre. Certains quartiers urbains où se posent des problèmes d'humidité, d'hygiène ou d'insectes, sont d'ailleurs significativement qualifiés de mangrove (Boury, 2014).

5. La richesse faunistique : une mangrove définie par sa biodiversité

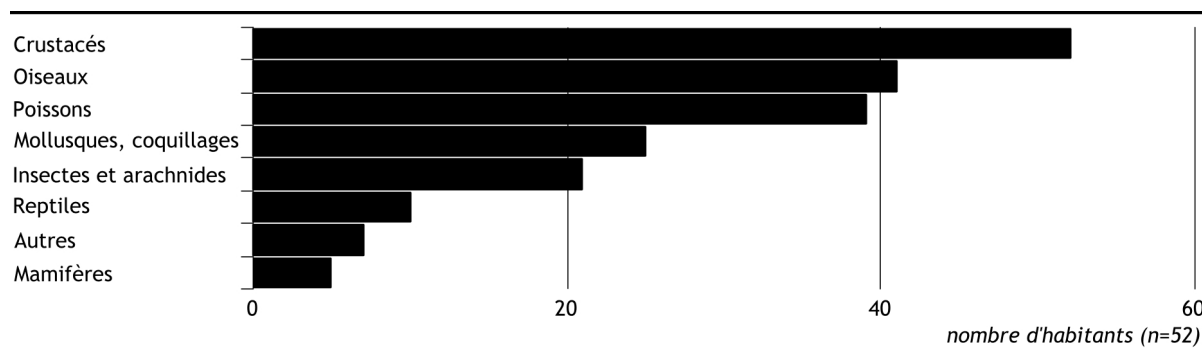
Si la mangrove apparaît dans les discours des personnes interrogées comme un milieu dominé par le palétuvier et présentant de fait une faible diversité floristique, elle est à l'inverse décrite comme très riche sur le plan faunistique⁵. Pour plusieurs habitants, la mangrove est « une zone où, en principe, il y a quand même beaucoup de vie » (H37). Le terme de « vivier » a d'ailleurs été employé par plusieurs personnes au cours des entretiens.

« Il y a des millions d'espèces. Il n'y a pas qu'une espèce, il y en a des millions » (H27).

⁵ Les paragraphes qui suivent sont focalisés sur la connaissance que les habitants ont de cette richesse dans la mesure où les acteurs de la gestion n'ont pas été spécifiquement interrogés sur la biodiversité.

Si l'expression de cette diversité peut paraître excessive, elle montre bien que la mangrove est perçue comme une zone faunistique particulière, comme une zone de « concentration de faune » (H25). Les habitants interrogés évoquent d'ailleurs de nombreuses familles d'animaux durant les entretiens (**Figure 26**). 100 % d'entre eux mentionnent les crustacés (notamment les crabes), 79 % les oiseaux et 75 % les poissons. En moyenne, ce sont 11 noms d'animaux différents qui sont mentionnés au moins une fois au cours des entretiens avec les habitants.

Figure 26 – Familles faunistiques mentionnées par les habitants durant les entretiens



Il est cependant difficile, dans les discours, de savoir si cette connaissance de la faune des mangroves reste « livresque ». On peine notamment à savoir si elle est acquise grâce aux démarches de sensibilisation institutionnelle (dont l'expression la plus visible sont les panneaux *in situ*) (**Figure 27**), ou si elle a été transmise et acquise par la fréquentation et la pratique des sites. Au-delà de l'évocation des familles et des espèces faunistiques, il pourrait également être intéressant de développer un questionnaire d'identification qui pourrait permettre de préciser les résultats sur les connaissances faunistiques (Morandi *et al.*, 2015).

Figure 27 – Panneau éducatif installé sur le site de Vatable, au sud de la Baie de Génipa, présentant la faune (crabes, oiseaux, poissons) de la mangrove (B. Morandi, 2016)



5.1. Les crabes : mantou, cirriques, cémafôt...

Les crabes constituent, pour les habitants interrogés, les animaux emblématiques de la mangrove. Ils sont évoqués par 24 % des habitants dans leur description de la mangrove. Toutes les personnes rencontrées en font mention au moins une fois au cours des entretiens.

« Toutes sortes de variétés de crabes, [...] le crabe de terre qui n'est pas vraiment dans la mangrove, mais un petit peu sur les bords, [...] le mantou, c'est un crabe poilu [...], les cé ma fôt, les petits crabes, [...] le crabe endémique ici qui marche sur les branches de la mangrove... » (H23).

Le mantou est le premier crabe que les habitants associent à la mangrove. Il est évoqué par 63 % d'entre eux durant les entretiens (**Figure 28**). Certaines personnes interrogées ne s'arrêtent pas à la mention de l'espèce mais donnent des informations précises sur l'écologie du mantou. Ainsi, une habitante du Diamant, sur la base de son expérience, explique :

« J'ai constaté que c'est à chaque fois que nous avons des grandes grandes marées pleines qu'on est sûr qu'à ce moment-là, entre avril, mai, juin, juillet voire jusqu'au mois d'août qu'il y aura une sortie de mantous. Tant que nous n'avons pas ce que nous appelons les grandes marées, ce ne sont pas des marées d'équinoxe, ce sont de grandes marées où vraiment le coefficient est très élevé, au bout d'une semaine, voire 10 jours et après on a les sorties des crabes, c'est leur période de mariage » (H35).

Le « mariage des mantous », c'est-à-dire leur période de reproduction, constitue un élément récurrent de la description de l'espèce. « C'est spectaculaire » (H3) explique ainsi un habitant du Robert. Ces descriptions sont souvent faites en lien avec les pratiques de pêche. Les mentions des « crabes plats qu'on appelle les cirriques » (H28), par 56 % des habitants, ou celles des crabes de terre, par 38 %, sont aussi souvent liées aux pratiques de pêche.

« Le crabe de terre qui rentre en hibernation à partir du mois d'août et commence à sortir, enfin vous trouvez des crabes, je parle la grosse population de crabes de terre sortent, ils commencent à ouvrir leur trou à partir du mois de février-mars » (H35).

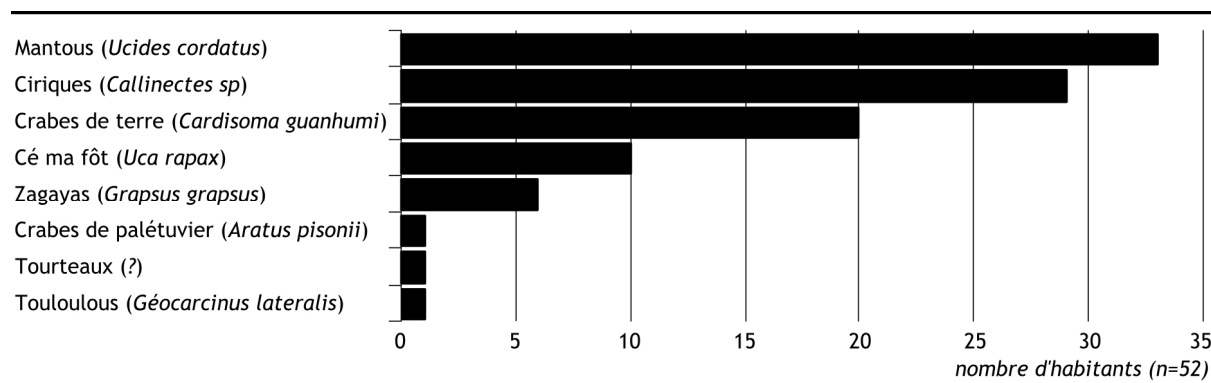
La mention des crabes de terre est particulièrement intéressante dans la mesure où elle renvoie souvent à la définition des limites de la mangrove à laquelle nous nous sommes déjà intéressés.

« Les crabes, c'est dans la mangrove mais c'est aussi un peu dans la terre ferme » (H22).

Un habitant considère même que « le crabe de terre [n'est] pas avec les crabes de mangrove » (H32) alors qu'un autre affirme qu'on trouve cette espèce « surtout en arrière-mangrove ou dans les zones de pâturage » (H34). Les autres espèces de crabes, bien que plus étroitement associées à la mangrove, sont moins souvent mentionnées, que ce soit les « cé ma fôt » (H32) ou « crabes violonistes » (H47), évoqués par 19 % des habitants, « les crabes zagayas, ce sont ceux qui sont sous les

palétuviers » (H36), évoqués par 12 % des habitants, ou les crabes de palétuvier, « le petit crabe jaune » (H4), décrit par seulement 2 % des personnes interrogées.

Figure 28 – Espèces de crabes mentionnées par les habitants durant les entretiens



Certaines personnes interrogées ne s'arrêtent pas à la description des crabes mais expriment également des constats sur l'évolution des populations, d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Ce témoignage d'un habitant du Lamentin est particulièrement représentatif de ces discours :

« la pince pouvait faire le tour de mon bras. Maintenant je vois qu'on pêche des crabes de cette taille-là, oui, la taille des crabes a diminué [...]. On allait marcher sur l'étang sec qui est derrière, il fallait écarter un peu les crabes pour marcher. Maintenant on y va, il y a trois, quatre crabes au mètre carré. Avant, ils étaient peut-être 200 ou 300 au mètre carré » (H20).

5.2. Les oiseaux : kayali, ricuit, pique-boeuf...

Les oiseaux sont mentionnés spontanément dans les descriptions de la mangrove par 20 % des habitants interrogés, et par 79 % si l'on considère leur entretien dans sa totalité. Plusieurs habitants insistent sur leur abondance, autant sans doute que sur leur diversité, expliquant qu'« il y a plein d'oiseaux dans la mangrove » (H43) ou qu'« il y en a énormément » (H34). Il est cependant difficile pour plusieurs personnes d'identifier lesdits oiseaux. « Des oiseaux, mais je ne pourrais pas vous donner le nom exact de ces espèces » (H24) explique un habitant. Pourtant, ce sont 39 dénominations d'oiseaux qui ont été mentionnées durant les entretiens (**Figure 29**). Certains habitants renvoient à des ensembles génériques, comme cet habitant qui évoque « les oiseaux pêcheurs, entre guillemets, les oiseaux marins » (H12), alors qu'un autre mentionne « les oiseaux migrants [qui] viennent se reposer quand ils sont de passage » (H32). Nous pouvons noter chez certaines personnes interrogées une connaissance des périodes de migration, comme cet habitant qui rapporte que les « oiseaux migrants [...] arrivaient vers le mois de septembre » (H36) ce qui est en cohérence avec les observations des experts selon lesquels « [l]es pics d'abondance en Martinique s'observent de septembre à novembre sur les zones humides (mangroves, étangs salins » (AAMP, 2010, p 63).

« J'aime bien quand les oiseaux arrivent dans la mangrove pour venir manger, ça, j'apprécie, il y a toutes sortes d'oiseaux, les pluviers, les oiseaux migrants » (H33).

Figure 29 – Espèces d'oiseaux mentionnées par les habitants durant les entretiens



De nombreux habitants précisent ces dénominations génériques et évoquent différentes espèces d'oiseaux, notamment d'échassiers. « Il y a énormément d'échassiers » (H34), « les ricuits », le « pique-boeuf » (H1) ou « les limicoles, pattes-jaunes, clins » (H18). Parmi eux, le kayali, mentionné par 17 % des personnes interrogées, occupe une place spécifique. « C'est l'oiseau des mangroves » (H10) explique ainsi un habitant du Robert. « Vous les voyez sous les branches de mangrove, au niveau de l'eau, ils pêchent directement » (H46). Cet oiseau a été intégré à la culture créole, dans des histoires et des contes :

« C'est le kayali qui a fait, c'est le kayali qui a dit, c'est le kayali qui a connu, c'est le personnage emblématique, c'est ce qu'on appelle la maquerelle de la mangrove. C'est elle qui sait tout. D'ailleurs, c'est là qu'elle vit donc elle sait tout, elle voit tout, elle entend tout » (H36).

D'un point de vue écologique, les habitants interrogés font état pour l'avifaune, comme pour les crabes, des évolutions qu'ils ont pu constater.

« Le problème c'est le nombre d'oiseaux et autres qui entrent, qui viennent sur la Martinique, ils sont de moins en moins nombreux » (H23).

Certains habitants avancent des éléments d'explication pour expliquer cette diminution perçue du nombre d'oiseaux, comme ce Diamantinois qui pense que « le fait qu'il n'y ait pas beaucoup d'oiseaux migrants aujourd'hui, ça peut être du fait de l'évolution économique, l'apport de tous les produits détergents, etc. » (H36), alors qu'un autre met en avant l'« assèchement des zones humides » (H1). Si les évolutions environnementales ne peuvent être écartées, une autre explication pourrait être proposée sur la base des travaux experts expliquant qu'il y a « [p]otentiellement, 35 espèces de limicoles qui fréquentent les zones humides martiniquaises, pour la grande majorité de manière ponctuelle ou accidentelle » (AAMP, 2010, p. 63). Le caractère ponctuel de la fréquentation pourrait-il expliquer les constats faits par les habitants d'une raréfaction de l'avifaune migratrice ? Ces constats concernent en effet essentiellement des oiseaux migrants, comme le

« ricuit » ou les « pattes-jaunes » (H1). Un habitant parle, lui, de disparition lorsqu'il évoque « les cohés » (H20), ces oiseaux dont le nom se retrouve dans le toponyme « Cohé du Lamentin » qui désigne la partie nord de la Baie de Fort-de-France.

Inversement plusieurs espèces sont identifiées comme ayant colonisé la mangrove martiniquaise. Un habitant mentionne ainsi « les hérons blancs [...], les pique-bœufs », précisant que « ce ne sont pas des animaux endémiques » (H23). Deux habitants évoquent également un rapace qu'ils ont découvert récemment dans la mangrove, un oiseau avec « un collet blanc comme un aigle » (H1) pour l'un, un « faucon » pour l'autre. Il est présenté comme un oiseau « qui ne faisait pas partie de notre faune » (H1).

5.3. Les poissons : kamo, gran'tékail, bécune...

Contrairement aux évolutions concernant les populations de crabes ou d'oiseaux, celles concernant les poissons ne font l'objet d'aucune observation de la part des habitants. Tout au plus se limitent-ils à des suppositions comme celle d'un habitant qui estime que s'il allait pêcher comme il le faisait avant, la pêche « serait moindre » (H18). Cette absence de regard sur les évolutions de la biodiversité piscicole est difficilement explicable, si ce n'est à faire l'hypothèse que les interdictions de pêche mettent moins les habitants en présence d'une faune peu visible dans d'autres contextes. Les poissons ne sont cependant pas absents des discours. Ils constituent même le troisième ensemble d'animaux les plus cités après les crustacés et les oiseaux. Ils sont mentionnés au cours des entretiens par 75 % des habitants interrogés mais apparaissent nettement moins dans les descriptions générales qui sont faites de la mangrove (15 %). Au total, ce sont 42 dénominations de poissons qui ont été citées, certaines référant parfois à la même espèce (**Figure 30**). Plusieurs espèces sont particulièrement citées, notamment « les mulets, ce qu'ils appellent les muges » (H23) (29 % des habitants), les « kamos, [...] un genre de mulot » (H23) (17 %), « les brochets de mer » (H45b) (17 %), « le barracuda » (H5) (15 %) ou encore « les gran'tékails [...] qu'on [...] appelle les tarpons » (H45b) (15 %). Il faut noter, dans la dénomination de ces poissons, l'importance des noms créoles, dont certains n'ont pu être identifiés avec certitude comme le « djamanouin » (H16a), la « bécune zeb » (H22) ou le « toutouf » (H46).

Figure 30 – Espèces de poissons mentionnées par les habitants durant les entretiens



5.4. Les mollusques : huîtres et soudons

Parmi la faune sub-aquatique, il faut enfin mentionner les mollusques qui sont cités par 48 % des habitants interrogés. Il s'agit principalement des huîtres (29 % des habitants) ou des palourdes (21 %). Les huîtres ont fait l'objet d'une description ancienne puisque J.-B. Labat (1724a, Seconde partie, p. 39) observait déjà que « les racines et les branches qui sont dans l'eau servent à recueillir les semences des huîtres, qui s'y attachent, s'y nourrissent, s'y multiplient à merveille ». Plusieurs habitants font la distinction entre « huîtres plates, elles ressemblent aux huîtres plates japonaises » (H23) et « les huîtres creuses » (H35) (Figure 31).

Figure 31 – Huîtres creuses (*crassostrea rhizophorae*) (a) et huîtres plates (*isognomon alata*) (b) fixées sur les racines des palétuviers rouges (B. Morandi, 2016)



Certaines personnes évoquent une diminution, voire une disparition des mollusques. « Fut un moment il y avait des huîtres, des coquilles mais ça fait un moment qu'on ne les voit plus » (H8a) explique un habitant du Robert. Il n'est cependant pas toujours évident de savoir si le discours se fonde sur un constat ou relève plutôt du fait que les personnes qui le formulent ont une fréquentation moindre du milieu. Plusieurs personnes emploient en effet l'imparfait pour dire qu'« il y avait aussi des coquillages, des palourdes » (H32) ou que les palourdes « s'appelaient soudons » (H21) du temps où elles fréquentaient la mangrove. D'autres mentions d'une diminution de l'abondance et de la diversité des mollusques sont toutefois établies sur la base d'une expérience individuelle, souvent associée à une pratique de pêche, comme cette habitante qui explique :

« J'ai constaté qu'on commence à perdre nos espèces de palourdes parce que, dans la mangrove, on avait quatre ou cinq espèces de palourdes, on en trouve pratiquement que deux » (H35).

5.5. Les insectes : moustique, scolopendre, sauterelle...

Parmi les insectes associés à la mangrove, les moustiques sont les plus souvent mentionnés. Ils sont évoqués par 37 % des habitants interrogés mais rarement

spontanément comme faisant partie de la faune de la mangrove. Ils sont plutôt cités en lien avec les nuisances potentielles que peut générer la mangrove. Cette représentation de la mangrove comme un espace de pullulement des moustiques est identifiable dès les chroniques du XVII^{ème} siècle. J.-B. Labat expliquait ainsi, à propos d'une mangrove située au François, que les palétuviers « *entretiennent un si prodigieux nombre de moustiques et de maringoins, que l'air en est quelquefois épaissi* » (Labat, 1724a, Seconde partie, p. 33). Elle est toujours actuelle dans certains discours d'habitants qui évoquent la mangrove comme « *le coin des moustiques* » (H36) ou comme le « *lieu naturel du moustique* » (H20). Une résidente riveraine de la mangrove de la Cherry, au Diamant, constate quant à elle :

« On est envahi de moustiques, c'est lié à la mangrove, enfin j'imagine dans mes représentations » (H44).

Plusieurs personnes interrogées insistent sur la périodicité annuelle de l'abondance des moustiques, comme cet habitant qui explique qu'« *il y a une période. En ce moment, il y en a un peu moins* » (H46). D'autres appréhendent la périodicité à l'échelle de la journée.

« Vous savez les moustiques, venez ici à 18 heures, vous aurez des moustiques, à 19 heures, vous n'aurez plus de moustiques » (H18).

Dans un cas comme dans l'autre, nous pouvons supposer que la périodicité n'est pas nécessairement celle de la présence des moustiques mais celle de la manière dont les personnes interrogées ont pu éprouver individuellement leur présence, par exemple à travers les piqures.

« Les moustiques ont diminué en quantité également. Je trouve que c'est plus confortable d'avoir moins de moustiques, mais je ne sais pas si c'est une bonne chose » (H20).

Ce témoignage dépasse la périodicité et se positionne à une échelle de temps plus longue. Plusieurs habitants font le constat d'une réduction du nombre de moustiques dans le milieu. « *En mangrove il y en a beaucoup moins* » (H13). Ce discours, plutôt négativement connoté, doit être distingué d'une tendance, notamment parmi les riverains, à diminuer positivement l'importance du nombre de moustiques dans la mangrove afin de minorer la gêne occasionnée par ces animaux. Est perceptible, dans plusieurs discours, une volonté de déconstruire l'association courante entre moustiques et mangroves. Certains expliquent ainsi la différence entre ce qu'ils appellent les « *moustiques de mangroves* » (H34) et les autres moustiques, notamment le moustique tigre qui véhicule le zika et le chikungunya et qui « *ne vit pas dans la mangrove* » (H23).

« Les moustiques de la mangrove ne sont pas les mêmes que les moustiques habillés en blanc et noir » (H35).

Parmi les insectes, plusieurs habitants évoquent également le scolopendre comme faisant partie de la faune de la mangrove.

« Les scolopendres, ils sont longs de 15-20 centimètres, avec leurs crocs, là, il y en a un qui m'a mordu » (H23).

Selon certaines personnes interrogées, cette présence du scolopendre a eu un impact sur leur fréquentation de la mangrove. Il est d'ailleurs intéressant de voir que les insectes mis en avant parmi la faune de la mangrove sont ceux qui peuvent constituer une nuisance ou un danger pour les Martiniquais. Seule la sauterelle de mangle est mentionnée de manière relativement neutre.

« Quand j'étais plus jeune, j'observais qu'il y avait beaucoup de ce que nous appelons des sauterelles de mangle. Aujourd'hui ça, ça se trouve de moins en moins » (H36).

5.6. Les reptiles : serpent et crocodile

Il serait plus exact de parler du reptile plutôt que des reptiles dans la mesure où les discours des habitants qui en font mention se concentrent sur le crocodile de la Lézarde qui, depuis sa photographie par les gendarmes et le relais qui en a été fait dans le journal France-Antilles le 06 mai 2015, constitue un personnage auquel beaucoup de Martiniquais semblent s'être attachés. Les tentatives de capture de l'animal par les personnels de l'Etat ont d'ailleurs donné lieu à des caricatures (**Figure 32**), voire à des oppositions avec la création sur les réseaux sociaux d'un groupe Facebook « Sauvons Crocky le crocodile de la Martinique »⁶ et un Hashtag Twitter « touchepasamoncroco »⁷.

Figure 32 – Représentation du crocodile Georges, utilisée par le dessinateur Gabourg (© Gabourg, 2016)



Lors des entretiens, les personnes évoquent le plus souvent l'animal de manière anecdotique et humoristique. Dénommé « Georges » (H13), ce crocodile est à l'origine de nombreuses histoires, notamment sur l'origine de son introduction dans la rivière Lézarde, sur sa potentielle reproduction et l'existence de petits ou sur les

⁶ Lien : <https://fr-fr.facebook.com/sauvonscrocky/> (consulté le 07-08-2017)

⁷ Lien : <https://twitter.com/hashtag/touchepasamoncroco> (consulté le 07-08-2017)

différentes rencontres qui ont pu avoir lieu. Un habitant du Lamentin relate ainsi son contact avec l'animal :

« Je dis à mon beau-père « C'est un crocodile ». Il me dit « Mais non, tu racontes des bêtises, arrête ». Je dis « Il y a un crocodile, là ». Quand il se retourne, il s'est mis sur ses quatre pattes et il a commencé à ramper, à ramper. Il a été à l'eau, il y a eu la pointe, juste le museau hors d'eau, et puis il était là. Quand on s'est approché, hop, il a plongé » (H27).

Les autres reptiles évoqués sont les serpents mais toujours pour expliquer qu'il n'y en pas dans la mangrove. « Si tu veux des serpents c'est mieux d'aller dans les mornes » (H17) explique ainsi un habitant du Lamentin. Au XIX^{ème} siècle, le trigonocéphale était pourtant identifié comme « *ramp[ant] dans la vase où s'élèvent les mangles ou palétuviers* » par E. Rufz (1859, p. 17) dans son *Enquête sur le serpent de la Martinique*, ce qui soulève la question de sa possible disparition de la mangrove.

6. Les services rendus : une mangrove définie par ses fonctions écologiques

La mangrove est décrite comme un milieu menacé, un milieu fragile à protéger et en même temps comme un milieu protecteur. Déjà J.-B. Labat, chroniqueur du XVIII^{ème} siècle, mettait en avant l'intérêt des palétuviers en matière de défense de l'île face aux débarquements militaires, « *rendant ses bords inaccessibles aux ennemis qui voudraient y faire des descentes* » (Labat, 1724a Seconde partie, p. 33). Lors de l'enquête, un habitant évoque l'utilisation défensive que les Amérindiens auraient également fait de la mangrove de Trou au Diable à Sainte-Luce lors des premières colonisations :

« Les Caraïbes habitaient au fond. Ils avaient de la lumière. Et puis les Européens sont venus comme ça les dénicher. Ils ont fait le feu au fond, mais de l'autre côté ils étaient implantés tout le long de la mangrove, comme ça avec leurs flèches, y avait des bouts de bambous, ils avaient mis de la sève de mancellinier. Et comme ils étaient colorés de couleur noirâtre, de ce fait les flèches sortaient dans le noir pour les attaquer. Comme ils ne voyaient rien, [les Européens] se disaient ce sont des diables, on ne voit rien. Ils ont gagné une bataille là au Trou au Diable » (H47).

Sans que la narration soit historiquement attestée, ni que le toponyme trouve ici son origine⁸, l'image d'une mangrove protégeant les Amérindiens des colonisateurs est culturellement intéressante. Un acteur de la gestion, explique que la mangrove était le « *lieu où les esclaves se cachaient* », allant jusqu'à en faire un élément important rapporté « *aux enfants lorsqu'on leur apprend l'histoire de l'esclavage* » (AG27). Quelle que soit la véracité de ces propos, l'image des esclaves marrons allant « *plutôt dans les mangroves parce qu'en marchant sur les racines, [...] les chiens ne peuvent pas suivre* » (H23) existe et est relayée par exemple sur la couverture du

⁸ Le toponyme « Trou au Diable » est parfois lié aux croyances. Selon V. Huyghues-Belrose Trou au Diable fait partie des « toponymes côtiers qu'on rencontre autour de l'île [et qui] témoignent de l'idée collective que le diable semble affectionner les lieux proches de la mer, particulièrement les « trous » et les « tables » (2008, p. 12).

roman de P. Chamoiseau (1997), *L'esclave vieil homme et le molosse*. Dans ce roman, bien que la fuite romanesque se fasse dans la forêt et non dans la mangrove, l'éditeur utilise une photographie des racines de palétuviers (**Figure 33**).

Figure 33 – Couverture de l'édition Folio Poche du roman *L'esclave vieil homme et le molosse* de P. Chamoiseau



Aujourd'hui, ce sont d'autres formes de protection qui sont mises en avant par les acteurs de la gestion comme par les habitants interrogés. La mangrove est un espace qui protège mais plus généralement qui rend des « services », qui a un « rôle », qui assure des « fonctions » pour reprendre les termes employés dans la littérature scientifique (e.g. Kaplowitz, 2001 ; Iftekhar et Takama, 2008 ; Therme, 2014). La mangrove est toujours perçue comme une protection pour les populations, face aux cyclones ou aux tsunamis par exemple, mais joue également un rôle protecteur vis-à-vis de la biodiversité ou des écosystèmes. Dans une étude réalisée sur la commune du Robert, V. Deldrève *et al.* (2011, p. 46) notaient déjà que « toutes les personnes rencontrées, sans exception, ont parlé de la mangrove en soulignant l'importance de son rôle écologique pour le maintien des écosystèmes aquatiques ». 65 % des acteurs de la gestion et 49 % des habitants interrogés évoquent les fonctions écologiques dans les définitions ou les descriptions qu'ils donnent de la mangrove.

6.1. Nurserie pour la faune marine

Parmi les différentes fonctions mises en avant par les personnes interrogées, celle d'abri pour la faune est la plus souvent citée. 35 % des habitants et 42 % des acteurs de la gestion en font mention. Nous l'avons dit, la mangrove est vue comme « un vivier » (H10), un lieu de vie, mais surtout comme un lieu de reproduction et d'abri pour les juvéniles, les deux n'étant pas toujours clairement distingués dans les discours (**Figure 34** ; **Figure 35**).

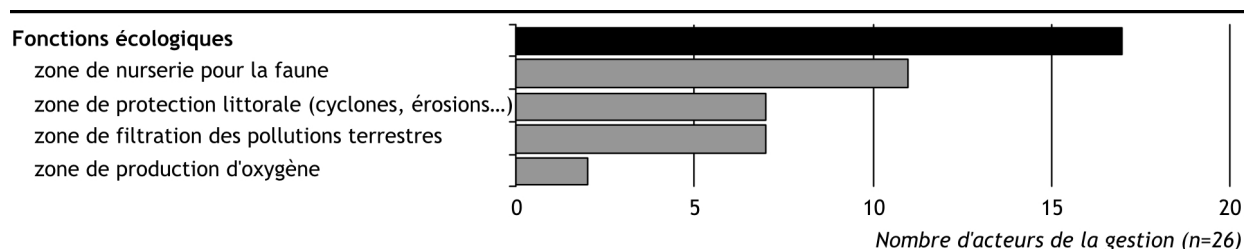
« On voit bien le rôle de nourricerie, d'écloserie. Il suffit d'y aller, on tombe tout de suite sur de gros bancs d'alevins à cet endroit là » (H3).

La fonction de nurserie pour la faune, de « pouponnière » (H16a), est associée par certaines personnes aux caractéristiques biophysiques du milieu et notamment aux racines des palétuviers rouges ou à la qualité saumâtre des eaux. Une habitante interrogée sur la description qu'elle ferait de la mangrove pour des enfants évoque les « grandes racines dans lesquelles les bébés poissons peuvent venir se protéger », les racines où « les barracudas à grandes dents ne peuvent pas se faufiler » (H4). Dans cette description, comme dans de nombreuses autres, les « poissons qui viennent frayer » (AG17), « viennent pondre » (H40) et se développer sont au centre des discours des habitants et des gestionnaires, plus que les autres espèces. La fonction de nurserie est souvent réservée à « ceux qui sont dans l'eau » (H47), en d'autres termes à la faune marine. Un habitant explique ainsi :

« il a toujours été dit que la mangrove c'est la maternité des océans. Avec la mangrove, la reproduction des alevins, les poissons viennent se reproduire pour que les poissons petits se nourrissent dedans, commencent leur vie là » (H28).

Contrairement à la reproduction des poissons, la reproduction des oiseaux est rarement évoquée bien que certaines espèces comme la paruline jaune ou l'aigrette neigeuse y nichent (CDL, 2006).

Figure 34 – Classification des fonctions écologiques de la mangrove mises en avant dans les définitions proposées par les acteurs de la gestion



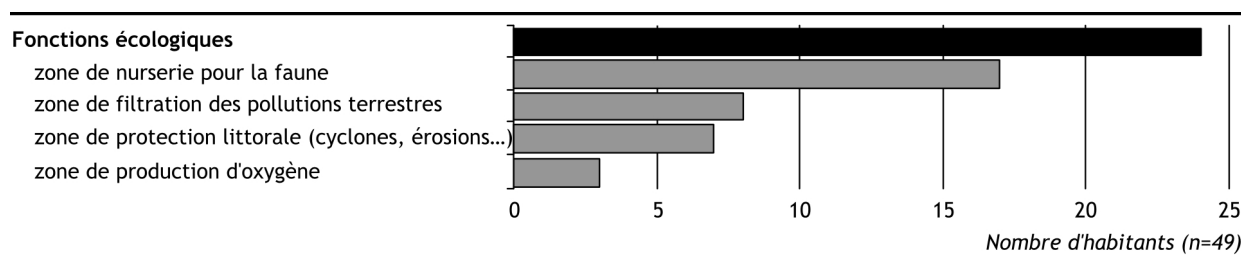
Pour une habitante du Robert, actrice économique dans le domaine de l'écotourisme, le rôle de nurserie « commence à être bien connu » (H4) des Martiniquais. Il ne faut cependant pas laisser penser que cette connaissance serait

nouvelle. Une habitante du Diamant relate ainsi ce que lui expliquait son oncle marin-pêcheur, aujourd'hui décédé :

« il disait en termes créoles c'est manman la mè, lui il avait compris, il n'avait pas fait d'études, pas fait de recherche, mais lui, avec son regard, il avait compris d'où sortait tout ce que nous avons en pleine mer, il savait que c'était ça, il me disait que c'était la mère, c'était la matrice » (H35).

Connaissances scientifiques, savoirs vernaculaires et représentations imaginées semblent ainsi s'hybrider dans les discours. Une riche imagerie linguistique se développe en effet autour du rôle que joue la mangrove dans le cycle de reproduction de certaines espèces. Pour l'une des personnes interrogées elle est « une mère nourricière » (AG28), pour une autre « c'est le début de la vie aquatique, là où tout commence » (AG18b), alors que d'autres encore parlent d'« un lieu de naissance de la nature » (AG29), d'« un lieu d'éclosion de la vie » (H20).

Figure 35 – Classification des fonctions écologiques de la mangrove mises en avant dans les descriptions proposées par les habitants



6.2. Protection face aux événements météorologiques

Une autre fonction reconnue de la mangrove est mise en avant non seulement par les acteurs de la gestion mais également par les habitants. La mangrove constitue, dans les représentations contemporaines, une barrière naturelle dressée face aux cyclones et aux tsunamis, et plus généralement une protection du littoral contre la houle et les érosions associées qui pourraient menacer les infrastructures anthropiques. 27 % des acteurs de la gestion mentionnent cette fonction dans leur définition du milieu. L'un d'entre eux explique ainsi que la mangrove est un milieu « dont on découvre depuis quelques années l'intérêt fondamental pour la protection du trait de côte » (AG5). Cette fonction était pourtant déjà évoquée par E. Revert (1955, p. 100) qui expliquait qu' « [i]l paraît sage de laisser à une partie de la mangrove elle-même le soin d'assurer la protection avancée des ouvrages à construire [en zone littorale] qui, du coup, deviendraient moins onéreux et moins aléatoires ». Cette idée que la mangrove constitue « une petite frange de protection contre les agressions de la mer » (AG24) est également mise en avant par 14 % des habitants dans les descriptions qu'ils en donnent. Ils parlent de « la végétation qui protège la côte » (H22) ou de la mangrove qui « protège de la houle » (H31), qui « va ralentir les vagues » (H45a). Ici encore se mêlent certainement dans les discours des

habitants une connaissance scientifique transmise via les travaux de sensibilisation à la protection du milieu (e.g. CDL, 2006) et une connaissance vernaculaire fondée sur l'observation du milieu. Cette place de l'expérience est particulièrement identifiable dans le discours d'un habitant de Port-Cohé, sur le secteur du Lamentin, qui explique :

« Les plus grosses vagues qu'on n'ait jamais vues ici, c'était de l'ordre de 5 centimètres, quand on avait un mètre sur Fort-de-France. Il n'y a pas de profondeur d'eau dans les environs pour avoir une possibilité de houle » (H20).

Les phénomènes cycloniques conduisent les personnes interrogées à valoriser d'autant plus le rôle protecteur de la mangrove. *« C'est un milieu qui est important quand on est en période de cyclone » (AG23)*. Une vision partagée par les habitants, comme par une actrice économique sur le secteur qui explique que la mangrove *« retient l'eau aussi en cas de montée des eaux » (H24)* ou comme ce Robertin pour qui la mangrove *« cache le vent » (H7)*.

« S'il n'y avait pas cette mangrove, on aurait eu, lors des cyclones, des intempéries, on aurait eu beaucoup de dégradations » (H2).

6.3. Filtre épurateur des pollutions terrestres

La troisième fonction de la mangrove, établie par les travaux scientifiques et reconnue par les acteurs de la gestion et les habitants interrogés est celle de filtre naturel pour les pollutions terrestres. La mangrove est présentée comme *« un espace qui protège nos milieux » (AG28)* par 27 % des définitions proposées par les acteurs de la gestion. L'idée que la mangrove assure un rôle d'épurateur, un *« rôle de nettoyeur » (H6c)* est perceptible également dans 16 % des descriptions proposées par les habitants. La mangrove est présentée comme *« le tampon qui permet d'assainir, de dépolluer un peu » (H38)* et qui permet aussi d'*« éviter l'hyper-sédimentation [...] »* et *« l'étouffement des récifs coralliens par un excès de boue » (H4)*. Plusieurs discours d'habitants donnent ainsi du sens à la notion d'interface terre-mer dont nous avons vu qu'elle était parfois difficile à caractériser.

Il faut toutefois noter que cette fonction de filtre qui, dans les travaux scientifiques, est surtout appréhendée du point de vue des effluents domestiques (e.g. Herteman, 2010), semble étendue à tous types de pollutions par les habitants, et est peut-être surestimée. Un Lamentinois décrit la mangrove comme *« une zone où tout est appelé à disparaître » (H1)*, les *« animaux morts, déchets »* et même jusqu'à la *« chlordécone [qui selon lui] ne va pas faire long feu » (H1)*. D'autres discours présentent davantage la mangrove comme un espace de rétention des *« déchets » (H2)* ou des *« débris » (H36)* sans nécessairement mentionner leur dégradation au sein du milieu. La mangrove *« est une végétation qui sert déjà de protection du littoral, qui empêche aux déchets d'aller à la mer » (H2)*.

Dans ces représentations de la filtration, la racine du palétuvier joue un rôle pour plusieurs personnes interrogées. *« Les racines de mangroves, c'est des filtres »* explique cet habitant interrogé à Port-Cohé (H23). Il est cependant intéressant de

noter que l'intérêt épurateur de la mangrove n'est pas uniquement mis en avant au niveau aquatique mais concerne également l'air. 6 % des descriptions que les habitants font de la mangrove insistent sur « l'apport en oxygène que ça apporte » (H1).

La mangrove « est toujours verdoyante, donc je pense, pour l'oxygène c'est une bonne chose, ça nous donne un air pur » (H2).

La fonction de stockage du carbone n'est cependant pas évoquée par les personnes interrogées.

B. Fréquentations et pratiques de la mangrove

Les définitions et les descriptions de la mangrove proposées par les acteurs de la gestion et les habitants, si elles donnent une place première aux caractéristiques biophysiques du milieu, mentionnent également des pratiques (**Figure 14** ; **Figure 15**). Une actrice de la gestion exprime en des termes forts l'importance de ces pratiques dans les caractéristiques qu'elle assigne à la mangrove :

« Il y a de nombreux usages aussi qu'il faut maintenir, qu'il faut maintenir parce que c'est un besoin pour notre territoire » (AG8).

La mangrove et ses pratiques font toutefois l'objet de très peu de représentations photographiques, contrairement à d'autres milieux aquatiques, comme la rivière et ses lavandières ou ses pêcheurs d'écrevisses (Morandi *et al.*, 2015). Lorsqu'elles existent, les rares cartes postales de mangroves sont souvent prises de loin, l'étendue du milieu apparaissant dans un horizon (**Figure 36**). La mangrove n'est pas un espace auquel est spontanément associée une forte fréquentation. Nous l'avons vu au niveau des perceptions, certaines caractéristiques biophysiques, son caractère sauvage, sa difficile pénétrabilité, viendraient étayer l'idée d'un espace plutôt marginalisé.

Figure 36 – Cartes postales ayant pour horizon les mangroves de la Baie de Fort-de-France vues a) depuis les hauteurs du Lamentin et b) depuis les hauteurs de Rivière-Salée (Coll. Perso. B. Morandi)



Pourtant, les perceptions et les représentations, notamment celles des habitants, qu'elles concernent les caractéristiques biophysiques, la biodiversité ou les fonctions écologiques ont été, à de nombreuses reprises, exprimées à partir d'expériences individuelles de fréquentation du milieu. Les paragraphes qui suivent s'attachent à caractériser ces fréquentations et les pratiques qui leur sont spécifiquement associées⁹.

⁹ La présente partie est centrée sur les fréquentations et les pratiques déclarées par les habitants. Les

1. La riveraineté et la fréquentation de la mangrove

Que signifie fréquenter la mangrove ? La réponse à cette question est étroitement liée à la définition que les personnes interrogées ont du milieu et de ses limites, dont nous avons vu que l'appréhension restait incertaine pour nombre d'habitants interrogés. La fréquentation nécessite-elle de pénétrer profondément dans le milieu ? Plusieurs personnes expliquent qu'elles ne s'enfoncent pas dans la mangrove, comme cet habitant qui « *ne [s]'amuse pas à aller crapahuter entre les palétuviers* » (H12) ou cet autre qui déclare qu'il « *n'y entre pas du tout* » (H31) alors que tous deux rapportent, au cours des entretiens, plusieurs pratiques qu'ils ont en lien avec la mangrove. Ces témoignages montrent qu'il est souvent difficile d'identifier, dans les discours, quelle partie de la mangrove est fréquentée. Un habitant rapporte ainsi qu'il fréquente « *l'arrière-mangrove oui, pas la mangrove* » (H34). Certains habitants s'intéressent également aux plans d'eau protégés par la mangrove, pour des activités nautiques notamment, comme à Trou Cochon sur la commune du Vauclin, mais pas nécessairement à la mangrove elle-même. Un habitant qui fréquente le lieu Trou Cochon explique ainsi :

« La fréquentation dont je vous parlais, c'est une fréquentation qui est orientée nautisme [...], ce sont des gens qui arrivent en bateau, qui restent sur l'eau, qui repartent en bateau » (H10)

Les questions mises en exergue dans les discours d'habitants par rapport à la fréquentation de la mangrove ne concernent par ailleurs pas uniquement les zones de fréquentation mais également la notion même de fréquentation. Pour plusieurs personnes interrogées, la mangrove n'est pas un lieu que l'on choisit de fréquenter mais un lieu où l'on passe pour aller à la plage, lors de randonnées ou pour accéder à son bateau. Un habitant explique ainsi que la mangrove n'est pas une destination mais qu'il y « *passé, parce que le chemin est balisé et qu'on passe à travers, etc.* » lors de randonnées (H12). La route de Morne Cabri qui traverse la mangrove du Lamentin ou le parcours de la mangrove de la Baie du Trésor à Trinité sont pris comme exemples par plusieurs personnes afin d'illustrer cette idée de passage (**Figure 37**).

« A Morne Cabri, quand j'allais faire du sport, on traversait la mangrove, mais c'est vrai que ce n'était pas la destination en tout cas, se balader en mangrove, on la traversait » (HE25).

L'idée de passage prend cependant une autre dimension dans le discours de plusieurs habitants qui parlent de « *visite* » (H36) à propos de leur fréquentation de la mangrove. La fréquentation de passage ne signifie alors pas qu'elle n'est pas accompagnée de pratiques ou qu'elle n'est pas motivée par un intérêt pour le milieu mais plutôt qu'il s'agit d'une fréquentation « *itinérante* » contrairement à des

acteurs de la gestion s'ils ont été interrogés sur leurs connaissances des pratiques en général, n'ont pas été questionnés sur leurs propres pratiques. L'analyse de leur discours ne sera utilisée que ponctuellement afin de discuter les résultats de l'analyse de la fréquentation et des pratiques habitantes.

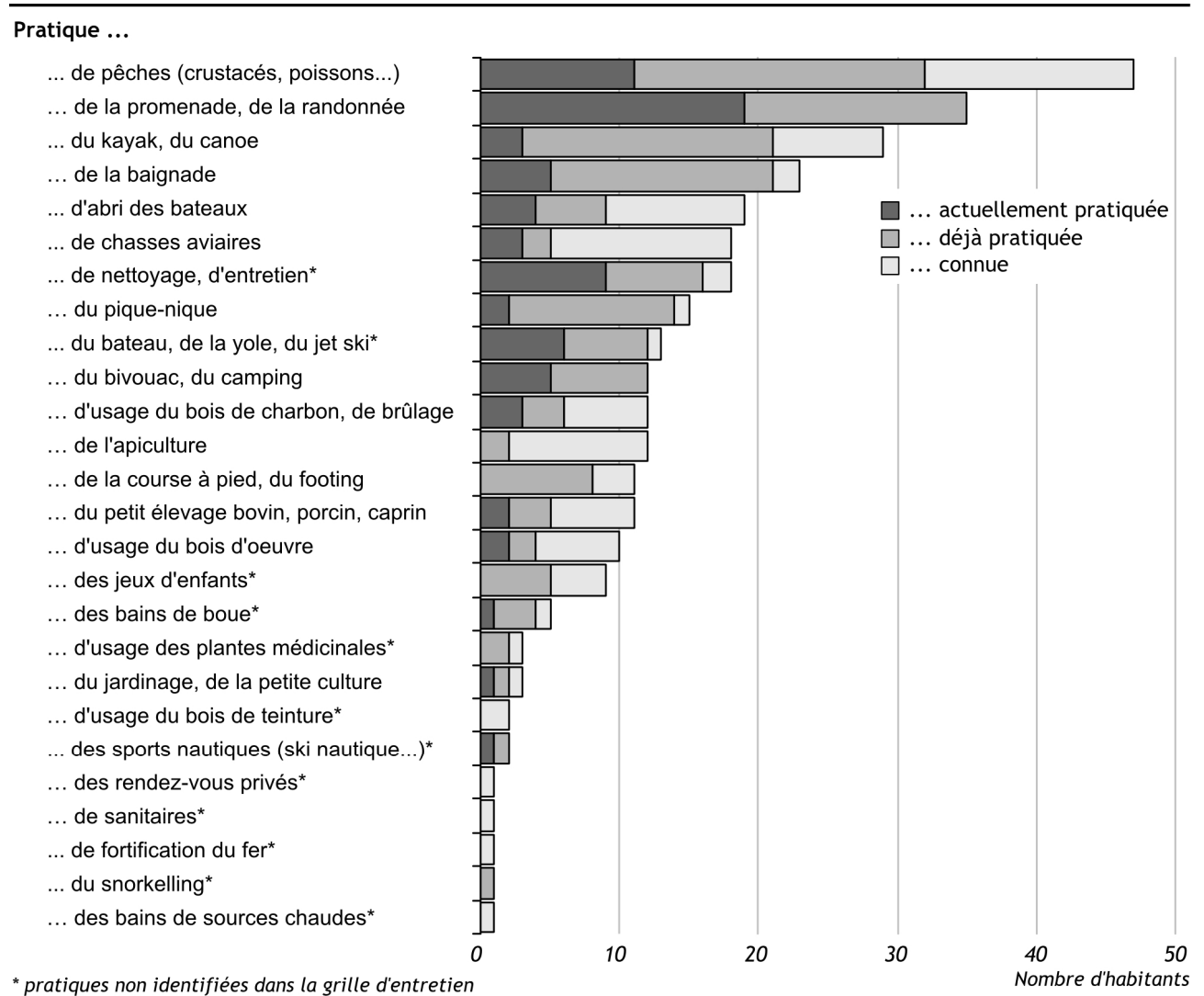
fréquentations plus «sédentaires» qui ont pu être décrites sur d'autres milieux comme les rivières (Morandi *et al.*, 2015).

Figure 37 – Route de Morne Cabri traversant la mangrove du Lamentin (a) et cheminement sur un ponton dans la mangrove de Vatable aux Trois-Îlets (b) (B. Morandi, 2016)



Si la mangrove peut être présentée comme un lieu que l'on traverse ou que l'on visite, cette forme de fréquentation n'empêche pas que s'y exprime une diversité de pratiques. Les entretiens conduits auprès des habitants tendent à montrer que la mangrove est loin d'être un espace hermétique aux activités anthropiques. 54 % des personnes interrogées exercent au moins une activité dans la mangrove, 39 % en ont eu par le passé et toutes ont connaissance d'activités anthropiques associées à la mangrove. Au total, ce sont 26 pratiques, actuelles ou passées, qui ont été évoquées aux cours des entretiens (**Figure 38**). Les paragraphes qui suivent s'attachent à définir ces pratiques.

Figure 38 – Classification des activités dans les mangroves, actuellement pratiquées, déjà pratiquées ou simplement connues par les habitants



2. Les pratiques de pêche et de chasse en mangrove

La pêche et la chasse en mangrove font partie des dix pratiques les plus souvent associées à la mangrove par les habitants interrogés. Elles sont respectivement déclarées connues par 90 % et 35 % des habitants interrogés. Avant de s'intéresser aux caractéristiques de ces deux pratiques, il semble important de consacrer quelques lignes à l'emploi de ces deux termes, chasse et pêche, qui renvoie dans les discours à des réalités diverses. Le terme de chasse, d'abord, peut être ambigu pour certains habitants. « *La chasse au fusil ?* » (H4) demande ainsi un habitant. En effet, si le terme de pêche est le plus souvent employé pour les crabes et les poissons, certains habitants parlent de « *chasse au crabe* » (H29) ou de « *chasse sous-marine* » (H45b) pour les poissons. Le terme de « *cueillette* » (H20) est également employé pour les crabes. Le terme de pêche lui-même peut faire l'objet d'acceptions restrictives, un habitant précisant par exemple que, pour lui, « *il y a un certain terme de productivité qui est associé souvent à pêcher* » (H17) et que bien que pêchant il

ne se déclare pas comme pêcheur. A des fins de clarté du propos, et sans nier l'intérêt de ces emplois et distinctions, nous emploierons dans les paragraphes qui suivent le terme de pêche pour les poissons, les crustacés, les crabes et les mollusques et le terme de chasse pour la chasse au fusil, presque exclusivement aviaire en Martinique.

2.1. Les pratiques de pêche en mangrove : crabes, palourdes, huîtres

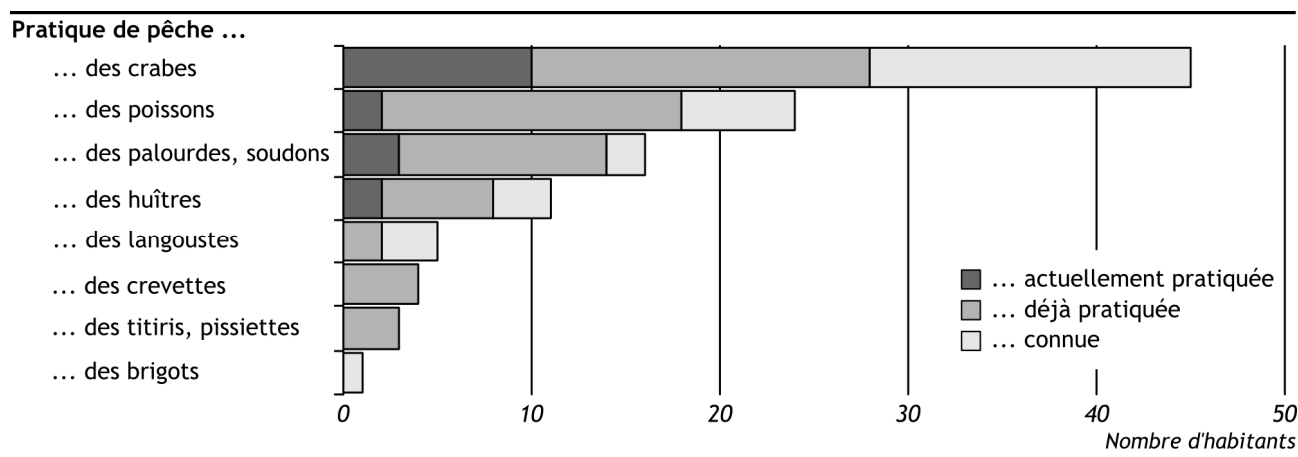
La pêche constitue la première activité associée par les personnes interrogées à la mangrove martiniquaise. Parmi les 52 habitants interrogés, 62 % l'ont pratiqué et 21 % la pratiquent encore (**Figure 38**)¹⁰. Historiquement, elle est pourtant peu évoquée dans les chroniques, contrairement à la pêche en rivière (e.g. Morandi *et al.*, 2015) ou à la pêche en mer (e.g. Guillou et Lagin, 1997 ; Blanchet *et al.*,). Parmi les 32 personnes qui ont déjà pêché en mangrove, il faut toutefois souligner des différences de pratique importantes. Certaines personnes interrogées ont en effet pratiqué l'activité de manière récréative lorsqu'ils étaient enfants. Lorsqu'il est interrogé sur la pêche, un habitant explique : « *là on revient à mon enfance, 10, 12, 15 ans,* » (H20)

« On allait avec les grands, avec les cousins pour la pêche aux crabes pendant les grandes vacances » (H31).

Certains habitants ont continué cette activité récréative adulte et la pratiquent encore mais de manière non lucrative. « *C'était pas du professionnel. C'était plus de l'amateurisme* » (H1) rapporte un Lamentinois. Plusieurs personnes évoquent ainsi des pratiques de pêche amicales ou familiales, plutôt traditionnelles dans le sens où elles sont régulièrement partagées. Pour plusieurs personnes la pêche, « *c'est familial, c'est un rituel* » (H27), alors que pour d'autres, la pêche constitue une activité économique source de revenus complémentaires parfois importants. Il serait par conséquent plus exact de parler au pluriel des pêches en mangrove, d'autant qu'à ces différences de contexte s'ajoutent des différences concernant les animaux pêchés (**Figure 39**). 54 % des habitants interrogés disent avoir connaissance de la pêche au crabe, 35 % de la pêche de poissons, 27 % de la pêche des palourdes et 15 % de la pêche des huîtres pour ne prendre que les plus citées. Toutes les pêches ne semblent d'ailleurs pas avoir la même popularité, certaines apparaissant comme encore pratiquées au sein de la population enquêtée alors que d'autres sont plus confidentielles voire en régression par rapport aux pratiques passées.

¹⁰ Il est important de préciser, en introduction à l'analyse des pratiques de pêche, que celles-ci sont interdites, sous toutes leurs formes, pour raison de pollution à la chlordécone sur plusieurs secteurs littoraux de la Martinique (la Baie de Fort-de-France et la Baie du Robert pour les secteurs d'enquête auxquels nous nous sommes intéressés). Ces interdictions peuvent avoir une influence sur les discours des habitants dans la mesure où les personnes interrogées en ont pour la plupart connaissance.

Figure 39 – Classification des pêches en mangrove actuellement pratiquées, déjà pratiquées ou simplement connues par les habitants



2.1.1. La pêche des crabes : mantous, ciriques, crabes de terre

La pêche des crabes est, pour beaucoup d'habitants interrogés, étroitement associée à la fréquentation de la mangrove. Cette pratique apparaît dans les discours, et notamment dans les discours des acteurs de la gestion, comme la pratique qui engendre la plus grosse fréquentation.

« Il y a des pêcheurs de crabes, c'est incroyable, pendant la saison, il faut voir, il y a des pêcheurs de crabes tous les soirs... » (AG16a).

Ce lien entre intensité de la fréquentation et pratique de pêche aux crabes est également établi par des habitants, comme par un Lamentinois qui rapporte que durant les « périodes de crabes », que nous décrivons ci-après, la mangrove est « une zone très, très, très fréquentée par les habitants » (H1). Parmi les habitants interrogés, 90 % évoquent cette pratique et 54 % déclarent avoir pêché au moins une fois dans leur vie. Pour certains, elle est même l'unique raison de fréquenter la mangrove.

« Qu'est-ce que vous voulez trouver dans la mangrove ? La mangrove c'est des crabes, des mantous et des gens qui vont chasser » (H11).

Plusieurs habitants attribuent même à cette pratique une dimension culturelle au sens où elle serait une pratique largement partagée au sein de la population martiniquaise. « Ici en Martinique, on a la coutume d'aller chercher des crabes, donc ça fait partie effectivement de notre culture » (H43) explique ainsi un habitant. Si l'importance de la pêche aux crabes est identifiable dans de nombreux discours, il faut toutefois prendre en compte la diversité des manières de la pratiquer. Parmi les 8 espèces de crabe associées à la mangrove, 3 font l'objet d'une pêche : le mantou (*ucides cordatus*), le crabe de terre (*cardisoma guanhumi*) et le cirique (*callinectes sapidus*). Pour chacune de ces pêches, les périodes et les techniques de prise varient. La pêche du mantou est celle qui est actuellement déclarée comme la plus pratiquée par les personnes que nous avons interrogées (**Figure 40**). Elle est pratiquée ou a été par 29 % des habitants rencontrés. Elle est associée à la période

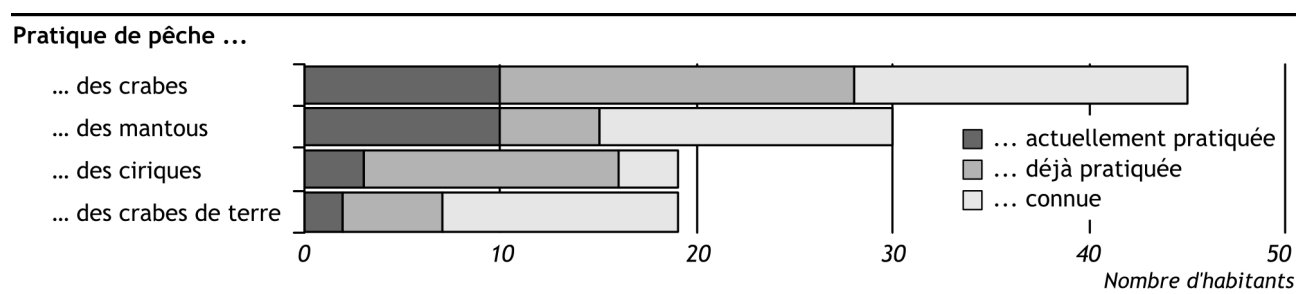
de reproduction de l'espèce, quand les crabes sortent en nombre, « *quand ça court* » (H33). Cette période, appelée par certains habitants « *le mariage des crabes* » (H35) fait l'objet de nombreuses descriptions :

« C'est au mois de juin, ici on dit que les crabes se marient donc ils sortent, ils sortent, ils courent partout pour se rencontrer, c'est un peu la saison des amours en fait ! » (H32).

Tout autant que pour la pêche, les discours se portent sur le phénomène de reproduction et sur ses origines. Pour certains, le phénomène est plutôt saisonnier. Un habitant explique qu'« *on se réfère toujours entre le 15 et le 24 [juin], c'est-à-dire avec une période de pluie* », ajoutant que « *la marée est un petit peu haute* » (H27). L'idée d'une conjugaison de plusieurs facteurs expliquant la sortie des crabes se retrouve également dans le discours de cet habitant qui évoque « *une époque de pleine lune, après la pluie* » (H22) pour la pêche des mantous. Ces connaissances utilisées par certains pêcheurs pour saisir l'imminence de la période sont complétées par des indicateurs plus empiriques particulièrement intéressants. Une Diamantinoise pêcheuse de mantous explique ainsi :

« On sent l'odeur du crabe qui va sortir. Donc une semaine avant, donc le premier appelle : « fais attention, j'ai senti l'odeur des mantous, dans une semaine ce sera bon » et puis, à ce moment-là, on a toutes les personnes dans la mangrove qui chassent des mantous » (H35).

Figure 40 – Classification des pêches de crabes en mangrove actuellement pratiquées, déjà pratiquées ou simplement connues par les habitants



Les habitants interrogés pratiquent cette pêche du mantou à la main, avec un bâton ou un coutelas. Si un habitant explique qu'« *aussi, on peut les prendre dans les ratières* » (H46) la pêche à la main reste la plus évoquée dans les discours. « *Chacun a son sac et il crapahute sur la mangrove* » (H27) raconte un habitant du Lamentin. « *Il faut être fort, courir après eux, il faut se débrouiller* » (H29) explique un autre Lamentinois, alors qu'un Lucéen rapporte qu'« *on met la main dans le trou et on va le chercher* » (H36). Cette pêche à la main est décrite comme une pratique curieuse par certains habitants qui ne la pratiquent pas et fait partie des histoires relatives à la vie de la mangrove. Un Robertin, acteur économique riverain, se souvient des :

« gars qui courraient à la poursuite des mantous. C'est assez bizarre [Rires]. On voit des, des grands bonhommes en bottes faire des pas énormes pour

aller attraper des crabes à pleine main. Il y avait de la vase, ils rentrent les bras dans la vase jusque là pour aller chercher un crabe qui est gros comme ça avec des pinces qui peuvent couper un doigt. C'est assez bizarre mais c'est rigolo » (H10).

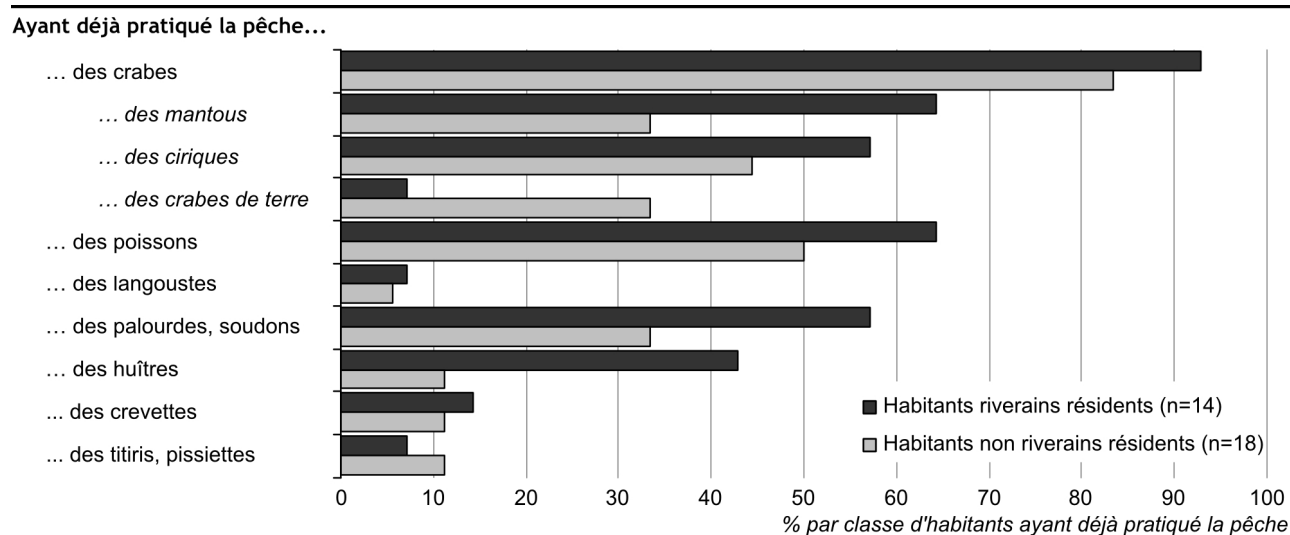
Cette pêche aux mantous est pratiquée individuellement ou en groupe. « *Même si on y va, même si on est 4 ou 5, c'est individuel » (H27)* explique un Lamentinois. La pratique a également une fin personnelle dans la mesure où la vente des mantous est assez peu évoquée. Si une habitante rapporte que ses « *enfants, à certains moments, quand ils étaient assez grands, allaient pêcher les crabes et les mantous. [...] Ils allaient vendre leurs mantous » (H21)*, c'est de manière générale le plaisir de la pêche au mantou qui est mis en avant dans les discours. « *Quand j'étais jeune, c'était une passion » (H46)* reconnaît un Diamantinois. Un autre habitant explique qu'il « *pêche le mantou par année, avec les amis » (H30a)*. La dimension culinaire, dont nous verrons l'importance pour la pêche des crabes de terre, n'est cependant pas mise en avant dans les discours relatifs à la prise des mantous. Tout au plus un habitant explique que ces crabes « *vous font dormir quand vous les mangez » (H42)*.

Quelle que soit sa motivation, la pêche des mantous constitue l'une des pratiques de pêche aux crabes qui entraîne une fréquentation de la mangrove, certes ponctuelle mais importante.

« Si on va par exemple au Morne Cabri à cette période-là, la route est remplie de voitures garées et puis les gens vont ramasser les crabes dans la mangrove. Et notamment les beaux males avec leurs belles pinces » (AG13a).

Bien qu'isolé, il est intéressant de mettre en avant le constat fait par un habitant de Sainte-Luce d'une relative nouveauté de la pratique. Ce dernier affirme que « *les gens ne mangeaient pas de mantous à l'époque [années 70], c'est après que les gens ont commencé à manger des mantous » (H40)*. Aujourd'hui, la pêche au mantou apparaît dans les discours comme une pratique répandue. Pour un habitant, « *tout le monde va prendre des mantous. Tout le monde va dans la mangrove [...]. On trouve vraiment Monsieur Tout le Monde dans la mangrove pour cette pratique-là » (H27)*. Les résultats de l'enquête tendent néanmoins à nuancer cette affirmation, notamment lorsque l'on s'intéresse aux différences de pratiques entre les riverains résidents et les non résidents (**Figure 41**). Si la pêche en général est plus pratiquée par les riverains résidents (67 %) que par les non résidents (58 %), l'écart est encore plus marqué concernant la pêche des mantous. Alors que 64 % des riverains résidents interrogés déclarent l'avoir déjà pratiquée, seulement 33 % des non résidents le déclarent. La proximité du milieu influencerait ainsi sur la pratique de pêche.

Figure 41 – Classification des pratiques de pêche en mangrove déjà pratiquées en fonction de la riveraineté résidentielle des habitants



Inversement, la pêche des crabes de terre, qu'elle soit passée ou actuelle, est proportionnellement davantage déclarée par les habitants non riverains résidents de la mangrove (33 %) que par les habitants riverains résidents (7 %). Un habitant du Diamant explique ainsi que « s'il y a des personnes qui viennent dans les mangroves ici, il n'y a pas beaucoup de Diamantinois. [...] Ce sont des étrangers qui viendront pêcher des crabes » (H45b), sous-entendu des Martiniquais habitant d'autres communes de l'île. Ces communes ne sont d'ailleurs pas nécessairement littorales, un autre Diamantinois mentionnant des « pêcheurs du Gros-Morne » (H45a). Plusieurs personnes interrogées évoquent d'ailleurs des pêcheurs de crabes de terre qui peuvent venir pour le week-end et camper près de la mangrove.

La pêche des crabes de terre est une pêche par piégeage, les outils emblématiques étant les ratières, « des sortes de boîtes rectangulaires » (H34). Ces outils sont très bien décrits par A. Guillou et A. Lagin (1997) dans leur travail sur les *Engins et techniques de pêche de la Martinique* :

« Les pièges, en bois [...], sont placés au-dessus des terriers. Appâtés à l'aide d'ingrédients divers (morceaux de fruits, de canne à sucre...), les pièges sont mis en œuvre essentiellement la nuit, en raison du comportement lucifuge et nocturne de ces crustacés. En saisissant l'appât, le crabe libère le fil maintenant le couvercle ouvert, et se trouve piégé, coupé de sa retraite vers son terrier » (Guillou et Lagin, 1997, p. 151).

Un habitant du Lamentin explique que la fabrication des pièges faisait partie d'un « folklore » (H1) autour de la pêche des crabes de terre.

« J'ai fait les instruments pour aller à la pêche. J'ai fait ce qu'on appelle communément ratières, on dit ratière mais c'est des pièges à crabes. J'en ai fait pour les enfants, pour les amis. [...] Il n'y a pas une technique particulière. [...]. Si c'est pour un gros crabe, il ne faut pas un piège trop étroit. Moi, de mon temps, on avait des caisses de morues, de mon temps hein, des caisses de morues, on prenait les lattes, et avec des clous d'occasion, on bricolait une ratière avec une petite scie » (H16a).

Les pièges sont ensuite déposés à l'entrée des trous de crabes. Si les ratières constituent le principal instrument de la pêche aux crabes de terre, une autre technique est évoquée et toujours dénoncée : la pêche aux insecticides. Un habitant du Lamentin explique qu' « *on donne un coup de baygon, ça le fait sortir [le crabe]* » (H20), le baygon étant une marque d'insecticide utilisé contre les fourmis, les blattes ou les moustiques. Pratiquée semble-t-il surtout pour le crabe de terre, cette technique a pu être appliquée au mantou.

La pression de pêche sur les populations de crabes de terre est mise en avant par les acteurs de la gestion comme par les habitants. « *En 2001, l'AMEPAS [Association mémoire et patrimoine des Salines] a estimé à 150 000 le nombre d'individus capturés pour la période de Pâques* » (AAMP, 2010, p. 92). Dans le cadre de leur étude A. Guillou et A. Langin présentent :

« La chasse aux crabes est une activité "majeure" et très organisée à la Martinique (début avril 93, une équipe de quatre chasseurs disposant de 200 pièges déclarait avoir capturé 500 crabes environ en une semaine, au quartier "Frégate" au François) » (Guillou et Langin, 1997, p. 152).

Un acteur de la gestion parle symboliquement de la « *Saint-Barthélemy des crabes* » (AG16a) pour mettre en avant l'importance du phénomène durant les périodes autorisées de pêche. Un habitant constate qu'« *il y en a qui font leur beurre [...]. Il y en a qui prennent 2 000 ou 3 000 crabes* » (H45a). Quelle que soit la réalité de ces chiffres, il faut noter que parmi les différents crabes pêchés, le crabe de terre est celui pour lequel la dimension économique a la plus grande place dans les discours d'habitants. Selon un habitant de Sainte-Luce « *les gens se sont intéressés aux crabes de terre pour des raisons financières* » (H40). Une Diamantinoise considère quant à elle la pêche comme une activité professionnelle complémentaire.

« Moi, je vends des crabes, je fais 1300 crabes, 1 500 crabes par an à la période, j'en vends en barquette ou déjà cuits » (H35).

Cette « *valeur économique, quand même, non négligeable* » des crabes, dont la pièce est estimée « *entre 2,50 et 3,50 euros* » (H34) n'est cependant pas sans poser des problèmes et notamment des conflits d'usages. Plusieurs habitants évoquent ainsi une compétition parfois importante entre les pêcheurs. Un Robertin explique qu'il ne pêche plus « *parce qu'on volait [ses] ratières* » (H11). La valeur économique du crabe entraînerait également du braconnage comme le laisse entendre une habitante qui pense que la demande, et notamment la demande touristique en crabes farcis, peut favoriser les prélèvements illégaux. Cette représentation de la demande économique n'est cependant pas la plus répandue. Les crabes de terre « *sont des animaux qui sont très prisés par la population* » (H1), sous-entendue locale. « *Il y a deux périodes majeures en Martinique où les crabes sont très chassés, c'est à Pâques et l'autre, c'est à la mi-carême [...], la Pentecôte* » (H13). Une habitante parle même à leur propos de « *la fête du crabe* » (H35). On peut s'interroger sur la symbolique du lien entre les fêtes religieuses et l'écologie du crabe de terre. Comme l'œuf et le lièvre marquent le retour du printemps en France métropolitaine, le crabe

dont la période de reproduction se situe à la fin du carême (ADW, 2017) marquerait-il le retour de la saison humide? Les origines de la tradition ne sont jamais évoquées par les personnes interrogées. Dans les discours d'habitants, c'est davantage l'importance sociale de la fête qui est mise en avant. Il s'agit d'une occasion « de réunir la famille. On est 80-100, entre la famille et les amis » (H35). Les fêtes de Pentecôte et de Pâques sont des moments familiaux. « On mange du crabe au bord de l'eau, c'est une tradition qui reste » (AG16a) explique ainsi un acteur de la gestion. « Le matoutou se fait avec le crabe de terre » (H32). La préparation du matoutou elle-même constitue déjà un rituel. Elle nécessite une anticipation puisqu'« il faut les faire jeûner avant [de les manger] [...], il faut les nettoyer donc donner des feuilles, les purger et après les engraisser. Ce qu'on appelle les engraisser, c'est leur donner des fruits pour pouvoir donner du goût à la chair » (H35). Le matoutou est présenté par un acteur de la gestion comme « un emblème gastronomique » (AG19) de la Martinique. Il s'agit d'ailleurs d'un élément culturel mis en avant au niveau touristique puisqu'il figure dans la carte postale de l'île (**Figure 42**), au même titre que le crabe farci. Peu d'habitants évoquent cependant l'origine du plat.

« comme c'est une pâte à colombo que l'on met dedans et comme la pâte à Colombo est arrivée avec les Indiens, donc je me suis dit, eux ils avaient de l'agneau et nous on avait des crabes et tout simplement comme nous étions au bord de l'eau, on a tout simplement mis la pâte à colombo des Indiens dans nos crabes » (H35).

L'hypothèse de cette Diamantinoise constitue un argument fort en faveur de l'importance culturelle du matoutou puisqu'elle met l'accent sur son origine créole au sens d'« agrégat interactionnel ou transactionnel » entre des cultures plurielles (Bernabé et al., 1993).

Figure 42 – Cartes postales de recettes de cuisines de crabes farcis (a) et de matoutou (b) réalisées à partir de crabes de terres (Coll. Pers. B. Morandi)



Le cirique est enfin la troisième espèce de crabes pêchée. Si le produit de cette pêche est utilisée par certains pour faire « *le petit trempage avec les amis* » (H7), plat traditionnel martiniquais, cette pêche n'est pas associée comme celle des crabes de terre à des fêtes spécifiques. Un habitant explique qu'il n'y a pas de période particulière pour la pêche aux ciriques. Elle se pratique « *pendant toute l'année* » (H32).

« Ce sont juste les initiés qui vont chercher des ciriques, les passionnés quoi, ce n'est pas comme à Pâques où tout le monde va chercher quelques crabes » (AG9b).

Au cours des entretiens, ce sont deux techniques de pêche aux ciriques qui ont été évoquées : la pêche au casier et la pêche à la ligne. Pour un acteur de la gestion, les deux types de pêche ne sont pas pratiqués par les mêmes personnes et avec les mêmes objectifs. La pêche à la ligne a selon lui une dimension ludique, « *ce sont les gamins qui font ça* » alors que « *ceux qui font le commerce de ce crabe cirique, c'est plutôt sur les pièges* » (AG7). Cette dimension ludique de la pêche à la ligne des ciriques est attestée par le nombre de souvenirs d'enfance évoqués dans les entretiens. La pratique n'est cependant pas uniquement enfantine et plusieurs personnes interrogées continuent à la pratiquer adulte (**Figure 43**). Cette pêche au fil et à l'appât est décrite par plusieurs habitants, comme par un Lamentinois qui raconte qu'il prenait :

« les ciriques, avec un fil auquel on attachait un morceau de chair, un morceau de poisson, un morceau de poulet. Le cirique qui était affamé s'accrochait avec ses pinces, on tire avec des pinces, et on le met dans une épuisette ou dans le seau » (H20).

La pêche au casier est également pratiquée par plusieurs habitants. A. Guillou et A. Langin (1997, p. 146) notaient déjà l'utilisation par les marins-pêcheurs d'une « *petite nasse en grillage à double entrée, en forme de Z* », dénommée « *nasse à ciriques* ». Si cette pêche peut donc avoir une dimension professionnelle, les habitants interrogés qui en font mention n'utilisent cependant pas nécessairement la technique à finalité économique, le produit de la pêche étant consommé personnellement et la pratique ayant également une dimension ludique. Certaines personnes interrogées déclarent d'ailleurs pratiquer les deux formes de pêche, comme un Robertin qui va « *mettre des petits casiers pour prendre des ciriques* » et qui « *va pêcher des ciriques à la ligne aussi* » (H30a).

Figure 43 – Pêche de ciriques avec un fil et une peau de poulet dans la mangrove de O'Mullane, sur la commune du Diamant (Morandi, 2016)



Il faut enfin souligner l'impact que la pollution à la chlordécone a pu avoir sur les différentes pratiques de pêche aux crabes. Une habitante évoque notamment des « sites qui sont interdits maintenant puisqu'il y a la chlordécone, vous avez Morne Cabri qui est interdit, vous avez toute la partie Ducos jusqu'à Californie » (H35). Plusieurs habitants expliquent ainsi avoir changé de sites de pêche.

« Nous prenons des précautions. Quand nous prenons des crabes au Lamentin c'est en zones sèches » (H1).

Ce témoignage laisse apparaître une représentation de la diffusion de la pollution sur laquelle nous reviendrons d'autant qu'il illustre une réelle prise de conscience du problème de pollution et des raisons de l'interdiction de pêche. Cette prise de conscience n'est pas anecdotique dans les discours d'habitants et peut expliquer l'arrêt ou la modification des pratiques autant que le strict aspect réglementaire. Un habitant déclare ainsi : « moi j'ai laissé tomber, je ne mange plus de crabes » (H18).

2.1.2. La pêche des poissons

Cette influence de la pollution est évoquée, bien que dans une moindre mesure, pour les pratiques de pêche de poissons. Un habitant explique que « quand [i] pêche un poisson par exemple, [il] le relâche parce que [...] comme au fond de la baie, c'est pollué, il y a des poissons qui y vivent, il vaut mieux ne pas les pêcher » (H23). La pratique de pêche piscicole serait toutefois, selon plusieurs habitants, essentiellement exercée par des marins-pêcheurs professionnels et donc plus surveillée.

« La pêche des poissons, ça se faisait plus par des gars qui étaient enrôlés, qui faisaient un métier de pêche » (H1).

Il semblerait également que la mangrove ne soit pas une zone privilégiée de pêche par rapport à d'autres écosystèmes marins. C. Bouchon et al. (2002, p. 42) écrivait d'ailleurs que « [d]ans les Antilles françaises, la pêche artisanale [...] est peu pratiquée en bordure de mangrove ». La pêche des poissons est d'ailleurs, dans les

discours d'habitants, moins associée à la mangrove que la pêche aux crabes. Elle est évoquée par 46 % des habitants interrogés mais n'est actuellement pratiquée que par 35 %.

Les techniques et engins de pêche de poissons dans ou à proximité de la mangrove sont, semble-t-il, identiques ou adaptés des techniques de pêche en mer (Guillou et Langin, 1997). Parmi les techniques évoquées par les habitants interrogés, il faut noter la pêche « avec des filets » (H29). Cette pratique est controversée, certains habitants considérant que « ceux qui mettaient les filets, qui les mettaient le long du bord, ils ont tout détruit » (H23). Pour d'autres personnes interrogées, elle est tout simplement impossible du fait des caractéristiques du milieu et notamment des racines de palétuvier qui empêchent le déploiement du filet. « Tu ne peux pas mettre de filet dans la mangrove » (H7). Deux types de filets sont pourtant évoqués et décrits à propos de la pêche en mangrove. Le premier est l'épervier, évoqué par plusieurs habitants. « On allait le soir faire un petit coup d'épervier » (H16a) explique ainsi un habitant de Fort-de-France. La technique de la pêche à l'épervier est anciennement décrite par J.-B. Labat (1724a) qui l'attribue aux populations caraïbes.

« On appelle épervier aux Isles un filet rond en forme de cône dont les mailles sont assez petites. Le bas est retroussé en manière de poches, il est garni de balles de plomb tout autour pour le faire couler bas promptement. Il y a une corde de sept à huit pieds à sa pointe dont le bout s'attache au poignet gauche du pêcheur ; elle sert à retirer le filet quand on l'a jeté dans l'eau. La manière de le jeter, est de prendre le bord du filet avec les dents et de le tenir étendu en partie avec la main gauche pendant qu'on en tient plissé dans la droite autant qu'on en peut tenir. Lorsqu'on voit quelque poisson, ou que sans en voir on juge qu'il y en peut avoir dans quelque endroit, on jette le filet sur ce lieu là, ou sur le poisson faisant un quart de conversion dans moment qu'on lâche ce que les mains et les dents tenaient, ce qui fait étendre le filet en rond, et le fait aller jusqu'au fond de l'eau dans cette situation. Le poisson qui est étonné du bruit, se sauve et entre dans les poches où il demeure enfermé ; sa propre pesanteur aidant à les fermer quand on retire le filet par le moyen de la corde [...] » (Labat, 1724a, Seconde partie, p. 24).

J. Benoist (1959) et JJ. Lévy (1976) décrivent son utilisation dans les travaux qu'ils ont conduits dans les années 1950-1980 sur les marins-pêcheurs martiniquais. L'épervier est, selon eux, utilisé sur les grèves et aux embouchures de rivières.

Le second filet qui serait selon certains habitants utilisé dans la mangrove est la « senne » ou « filet tournant » (H23) évoqué notamment par un habitant qui en décrit précisément l'utilisation. Celle-ci est différente de l'utilisation de la senne de plage et se rapproche davantage de l'usage de l'épervier.

« À la senne, tu poses le filet, et après, tu tapes avec un bois, donc le gars, mais il ne faut pas prendre de moteur, le gars il est avec la perche, il y a deux gars à l'avant qui tapent dans l'eau pour effrayer les poissons, il y en a d'autres qui sont dans la mangrove, qui envoient des pierres pour les faire sortir, et après quand tu sais que le poisson est dedans, tu le fermes. Et quand

tu as fermé le filet, tu tapes encore à l'intérieur du filet, et il se prend dans les mailles » (H23).

Le casier, dont nous avons vu qu'il était utilisé pour la pêche des ciriques, est également utilisé pour la capture des poissons en mangrove. Le piège n'est pas décrit mais n'est sans doute pas différent des nasses décrites par A. Guillou et A. Langin (1997) pour la pêche en mer. Un habitant explique que le « casier c'est beaucoup sur les murènes » (H3). Cette pratique semble néanmoins limitée et plusieurs habitants interrogés mettent en avant le caractère néfaste de cette technique qui piège également les juvéniles. Un Diamantinois constate néanmoins qu'« il y a quand même quelques personnes qui mettent leurs casiers » (H36) à proximité de la mangrove.

D'après les habitants rencontrés, le filet serait utilisé pour piéger les mullets, les kamos, les brochets de mer et les gran'tékails. Ces poissons sont également pêchés « à la ligne » (H32), à « la canne à pêche » (H47) ou au fusil harpon.

« Ils mettent la lumière et puis le gros brochet en dessous, ils le tirent au fusil harpon, ils prenaient du gros poisson, des poissons qui faisaient des tailles de 10 kilos, les kamos » (H45b).

Le harponnage est déjà évoqué par J.-B. Duterte (1667, p. 381) et dans la *Dissertation sur les pesches* (Anonyme, 1776, p. 11) comme une technique caraïbe.

« Le bois de [la] flèche est une tige de roseau longue d'environ trois pieds et demi, y comprise une pointe de bois verd qui y est entée et fortement liée avec de la pite, du mahot, ou du fil de coton ordinaire [...]. Elle [...] se termine en une pointe fort aigüe, échancrée et découpée tout autour par des petites haches qui forment un ardillon proprement travaillé et taillé de manière qu'il puisse pénétrer le corps contre lequel la flèche est décochée. Il y a au bout opposé à l'ardillon une petite corde de mahot avec un morceau de bois flottant [...] » (Anonyme, 1776, p. 11).

A la fin du XVIII^{ème} siècle, le fusil semble également avoir été utilisé comme technique de pêche. Ainsi, selon l'auteur, « on voit de jeunes Créoles armés de fusil se rendre sur les bords de mer ou de rivières pour y chasser aux poissons. Ils dirigent si bien leurs coups qu'il n'en passe pas un qui ne soit tué dans le moment » (Anonyme, 1776, p. 24). Aujourd'hui, le harponnage est pratiqué avec un fusil-harpon d'après plusieurs habitants rencontrés. « Avant, on passait sur la mangrove avec un fusil sous-marin pour aller pêcher des poissons » (H30a) explique un habitant. Le harponnage est pratiqué depuis le bord, sur les racines de palétuviers, mais peut également être utilisé en chasse sous-marine sur les fronts de mangrove.

2.1.3. La pêche des palourdes

La pêche des palourdes, ou « soudon » en créole, est connue par 31 % des habitants interrogés et a été pratiquée par 27 %. Elle est souvent présentée comme une pratique passée, comme par un Foyalais qui rapporte qu'il « allait prendre des palourdes » (H16a) ou un Lamentinois qui « allait récupérer des soudons, des palourdes » (H1). La pratique n'a cependant pas disparu bien que pratiquée

seulement par 6 % des habitants interrogés. Plusieurs pêcheurs de palourde ont ainsi pu être rencontrés dans le cadre de l'enquête. Un habitant du Diamant parle à leur sujet des « *palourdiers* » (H45b). Cette dénomination est importante dans la mesure où elle laisse penser qu'il s'agit d'une pratique professionnalisée ou du moins que l'activité nécessite un savoir-faire spécifique.

« Tous les 15 jours, chaque semaine, dans mon quartier, vous avez des personnes avec des sachets, qui vendent des palourdes, qu'ils vont pêcher dans la mangrove de Rivière-Salée et ils vont vendre au Saint-Esprit » (AG11c).

Plusieurs personnes interrogées expliquent que leur pratique de pêche est ou était commerciale. « *C'était 8 euros la douzaine* » (H27) précise même un habitant du Lamentin.

« Depuis une dizaine d'années, les gens se sont adonnés parce que ça devient quelque chose, on ne va pas se leurrer, l'alimentaire pour faire le complément de revenus, certaines personnes se sont mises à la palourde » (H35).

Un autre habitant du Diamant rapporte que des membres de sa famille « *ont fait leurs sous dans ça* » (H45b), mais en tant qu'activité complémentaire, alors que plusieurs personnes évoquent le métier que constituait cette pratique par le passé. « *Ma mère, qui a 96 ans, était pêcheuse de palourdes, c'était son métier* » (H35) explique une Diamantinoise, poursuivant « *on a la pratique de la mangrove. Ça faisait partie de notre culture* ». La pêche aux palourdes nécessite en effet un savoir-faire particulier et une pratique de la mangrove qui engage le corps peut-être plus que d'autres pratiques. En effet, les personnes qui pêchent la palourde le font au pied ou à la main, parfois à l'aide d'un coutelas.

« On piétine la vase et hop, quand on ressent la palourde sous les pieds, il n'y en a jamais une seule, il y a toute une touffe, il y a tout un petit tas. On les prend à ce moment-là à la main » (H27).

Cette pratique, comme les autres pratiques de pêche, est toutefois impactée par les problèmes de pollutions.

« Il y en a, maintenant [des palourdes] mais à cause de la pollution, on ne les pêche pas » (H27).

Un Lamentinois explique notamment que « *la zone justement où on pouvait en prendre [des soudons] en grande quantité, cette zone a été très malmenée par la chlordécone* » (H1). Plusieurs discours d'habitants font également mention de la pollution par les sargasses qui aurait eu un impact important sur les populations de palourdes et par conséquent sur la pêche desdits animaux.

2.1.4. La pêche des huîtres

L'influence des pollutions sur les pratiques de pêche est également évoquée pour les huîtres. Cet enjeu apparaît dans les discours de manière plus spécifique dans la mesure où plusieurs habitants interrogés insistent sur le fait que l'huître « *est un filtre* »

(H17), « *un éboueur* » (H) pour justifier leur arrêt ou leur prudence vis-à-vis de la pratique. Aujourd'hui, seulement 4 % des habitants interrogés continuent à prélever les huîtres alors que 12 % ont arrêté, les autres n'ayant jamais pratiqué cette activité. La pollution n'est cependant pas le seul facteur explicatif de la faible intensité de cette pêche. Les huîtres de mangrove apparaissent dans plusieurs discours comme un produit halieutique de faible intérêt. « *Ça a peu de valeur nutritive, ce n'est pas comme les huîtres en France* » (H1) explique ainsi un Lamentinois. Les huîtres sont pourtant consommées anciennement si l'on en croit le récit de J.-B. Labat (1724a) :

« Ces huîtres sont petites, à peine les plus grandes arrivent-elles à la grandeur de celles de Cancale en Bretagne mais elles sont délicates grasses, blanches tendres et d'un très bon goût. [...] Il faut seulement observer de ne manger que celles qui trempent dans la mer quand on les a cueillies. Parce que celles qui se trouvent en dessus de la surface de l'eau, soit que la mer ait baissé dans son reflux, soit que les racines aient crû, ne sont pas si bonnes à beaucoup près, pour l'ordinaire même elles sont douceâtres, plus dures, plus maigres et plus petites que celles qui sont toujours sous l'eau » (Labat, 1724a, Seconde partie, p. 39).

Aujourd'hui, plusieurs personnes évoquent la pêche et la consommation des huîtres. Un habitant les mange chaudes : « *Tu mets ça sur feu de bois, les huîtres de palétuvier, alors il faut être assez rapide, mais elles vont s'ouvrir* » (H17). Il n'est toutefois pas toujours possible de savoir si ces pratiques portent sur les huîtres plates ou sur les huîtres creuses. Pour un habitant fréquentant le Cohé du Lamentin « *les huîtres de palétuvier qui sont comestibles [...]. C'est des huîtres plates* » (H23). Une Diamantinoise consomme également les huîtres plates et non les creuses, mais plus pour des raisons pratiques parce que « *celles qui sont creuses, comme elles sont en nid, il y en a trop, c'est chiant [à cueillir et à préparer]* » (H35). Cette consommation d'huîtres a, d'après plusieurs habitants, donné lieu à des projets d'aquaculture.

« Il y avait eu des tentatives d'élevage d'huîtres, d'huîtres de palétuvier. [...] Je suis pas sûr que ça ait beaucoup fonctionné mais je crois qu'il y a eu un essai » (H22).

2.2. La chasse aviaire en mangrove

La chasse en mangrove est déclarée comme actuellement pratiquée par 6 % des habitants interrogés et connue par 35 % d'entre eux. Comme pour beaucoup de pratiques, l'activité de chasse remobilise, dans le discours de certains habitants, la réflexion sur les limites physiques de la mangrove. Un Robertin explique ainsi : « *je vois mal quelqu'un crapahuter avec son fusil sur le dos, sur les branches* » (H10).

« Il y a aussi des chasseurs qui viennent chasser les oiseaux migrateurs qui viennent se reposer, donc ils viennent chasser. Si vous passez le dimanche vers la mangrove du Lamentin, vous allez les entendre les chasseurs, le dimanche matin » (H32).

La pratique de la chasse en mangrove est surtout connue des personnes qui ne la pratiquent pas du fait de la présence des miroirs de chasse qui constituent des éléments paysagers facilement identifiables (**Figure 44**). « *Il y a des points de tir, [...]*

ils [les chasseurs] ont des plateformes » (H42) explique un habitant, alors qu'un autre mentionne « un terrain spécialement pour ça » (H6a).

Figure 44 – Miroir de chasse aménagé par les chasseurs qui ont créé des cheminements et des affûts dans la mangrove du Lamentin, zone de Port-Cohé (B. Morandi (a), C. De Souza (b), 2016)



Il faut noter que les éléments de discours décrivant les pratiques de chasse sont très succincts. Les chasseurs eux-mêmes donnent peu de détails sur la manière dont ils pratiquent l'activité et renvoient souvent à la réglementation lorsqu'ils sont interrogés sur ce point. La pratique de la chasse est en effet très encadrée au niveau réglementaire et étroitement surveillée par les acteurs de la gestion, que ce soit concernant les espèces prélevables, les périodes durant lesquelles l'activité est autorisée ou les zones de chasse et la manière dont elles sont aménagées. Un habitant chassant sur le secteur du Lamentin explique qu'il chasse durant les périodes d'ouverture, « du dernier dimanche de juillet, cette année c'est le 31 [...], jusqu'au 15 février » précisant une « fréquentation, surtout août septembre octobre novembre, régulièrement » (H13). De même, les espèces d'oiseaux déclarées chassées, comme « la tourterelle et puis les oiseaux marins [...], les becs crochus, les pattes jaunes, les sarcelles » (H46) répondent à la liste établie par l'arrêté ministériel du 17 février 1989¹¹.

La chasse est également une activité qui suscite des conflits d'usages et de représentations qui peuvent conduire à des prises de postures, limitant l'expression des personnes interrogées. Le discours des chasseurs est ainsi souvent défensif face aux critiques que leur activité peut générer chez certains Martiniquais. Plusieurs personnes interrogées déclarent d'ailleurs avoir arrêté la pratique. « J'ai rangé le fusil, je ne chasse plus » (H46) expliquant cette décision par une prise de conscience environnementale. Plus que sur la pratique de la chasse elle-même, les habitants

¹¹ L'arrêté du 17 février 1989 fixe la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée sur le territoire de la Martinique. Il a été modifié par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2005 et l'arrêté ministériel du 31 juillet 2013. La liste actuelle contient 32 espèces dont 24 sont des espèces d'anatidés et de limicoles (DEAL, 2017)

interrogés pratiquant la chasse insistent sur les activités qui sont liées à la pratique, et notamment les pratiques de découverte et d'observation du milieu.

« Même si je ne chasse pas, mais je vais voir, je vais sur le terrain, les terrains, je regarde quels sont les arrivages d'oiseaux, quelles sont les fréquentations, limicoles ou autres, s'il y a de gros vols, de petits vols, quels types d'oiseaux à quelle période, suivant une étude bien déterminée. Ce ne sont pas... On dit toujours, chasse, chasse, chasse, mais la plupart des chasseurs ne sont pas là pour faire que du prélèvement. Ils sont là pour surtout faire des études » (H18).

Les chasseurs rencontrés mettent également en avant leurs actions en faveur de l'environnement et l'utilisation qui est faite des aménagements cynégétiques pour d'autres pratiques, comme la pêche aux crabes ou simplement la visite de la mangrove.

« On s'évertue aussi à tout le nettoyage du terrain [...], on a toujours ce que l'on appelle des coups de main, c'est-à-dire on se réunit pour faire le nettoyage du terrain, pour ramasser les ordures s'il y en a » (H13).

3. La mangrove, espace de découverte et de pratiques ludiques

Si le caractère ludique des activités de pêche et de chasse est mis en avant dans les entretiens auprès des habitants, d'autres pratiques plus exclusivement récréatives, de découverte et de détente sont connues ou pratiquées. *« Je fais certaines visites de la mangrove, oui » (H27)* explique ainsi un habitant. Cette importance de la découverte de la mangrove est liée en partie aux éléments perceptifs déjà mis en exergue dans les descriptions habitante faites de la mangrove par les habitants. Ces activités de découverte sont d'ailleurs présentées par certains habitants comme nécessaires à la connaissance du milieu.

« Pour bien comprendre, il faut rentrer là-dedans. Il faut aller visiter, il faut entrer et pas la visiter à n'importe quelle heure. C'est le matin tôt pour ressentir la fraîcheur qui existe » (H1).

A travers ces propos sur la découverte de la mangrove, émergent souvent des discours sur l'importance de la prise de conscience de la nécessité de sa protection. Plus encore, les pratiques récréatives acquièrent dans de nombreux discours une valeur d'argument touristique et sont adossées à l'idée d'un potentiel économique en termes de développement éco-touristique. Plusieurs personnes interrogées expliquent qu'ils participent déjà à l'accompagnement de cette nouvelle forme de pratique, que ce soit dans un cadre professionnel pour certains, ou dans un contexte plus confidentiel.

« Ça peut arriver qu'il y ait 2-3 touristes ou 2-3 individus quelconques, qui nous demandent si on peut leur faire visiter notre mangrove. Nous sommes toujours partants à faire découvrir notre patrimoine » (H27).

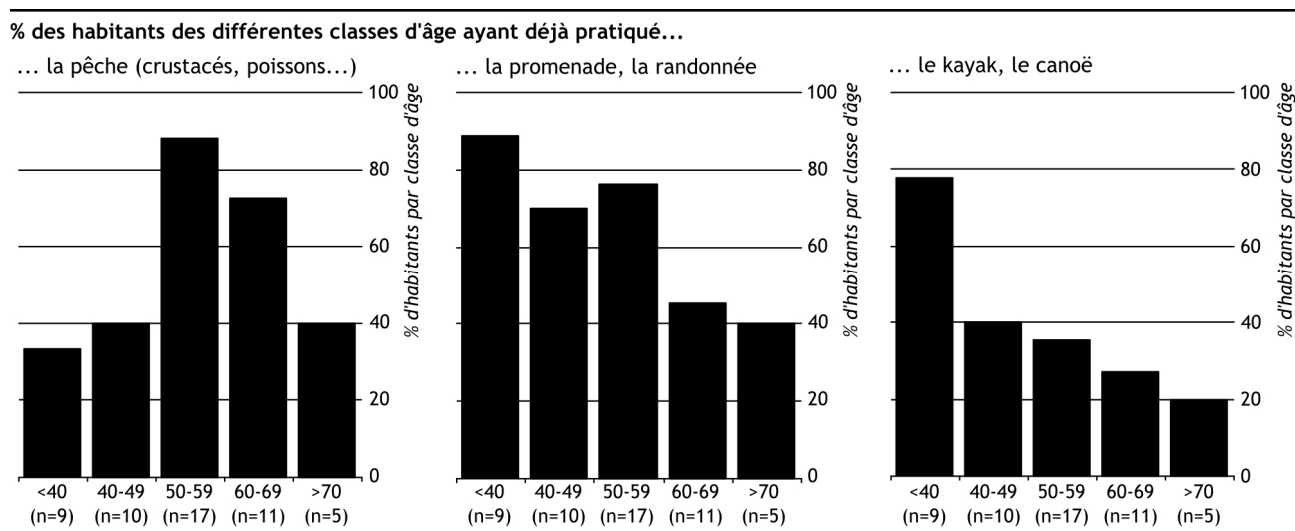
Certains habitants interrogés font cependant le constat, à regret souvent, *« que les Martiniquais n'ont pas peut-être ce goût de la mangrove, de la découvrir, de savoir*

ce que c'est, l'intérêt » (H25). Les pratiques ludiques que nous allons décrire dans les paragraphes qui suivent sont pourtant bien celles des habitants de l'île, et non des touristes.

3.1. Promenade et randonnée

La découverte à pied est la première forme de pratique récréative mise en avant dans les discours d'habitants. Si les usages de passage ont déjà été décrits, nous nous intéresserons ici à aux pratiques de randonnée et de promenade qui font explicitement le choix de la mangrove. 67 % des personnes interrogées déclarent avoir déjà eu cette activité au moins une fois et 37 % la pratiquent encore actuellement. Il faut noter, à l'échelle de la population enquêtée, une tendance au renforcement de cette pratique. Plus les personnes interrogées sont jeunes, plus elles déclarent avoir pratiqué la promenade ou la randonnée en mangrove, à l'inverse de la pêche qui est plus pratiquée par les personnes appartenant aux classes d'âge de plus de 50 ans (**Figure 45**). Ces tendances sont toutefois à interpréter avec prudence du fait de l'effectif restreint de notre échantillon d'enquête et de son déséquilibre en termes de classes d'âge.

Figure 45 – Classification par classes d'âge des pratiques de pêche, de promenade et de canoë déjà exercées en mangrove par les habitants interrogés



Si la pratique semble se développer, certains habitants considèrent cependant encore que la mangrove n'est pas forcément très favorable à la promenade, notamment du fait des caractéristiques biophysiques du milieu. « Ce n'est pas un lieu de promenade, pouet pouet, tralala » (H17) explique de manière humoristique un Lamentinois. Un Robertin explique, quant à lui, que si les gens viennent se promener « ils ne vont pas à l'intérieur de la mangrove » (H3). Ici encore, la définition de ce qu'est la mangrove, et notamment de la différence entre les espaces plus secs et les espaces plus humides, est logiquement structurante des discours sur l'activité de

promenade. Un Diamantinois constate ainsi que certaines « mangroves sont un peu moins propices à la visite, à la marche puisque ce sont des mangroves qui sont très souvent chargées d'eau » (H36).

L'aménagement de la mangrove, « qui permet à la fois d'y accéder et d'en repartir facilement » (H20), constitue un argument fort en faveur de la découverte pédestre de la mangrove. Un habitant décrit la visite de la mangrove « sur des sites aménagés, mais pas dans la mangrove naturelle » (H18). Parmi les sites aménagés, certains reviennent de manière récurrente dans les discours d'habitants, comme celui des « Salines, [où] ils ont fait un parcours en bois » (H31) ou celui de « la Caravelle qui est bien aménagé avec les platelages bois, etc. » et qui est considéré par cet habitant comme « la zone la plus emblématique » (H37). Au-delà des platelages et des plateformes, plusieurs habitants évoquent les panneaux de sensibilisation. « On peut regarder, lire... » (H9) explique ainsi une Robertine. Cette dernière met également en avant les « petites associations, celles qui font les randonnées et tout, qui sensibilisent en même temps » (H9). Les personnes interrogées valorisent également les structures, associatives ou professionnelles, qui accompagnent les découvertes de la mangrove, comme cet habitant qui déclare avoir apprécié la randonnée qu'il a faite dans la mangrove avec « des professeurs qui [leur] expliquaient un peu comment ça fonctionnait » (H41).

3.2. La baignade

Aux pratiques de randonnée sont parfois associées, dans les discours, une pratique de baignade en mangrove, « dans la mer qui est à côté » (H42). Il y a ainsi plusieurs personnes qui déclarent se baigner dans la mangrove de « la Baie du Trésor à la Caravelle [qui] est accessible » (H37). Certains habitants rapportent cette pratique à leur enfance comme ce Robertin qui raconte qu'« à l'âge de 10 ans, [leur] grande passion [aux enfants du quartier], c'était d'aller se baigner dans la mangrove » (H46).

« On fait des plongeurs, on fait des trucs hein, ah oui avant on faisait des glissades » (H30a).

Pour plusieurs habitants cependant, la baignade en mangrove apparaît comme une curiosité. « Ça ne me serait jamais venu à l'idée, ça, par contre ! » (H38) répond une habitante interrogée sur la pratique. D'autres habitants ne voient pas l'intérêt d'aller spécifiquement en mangrove pour se baigner, et privilégient « la mer et la rivière » (H11).

« Il y a de trop belles plages autour de nous pour que je me baigne dans la mangrove » (H27).

Plusieurs habitants considèrent même qu'il n'est pas possible de se baigner en mangrove en raison des caractéristiques biophysiques du milieu. « C'est la vase là. On ne peut pas se baigner là » (H6a) affirme une Robertine. La pratique du bain en mangrove conduit, une fois encore, à interroger la définition de la mangrove. Un habitant explique ainsi que là où il se baigne « il y a un peu de sable [...], mais c'est

vraiment l'eau de mangrove » (H23) (**Figure 46**). La limite de la mangrove n'est alors plus envisagée du point de vue des successions végétales mais à partir des caractéristiques de l'eau dont il a été vu qu'elles apparaissaient dans plusieurs définitions et descriptions du milieu.

Figure 46 – Scène de baignade dans la mangrove de Trou Cochon sur la commune du Vauclin (B. Morandi, 2016)



Une Diamantinoise insiste d'ailleurs sur les vertus qu'aurait, selon elle, l'eau saumâtre pour expliquer sa pratique du bain en mangrove.

« Vous êtes dans l'eau de mangrove, comme c'est de l'eau saumâtre, c'est-à-dire que c'est beaucoup moins agressif, ça vous donne une belle peau de pêche » (H35).

Cette représentation n'est pas isolée dans les discours des habitants interrogés. Un habitant rapporte que la baignade en mangrove est bénéfique *« pour la peau ; les vieilles personnes m'ont toujours appris ça, quand on va dans la mangrove, c'est bon pour le corps »* (H32), du fait de l'eau saumâtre mais aussi de la boue. Elle était pratiquée par les personnes qui avaient *« des problèmes de courbatures »* explique un Lamentinois, lesquelles allait *« chercher un coin dans la mangrove propre qu'on puisse faire un creuset et se prendre des bains de boue »* (H1).

« Je vais vous dire, lorsque j'étais petit, mon papa, il prenait [...] la boue de la mangrove, il me lavait avec [...]. Ça enlevait les boutons. C'était propre » (H16b).

Cette baignade n'était pas sans présenter des inconvénients, comme l'explique de manière anecdotique un habitant du Lamentin racontant que le bain de boue *« passait le mal, mais [que] ça donnait une odeur [...]. Et on restait des semaines avec cette odeur. Il fallait savoir comment l'enlever »* (H1). Avec les problèmes de pollution, le regard sur cette pratique du bain en mangrove a néanmoins pu

changer. La pollution pourrait expliquer que si 46 % des habitants ont pratiqué la baignade en mangrove, seulement 12 % déclarent la pratiquer actuellement. Un habitant rapporte ainsi qu'il se baignait « *dans le temps, quand [il était] plus jeune [...], quand on ne savait pas qu'il y avait le chlordécone, etc.* » (H23). Mais plus largement, la mangrove représente naturellement un risque sanitaire pour certains habitants qui laissent entendre qu'on peut y attraper « *des maladies étranges* » (H17) en s'y baignant.

3.3. Canoë kayak

En miroir de cette découverte côté terre, il existe des pratiques de découverte côté mer, dont il a été vu qu'elles donnaient lieu à des perceptions différentes du milieu.

« Entrer dans la mangrove avec un canoë-kayak, ça, c'est formidable. Justement, comme il y a le silence, ça ne fait pas de bruit, bruit de voix, bruit de moteur, qui est gênant pour certains sites à découvrir » (H18).

Parmi les personnes interrogées, 40 % ont déjà pratiqué le canoë kayak dans la mangrove. Pour certains cette activité est ponctuelle et a été pratiquée une fois sans qu'ils aient envisagé de la répéter. « *J'y suis allée en kayak, juste pour la promenade et en visite* » (H35) explique ainsi une habitante du Diamant. Pour d'autres personnes interrogées, la pratique est ou a été plus régulière. Ainsi cet habitant qui raconte qu'il a « *des amis qui faisaient du canoë-kayak dans la mangrove, [et que] ça [lui] arrivait d'y aller* » (H28).

« Ça nous arrive aussi, dans le cadre de loisirs, d'aller faire une petite rando en kayak là, dans la Baie de Genipa » (H4).

Certains habitants déclarent même envisager d'« *acheter des canoës-kayaks [...], et puis faire des petites sorties en canoë sympathiquement* » (H18). Si cette acquisition est envisagée à titre personnel, elle peut également être projetée vers une activité éco-touristique, « *pour faire du kayak environnement* » (H47). Plusieurs habitants expriment le souhait de développer une activité de kayak, notamment sur le secteur du Cohé du Lamentin et dans les Baies du Sud.

« Je m'étais dit qu'à partir de la retraite, j'allais m'acheter des kayaks, et faire une petite entreprise de façon à pouvoir emmener les touristes se balader tout le long de la côte » (H46).

Au-delà des projets, les habitants interrogés ont une bonne connaissance des offres qui existent dans le domaine, soit pour les avoir sollicitées, soit pour les avoir observées ou en avoir entendu parler. Plusieurs personnes évoquent notamment les activités scolaires qui se développent auprès des opérateurs, professionnels ou associatifs, qui proposent ce type de découverte.

« Il y a beaucoup d'écoles qui font des sorties en kayak pour visiter les mangroves, ça n'existait pas avant » (H13).

3.4. Les sports nautiques (wakeboard, ski nautique, jet ski)

Les pratiques de nautisme constituent des activités évoquées par plusieurs personnes interrogées. Elles sont parfois proches de l'activité de kayak dans la mesure où elles peuvent être présentées comme « *de nouvelles formes de découvertes, notamment le jet-ski* » (H27) pratiqué par un habitant du Lamentin.

« On peut arriver, s'installer, rester dans sa yole, regarder sortir les crabes, voir passer les petits brochets, profiter de la nature. Là, c'est vraiment un lieu de détente, un lieu paisible » (H27).

Ces pratiques nautiques de passage ou de découverte en bateau doivent être distinguées des pratiques de sports nautiques (wakeboard, ski nautique, planche à voile, jet ski) dont la mangrove n'est souvent qu'un support parmi d'autres pour les deux personnes interrogées les ayant pratiquées. Ces activités font partie de celles qui interrogent le plus les limites de la mangrove, et notamment la limite marine. Un habitant explique ainsi que « *parfois on fait des activités nautiques à Californie [quartier de la commune du Lamentin], on est dans la mangrove* » (H47). Pour d'autres habitants, c'est davantage l'espace marin protégé par la mangrove qui constitue la véritable zone de la pratique. Un Robertin rapporte ainsi qu'il fréquente la mangrove du Vauclin :

« Pour faire du wakeboard. Parce qu'en fait, Trou Cochon pour le coup, c'est un lieu qui est abrité, et du coup le plan d'eau est lisse donc pour tout ce qui est loisir nautique, c'est sympathique » (H10).

4. L'usage de la mangrove comme « trou à cyclone »

Une autre pratique étroitement liée au nautisme est l'abri des bateaux en mangrove lors des tempêtes ou des cyclones. Les lieux où s'exerce cette pratique sont qualifiés de « *trous à cyclone* » (H36) par plusieurs habitants. Si nous avons vu la place que les habitants et les acteurs de la gestion donnent théoriquement au rôle protecteur de la mangrove, celui-ci s'incarne véritablement à travers cet usage connu de 37 % des personnes interrogées.

« Si, quand il y a un cyclone, les gens entrent dans certaines mangroves pour cacher leur voilier, pour cacher, dès que c'est accessible, ils y vont. Ce sont des lieux très fréquentés quand il y a un cyclone » (H18).

Plusieurs ports ou marinas martiniquais, comme Taupinière, l'Etang Z'Abriocot, Port Cohé, Morne Cabri, les marinas du Marin et du Robert, sont d'ailleurs situés dans des zones de mangrove. La pratique n'est cependant pas toujours encadrée et liée à des infrastructures. « *Trou Cochon [par exemple], je sais que c'est un abri à cyclones* » (H19) explique un habitant. Une Robertine, actrice économique, reconnaît, quant à elle, qu'elle peut utiliser parfois des zones de mangrove non aménagées de la Baie du Robert pour mettre son bateau.

« C'est le cas dans l'urgence en fait, c'est-à-dire, s'il y a un cyclone c'est effectivement le moment où on va aller mettre les bateaux là, où on va les accrocher [...]. C'est vraiment pour ne pas perdre nos bateaux » (H4).

Cet usage n'est pas isolé puisque 17 % des habitants interrogés l'ont déjà pratiqué, sachant que tous n'ont évidemment pas un bateau. Les professionnels de la mer, les marins-pêcheurs notamment sont présentés comme les premiers à faire cet usage de la mangrove « *on voit [également] des voiliers venir chez nous* » (H27) rapporte un résident riverain de la mangrove du Cohé du Lamentin.

5. Les usages du bois de mangrove

Les usages du bois de mangrove, du bois de palétuviers rouges notamment, sont connus par 35 % des personnes interrogées et ont été pratiqués par 15 % d'entre elles. Il faut toutefois noter que les discours relatifs à ces usages sont aujourd'hui influencés par les démarches de protection et les interdictions de coupe qui sont bien connues des habitants interrogés. Un résident riverain interrogé sur ses éventuelles utilisations du bois de palétuvier exprime explicitement cette influence :

« Je vais répondre non à cette question, mais ça m'est déjà arrivé bien évidemment [d'utiliser le bois de palétuvier] » (H17).

Seuls 10 % des habitants interrogés déclarent encore utiliser le bois de mangrove. Pour la plupart, il s'agit d'une pratique passée. « *Il me semble qu'avant, il était quand même utilisé le bois parce qu'il reste quand même assez costaud* » (H35) explique une habitante. Les personnes qui continuent à utiliser aujourd'hui le bois de palétuvier précisent souvent qu'elles ne se servent que du bois mort. « *Quand le bois est cassé, est tombé, on coupe, on prend un petit morceau et on fait le charbon avec* » (H7) explique au présent un habitant avant de préciser qu'il ne le fait plus aujourd'hui. Au Lamentin, cet usage du bois mort est mis en avant par un riverain résident qui explique qu'« *après [le cyclone Dean] tout le monde s'est pris à prendre du bois* » (H29) des palétuviers brisés par le vent. La prudence qui s'exprime dans les discours d'habitants porte également sur l'intensité de la pratique.

« Les gens n'utilisent pas le bois de mangrove. Les gens vont couper une branche, mais on ne peut pas dire que les gens prennent le bois pour faire quoi que ce soit » (H35).

Les seules personnes qui évoquent une pratique importante de coupe de la mangrove la déclarent comme arrêtée. « *Longtemps avant, je coupais par 400-500 le bois pour des poteaux pour les gens, on était à 10 francs par mangle. Dans une journée j'en coupais 400* » (H29) raconte un habitant du Lamentin.

5.1. La teinture

Parmi les usages du bois, la teinture, utilisant le tanin des palétuviers rouges, bien que mentionnée par certains habitants, n'a jamais été pratiquée par les personnes interrogées. « *Il y avait une teinture qu'ils faisaient à partir du palétuvier rouge* » (H1). Un Robertin riverain de la mangrove, âgé de 53 ans, explique que ses « *parents l'ont fait* » (H2).

« Pour faire des teintures sur les vêtements, sur les filets tout ça et on laissait. On prenait l'écorce et on mettait dans des bacs et on laissait tremper 2-3 jours pour produire soit les filets soit les vêtements » (H2).

Il est cependant difficile de savoir si cette description se fonde sur des histoires familiales racontées ou sur des observations d'enfance. Les deux autres habitants évoquant la pratique ne l'ont, eux, pas connue.

« Dans le temps, on l'utilisait, nos grand-mères l'utilisaient, mais c'est perdu » (H23).

5.2. Le bois de brûlage et bois de charbon

Les utilisations du palétuvier rouge comme bois de brûlage ou comme bois de charbon ont également été faites par 12 % des habitants interrogés et continuent d'être faites par 6 % d'entre eux. Un riverain résident explique ainsi qu'il *« ramasse [le bois] quand il est sec et qu'il casse [...], qu'il est tombé »* et qu'il l'utilise *« pour faire un barbecue »* (H17). Un autre habitant déclare qu'il a encore cette pratique même s'il précise que *« comme les feux sont interdits maintenant donc je me garde de trop faire »* (H16a). Ces utilisations ponctuelles peuvent être distinguées d'usages plus quotidiens du bois. Une Lamentinoise rapporte ainsi que *« des gens [...] faisaient le repas avec »* car *« pas tout le monde pouvait acheter du gaz »* (H21). Cette pratique semble perdurer, notamment sur le secteur du Robert où deux habitants font le constat de l'utilisation de bois de mangrove comme *« bois de cuisine »* (H22) par certains riverains résidents.

« Les gens prennent encore du bois pour faire leur cuisine [...] parce que c'est un bois qui est dur [...], qui met beaucoup de temps à brûler » (H14).

Les caractéristiques du bois de palétuvier sont également reconnues dans la fabrication du charbon, *« parce que c'est le bois qui est le plus dur »* (H7) explique un habitant. La fabrication du charbon à partir du palétuvier est toutefois souvent évoquée au passé dans les entretiens ou comme en voie de disparaître. Même pour des habitants opposés à la coupe de la mangrove, la raréfaction de la pratique n'est pas toujours perçue comme quelque chose de positif. Un Lamentinois explique ainsi que :

« quand il y a un four à charbon dans le quartier, il n'y avait pas de moustiques pendant quelque temps. [...]. C'est vrai qu'il faut contrôler tout ça, mais pour moi, un four à charbon dans le quartier, ça avait son utilité » (H1).

D'autant plus qu'il faut noter que si la présence de fours à charbon à proximité de zones de mangrove est mentionnée à plusieurs reprises au cours des entretiens (**Figure 47**), plusieurs personnes insistent sur le fait qu'ils ne sont pas alimentés par le bois de palétuvier. Un habitant explique ainsi que s'il fait *« du charbon à côté de la mangrove, c'est du bois qu'[il] charrie »* (H30a) et qu'il ne prélève pas directement dans le milieu.

Figure 47 – Four à charbon installé en bordure de mangrove (B. Morandi, 2016)



5.3. Le bois d'œuvre

Le palétuvier est enfin identifié par 19 % des personnes interrogées comme ayant servi, et pour certains comme servant encore, de bois d'œuvre. La robustesse du palétuvier rouge notamment, déjà mise en avant dans les discours d'habitants pour son intérêt igné, présente également un intérêt pour le travail du bois. « *Les mangles rouges sont plus rigides, plus solides* » (H29) explique ainsi un habitant. Historiquement, cette caractéristique du bois et son exploitation semble attestée si l'on se fonde sur la chronique de J.-B. Labat qui écrivait au XVIII^{ème} siècle :

« On peut se servir du tronc de cet arbre pour les ouvrages où l'on a besoin d'un bois qui résiste à l'eau. On est sûr que celui là y est presque incorruptible. Sans sa pesanteur on pourrait l'employer à toutes sortes d'ouvrages, car il est doux à travailler, il est compact, ne s'éclate point, il est très rare qu'on le trouve vicié » (Labat, 1724a, Seconde partie, p. 39).

Dans un passé plus récent, plusieurs personnes interrogées évoquent différents usages qui ont pu être faits du bois de palétuvier rouge. Un habitant rapporte, au sujet des anciens, qu'*« ils faisaient l'arrière des canots avec [le palétuvier rouge] »* (H1). Cette utilisation passée pour la construction nautique est mentionnée par plusieurs personnes interrogées, qui évoquent également « *les bois dressés des gommiers* » (H27) ou « *les mâts de yole* » (H10) confectionnés à partir des palétuviers rouges. Ces derniers étaient d'autre part utilisés « *pour les cases créoles* » (H46).

« Oui, ils faisaient des poteaux de maison avec [...]. Je connais des habitants qui allaient le prendre pour construire » (H36).

Outre les maisons créoles, les constructions mentionnées sont diverses comme « *une véranda par exemple* » (H1), un « *garage* » (H29) ou « *des étais* » (H27). Les pratiques de construction, si elles ne sont pas considérées comme totalement disparues, restent souvent supposées ou sont présentées comme limitées. Le bois de palétuvier

serait « *peut-être [utilisé encore aujourd'hui] pour des poteaux, pour un abri [...], mais c'est quand même rare* » (H32) explique un Lucéen. Seulement deux des habitants interrogés déclarent encore utiliser le bois de mangrove comme bois d'œuvre, et essentiellement afin de réaliser des petits ouvrages. Un Robertin explique qu'il utilise parfois du bois mort de palétuvier « *pour faire des manches à balais, des manches à gaffes* » de bateau, alors qu'un Diamantinois explique qu'il fait « *de la sculpture* » (H46) en loisir à partir des bois flottés qu'il trouve en mangrove.

Ces changements dans les usages, logiquement induits par les démarches de protection mises en œuvre, peuvent-ils expliquer une évolution des représentations, constatée dans les discours, quant à l'intérêt du bois de palétuvier pour la menuiserie ? Aujourd'hui plusieurs personnes interrogées présentent en effet le palétuvier rouge comme impropre aux travaux du bois. Un Robertin considère « *qu'il a les formes qui ne sont pas assez régulières pour ça. C'est des formes très arrondies. C'est un bois qui est torturé quand même* » (H22). Plusieurs habitants mettent avant d'autres bois plus intéressants pour les travaux de menuiserie et de construction. Un habitant affirme ainsi que « *c'est un meilleur bois, le bois de forêt, que celui de la mangrove* », alors qu'un autre explique que pour les constructions « *on achète des poteaux en bois, [et qu'on ne les fait] pas avec le bois de mangrove* » (H13).

6. La mangrove, espace d'une petite agriculture d'élevage

Les dernières pratiques associées à la mangrove relèvent de la petite agriculture. Si quelques habitants évoquent la présence de jardins à proximité de sites de mangrove, comme ce Robertin par exemple qui connaît « *un peu de maraîchage, plus ou moins hors-sol* » (H3), il ne s'agit pas de l'activité agricole la plus spontanément associée au milieu. La mangrove constitue essentiellement un espace d'apiculture et d'élevage extensif.

6.1. L'apiculture

L'apiculture est une pratique connue par 23 % des habitants interrogés. Sur le secteur de Port-Cohé, « *il y a eu de l'apiculture pendant longtemps* » (H20) rapporte un résident riverain. Plusieurs habitants l'ont eux-mêmes pratiquée. « *On avait aussi des ruches qui étaient dans la mangrove* » explique un Lucéen, racontant qu'il « *allait à pied d'homme avec le petit feu pour prendre* » (H47) le miel.

« Le palétuvier, c'est une richesse apicole. Pourquoi ? Parce que c'est un arbre qui fleurit toute l'année. Si le palétuvier blanc n'est pas en fleur, ça sera le palétuvier gris [...]. Donc toute l'année, il y a du nectar dans la mangrove » (H1).

Cette caractéristique mellifère des fleurs de palétuvier est mise en avant dans plusieurs discours d'habitants.

6.2. L'élevage

L'élevage, autre pratique de petite agriculture évoquée par les habitants, peut être discutée en tant que pratique de la mangrove telle qu'ils la définissent. La question de la localisation de l'activité au sein du milieu est une nouvelle fois posée. Un habitant de Sainte-Luce mentionne « *quelques personnes qui attachent leurs animaux, les bœufs, mais en bordure, pas dans la mangrove* » (H32) alors qu'un autre explique qu'« *autour des mangroves y avait plein de porcheries* » (H47). L'élevage des porcs et des bœufs sont les plus mentionnés par les 21 % d'habitants interrogés qui associent ces pratiques à la mangrove. Les autres formes d'élevage sont mentionnées de manière plus anecdotique comme l'élevage « *des poulets [et] des pintades* » (H1), ou celui des « *coqs de combat* » (H29). L'élevage du cochon est certainement le plus intéressant du point de vue des représentations qu'il véhicule. Pour certaines personnes, il est en effet associé aux caractéristiques du milieu. « *Comme c'est la terre, la vase, ils mettaient les cochons là* » (H47) explique un Lucéen. Il s'agit d'une pratique des résidents riverains comme la plupart des élevages de bœufs déclarés. Une Robertine constate que « *les gens qui habitent dans la mangrove bien souvent élèvent des cochons, des animaux* » (H14). Il s'agit d'un élevage extensif comme l'explique cet habitant lorsqu'il évoque « *trois, quatre, cinq bœufs à proximité* » (H32). Aucune de ces pratiques riveraines n'est cependant spécifique à la mangrove, la plupart étant évoquées pour les rivières (Morandi et al., 2015) et pouvant être observées dans différents espaces de l'île.

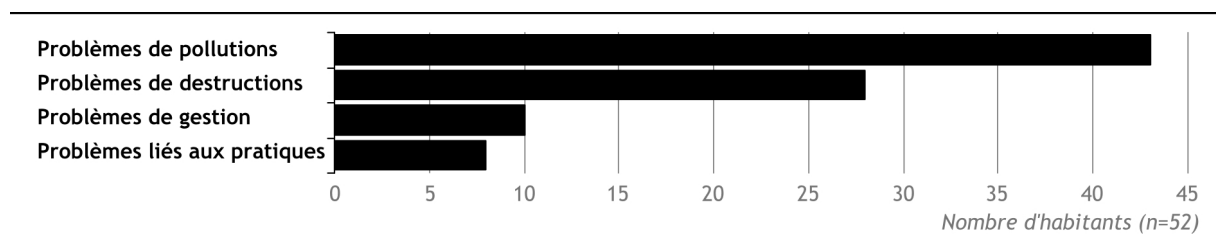
C. Représentations des enjeux associés à la mangrove

L'étude des représentations de la mangrove, comme celle des fréquentations et des pratiques qui lui sont liées, ont laissé paraître, dans les discours des habitants et des acteurs de la gestion, d'autres formes de représentations portant sur les problèmes qui peuvent être associés au milieu. D'après les différents travaux réalisés en Martinique (e.g. Bouchon et al., 2002 ; Brugneaux et al., 2004), les mangroves de l'île subissent des pressions anthropiques importantes qui entraînent des modifications et des dégradations écologiques du milieu.

« À Monsieur tout le monde, quand on lui parle de la mangrove, j'aurais dit c'est un espace en danger » (AG9a).

L'expression de la nécessité d'une protection, alors qu'on demande simplement aux personnes interrogées de définir ou de décrire la mangrove, laisse penser qu'il existe non seulement une prise de conscience de l'intérêt de la mangrove, mais aussi des menaces qui peuvent peser sur le milieu. Celles-ci sont l'objet de représentations qui peuvent influencer sur les relations que les populations entretiennent avec les mangroves autant que ces relations peuvent elles-mêmes être perçues comme des sources de problèmes. Quatre grands ensembles de problèmes ont pu être catégorisés sur la base des discours recueillis et des éléments de connaissance rapportés dans la littérature scientifique (**Figure 48**). Les problèmes de pollution (e.g. macro-déchets, agricole, industrielle) sont mentionnés par 83 % des habitants interrogés. Ils apparaissent de manière bien plus prégnante dans les discours que les problèmes de destructions directes (e.g. défrichage, remblaiement), que les problèmes de gestion (e.g. protection, entretien, aménagement) ou que les problèmes liés aux pratiques (e.g. chasse, pêche, activités récréatives) évoqués respectivement par 54 %, 19 % et 15 % des habitants interrogés.

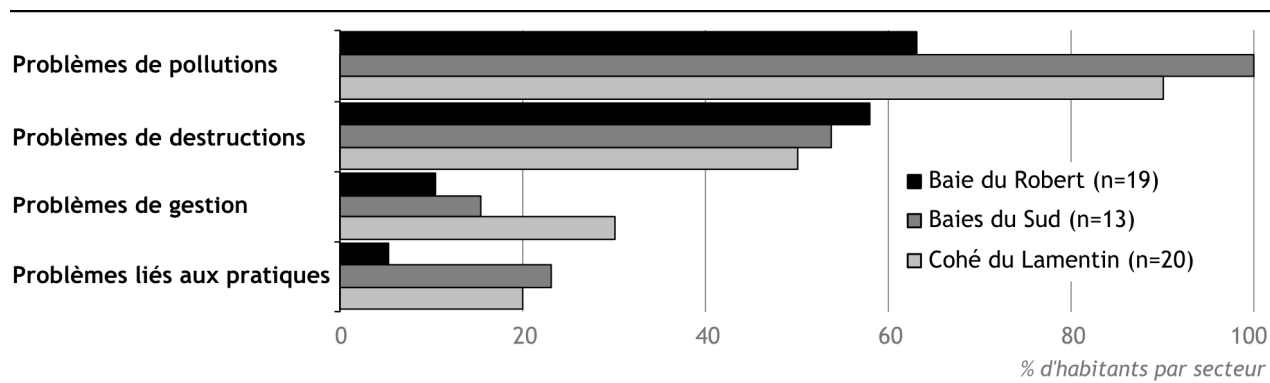
Figure 48 – Classification des problèmes relatifs aux mangroves mentionnés spontanément par les habitants interrogés



Il est important de noter que ces différentes catégories de problèmes sont évoquées différemment en fonction des secteurs d'enquête (**Figure 49**). Alors que sur le secteur du Robert, les enjeux liés à la pollution et ceux liés à la destruction sont évoqués dans des proportions similaires (respectivement 63 % et 58 % des habitants interrogés), sur

les secteurs du Cohé du Lamentin et des Baies du Sud, les premiers sont nettement plus présents que les seconds. Les enjeux liés à la gestion et ceux associés aux pratiques sont également proportionnellement davantage évoqués sur ces deux derniers secteurs.

Figure 49 – Classification par secteur d'étude (Baie du Robert, Baies du Sud, Cohé du Lamentin) des problèmes mentionnés spontanément par les habitants interrogés

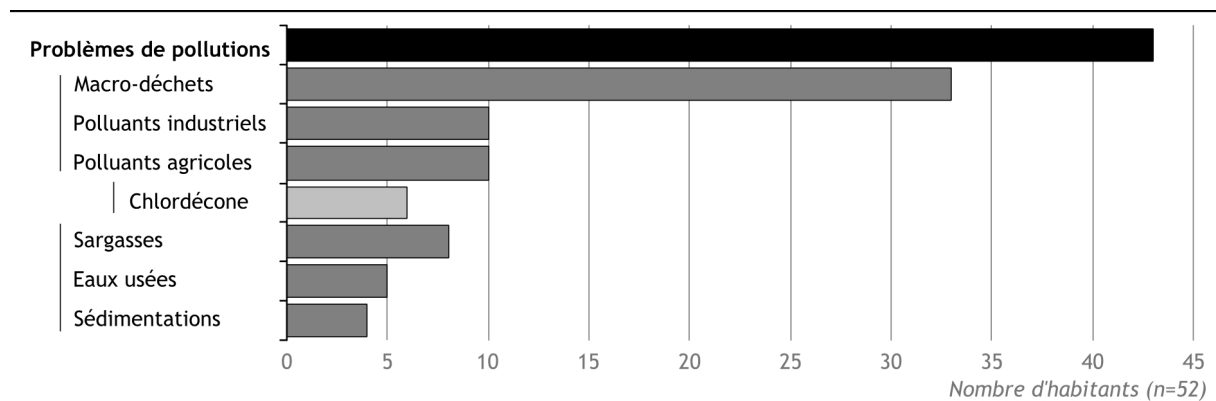


Les enjeux liés à la gestion seront abordés spécifiquement dans la dernière partie des résultats. Les paragraphes qui suivent sont consacrés aux représentations des enjeux de pollutions, de destructions directes et de pratiques de la mangrove.

1. Les pollutions de la mangrove

Les pollutions de la mangrove apparaissent comme le problème principal identifié par les habitants. Elles sont mentionnées spontanément par 83 % des personnes rencontrées. Un habitant évoque « *un problème de pollution, de façon générale* » (H25), alors qu'un autre précise qu'il s'inquiète de la pollution « *liée aux activités humaines* » (H43). Cette appréhension générale de la pollution des mangroves a pu être précisée au cours des entretiens auprès des habitants. « *Les détritiques qui sont visibles, les polluants qui ne sont pas visibles* » (H20). Six formes différentes du problème ont pu être catégorisées sur la base des discours recueillis (**Figure 50**) : la pollution par les macrodéchets, la pollution industrielle, la pollution agricole, la pollution par les sargasses, par les eaux usées et par la sédimentation.

Figure 50 – Classification des problèmes de pollution des mangroves identifiés spontanément par les habitants interrogés



1.1. Les macro-déchets (plastiques, encombrants, huiles...)

Les macro-déchets sont les polluants les plus évoqués. 64 % des habitants interrogés les mentionnent, soit plus de trois fois plus que les autres formes de pollution (**Figure 50**). Les mots employés par les habitants pour décrire le problème « des déchets humains » (H28) sont parfois forts, comme ceux de cette habitante qui, face aux observations qu'elle a pu faire en mangrove, dit : « C'était ignoble. C'était horrible » (H25). L'importance de cette pollution dans les discours d'habitants est également marquée par la longue liste des déchets. Sont évoqués tour à tour « des cadavres d'animaux » (H3), « des bouées, des cordes, des filets de pêche » (H25), « le déchet plastique sous toutes ses formes » (H17), « des sacs en plastique, des bouteilles en plastique, mais aussi en verre » (H24), « des bidons » (H10), « des sandales, des cannettes » (H25), « des piles usagées ou non usagées » (H41), « les huiles » (H22), « des pneus » (H24), « des vieilles cuisinières, des vieux frigidaires, les vieilles voitures » (H21), « un vieux bateau » (H41) ou encore « des morceaux de gros bateau » (H7). Si la réalité du problème ne fait pas de doute pour les personnes interrogées, ses évolutions sont plus discutées au cours des entretiens. Pour plusieurs personnes, la situation s'améliore. « Les choses ont évolué, depuis 30 ou 40 ans » (H34) explique un habitant au sujet des macro-déchets. D'autres pensent que le problème s'aggrave ou du moins qu'il n'y a pas d'amélioration durable.

« J'ai l'impression que la Martinique est en train de se salir, il y a un gros effort qui a été fait il y a peut-être deux, trois ans, et puis depuis quelques temps, la Martinique se salit » (H40).

Quelle que soit la réalité de ces changements, l'importance donnée aux problèmes des déchets montre que le lien entre décharge et mangrove est ancré dans un certain nombre de représentations et reste prégnant malgré le discours performatif tenu, nous l'avons vu, par plusieurs habitants pour le réduire. V. Deldrève *et al.* (2011, p. 45) écrivaient déjà, sur la base d'entretiens conduits dans la Baie du Robert que « cet espace de nature [la mangrove], même s'il commence à être considéré en tant qu'écosystème à part entière, n'est pas encore respecté de tous et continue à être perçu comme une décharge ».

Le terme de décharge, ou plus spécifiquement de « *décharges sauvages* » (H43), est employé par plusieurs habitants et mérite une attention particulière dans la mesure où il pose la question de l'origine des déchets observés dans la mangrove. Pour plusieurs habitants, il y a des dépôts directs, de personnes venant à dessein dans la mangrove pour se débarrasser de leurs ordures.

« Souvent, vous voyez quelqu'un qui dépose ses vieux réfrigérateurs aux abords de la mangrove » (H28).

La difficulté d'accès du milieu, son isolement mis en avant dans les descriptions habitantes peut évidemment expliquer ces pratiques mais un autre facteur peut également être mis en avant dans la compréhension du dépôt de déchet en mangrove : sa fonction épuratrice.

« C'est une zone où tout est appelé à disparaître, c'est un filtre en quelque sorte, la mangrove » (H1).

Cette perception n'est cependant pas propre aux mangroves, comme le rappelle cet habitant qui explique que le problème ne se pose « *pas dans la mangrove seulement, [mais] dans les rivières [aussi]* » (H30a). L'idée que le milieu naturel va absorber les déchets déposés a déjà pu être mise en avant dans l'étude sur la relation des Martiniquais aux rivières (Morandi et al., 2015).

L'intérêt de la relation faite, par certains habitants, entre les déchets en rivière et les déchets en mangrove excède cependant la seule question d'une pratique de décharge. Elle montre que la continuité entre bassin-versant et mangrove est bien appréhendée par plusieurs habitants interrogés. La mangrove est présentée par certains comme le réceptacle des déchets apportés par les rivières. Une résidente riveraine de la mangrove du Robert explique ainsi qu'« *après les grosses pluies, [...] on a des déchets qui arrivent* » (H6c), alors qu'un Lucéen explique que « *des déchets, des bouteilles en plastique, des choses comme ça [...] sont amenés par des débordements de rivière* » (H32). D'autres discours insistent, eux, sur le lien entre milieu marin et mangrove, expliquant qu'il y a « *au moins autant de déchets qui viennent de la mer que de déchets qui viennent de la terre* » (H3). L'idée que la mangrove est polluée par les macro-déchets venant des espaces terrestres autant que marins conduit à réinterpréter le rôle de filtre qu'elle peut jouer. Elle serait plus un lieu de concentration que de dégradation des déchets, comme l'exprime une Robertine lorsqu'elle dit que la mangrove « *stocke les déchets* » (H6c).

1.2. Les pollutions industrielles

La pollution industrielle est mentionnée par 19 % des habitants interrogés. Plusieurs riverains acteurs économiques participant à une activité industrielle à proximité de zones de mangrove ont plus spécifiquement été interrogés sur la manière dont ils percevaient l'impact de leur industrie sur le milieu¹². Ces riverains économiques

¹² Si les habitants riverains économiques ont été interrogés en tant qu'habitants avant d'être interrogés en tant qu'acteur économique, il faut insister sur le fait que leur positionnement professionnel constitue nécessairement un cadre d'expression contraignant. Leur posture professionnelle est d'autant plus

mettent généralement en avant la neutralité environnementale de leur activité. « *Nous sommes dans une démarche environnementale donc on essaie de limiter les impacts sur l'environnement au maximum* » (H24) explique cette riveraine travaillant sur le Cohé du Lamentin. Il est cependant difficile d'avoir une analyse généralisant l'impact des industries sur le milieu tant elles sont diverses.

« Si vous faites de la carrosserie tôlerie ou si vous faites à manger, vous allez avoir un certain impact sur la nature. Et puis si vous êtes décorateur, vous faites de la décoration, vous faites des bijoux artisanaux, la pollution, ça va être vraiment minime. C'est vraiment très variable » (H12).

Il faudrait notamment distinguer les activités industrielles qui ont des rejets de celles qui n'en ont pas, et plus encore travailler secteur d'activité par secteur d'activité¹³. Il est toutefois possible d'identifier des éléments communs dans les discours des riverains économiques travaillant dans les entreprises industrielles situées à proximité de la mangrove. La plupart d'entre eux placent d'abord à l'origine de leur discours les réglementations environnementales auxquelles ils sont soumis et les surveillances dont ils font l'objet par les services de l'Etat.

« C'est encadré [l'activité industrielle] par des arrêtés préfectoraux, avec des seuils réglementaires et les autorités viennent contrôler que l'on respecte ces seuils, généralement ça se passe bien » (H25).

Plusieurs personnes interrogées insistent également sur les démarches de certification environnementale dans lesquelles leurs entreprises se sont engagées. Un deuxième argument mis en avant afin d'expliquer le faible impact de l'activité sur le milieu est d'ordre technique et repose sur les dispositifs, notamment de traitement des rejets. Ces rejets font d'ailleurs l'objet de suivis, soit par les entreprises, soit par les services de l'Etat, lesquels suivis constituent, dans le discours des riverains industriels, des instruments pour surveiller leur impact sur le milieu.

« C'est vraiment l'objectif pour nous de ne plus avoir du tout d'impact en fait sur le milieu récepteur, donc sur la mangrove » (H38).

Il est cependant intéressant de noter que si le faible impact de l'activité est généralement mis en avant dans le discours, peu d'habitants travaillant dans les structures industrielles proches de la mangrove n'évoquent à un moment de l'entretien des impacts, soit minimes, soit accidentels. Une personne interrogée déclare ainsi que « *si tout se passe bien, quand on roule, tout va très bien, pour moi, l'impact est neutre sur la mangrove* » (H25), laissant entendre qu'il peut y avoir des moments de dysfonctionnement. Certains évoquent ce problème de manière plus explicite, comme cet riverain industriel qui explique qu'« *à un moment, on a eu quelques petites fuites* » (H41) au niveau des rejets en mangrove. « *Le parfait n'existe pas* » (H2) reconnaît quant à lui un habitant exerçant dans une marina.

marquée lorsqu'ils sont interrogés sur l'impact que l'activité à laquelle ils participent pourrait avoir sur la mangrove.

¹³ Nous ne conduirons pas cette analyse dans le cadre de l'étude dans la mesure où elle conduirait à identifier les entreprises au sein desquelles travaillent les habitants riverains économiques interrogés et qu'elle nécessiterait par conséquent de lever l'anonymat auquel nous nous sommes engagés lors des entretiens.

« De fait, on a un impact négatif. C'est aussi pour ça qu'on veut passer sur du zéro rejet, parce que de fait, on a un impact négatif, même si on essaie de descendre au plus bas [...], dans tous les cas, le meilleur déchet c'est celui qui n'a pas été produit » (H38).

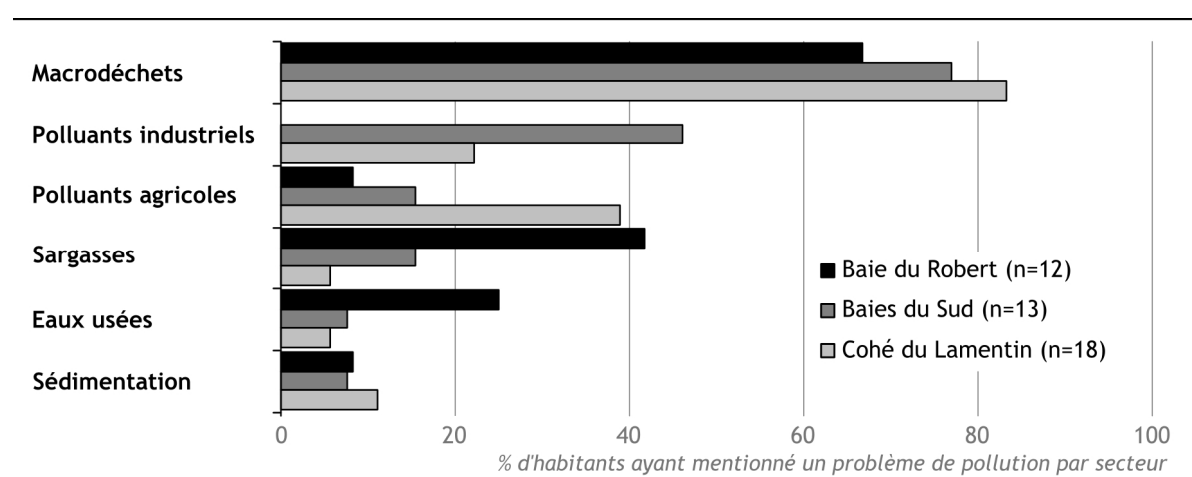
Plusieurs habitants interrogés, extérieurs à l'activité, estiment également que l'impact industriel est faible. « On n'a pas beaucoup de pollution industrielle ici » (H30a) explique ainsi un Robertin. Ces habitants mettent d'abord en avant le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'industries en Martinique. Lorsqu'ils évoquent ou sont spécifiquement interrogés sur le problème, ces habitants mettent souvent en avant les mêmes éléments que les habitants impliqués dans les activités industrielles riveraines, à savoir l'encadrement réglementaire et la surveillance.

« Maintenant, bon, c'est un petit peu réglementé, avec l'ODE qui contrôle un peu. Ces mêmes personnes-là ont fait un investissement assez conséquent pour recycler toutes leurs eaux usées » (H27).

Une habitante explique au sujet des industriels qu'elle a « toujours tendance à [se] dire qu'ils font quand même gaffe » (H4), rejoignant ainsi le discours d'une autre habitante, travaillant, elle, dans l'industrie et qui emploie l'expression d'« industriels responsables » (H25).

Il faut noter que les représentations que les différents habitants ont du problème que peut représenter l'industrie pour la mangrove varient d'un secteur d'enquête à l'autre (**Figure 51**). La pollution industrielle est présente dans le discours de 46 % des habitants rencontrés sur les Baies du Sud alors que seulement 22 % des habitants interrogés sur le secteur du Cohé du Lamentin et aucun de ceux enquêtés dans la Baie du Robert ne l'évoquent.

Figure 51 – Classification en fonction des secteurs d'étude des problèmes de pollution mentionnés spontanément par les habitants interrogés



Ce résultat conduit à insister sur l'actualité dans laquelle est souvent appréhendée la pollution industrielle. La proximité spatiale et temporelle avec la source potentielle de pollution constitue un facteur influençant les représentations de l'intensité du problème. Les pollutions historiques, comme elles ont été caractérisées dans les travaux de M. Pujos et al. (2000) par exemple, sont absentes des discours, alors que

certaines activités actuelles peuvent concentrer les attentions des habitants. Le cas du site d'enfouissement de Céron, sur le secteur des Baies du Sud, est de ce point de vue intéressant.

« C'est la fameuse décharge, qui pose un problème. Certes, elle est censée disparaître, mais tous les jus de produits toxiques, de métaux lourds qui descendent dans la mangrove, forcément, ça ne va pas faire de bonnes choses, ça va poser d'énormes dégâts » (H34).

Plusieurs habitants mentionnent cependant des évolutions dans la gestion du site d'enfouissement, comme ce Diamantinois qui rapporte que *« c'était devenu une mangrove fantôme au moment où le contrôle de la décharge [...] n'était pas aussi strict »* (H36). Cette appréhension très locale des problèmes de pollution n'empêche cependant pas que plusieurs habitants fassent allusion au transfert de polluant industriel à l'échelle du bassin-versant.

« Vous avez des centrales à béton plus haut qui lavaient leur centrale à même la rivière, et ils utilisaient l'eau de rivière. Cette rivière était déversée dans la mer. Qui dit la mer, ça passe par la mangrove » (H27).

1.3. Les pollutions agricoles

Les habitants se livrant à une activité agricole à proximité de la mangrove insistent, comme les industriels, sur l'encadrement réglementaire des usages de pesticides et sur les mesures mises en place au niveau des exploitations pour limiter les impacts environnementaux de manière générale. Un habitant travaillant dans une entreprise agricole explique ainsi que *« sur les parcelles proches des cours d'eau, qui alimentent après la mangrove »*, est privilégié le *« gyrobroyage [afin de] réduire au maximum le passage en herbicides »* (H39), rejoignant ainsi le propos d'une autre habitante impliquée dans une exploitation qui déclare que :

« gérer nos traitements phyto[-sanitaires], c'est aussi dans notre intérêt [...], quand on nous annonce une pluie derrière [...] il n'y a pas la moitié du truc qui se retrouve dans la rivière en bas. Nous avons changé aussi notre façon d'épandre de l'engrais, on l'enfouit au moins là où on peut. On a moins de risques de lessivage quand même » (H37).

Pour ces habitants riverains économiques exerçant une activité agricole professionnelle à proximité des mangroves, l'impact de leur activité reste limité. Dans les discours des autres habitants, les exploitations en bord de mangrove sont présentées comme de potentielles sources de pollution, mais pas davantage que celles situées à l'intérieur de l'île. La question des transferts de polluants est d'ailleurs davantage mise en avant, dans les discours d'habitants, lorsqu'ils abordent les activités agricoles, que lorsqu'ils parlent des activités industrielles. Un Robertin explique ainsi que la pollution de la mangrove, *« ça vient des mornes, ça vient des grandes plantations, c'est ce qui tue »* (H2).

« La pollution, ça peut venir aussi des agriculteurs, tous ces produits qu'ils mettent dans les champs de cannes, dans les champs de bananes, par période de pluie, tout ça redescend dans la mer » (H46).

Il est possible de faire l'hypothèse que cette connaissance du lien terre-mer concernant les polluants agricoles a été en partie développée suite à la crise du chlordécone. Un habitant explique ainsi qu'« *il y a pas mal de chlordécone [...], donc si ça touche les rivières, les eaux, logiquement ça touche la mangrove aussi* » (H24). Le chlordécone constitue une problématique importante dans le discours des personnes interrogées. Si 19 % des habitants interrogés font mention de pollutions d'origine agricole, 12 % évoquent le chlordécone. Lorsque l'on s'intéresse à la géographie des représentations habitantes de la pollution agricole, nous pouvons noter que 28 % des habitants interrogés dans le secteur du Cohé du Lamentin évoquent le chlordécone. Cette place qu'occupe le chlordécone dans les discours est certainement à mettre en relation avec les zones d'interdiction de pêche. Les résultats obtenus sur la Baie du Robert, également concernée par une interdiction de pêche, sont dès lors surprenants et difficilement interprétables puisqu'aucun des habitants interrogés sur ce secteur n'évoque spontanément le problème. Ce silence autour du problème dans la Baie du Robert était déjà mis en exergue par V. Deldrève et al. (2011, p. 7) qui écrivaient que « *[p]eu d'acteurs font état par ailleurs de la pollution au chlordécone (pourtant publicisée il y a quelque temps)* ».

Si la pollution au chlordécone est évoquée dans nombre d'entretiens, elle est cependant à l'origine de représentations contrastées quant à ses caractéristiques, son ampleur ou ses effets sur les milieux. Pour certains, le long terme de la pollution semble être mis en avant. « *Le chlordécone va rester dans la mangrove* » (H36) explique un Diamantinois. Mais ces représentations ne sont pas les plus fréquentes dans les discours. Le problème est minimisé par beaucoup de personnes interrogées. Certains considèrent que « *le chlordécone, ça y est, c'est tombé, c'est fini* » (H17), sans qu'il soit précisément possible de savoir si l'affirmation réfère à l'utilisation du produit ou à sa présence dans la mangrove. D'autres habitants font des constats empiriques qui tendent à relativiser la pollution. « *Pour autant, la mangrove est toujours là, elle n'est pas morte complètement* » (H42) observe ainsi un habitant riverain économique sur le secteur du Cohé du Lamentin. Pour un autre habitant ce sont les méthodes de mesure qui ont évolué et qui, par leur précision actuelle, donnent davantage d'importance au problème.

« A l'époque où il était utilisé, on savait mesurer les résidus, j'ai envie de dire, pour forcer le trait, à 5 zéros après la virgule, aujourd'hui la machine sait calculer 50 zéros après la virgule. Et quand on trouve 50 zéros après la virgule on dit que, attention y a de très très forts dangers » (H22).

Ce dernier témoignage est intéressant car il illustre les interrogations persistantes que les habitants ont vis-à-vis du chlordécone et la mise en question qui peut être faite des discours experts sur le sujet.

« On nous dit qu'il y a le chlordécone, par exemple sur le François, on dit au Robert, mais à quel degré ? Nous ne savons pas. Combien de temps nous serons pollués, combien de temps nous ne pourrions pas pêcher ? Que ce soit pêcher les crabes, que ce soit pêcher le poisson en bordure de mer » (H18).

Les discours de plusieurs habitants dénoncent un manque de communication de la

part des acteurs de gestion. « *On devrait avoir une carte très précise et à ce moment-là, on interdit certaines rivières, certaines zones. Idem pour les mangroves* » (H34) explique un Lucéen. Ces manques de connaissances et de diffusion des connaissances ne sont cependant pas limités au chlordécone. Un habitant explique ainsi qu'« *il y a d'autres produits qu'on utilise qui ne sont peut-être pas assez étudiés* » (H23). Les autres pesticides sont d'ailleurs moins présents dans les discours d'habitants, et les polluants agricoles autres que le chlordécone restent souvent désignés de manière générique.

1.4. La pollution par les sargasses

La quatrième pollution mentionnée au cours des entretiens concerne les arrivées de sargasses dans la mangrove. Plusieurs habitants racontent au cours des entretiens leur confrontation à l'arrivée des sargasses et à ses effets.

« Je suis arrivée le matin il était six heures 30, il n'y avait pas encore le soleil, donc la sargasse venait juste d'arriver donc c'était un peu jaune, nous avons traversé sans problème. Quand il a fallu revenir à 14 heures, avec le soleil ça avait commencé à pourrir, donc ça donne les effets d'acides, mais l'eau était brûlante et j'ai vu monter par-dessus des ciriques, des crabes ciriques qui sortaient de l'eau, qui essayaient, des petits poissons, vous savez les poissons armés, qui ont les piquants... [...], il y en avait au moins une quarantaine qui étaient remontés le ventre à l'air » (H35).

Ce problème est évoqué par 15 % des habitants interrogés, qui décrivent souvent le processus, « *un genre de fermentation* » (H6b) selon un Robertin, alors qu'un habitant du Diamant explique que « *ça lâche un gaz* » (H45b).

« J'ai déjà vu un acide, je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi violent » (H35).

Certaines descriptions du problème mettent l'accent sur la spécificité de la pollution en mangrove par rapport aux autres zones du littoral. Une fois « *que c'est pris dedans ça bouge plus et puis anoxie* » (H3) explique un habitant du Robert.

Les sargasses « s'accrochent aux racines, elles empêchent les racines de respirer [...] la marée descend, elle reste dessus. Avec la chaleur, elle dessèche, donc elle se colle sur la racine, elle ne sort plus » (H23).

Ces représentations diffèrent des conclusions d'un travail conduit par un bureau d'étude, lequel conclut que « *[l]'écosystème mangrove ne semble pas avoir souffert de la présence des nappes de sargasses* » même s'« *il se peut que l'impact [...] soit sous-évalué* » (Impact Mer, 2011c, p. 47). Il faut toutefois noter que les discours d'habitants insistent moins sur la dégradation de la mangrove en tant qu'écosystème que sur les effets sur la faune. Un habitant explique ainsi que les sargasses peuvent « *vraiment abîmer effectivement toute la faune* » et qu'il a observé « *pleins de crabes, des petits crabes là, [...] les violonistes, ça les tue, même le crabe de terre* » (H43). Une Diamantinoise évoque elle « *une catastrophe pour les palourdes* » (H35). Ces constats rejoignent cette fois les conclusions du rapport du bureau d'étude Impact Mer (2011c, p. 47), notamment concernant « *certaines espèces de crabes [qui] ont été impactées* ».

1.5. Les pollutions par les eaux usées domestiques

Les eaux usées domestiques apparaissent également comme un problème dans le discours d'habitants interrogés. Une habitante riveraine économique sur le secteur du Cohé du Lamentin s'interroge toutefois sur la qualification de pollution. « *Polluée [par les eaux] je ne sais pas. Est-ce qu'elle n'aime pas ça la mangrove ?* » (H25) s'interroge-t-elle lorsqu'elle est questionnée sur le sujet. Cette interrogation, bien qu'intéressante dans la mesure où elle renvoie à la fonction épuratrice de la mangrove, reste marginale dans les entretiens conduits. Les problèmes liés aux eaux usées sont évoqués par 10 % des habitants interrogés. Ils semblent particulièrement prégnants pour les habitants de la Baie du Robert qui sont 25 % à les mentionner contre moins de 8 % sur les autres secteurs.

« Il n'y a pas de tout à l'égout dans le coin. Il n'y a sûrement pas de fosses septiques non plus. Tout va directement à la mer. Et donc [les eaux usées domestiques] passent d'abord par la mangrove évidemment » (H22).

Dans leur travail sur la Baie du Robert, V. Deldrève et al., (2011, p. 49) mentionnaient déjà, au premier rang des problèmes de pollution, « *les rejets en mer à cause du manque d'assainissement* ». Parmi ces rejets, les personnes interrogées évoquent les rejets directs dans la mangrove et les rejets dans d'autres milieux qui finissent par polluer la mangrove. Un habitant explique ainsi que « *ça va dans les rivières, dans la mer, et à proximité des mangroves* » (H24). Même lorsque les systèmes d'assainissement sont mentionnés, ils sont considérés comme peu efficaces par les personnes interrogées.

« Les assainissements individuels qui ne sont pas aux normes. Ça, c'est un problème. [...] Vous avez aussi, contrairement à ce qu'on croit, l'assainissement collectif qui pose problème » (H34).

Plusieurs habitants s'accordent cependant à dire que la situation concernant les rejets en mangrove, et plus largement l'assainissement à l'échelle de l'île, s'est améliorée.

« Vous m'auriez posé cette même question là il y a 40 ans, 50 ans, sincèrement, vous savez, tout le monde n'avait pas de fosse septique [...], mais quand même je ne pense pas que ce soit la politique de l'homme, il y a quand même quelque chose de fait » (H16a).

1.6. Les pollutions par les sédiments

La dernière forme de pollution évoquée spontanément dans les entretiens, par 4 habitants, concerne l'apport excessif de sédiments dans les zones de mangrove. C. Bouchon et al. (2002, p. 40) concernant la Baie de Fort-de-France parle d'« *une invasion massive de sédiments (rejets de boues de dragages) qui provoque le colmatage des stomates de leur système racinaire aérien, entraîne la mort des palétuviers* ». La connaissance scientifique du problème rejoint ici les observations faites par plusieurs habitants.

« J'ai constaté maintenant qu'à Californie il n'y a plus ce petit sable blanc qui se formait, c'est de la boue. Pourquoi il y a autant de boue ? C'est que la rivière descend directement dans la mer et ça se répand sur Californie » (H1).

Cet envasement n'est cependant pas toujours considéré comme un problème par les habitants interrogés. Un Lamentinois considère, lui, que si sédimentation il y a, elle « est davantage un problème pour l'activité économique » (H20), sous-entendue les activités liées aux marinas et au nautisme. L'impact écologique sur la mangrove est assez peu évoqué au cours des entretiens. « Si ça envase d'un côté, ça envase aussi de l'autre et du coup ce que la mangrove perd sur la terre elle le prend sur la mer » (H10) explique un Robertin. Dans les discours d'habitants, une distinction semble ainsi établie entre une sédimentation naturelle et une sédimentation problématique, ou sur-sédimentation. L'origine des sédiments, liée au lessivage des sols ou au dragage amont des rivières, sert alors de critère de distinction.

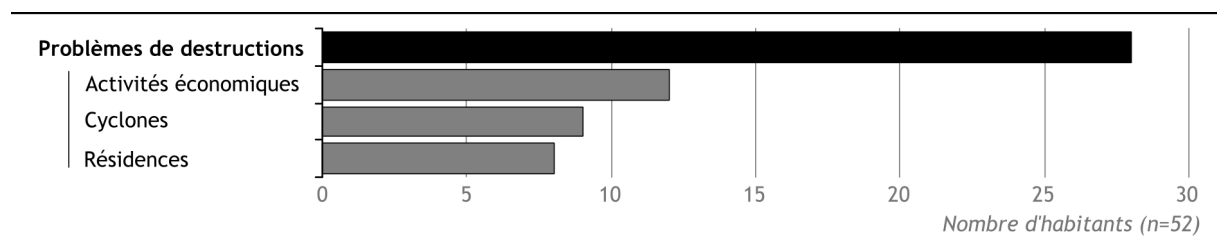
« Non je pense, l'envasement est normal, c'est une richesse. Mais si y a trop d'envasement, je prends un cas, si on a fait une route, on a fait monter et puis on n'a pas encore goudronné, y a lessivage en permanence, ou on a dégradé trop rapidement une quantité de terre sans replanter. Dans la mangrove et dans les coraux. Comme Haïti. Trop de terre ça fait mal » (H47).

Le lien entre le bassin-versant et la mangrove et la mangrove et la mer est une nouvelle fois établi dans l'appréhension habitante des problèmes de pollution par sur-sédimentation.

2. Les coupes, remblaiements et autres destructions directes

Au forum Bodlanmè de 2011, D. Chomet, président du Parc naturel régional de Martinique déclarait qu'« en moins de 20 ans, nous avons perdu près de 30 % de nos mangroves » (Agence des 50 Pas Géométriques, 2011, p. 18). Les destructions directes de la mangrove constituent le deuxième grand ensemble de menaces identifiées et évoquées par 54 % des habitants interrogés. Il apparaît toutefois secondaire, après les problèmes de pollution dans les discours d'habitants, alors que les acteurs de la gestion et les experts en font souvent un enjeu premier. Trois types de destruction directe du milieu sont évoqués par les habitants interrogés (**Figure 52**), qu'il est possible de subdiviser entre les destructions anthropiques pour des raisons économiques ou résidentielles et les destructions par les événements cycloniques.

Figure 52 – Classification des problèmes de destructions directes de mangroves mentionnés spontanément par les habitants interrogés



C. Bouchon et al. (2002, p. 42) écrivent au sujet des mangroves antillaises, que « leur devenir est essentiellement menacé par leur destruction physique liée aux pressions de plus en plus fortes exercées pour l'occupation du domaine littoral ». Depuis le début de XX^{ème} siècle, la population de l'île a été multipliée par plus de deux, passant d'environ 160 000 habitants après l'éruption de 1902 (Revert, 1949) à 386 486 habitants en 2013 (INSEE, 2016). Cette augmentation démographique s'est accompagnée d'une urbanisation importante qui s'est notamment développée dans la Baie de Fort-de-France. Une habitante du Robert, actrice éco-touristique, dit rapporter ce constat aux personnes qu'elle conduit dans la mangrove, leur expliquant que « les mangroves ont été beaucoup coupées en Martinique » et que « tout le port de Fort de France, l'aéroport du Lamentin, toutes les zones commerciales, tout ça c'était des anciennes mangroves qui ont été coupées et reconstruites » (H4).

« Vous voyez quand ils drainent, ce que ça fait, ça assèche la mangrove et le palétuvier commence à tomber » (H1).

Les habitants interrogés considèrent pour beaucoup que ce problème, même s'il continue d'exister, est limité par rapport à la situation passée. « Il y a peut-être eu ça [le défrichement et le remblaiement] à l'époque, mais plus maintenant » (H42) rapporte un habitant sans néanmoins préciser l'époque à laquelle il renvoie. Les personnes qui portent ce discours se réfèrent souvent aux mesures de protection et de surveillance qui ont été mises en place. Pour d'autres, qui ne perçoivent pas les constructions comme un problème majeur pour le milieu, l'argument développé est celui de la difficulté technique de la construction en mangrove.

« Pour construire à la place de la mangrove il faudrait vraiment faire des tonnes et des tonnes de remblais. Je pense qu'ici [dans la Baie du Robert] la mangrove est assez surveillée » (H6c).

2.1. Les destructions liées aux activités économiques

Les destructions de la mangrove pour des raisons économiques (expansion d'exploitations agricoles, construction de zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales, marinas) sont évoquées comme un problème par 23 % des habitants interrogés, et par 60 % des habitants rencontrés sur le secteur du Cohé du Lamentin. Cette différenciation spatiale est mise en avant dans les discours de certains habitants, comme par exemple cette Diamantinoise qui explique que le problème se pose « plus du côté des forêts de grande mangrove, de grands palétuviers » (H35).

2.1.1. L'expansion des terres agricoles

Parmi les activités économiques pouvant entraîner des défrichements et des remblaiements, plusieurs habitants interrogés évoquent l'expansion des terres agricoles. Un Lucéen constate qu'« en général, les champs de canne sont tout près

des mangroves. Donc je me dis peut-être que dans le temps, on a dû peut-être supprimer une partie de mangrove pour pouvoir planter de la canne » (H40). Le problème est appréhendé par cet habitant à échelle historique, et n'est pas évoqué en tant que problème actuel.

« Dans l'idée des gens, il fallait combler les mangroves. Ça date de l'époque coloniale. Le colon, lui, qu'est-ce qu'il veut ? Avoir des terres cultivables en canne. Il y a même des zones d'arrière-mangrove qui étaient cultivées en canne, il faut le savoir » (H40).

Cette utilisation passée des espaces de mangrove pour la culture est décrite par E. Revert (1955, p. 100-101) qui explique notamment que *« toute la partie basse de la plaine du Lamentin à la Martinique a été gagnée à la culture depuis 1671 »*. Ces gains de terre agricole et la proximité de la mangrove ne sont cependant pas sans poser des problèmes pour l'exploitation ensuite. Une habitante travaillant au sein d'une exploitation agricole explique ainsi que :

« Dans la mangrove, l'eau dort, donc l'eau que l'on veut drainer de nos parcelles elle n'arrive pas à s'écouler parce qu'elle doit passer par la mangrove qui fait tampon, obstacle. Pour ça par exemple, c'est une contrainte » (H37).

2.1.2. Le développement des zones industrielles et commerciales

Les remblaiements liés à l'installation d'activités industrielles, artisanales ou commerciales en mangrove cristallisent, davantage encore que l'agriculture, les représentations habitantes. *« Toutes les zones industrielles sont construites dans les mangroves, Jambette, Four à Chaux, quand on passe, on ne voit pas la mangrove »* (H31) explique un habitant. L'importance accordée dans les discours aux créations de zones d'activité en mangrove peut être liée au fait que beaucoup des habitants interrogés les ont vues se développer, la zone de La Lézarde, la plus ancienne ayant été développée à partir du début des années 1960, celle de La Jambette au cours des années 1970 et celle des Mangles-Acajou au cours des années 1980¹⁴ pour prendre quelques exemples sur le secteur du Cohé du Lamentin.

« Quand j'étais encore jeune, la zone d'Acajou n'existait pas. Quand on passait sur l'autoroute, ce n'était quasiment que de la mangrove. Quand ils ont fait la zone, ils ont dû pas mal défricher la mangrove, je pense. Il n'y avait rien du tout, la mangrove était très proche » (H42).

La mémoire de ces constructions est-elle en train de s'estomper ? Les entretiens conduits auprès des habitants participant à une activité industrielle dans la mangrove, sur les zones d'activité de la Lézarde ou de Jambette, pourraient conduire à le penser. Les personnes interrogées évoquent peu le fait que leurs entreprises sont installées sur un espace de mangrove remblayé. Ils évoquent la mangrove comme périphérique à leur activité et à aucun moment ne situent leurs activités dans la mangrove. La mangrove en tant qu'espace peut, semble-t-il, disparaître des représentations.

¹⁴ Les périodes de développement des zones d'activité industrielle et commerciale ont été établies à partir des photographies aériennes anciennes (IGN, 2017).

A l'inverse, les nouveaux gains de terrain sur la mangrove, qui continuent à exister selon certains habitants, concentrent les attentions. La construction la plus récente, celle du centre commercial de Génipa au début des années 2000 à proximité de l'ancienne usine sucrière de Petit Bourg sur la commune de Ducos, a notamment été évoquée par nombre d'habitants. « *Quand je vois qu'on a construit un centre commercial à Génipa près d'une mangrove, ça peut m'interroger* » (H13) explique un Lamentinois. L'importance accordée dans les discours à cette zone d'activité est en partie liée au « *large conflit* » (H34) que la création a généré. Un habitant explique que « *l'ASSAUPAMAR avait manifesté [contre] l'implantation d'un supermarché* » (H46).

2.1.3. La création des marinas et des ports

Les derniers aménagements dénoncés par les habitants en tant qu'ils conduisent à des remblaiements sont les marinas. « *Pourquoi ne pas détruire et puis créer un site pour faire entrer des bateaux ? Faire des marinas ? Ça, ça rapporte les marinas* » (H14) ironise une Robertine. Contrairement aux habitants interrogés qui participent à une activité industrielle, ceux travaillant dans des marinas ont une conscience importante de l'implantation de leur activité au sein de la mangrove. L'un d'eux, appuyant son discours sur une photographie du site de marina, décrit :

« Ça c'est la marina y a 30 ans, 40 ans. Voilà. Donc là vous aviez un peu de mangrove ici, vous aviez un peu de mangrove là. Donc tout ça ça a été défriché » (H10).

Cette conscience du lien entre la marina et la mangrove est évidemment liée à la nature de l'activité. Si les activités industrielles ou agricoles ont été installées sur des sites de mangrove, c'est essentiellement pour des raisons foncières, alors que les marinas utilisent les fonctions protectrices du milieu.

Certains habitants, notamment enquêtés sur le site de la marina de Port-Cohé¹⁵ opposent les « *marinas modernes* » (H18) installées à la place de la mangrove aux marinas davantage intégrées dans le milieu (**Figure 53**). Un habitant explique qu'il ne souhaite pas les projets de modernisation de la marina de Port-Cohé car cela « *créera [selon lui] plus de pollution, plus d'activités, plus de pollution* » (H18). La marina de l'Etang Z'abricot et plus encore celle du Marin, qui n'est cependant pas incluse dans nos secteurs d'enquête, sont souvent évoquées par les habitants qui veulent mettre en avant l'impact négatif de l'implantation des marinas sur les sites de mangrove.

« Si vous connaissez bien le Marin, la marina derrière la perception des impôts, la sous-préfecture, tout ça, c'était de la mangrove. Vous allez maintenant là, pour moi, c'est une ville. Ils ont remblayé sur plus de cinquante mètres de la mangrove, coupé pour faire des constructions » (H46).

¹⁵ Le site de Port-Cohé est un espace où les conflits d'acteurs autour de la propriété et de la gestion du site sont vifs. Les discours doivent être interprétés en tenant compte de ce contexte.

Figure 53 – Marina de Port-Cohé (a) et Marina de l'Etang Z'Abriçot (b) installées dans ou à proximité de mangroves dans la Baie de Fort-de-France (B. Morandi, 2016)



2.2. Les destructions liées aux installations résidentielles

Les défrichements et remblaiements de mangrove ne sont pas seulement liés aux activités économiques riveraines de la mangrove. 15 % des habitants interrogés évoquent également ces problèmes en lien avec les constructions résidentielles. Certains habitants riverains interrogés reconnaissent avoir eux-mêmes effectué des remblais.

« On a remblayé, on a agrandi [...]. La maison de ma mère était là, c'était un petit cagibi hein. On était 13 à vivre dedans et puis après on a agrandi, on a remblayé, on a remblayé » (H30a).

Ce problème de constructions résidentielles est mis en exergue par 36 % des habitants interrogés sur le secteur de la Baie du Robert, par 29 % sur le secteur des Baies du Sud et 20 % sur le secteur du Lamentin. Les caractéristiques de la mangrove sur les deux premiers secteurs peuvent expliquer que la représentation du problème soit plus aiguë. J.C. Dao et al. (2003), dans un travail réalisé sur la commune du Robert, réinscrivent ce processus dans une perspective plus globale d'occupation de l'espace à l'échelle du territoire communal. Ils mettent ainsi en avant *« l'augmentation spectaculaire de la population de la commune qui s'est installée sur tout le territoire, non seulement en lotissements structurés (individuels ou collectifs) mais aussi en habitat dispersé, profitant de la déprise agricole et de la tolérance sur les constructions non règlementaires – notamment sur le littoral et dans les mangroves »* (Dao et al., 2003, p. 16). L'intérêt porté aux problèmes de défrichement résidentiel dans la Baie du Robert, s'il semble ancien, est peut-être également renforcé par l'actualité d'un cas de destruction de mangrove médiatisé par la mobilisation de l'ASSAUPAMAR. *« Je crois que c'était il y a 5-6 mois, quelqu'un avait fait un accès pour son bateau, un ponton, et qui avait défriché tout un pan de mangrove »* (H12) explique un habitant. Cet exemple récent illustre en outre le caractère progressif du processus de remblaiement de la mangrove à des fins résidentielles mis en avant dans plusieurs discours d'habitants.

« Ils ont juste un tout petit morceau de terre, mais il y a la mangrove derrière, beaucoup n'ont pas assez de terre, alors ils font venir un tracteur, ils emmènent la terre, ils poussent au fur et à mesure, c'est comme ça que ça se passe » (H33).

Pour une habitante du Robert le phénomène progresse. Elle explique que *« ça se fait de plus en plus »* (H14). La majorité des habitants interrogés, sans nier les remblaiements résidentiels, évoquent cependant le problème au passé.

« J'étais encore très jeune mais la mangrove a été remblayée, les maisons qui sont là sont sur la mangrove » (H41).

Ces installations résidentielles sur des espaces de mangrove constituent pour plusieurs habitants interrogés un problème social autant qu'environnemental. Une Robertine qui dénonce ces pratiques, reconnaît qu'*« en même temps [il est] difficile de dire aux gens de pas faire parce qu'ils n'ont pas toujours non plus la possibilité de se mettre ailleurs que dans la mangrove »* (H14). *« On ne peut pas leur demander de revenir en arrière »* (H40) explique un Lucéen. Le problème, lorsqu'il est évoqué, est plutôt d'interdire de nouveaux remblaiements individuels. Si pour plusieurs personnes interrogées la surveillance et les sanctions permettent de contenir le phénomène, d'autre considèrent qu'elles n'empêchent pas les remblaiements.

« On coupe, on donne une petite amende, et tout, mais le lendemain on continue les travaux, et on construit quand même la maison » (H23).

A ces discours d'habitants sont généralement associées des dénonciations d'inégalités et d'injustices dans l'application des réglementations que nous étudierons plus loin.

2.3. Les destructions liées aux évènements météorologiques

La dernière forme de destruction directe mise en exergue dans les discours d'habitants est celle résultant des évènements cycloniques. Elle est évoquée par 17 % des habitants interrogés. Il est intéressant de positionner ce problème en regard de la fonction protectrice que 27 % des acteurs de la gestion (**Figure 34**) et 14 % des habitants (**Figure 35**) évoquent dans leurs définitions et leurs descriptions de la mangrove. *« C'est incroyable. Après un cyclone il n'y a plus rien »* (H3) a pu constater un habitant du Robert. La mangrove protège des évènements cycloniques, et plus largement climatiques, mais elle est aussi affectée par ces évènements.

« Peut-être que là aussi, la mangrove est exposée au changement de climat, plus fragilisée au moment même où on lui demande de jouer un rôle de filtre et de protectrice, elle aussi elle est exposée » (AG5).

Certains évènements, notamment le cyclone Dean en 2007, ont plus particulièrement marqué les habitants interrogés et expliquent en partie l'importance donnée à ces problèmes de destructions météorologiques. *« Il y a toute une partie qui avait subi des aléas du cyclone Dean »* (H39) explique une

habitante sans préciser le secteur de mangrove auquel elle fait référence. La comparaison spatiale des représentations montre que ces destructions sont particulièrement mentionnées par les habitants des Baies de Sud, ce qui peut s'expliquer par la grande proximité de ce secteur avec l'œil cyclonique, situé lors de l'évènement dans le canal de Sainte-Lucie (Imbert et Migeot, 2009).

Plusieurs personnes interrogées insistent sur l'impact durable des phénomènes sur la mangrove. Un Diamantinois explique ainsi, à propos du passage du cyclone Dean, qu'« il y a eu pas mal de palétuviers qui ont été déracinés sous l'effet du vent », ajoutant : « Ça n'a jamais repoussé » (H46). Ces constats sont en écart avec les connaissances scientifiques qui considèrent les ouragans comme des perturbations participant à la dynamique et au renouvellement des peuplements forestiers de mangrove (e.g. Saffache, 1992 ; Imbert, 2002). Il faut cependant noter que les destructions cycloniques peuvent être durables dans la mesure où elles sont parfois exploitées afin de procéder à des remblaiements. Sur la commune du Robert, un résident riverain explique ainsi que « l'ouragan David avait dévasté » la mangrove à proximité de son terrain et que « c'est pour ça qu'[il a] pu faire du remblais jusqu'à là » (H2).

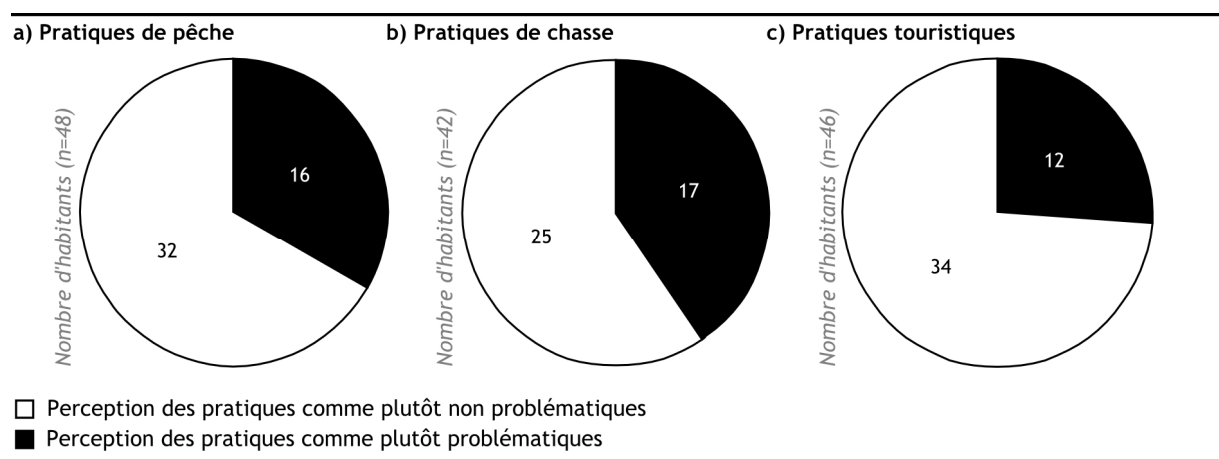
3. Les enjeux liés aux pratiques de la mangrove

La mangrove, nous l'avons vu, est un espace où s'exercent de nombreuses pratiques sociales (pêche, chasse, randonnée, kayak, etc.) qui peuvent être influencées par les pollutions ou les défrichements. Mais ces pratiques peuvent, elles-mêmes, être sources de problèmes à la fois environnementaux et sociaux. 15 % des habitants interrogés évoquent les enjeux liés notamment aux activités de pêche, de chasse et aux activités récréatives tels le canoë kayak ou la randonnée. Les paragraphes qui suivent s'intéressent à caractériser les représentations habitantes de ces enjeux.

3.1. Les problèmes liés aux pratiques de pêche

Parmi les habitants interrogés seulement 33 % mettent en avant d'éventuels problèmes liés à la pratique de pêche (**Figure 54a**). La majorité des habitants considèrent que la pêche en mangrove, qu'il s'agisse de la pêche des crabes ou des poissons, n'est pas problématique. « Il n'y a pas d'influence de la pêche sur la mangrove » (H6c) affirme ainsi une Robertine.

Figure 54 – Perception que les habitants interrogés ont des potentiels impacts des pratiques a) de pêche, b) de chasse et c) touristiques



Cette représentation mobilise généralement l'argument de la réglementation des pratiques de pêches pour expliquer le faible impact écologique de l'activité. Un habitant affirme ainsi que « *la pêche aux crabes, si elle est réglementée, ne pose pas de problème, parce qu'il y a un calibre à respecter* » (H28). Plus encore, pour plusieurs personnes interrogées, les interdictions de pêche, sur les secteurs du Cohé du Lamentin et de la Baie du Robert, répondent de fait à la question de l'impact de la pratique. « *C'est protégé maintenant, on a interdit les fonds de baie* » (H23) explique un habitant qui insiste par là même sur le caractère limité de la pression de pêche sur les espèces halieutiques.

« Je pense que c'est surtout au niveau de la pêche illégale, qu'il y a un souci, ici » (H12).

Si le braconnage est dénoncé par plusieurs habitants, comme par cette Robertine qui explique qu'il peut « *mettre en danger l'environnement* » (H9), les pratiques de pêche exercées dans le cadre réglementaire sont, elles, perçues plutôt positivement par les habitants.

« Les gens qui font des activités qui touchent à l'environnement sont quand même respectueux de cet environnement là, puisque c'est leur outil de travail » (H9).

La mesure prédomine dans les discours d'habitants relatifs aux pratiques de pêche. « *Il ne faut pas que la pression de pêche soit trop forte* » (H13) explique un Lamentinois alors qu'un autre habitant ne voit l'activité comme problématique que « *si c'est abusif* » (H16a). Les techniques utilisées sont également présentées comme peu problématiques pour le milieu. Un habitant exerçant une activité professionnelle de pêche explique qu'« *ici [dans la mangrove], nous avons une pêche quasiment écologique. C'est un hameçon, un poisson. Nous n'avons pas de senne dérivante, nous n'avons pas de chaluts* » (H27).

« Je pense que ça dépend de l'échelle. Je pense qu'une pêche intensive, agressive peut bien sûr déséquilibrer la mangrove, après, tout est une question de mesure et d'équilibre » (H25).

Un habitant souligne toutefois qu'*« on ne sait pas s'il n'y a pas une pêche excessive de mantous, de crevettes ou de poissons »* (H39) et reste plus réservé dans sa représentation de l'impact de la pêche sur le milieu. Les personnes interrogées qui considèrent que la pêche peut être problématique d'un point de vue environnemental mettent souvent en avant la menace que constitue la prise des juvéniles. Un habitant pense que la pêche dans ou à proximité de mangrove peut poser problème dans la mesure où les poissons *« sont trop jeunes quand ils sont dans la mangrove »* (H24). Cette idée avancée par plusieurs personnes interrogées doit être mise en lien avec la fonction de nurserie de la mangrove dont nous avons vu qu'elle était très présente dans les descriptions habitantes.

Outre les problèmes environnementaux, il faut enfin noter que plusieurs habitants évoquent des problèmes sociaux liés à la mangrove, en termes de conflits d'usage. Ceux-ci sont essentiellement liés à la fréquentation importante que génère la pêche au crabe durant certaines périodes. Les habitants exerçant une activité économique agricole riveraine de la mangrove présentent notamment les inconvénients de cette fréquentation. Un habitant du Robert explique ainsi que les pêcheurs de crabes *« ne respectent rien du tout. Il y a une espèce de rage d'aller ramasser les crabes et les mantous »* (H22) les conduisant à pénétrer sur les terrains agricoles voire à dégrader certaines infrastructures. Un autre habitant agriculteur rapporte quant à lui que les voleurs *« en profitent parce qu'il y a pas mal d'allées et venues à cette période »* (H39), sans préciser toutefois la nature des vols dont son exploitation a pu être victime.

3.2. Les problèmes liés aux pratiques de chasse aviaire

Les conflits d'usage apparaissent également dans le discours d'habitants interrogés sur l'existence de problèmes liés à la chasse en mangrove. Ces conflits sont mis en avant par certains habitants participant à une activité industrielle en bord de mangrove.

« On se retrouve avec des problèmes notamment le week-end parce qu'ils [les chasseurs] viennent sur le site et des fois ils viennent, ils tirent des balles, ils tirent les oiseaux directement sur les sites » (H41).

Un habitant de Sainte-Luce considère, lui, de manière plus générale, qu'*« il y a trop de monde qui passe dans la mangrove, on ne devrait pas chasser dans la mangrove »* (H33) car cela représente un risque pour les habitants pratiquant d'autres activités comme la pêche ou la promenade en mangrove.

La majorité des habitants interrogés considèrent cependant que la chasse n'est pas particulièrement problématique pour la mangrove (**Figure 54b**). Les arguments mobilisés en appui de ces représentations sont similaires à ceux évoqués au sujet des

pratiques de pêche. Il s'agit d'abord de la faible pression de chasse, qui pour un Lucéen « est infime » (H37). La réglementation est également mise en avant comme un gage du contrôle de l'impact environnemental de la chasse. « La chasse est réglementée chez nous. Il y a une période de chasse » (H27), insistant sur le respect des périodes.

« Non, dans la mesure où c'est assez réglementé, la chasse. Puis, les chasseurs se disent les premiers défenseurs de la nature » (H12).

Ce témoignage montre que pour certains habitants, l'activité de chasse est perçue plutôt positivement. Un Lucéen considère ainsi qu'« une chasse bien réglementée, bien respectée, peut rendre service à la mangrove » (H36). Le nettoyage des sites effectué par les chasseurs est notamment valorisé par des habitants qui, d'autre part, peuvent critiquer la pratique comme nous le verrons plus bas. Il faut toutefois noter que les habitants interrogés pratiquant la chasse, de la même manière qu'ils décrivaient peu leur pratique cynégétique, déplacent leur réponse quant à l'impact de l'activité sur les pratiques qui entourent la chasse.

« On est plus des préservateurs de la mangrove. Pour vous donner un exemple, là où on chasse, si on ne s'occupait pas du terrain, il n'y aurait plus de partie sableuse, il n'y aurait que de l'herbe parce que l'herbe est envahissante et en fait, toute cette partie-là aurait été perdue en fait » (H13).

Cette posture peut être interprétée comme une réaction défensive face aux discours critiques que peuvent avoir certains habitants sur la pratique, et dont les chasseurs ont sensiblement conscience. Parmi les 41 % d'habitants interrogés qui considèrent la chasse comme problématique, certains peuvent avoir des propos tranchants. « Je n'aime pas, tout le temps ils tuent des oiseaux dans la mangrove » (H33) explique ainsi un Lucéen. Il est possible d'identifier chez certains habitants ce qui pourrait être qualifié d'aversion pour les activités de chasse.

« La chasse, on dit que c'est un sport, est-ce que vraiment tuer, c'est un sport ? » (H1).

Outre ces positionnements qui condamnent la pratique en elle-même, plusieurs habitants mettent en avant des problèmes environnementaux posés par la chasse en mangrove. Le premier se rapporte à la pression, ou du moins à la perturbation de la faune aviaire. « Ça peut aussi faire fuir les oiseaux » (H40) déplore ainsi un Lucéen. Le deuxième problème concerne les coupes qui peuvent être faites dans la mangrove afin de maintenir ouverts les miroirs de chasse.

« Ils sont obligés de couper les palétuviers pour faire leur cabane pour attendre le passage des oiseaux. Ça peut être un danger » (H46).

Ces interventions, mises en valeur par les habitants chasseurs, sont perçues négativement par plusieurs habitants interrogés. De la même manière, l'intérêt que représente le nettoyage des espaces de chasse est contrebalancé dans certains discours par la pollution que générerait, selon eux, l'activité. Un habitant explique ainsi que « les chasseurs polluent la mangrove [avec] les cartouches » (H28) alors

qu'un autre parle du problème que peut poser « *le plomb* » pour le milieu (H17) malgré l'« *interdiction d'utiliser les munitions de plomb* » (AG22) mise en avant par un acteur de la gestion.

3.3. Les problèmes liés aux pratiques récréatives

Les discours sur l'impact des pratiques récréatives (randonnée et kayak notamment) montrent que ces dernières sont mieux perçues par les habitants que les pratiques de pêche ou de chasse. 74 % des personnes interrogées estiment que les activités récréatives ne sont pas particulièrement problématiques pour la mangrove (**Figure 54c**). Les habitants exerçant une activité économique en lien avec les enjeux récréatifs ne nient pas un impact lié à la fréquentation. Ils estiment cet impact néanmoins limité et déclarent faire des efforts afin de le minimiser.

« Mon engagement, c'est d'essayer d'avoir le moins d'impact possible sur le milieu marin dans mes excursions. Sachant que quand on fréquente un milieu [...] il y a toujours un impact négatif quelque part bien qu'on fasse très attention » (H4).

Plusieurs habitants participant ou ayant participé au développement des pratiques de découverte, lorsqu'ils sont interrogés, mettent en avant le développement modeste des activités pour expliquer leur faible impact. « *Non, il n'y a pas assez de touristes* » (H23) explique un habitant sur le secteur du Cohé du Lamentin alors qu'un autre considère qu'« *au Robert, je dirais qu'on en est pas à ce stade là [de constituer une menace], parce qu'il y a [...] des touristes qui visitent mais pas plus que ça* » (H5). Les discours des autres habitants sur les découvertes de la mangrove en randonnée ou en canoë kayak sont généralement positifs et mettent en avant le faible impact de ces activités.

« Les touristes viennent pour visiter la mangrove, c'est pour regarder, c'est pour visiter le paysage tout ça, ils n'ont rien à faire d'autre. Ils ne peuvent pas abîmer la mangrove » (H21).

Les habitants interrogés perçoivent les activités récréatives de découverte du milieu comme quelque chose de plutôt positif. Pour un Robertin « *c'est une bonne chose* » (H2). Certains sont néanmoins prudents dans leur discours et évoquent des problèmes potentiels liés à ces pratiques. « *Le souci, c'est les balades à pied, où les gens bien souvent ne respectent pas les arbres ou les plantes* » (H14) constate une Robertine, alors qu'un Lamentinois explique qu'« *une fréquentation abusive de gens qui viennent et qui lâchent des détritux, c'est nocif à la mangrove* » (H16a). Le discours est ici celui de la mesure dans la pratique.

« Je crois, tout est une question d'abus. Un petit groupe de touristes, ça va. Le tourisme de masse, c'est un problème surtout s'il n'est pas cadré et discipliné » (H31).

Pour plusieurs personnes interrogées, les activités récréatives ne sont pas problématiques si elles sont encadrées. Par encadrement s'entend essentiellement l'aménagement des sites afin de contrôler la fréquentation et l'accompagnement

des visiteurs par des « guides [qui] sont bien formés et [qui] connaissent bien la mangrove » (H18).

4.4. Les problèmes liés aux pratiques criminelles et délinquantes

Il faut enfin consacrer quelques lignes aux représentations des pratiques délinquantes et criminelles en mangrove que plusieurs habitants évoquent au cours des entretiens. Les trafics de drogues sont les premiers à être mentionnés : « souvent on retrouve du matériel volé dans la mangrove » (H3). Selon eux, la mangrove est un lieu propice à ces activités, notamment du fait de la difficile pénétrabilité.

« Les gendarmes arrivent bottés, casqués vers le machin de protection, tout ça c'est bien lourd, le gars il court en slip dans la mangrove » (H23).

La fonction de refuge que constitue la mangrove, déjà évoquée au sujet des représentations historiques du marronnage par exemple, prend ici une autre signification mais repose en partie sur les mêmes représentations.

La mangrove est un espace perçu comme peut attractif, insalubre et accueillant surtout des populations socialement fragiles (Perrot, 1985). S. Domi et W. Rolle (2005) parlent des « oubliés de la mangrove » pour décrire le phénomène de marginalisation sociale de certains riverains. Pour plusieurs habitants interrogés, cette fragilité sociale constitue un terreau favorable aux activités déviantes voire délinquantes et criminelles. Ces activités ne constituent pas un problème pour la mangrove en tant qu'écosystème mais pour les populations riveraines. Les activités socialement et légalement répréhensibles sont particulièrement évoquées par les personnes enquêtées dans les secteurs du Cohé du Lamentin et des Baies du Sud. Une expression créole « an mang-lan », signifiant « il est tombé dans la drogue », « fait [d'ailleurs] référence à une partie couverte de mangrove du quartier Vieux-Pont, dans la commune du Lamentin » (Confiant, 2007). Plusieurs habitants rencontrés au sein de ce quartier racontent la situation qui a conduit à une association forte, dans plusieurs discours d'habitants, entre mangrove et criminalité. « C'était la drogue. [...] dans les années 80-90. [...] Femmes compris. La prostitution. [...] C'est un anéantissement, une destruction » raconte ainsi une habitante (H21). « Il y en a beaucoup qui sont déjà morts [à cause des problèmes de drogues], qui ont été tués aussi » (H21). Les problèmes de criminalité sont cependant considérés comme moindres aujourd'hui. « La mangrove elle était plus dangereuse que ça dans le temps » (H29) explique ainsi un résident riverain du secteur.

Si les problèmes liés à la drogue et à ses trafics ont, d'après les habitants, régressé, notamment sur le secteur du Cohé du Lamentin, ils n'ont pas complètement disparu et sont dans tous les cas présents dans l'esprit de plusieurs personnes interrogées. Les habitants interrogés dans les Baies du Sud parlent ainsi au présent de débarquements nocturnes en provenance notamment de Sainte-Lucie.

« Depuis qu'il y a ce problème de drogue aux Antilles, c'est le milieu qu'ils fréquentent le plus, c'est la mangrove, les dealers [...]. Le gendarme, les policiers, s'ils n'ont pas de bateau, ils ne peuvent pas y accéder, les gars

profitent de ça pour faire passer leur marchandise. Celui qui est sur la terre, il suffit de longer la mangrove, il vient récupérer son sac de drogue et repartir avec » (H46).

Ces trafics de drogue mis en avant par les habitants peuvent avoir une influence sur les pratiques de la mangrove puisque certaines personnes interrogées expliquent qu'elles sont prudentes dans leur fréquentation, notamment le soir et la nuit. « *Il ne faut pas venir seul parce qu'on ne sait pas* » (H15b), « *avec les dealers...* » (H15a) expliquent ainsi deux Diamantinois.

D. Représentations des politiques de gestion de la mangrove

La gestion de la mangrove occupe une place importante dans les discours des personnes interrogées. Elle est intégrée dans 27 % des définitions et 39 % des descriptions que les acteurs de la gestion et les habitants interrogés donnent de la mangrove. Quelles sont les représentations que les personnes interrogées ont de cette gestion des sites de mangrove ? Quelles connaissances ont-elles des actions mises en œuvre et des acteurs qui les mettent en place ? Quelles sont leurs attentes en termes d'évolution de cette gestion ? Si la nécessité d'une protection est affirmée dans de nombreux discours, les représentations quant à la manière dont les actions de gestion mises en œuvre répondent à cette nécessité sont plurielles.

1. Des représentations contrastées de la gestion

Au même titre que les pollutions ou les destructions directes de mangrove, la gestion est considérée par 19 % des habitants interrogés comme un enjeu, au sens où elle est perçue comme problématique. 55 % des répondants se déclarent plutôt insatisfaits de la gestion qui est faite de la mangrove, alors que 36 % s'estiment plutôt satisfaits et que 9 % ne souhaitent pas se prononcer, souvent faute de connaissance des démarches mises en œuvre (**Figure 55**). Il faut toutefois insister sur le fait que la question posée aux habitants est globalisante, portant sur la mangrove martiniquaise dans son ensemble, alors que les contextes locaux varient d'un secteur de mangrove à l'autre et que plusieurs habitants mettent en avant ces différences dans leurs réponses. Un Robertin estime ainsi que la gestion est satisfaisante pour la mangrove dont il est riverain mais considère qu'elle est problématique dans la Baie de Fort-de-France (H2). Le constat inverse est fait par une habitante, également du Robert, qui distingue la gestion des « grandes mangroves », qu'elle estime satisfaisante, et celle des « petites mangroves [dont elle] ne pense pas que ce soit la priorité des élus » (H14).

Figure 55 – Expression de satisfaction ou d'insatisfaction des habitants vis-à-vis de la gestion de la mangrove

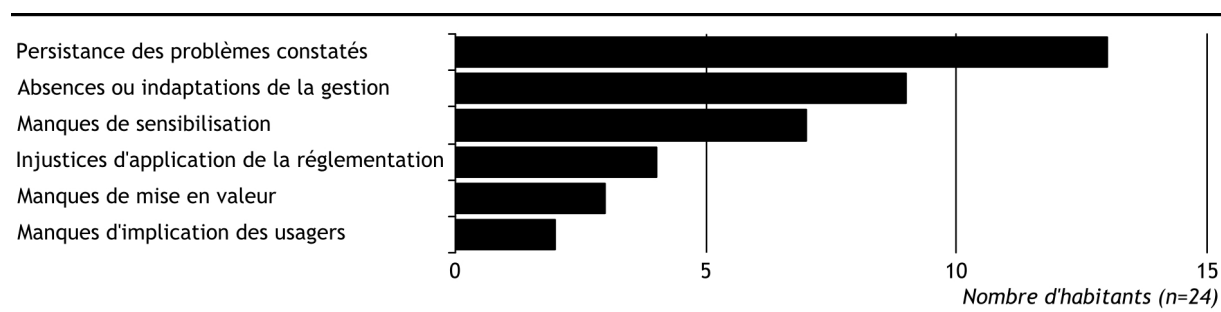


54 % des personnes interrogées exprimant une insatisfaction vis-à-vis de la gestion l'argumentent de manière empirique. Ils se réfèrent à des constats qu'ils ont pu faire de l'évolution des problèmes (**Figure 56**). L'absence de changement observé sur les sites de mangrove est interprétée comme une défaillance de la gestion. Certains répondants s'interrogent sur l'existence même d'une gestion. « *Qui gère la mangrove ? Ah bonne question. [Rires] Qui gère la mangrove ?* » (H5). Plusieurs habitants estiment pour leur part qu'il n'y a pas de gestion. « *Personne ne s'occupe de rien* » (H14). Une Lamentinoise à qui l'on demande si elle est satisfaite de la gestion répond :

« Pas du tout, du tout, surtout ici, surtout au Lamentin. Il n'y a plus de garde champêtre. Alors n'importe qui peut faire ce qu'il veut dans la mangrove » (H21).

Une Robertine formule différemment son positionnement en expliquant qu'elle n'a « *pas énormément énormément de retours sur les actions* » de gestion (H4) posant la question de la visibilité de la gestion autant que celle de son existence. Les manques de sensibilisation sont présentés par 30 % des personnes interrogées comme un indicateur des failles de la gestion des mangroves de Martinique.

Figure 56 – Motifs exprimés par les habitants pour expliquer les insatisfactions vis-à-vis de la gestion de la mangrove



Un habitant s'estime « *moyennement [satisfait de la gestion]. [...] Parce qu'on peut mieux faire* » (H32). Cette idée d'amélioration possible est présentée de manière plus positive par d'autres personnes interrogées. « *Je trouve que c'est bien fait [...]. On peut toujours mieux faire mais je trouve que c'est pas mal* » (H5) explique un Robertin. Emerge ainsi, dans différents discours, et malgré des progrès encore possibles, l'idée que les démarches de gestion engagées ont un effet bénéfique sur la mangrove et que « *le travail fait [...] porte ses fruits* » (H35).

« Je pense que ça va mieux. Pourquoi ? Parce que dirait-on, les mangroves commencent à reverdir. Ça commence à être plus fourni qu'avant. Les animaux, il me semble, sont mieux protégés pour certains [...]. Je fais des constats, mais je ne suis pas [...] totalement négatif. Non, il y a du bon » (H1).

1.1. Une connaissance générale des réglementations

La gestion, dans les lignes qui précèdent, a été appréhendée de manière générique, sans qu'il soit toujours possible de savoir quelles définitions ou quelles représentations les habitants associent à cette notion. La connaissance que les personnes interrogées ont des réglementations liées à la mangrove constitue un moyen de préciser les discours sur la gestion.

Plusieurs habitants supposent les réglementations plus qu'ils ne les connaissent. « Je sais qu'il y a une réglementation mais je ne sais pas de quel ordre » (H4) explique ainsi une Robertine.

« Sur la mangrove, il n'y a pas de réglementation, la seule réglementation, c'est de ne pas la détruire. On peut l'entretenir, mais pas la détruire » (H45).

La protection, au sens large, de la mangrove est généralement la première mise en avant lorsque les personnes sont interrogées sur les réglementations. Un habitant parle ainsi d'«*interdictions naturelles, ne pas la polluer, ne pas la salir, ne pas la remblayer, etc.*» (H28). Plusieurs habitants précisent leur discours et parlent de «*l'interdiction de la couper*» (H3). «*On n'a pas le droit de couper du bois dans la mangrove, c'est interdit par la loi*» (H33) explique un Lucéen sans se référer cependant à un texte particulier. Le statut foncier de la mangrove, faisant partie du Domaine public maritime ou des 50 Pas Géométriques est parfois l'unique élément sur lequel les habitants interrogés se fondent pour évoquer les interdictions des coupes. Plusieurs habitants, résidents riverains de la mangrove, et eux-mêmes installés dans la bande des 50 Pas Géométriques ont une connaissance plus fine des réglementations. Une Robertine, bien que se trompant d'un an dans la datation du texte, évoque ainsi «*la loi de 85 [ou Loi littorale] après [laquelle] il est interdit de construire*» (H6c).

Les discours sont plus précis lorsque les habitants interrogés évoquent les réglementations liées à des pratiques spécifiques comme la chasse ou la pêche en mangrove. L'encadrement des premières, nous l'avons vu, est surtout mis en avant dans les discours des personnes qui exercent une activité cynégétique. Il concerne principalement les périodes de chasse et les espèces prélevables, sur lesquelles nous ne reviendrons pas. La réglementation de la pêche est, quant à elle, évoquée même par les personnes qui ne la pratiquent pas. Le discours sur les interdictions peut d'ailleurs être, pour certains habitants, fondé sur la connaissance du milieu davantage que sur la connaissance de la réglementation. Un habitant déclare par exemple que «*toutes [les] mangroves sont considérées comme, comme un vivier, donc lieu de prolifération des poissons donc elles sont interdites à la pêche*» (H10). La place occupée dans les discours par les interdictions liées au chlordécone laisse penser qu'elles ont un rôle majeur dans l'appréhension des réglementations liées à la pêche. Un habitant précise toutefois que ces interdictions de prélèvement «*ne sont pas spécifiques mangrove, elles sont spécifiques chlordécone*» (H20). Elles sont connues par plusieurs habitants interrogés par les panneaux mis en place sur les différents sites concernés (**Figure 57**).

Figure 57 – Panneau d'interdiction de la pêche dans la zone côtière de la Baie de Fort-de-France contaminée par le chlordécone (B. Morandi, 2016)



Outre les interdictions de pêche pour raison de pollution au chlordécone, les habitants interrogés évoquent les réglementations concernant les périodes de pêche des crabes. Elles sont souvent considérées comme positives.

« Je pense que c'est une bonne chose, pour protéger l'espèce, ils ont mis, enfin ils ont mis une taille. On ne peut plus prendre un petit crabe par exemple. Il faut que le crabe, ça fasse dans les 7 centimètres, 5-6-7 centimètres en largeur de carapaces » (H1).

1.2. Une injustice environnementale dénoncée par certains habitants

Si les habitants interrogés ne portent dans l'ensemble pas de discours négatifs sur les réglementations, plusieurs personnes s'interrogent sur leur application, notamment concernant les interdictions de remblaiement et de construction en mangroves. Certaines personnes enquêtées ont notamment le sentiment qu'il existe un traitement différencié des situations d'occupation illégale des mangroves de la zone des 50 pas géométriques. *« Vous avez des grands propriétaires terriens qui en Martinique ont des passe-droits » (H12)* affirme ainsi un habitant qui regrette une sanction des infractions *« à deux vitesses » (H12)*. Émerge rapidement dans les discours ce que U. Zander (2013) appelle *« la complexité des relations symboliques conflictuelles fondées sur des constructions « socio-raciales » entre les différents groupes de la population martiniquaise »*. Plusieurs habitants interrogés dénoncent dans l'application des réglementations une injustice environnementale au profit des

békés, et ce pour des raisons économiques. « Il y a beaucoup de bonne volonté mais parfois on passe outre quand on a les moyens » (H9) affirme ainsi une habitante du Robert. Cette idée d'injustice n'est pas exprimée uniquement pour les remblaiements mais concerne également les problèmes de pollution et notamment de pollution au chlordécone.

« On interdit la pêche sur certains sites parce que le chlordécone, on va punir ceux qui vont récupérer ces crabes [...]. Mais par contre, ceux qui ont fait entrer ce produit, ceux qui ont vendu ces produits, qui ont continué à vendre ces produits même quand c'était interdit, on ne leur a rien fait, jusqu'à ce jour » (H18).

La mangrove est un espace qui cristallise des enjeux sociaux, économiques et raciaux qui la dépassent largement, qui se posent de manière plus générale dans la gestion du littoral et des questions environnementales en Martinique.

1.3. La question persistante du statut foncier de la mangrove

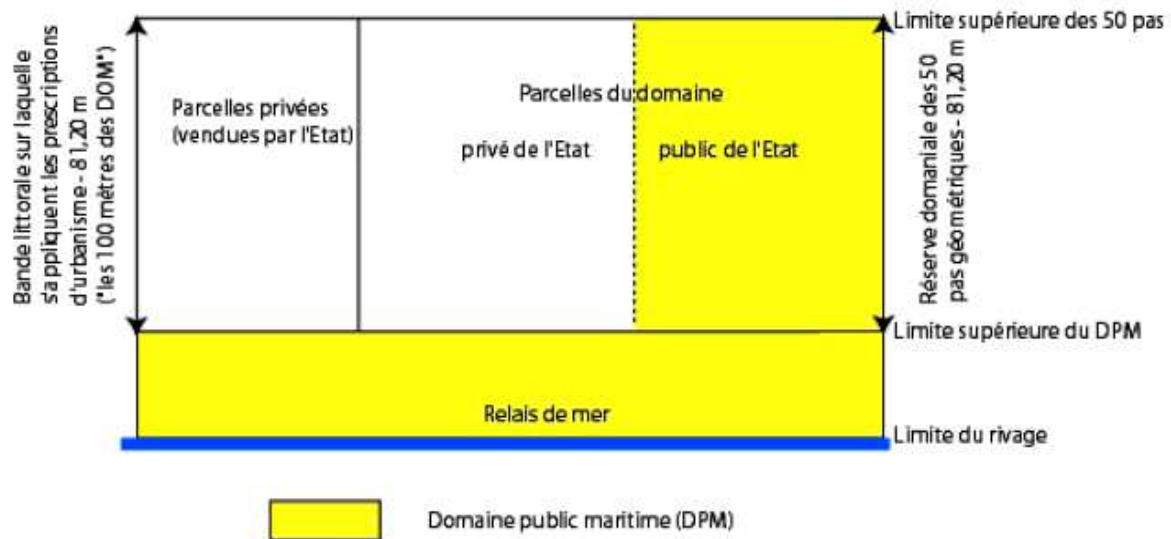
La question de la réglementation est en partie liée à la question du statut foncier de la mangrove. La difficulté évoquée précédemment quant à la délimitation spatiale des écosystèmes de mangrove pose nécessairement des questions en termes de propriété foncière et de gestion des espaces de mangrove. En effet, les mangroves s'étendent sur le Domaine public maritime (DPM), sur la bande des 50 pas géométriques, et parfois au-delà lorsque l'on intègre les espaces d'arrière mangrove (**Figure 58**). Les habitants évoquent ces différents statuts, certains parlant du « *Domaine public* » (H26), d'autres du « *Domaine maritime* » (H35) et d'autres encore des « *50 Pas du Roi* » (H47) mais sans qu'il soit possible d'établir la connaissance qu'ils peuvent avoir des délimitations de ces espaces. « Il y a plein de questions, la définition de la terre et de la mer n'a pas été bien faite » (H20) rapporte un habitant concerné par une question de délimitation de sa propriété. Il explique :

« À une époque sur les titres de propriété, on privatisait la mangrove, et on disait qu'on était propriétaire jusqu'à la mer, c'est-à-dire jusqu'ici, et puis maintenant on est propriétaire jusqu'à la mer, c'est-à-dire jusque-là. La mangrove, c'est l'endroit où il y a, pour moi, le mélange d'eaux saumâtres, c'est-à-dire ça monte, ça descend, c'est une zone de marnage, c'est de la forêt. Et cette forêt est aujourd'hui considérée comme de la mer alors qu'à une époque elle était considérée comme de la terre » (H20).

Ce témoignage montre que malgré les définitions qui peuvent être données du DPM – comme correspondant à « *l'estran au sens le plus large du terme, c'est-à-dire l'espace couvert et découvert entre les basses et les hautes mers de vives eaux* » (Klein, 2003) ou de la zone des 50 pas géométriques – définie comme la bande de 81,2 m, spécifique aux territoires d'outre-mer, qui appartient au domaine public maritime de l'Etat¹⁶ – les problèmes de propriété continuent à se poser dans les zones de mangrove.

¹⁶ Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), Article L5111-1, « La zone comprise entre la limite du rivage de la mer et la limite supérieure de la zone dite des cinquante pas géométriques définie à l'article L. 5111-2 fait partie du domaine public maritime de l'Etat.

Figure 58 – Schéma structurel du Domaine Public Maritime (DPM) et de la zone des 50 Pas Géométriques (reproduit de Klein, 2003)



Ces interrogations peuvent être liées au fait que depuis le début du XX^{ème} siècle, l'inaliénabilité de cette réserve domaniale n'a pas toujours été respectée et de nombreuses installations, légales et illégales, ont été le fait de particuliers (Klein, 2003). Le décret du 30 juin 1955 fait passer la réserve domaniale des 50 pas géométriques dans le domaine privé de l'Etat¹⁷, accentuant les cessions et les occupations sauvages. Plusieurs habitants interrogés témoignent de ces occupations illégales. Une Robertine dont les parents sont résidents riverains de la mangrove explique que « quand [ils] sont arrivés ici [il y a plus de 30 ans] il n'y avait pas encore de structure au niveau de l'Etat [...], il n'y avait pas encore l'histoire des 50 Pas Géométriques et tout » (H6c). La Loi littoral de 1986 qui réintègre les 50 pas au DPM¹⁸ a marqué certains habitants qui déclarent avoir été obligés de céder certaines propriétés à l'Etat.

« Il y a un jour où la Nation a dit que les 50 pas était le domaine public de l'Etat et ils se le sont approprié » (H22).

Ces « errements de la législation française » (Klein, 2003) conduisent aujourd'hui à une diversité des situations foncières de la zone des 50 pas sur laquelle se situe une partie des mangroves de Martinique, certaines zones appartenant au DPM, d'autres au domaine privé de l'Etat, et d'autres encore à des particuliers. Le bureau d'étude Contrechamp (2005, p. 36) expliquait dans une étude que « le statut foncier complexe des mangroves ne favorise pas [...] leur préservation ». La complexité crée aussi des incompréhensions chez certains habitants.

¹⁷ Décret n°55-885 du 30 juin 1955 relatif à l'introduction dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, de la législation et de la réglementation métropolitaines concernant le domaine public maritime et l'exécution des travaux mixtes, et modifiant le statut de la zone dite "des cinquante pas géométriques" existant dans ces départements.

¹⁸ Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Article 37 et Article 38.

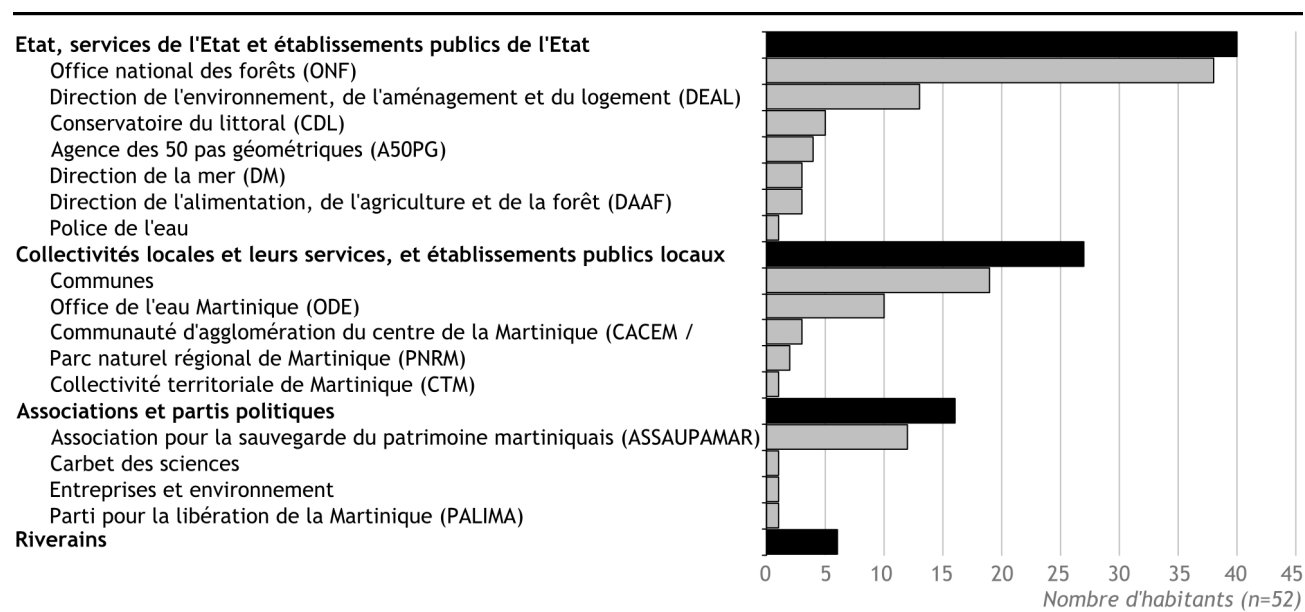
« Ils [les services de l'Etat] m'ont spolié de la zone des 50 Pas [...] qui appartenait à ma famille. [...] Ils se la sont attribuée et ensuite ils donnent le loisir à d'autres de venir chasser sur cette zone là » (H22).

2. Une appréhension difficile de l'organisation des acteurs

Appréhender les enjeux de la gestion des mangroves conduit nécessairement à s'intéresser aux représentations que les Martiniquais, habitants et acteurs de la gestion, ont des structures ou des individus qui participent à cette gestion. « Qui gère la mangrove ? Pleins d'organismes et personne » (H36) répond un habitant questionné sur sa connaissance des acteurs impliqués. Cette remarque témoigne d'une difficulté partagée par plusieurs habitants à identifier les institutions, qu'elles soient étatiques, locales ou associatives, qui sont responsables ou investies dans la gestion de la mangrove. Plusieurs personnes insistent sur la multiplicité des acteurs. « Il y a énormément de gens » (H47) qui sont impliqués affirme un Lucéen. Un autre habitant explique lui « qu'il n'y a pas un truc unique » mais que les acteurs « s'entrelacent » (H23) et donc qu'il y aurait des démarches de gestion partagées, notamment en fonction des sites de mangrove et de leur statut foncier.

« Les compétences de chacun de ces organismes-là, tous ils ont une bonne volonté, mais la compétence de tous ces organismes-là ne sont pas connues du grand public » (H36).

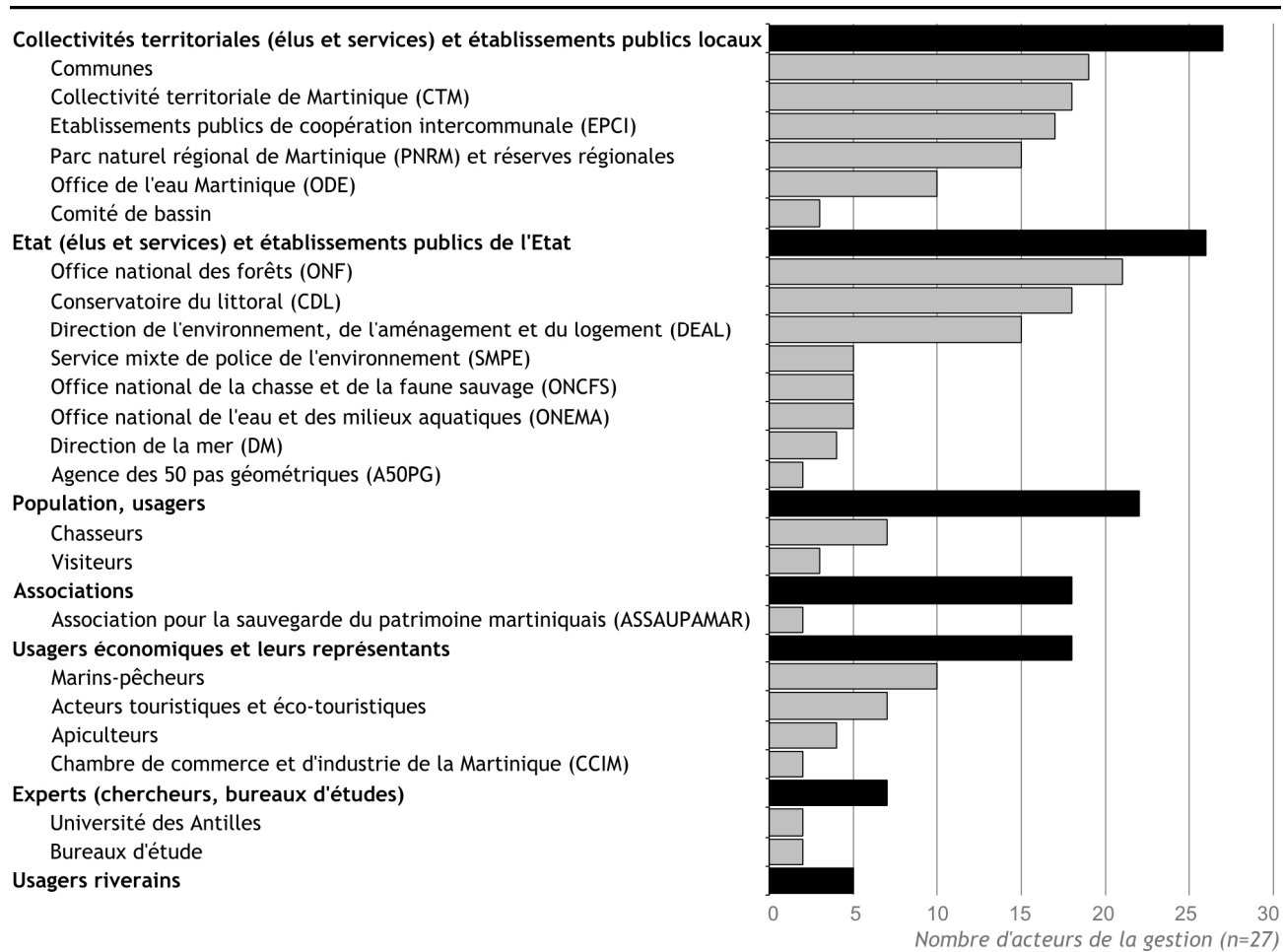
Figure 59 – Acteurs de la gestion identifiés par les habitants interrogés



La difficulté à identifier les parties prenantes de la gestion et leurs compétences respectives conduit certains habitants à s'interroger sur l'existence même de démarches gestionnaires, nous l'avons vu. Parmi ces acteurs, l'Etat, ses services déconcentrés (DEAL, DAAF, DM) ou les établissements sous tutelle (ONF,

Conservatoire du Littoral) sont cités par 77 % des habitants (**Figure 59**), davantage que les collectivités locales (Communes, EPCI, CTM) (52 % des habitants) ou les Associations (31 %) (e.g. ASSAUPAMAR, Entreprises & Environnement).

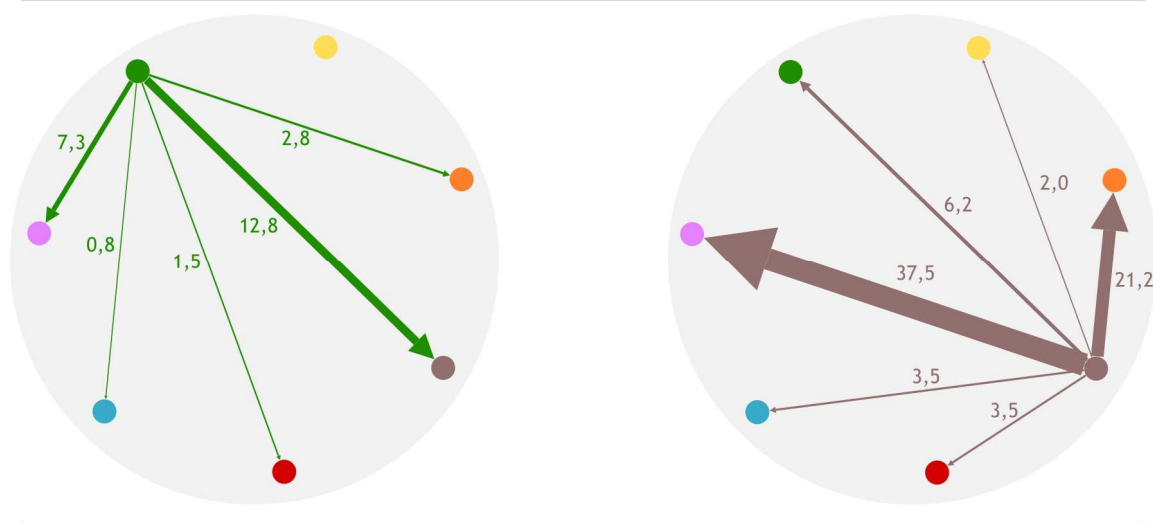
Figure 60 – Liste des acteurs de la gestion figurés ou mentionnés par les acteurs de la gestion lors de la réalisation des schémas

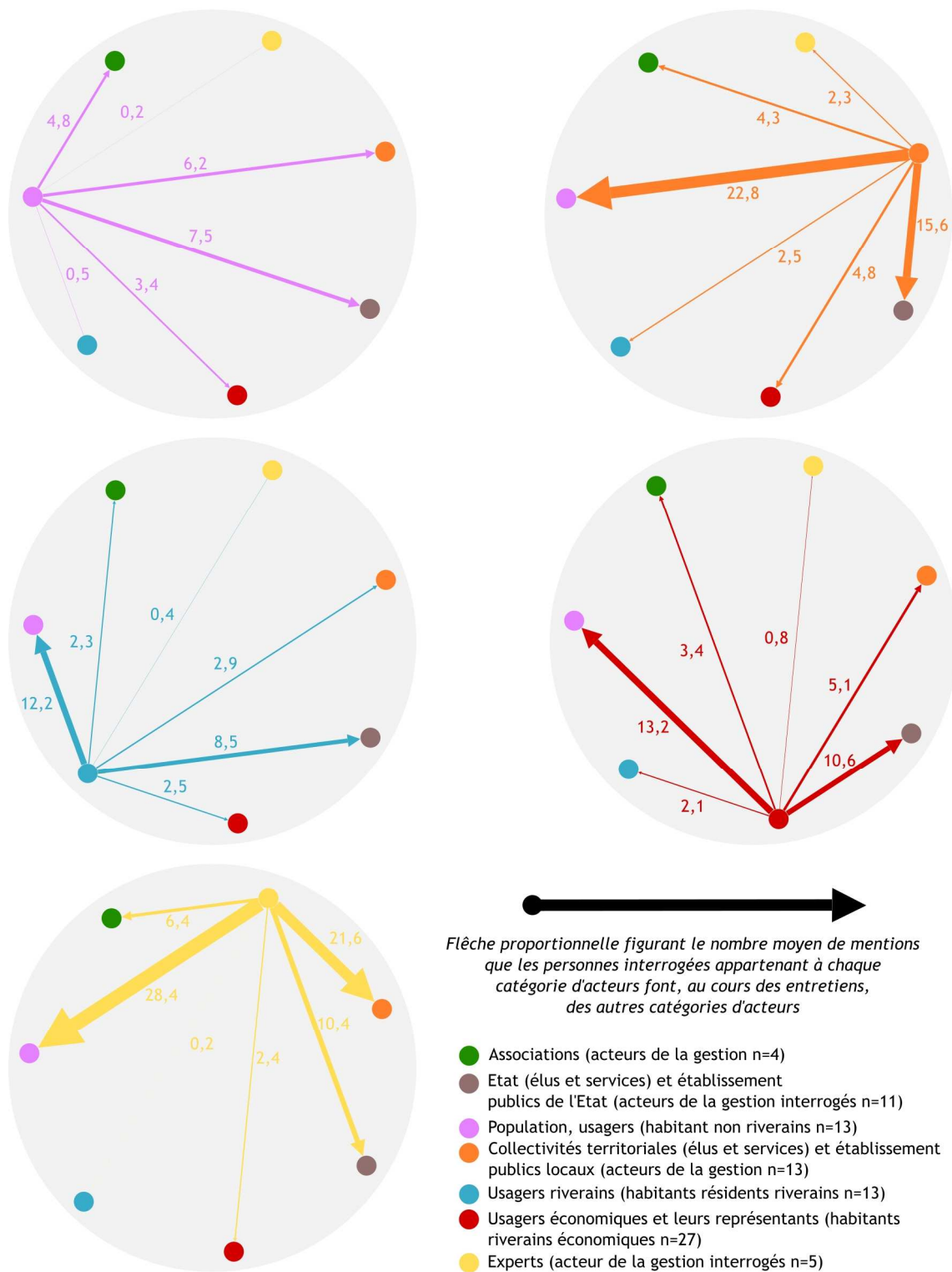


Il est intéressant de noter que plusieurs résidents riverains de la mangrove considèrent qu'ils jouent, et plus largement que l'ensemble des riverains jouent un rôle dans la gestion de la mangrove. Ce rôle accordé à une gestion habitante riveraine est également évoquée par 19 % des acteurs de la gestion interrogés (**Figure 60**). Dans les schémas d'acteurs réalisés au cours des entretiens, 81 % des acteurs de la gestion élargissent l'implication habitante à l'ensemble de la population martiniquaise et des usagers (non économiques). Il s'agit toutefois d'un positionnement théorique qui ne traduit pas la manière dont la population participe effectivement à la gestion. Contrairement aux habitants, les acteurs de la gestion interrogés identifient davantage les Collectivités territoriales comme impliquées dans la gestion des mangroves que les services de l'Etat. Ces deux catégories d'acteurs sont évoquées respectivement 100 % et 96 % des personnes rencontrées.

Si l'on s'intéresse, outre à la simple identification des différentes catégories d'acteurs par les personnes interrogées, à la récurrence des mentions de ces catégories dans les propos recueillis en entretien il est possible de mettre en lumière un réseau de relations discursives qui peut servir d'indice quant aux relations effectives entre les différents acteurs (**Figure 61**). Les personnes interrogées appartenant aux services de l'Etat et celles appartenant aux collectivités sont celles qui font le plus mention les unes aux autres. Les personnes appartenant aux services de l'Etat évoquent en moyenne 21,2 fois les Collectivités territoriales au cours des entretiens et les personnes rattachées aux Collectivités territoriales mentionnent en moyenne 15,6 fois les services de l'Etat. Les personnes appartenant à ces deux catégories d'acteurs sont également celles qui mentionnent le plus la population et les usagers (non économiques dans leurs discours, respectivement 37,5 fois pour les personnels de l'Etat et 22,8 fois pour les personnels des Collectivités). Les experts interrogés donnent également une place importante à la population martiniquaise. Les experts sont eux-mêmes très peu mentionnés au cours des entretiens et presque exclusivement par les acteurs de l'Etat et des Collectivités. Il s'agit de liens qui peuvent sembler logiques en termes de production et de transfert des connaissances au sein de la sphère experte. Les acteurs associatifs interrogés centrent, quant à eux, beaucoup leur discours sur l'Etat et évoquent paradoxalement moins la population. Les autres catégories d'acteurs, qu'il s'agisse des résidents riverains, des acteurs économiques ou de la population en un sens plus large mentionnent de manière moins récurrente les acteurs participant à la gestion de la mangrove. En moyenne, les habitants interrogés identifient au cours des entretiens 3 acteurs différents impliqués dans la gestion de la mangrove. Les riverains, bien qu'identifiés nous l'avons vu, sont assez peu évoqués par les autres acteurs tout comme les acteurs économiques.

Figure 61 – Réseau de relations lexicales représentant le nombre moyen de mentions que les personnes interrogées appartenant à chaque catégorie d'acteurs font, au cours des entretiens, des autres catégories d'acteurs

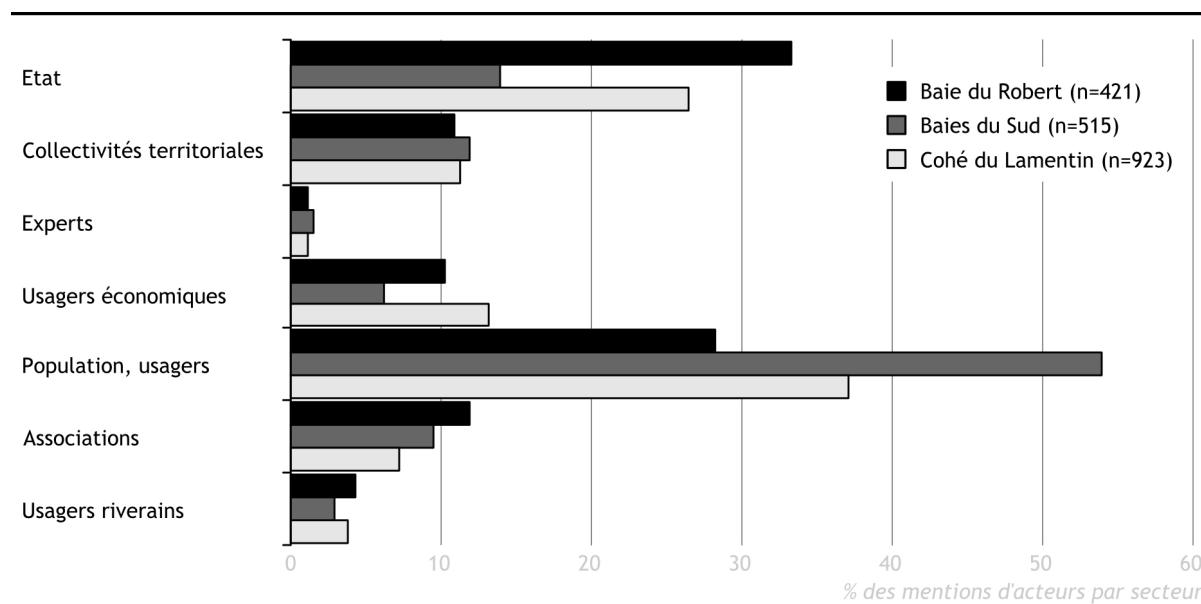




En focalisant l'analyse sur les discours des habitants interrogés il est possible de mettre en avant des différenciations géographiques entre les secteurs d'enquête (**Figure 62**). L'Etat et ses services représentent 33 % des acteurs mentionnés par les habitants de la Baie du Robert et 27 % des acteurs mentionnés par les habitants du Cohé du Lamentin, alors qu'ils ne représentent que 14 % des acteurs cités par les habitants des Baies du Sud. Les interdictions de pêche chlordécone peuvent constituer un premier facteur explicatif puisque l'interdiction est préfectorale. Le fait que l'Agence des 50 Pas Géométriques intervienne peu sur le littoral des Baies du

Sud, moins concerné que les autres secteurs par l'urbanisation, peut également être un facteur explicatif. Il faut également souligner que la population et les usagers représentent 54 % des acteurs mentionnés dans les Baies du Sud, davantage que dans les deux autres secteurs d'enquête. Faut-il interpréter cette proportion comme le signe d'une proximité plus forte de la population avec la mangrove ? Les résultats concernant les pratiques de la mangrove, qui pourraient conforter cette hypothèse ne montrent pourtant pas de différenciation forte entre les secteurs.

Figure 62 – Mentions des acteurs de la mangrove par les habitants interrogés par secteur d'étude



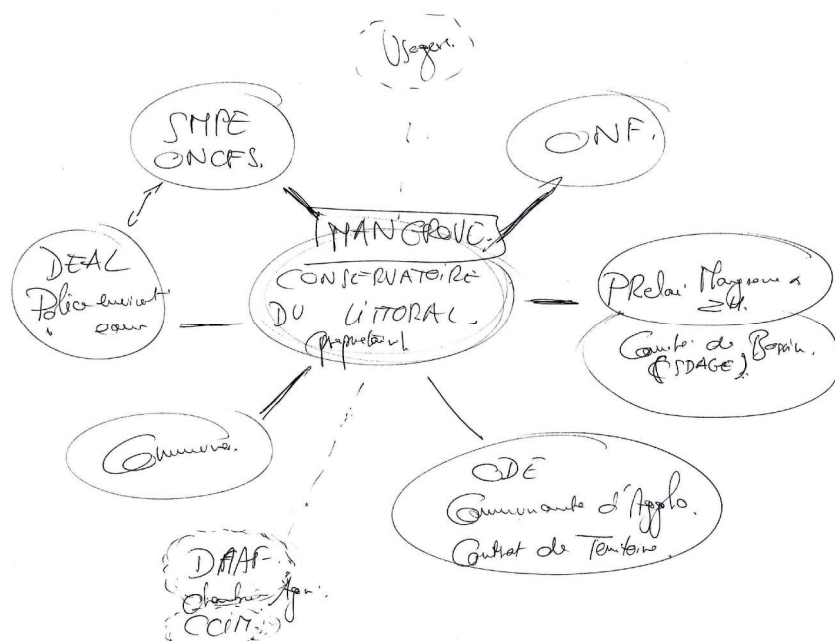
2.1. Les services de l'Etat

L'Etat, souvent entendu au sens des « services de l'État » (H18), constitue le premier acteur associé par les habitants à la gestion de la mangrove. La gestion du Domaine public maritime est effectivement de la responsabilité de l'Etat, notamment de la Direction de la mer (DM) et de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) dont les compétences ne sont cependant pas clairement distinguées. Cette dernière direction apparaît davantage dans les discours des acteurs de la gestion et des habitants que la DM. D'autres acteurs étatiques sont davantage identifiés que la DM. Il y a généralement une association rapide, dans le discours d'habitants entre Etat et ONF. « Pour moi, l'acteur principal, c'est l'État, c'est l'ONF » (H46) explique un habitant du Diamant. L'ONF apparaît dans de nombreux discours comme le principal gestionnaire de la mangrove martiniquaise. Il est cité par 70 % des habitants et par 78 % des acteurs de la gestion.

La répartition des champs d'intervention entre ONF et DEAL n'est cependant pas toujours saisie par les personnes interrogées. « Une partie des 50 Pas est gérée par l'ONF et une autre partie par la DEAL. Alors c'est pour cela que bon, quiproquo » (H6c) explique une Robertine. L'Agence des 50 Pas Géométriques, établissement

public d'Etat à caractère industriel et commercial, est moins citée par les habitants interrogés que l'ONF et la DEAL. « Cela doit être le Conservatoire du littoral par endroits » (H37). Le Conservatoire du littoral est également peu présent dans les discours d'habitants alors qu'il est placé au centre des démarches gestionnaires par 67 % acteurs de la gestion interrogés (**Figure 63**).

Figure 63 – Schéma d'acteurs réalisé en entretien par une personne appartenant aux services de l'Etat (Enquête acteurs de la gestion, 2016)



Outre l'identification des différents services et établissement publics de l'Etat, il faut s'intéresser aux représentations que les habitants ont de leurs actions. Plusieurs habitants interrogés portent un discours critique sur ces actions, évoquant de manière ironique « Monsieur l'Etat » (H47). Ces regards sont parfois liés aux injustices environnementales dénoncées par plusieurs habitants comme nous l'avons vu. Les questions de propriété et de construction résidentielles ou économiques sont souvent au centre des discours négatifs. « L'ONF ils m'ont spolié de la zone des 50 Pas qui m'appartenait » (H22) explique ainsi un Robertin qui déclare avoir dû céder du terrain à l'Etat lors des démarches de régularisation de l'occupation des 50 Pas Géométriques. La critique porte le plus couramment sur un laisser-faire supposé au profit de certaines catégories de population, notamment les békés.

« Je pense qu'elle [la mangrove] est gérée par l'ONF et que l'ONF a probablement d'autres chats à fouetter que de s'occuper de chaque bout de mangrove » (H22).

Il y a inversement chez certains habitants une confiance affirmée vis-à-vis du travail effectué par les personnels de l'Etat. Un habitant pense ainsi « que les services de l'État font le nécessaire » (H13) pour la protection de la mangrove. Un Lamentinois exprime quant à lui une réelle satisfaction expliquant que « l'ONF fait un travail

énorme en ce moment » et « la DEAL aussi » (H1). Les constats concernant la gestion mise en place par les services de l'Etat sont pour plusieurs habitants, ancrés dans la connaissance empirique qu'ils ont des actions de terrain, et notamment des travaux de nettoyage et d'aménagement. « Auparavant l'ONF il passait, il nettoyait » (H6a) explique une habitante. Cette importance accordée aux actions de terrain peut expliquer que l'ONF soit davantage identifié comme acteur de la gestion des mangroves que les autres dans la mesure où il réalise la plupart des aménagements de sites. « Je sais que l'ONF, c'est eux qui ont construit le pont par exemple » (H44) explique une résidente riveraine à propos du sentier de la mangrove de la Cherry au Diamant. Le travail d'informations et de sensibilisation est aussi positivement mis en avant par plusieurs habitants qui regrettent leur manque de pérennité.

« On avait beaucoup d'informations de la part de l'ONF, il y avait des communiqués, il y avait quelques publicités ou des spots radio. Je pense que c'est un peu plus isolé » (H12).

2.2. Les collectivités locales

Les Collectivités sont ensuite identifiées comme un acteur important de la gestion de la mangrove, et notamment les communes citées par 37 % des habitants. 70 % des acteurs de la gestion interrogés estiment également que les communes ont un rôle à jouer dans la gestion des mangroves, devant la CTM (67 %), les EPCI (42 %) ou les établissements sous tutelles des collectivités comme le Parc naturel régional (56 %) ou l'Office de l'eau (37 %). Les compétences des collectivités concernant la mangrove sont toutefois plutôt mal identifiées par les habitants questionnés. Un habitant explique par exemple qu'il ne sait « pas si les communes, ou par exemple la CACEM, si elles ont un rôle particulier » (H24).

« Si la mangrove est sur le territoire de la commune, la commune a une part de gestion de la mangrove. S'il y a des arrêtés pour prendre soin, ne pas fréquenter... je pense que la commune doit jouer ce rôle aussi » (H46).

Est-ce l'absence de lisibilité des actions de gestion engagées par les communes qui conduit à l'émergence de discours parfois très critiques sur cette catégorie d'acteurs ? Certains problèmes peuvent cristalliser les regards négatifs quant aux politiques des collectivités vis-à-vis de la mangrove, comme l'autorisation de construction de la zone de Génipa par exemple, l'autorisation de constructions résidentielles dans la Baie du Robert ou l'absence d'entretien des canaux de la mangrove du Cohé du Lamentin.

« La CACEM, ce que je constate, c'est plutôt aménagement. Aménagement, création justement de ports modernes, et je ne vois pas la défense justement de la mangrove » (H18).

Le constat d'un manque d'intérêt pour la mangrove exprimé lors des entretiens avec les habitants est surtout reporté sur les collectivités et notamment sur les communes. Une Robertine affirme ainsi « la commune ne s'en mêle peu [de la gestion de la mangrove]. La commune va vous dire c'est une gestion de l'ONF »

(H6c) alors qu'un Lucéen constate qu' « au niveau de la municipalité, des élus, il n'y a pas encore eu d'implication pour vraiment aller là-bas [dans les sites de mangrove] » (H32). Il est évident que ces discours sont fondés sur les représentations que les habitants ont du rôle que devrait jouer les collectivités, souvent indépendamment de leurs compétences réelles et de leurs capacités d'action. Ils montrent toutefois une attente de la part des habitants interrogés en termes de gestion à l'échelle communale.

« Je trouve que nos élus ils n'ont pas une vision, une réelle vision de la mangrove, de l'importance de la mangrove » « ils ne sont pas assez sérieux au niveau de la mangrove, c'est-ce qui me préoccupe le plus » (H1).

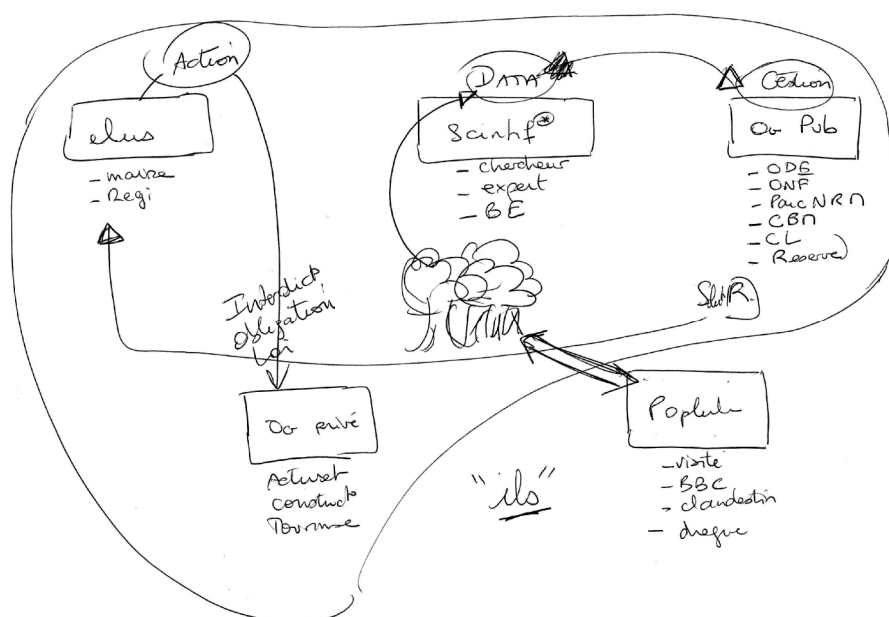
Les actions communales entreprises, comme le programme d'échange avec Cuba au niveau de la commune du Lamentin ou l'entretien de certains secteurs de mangroves sur la commune du Diamant, sont, lorsqu'elles sont connues des habitants, valorisées dans les discours.

2.3. La population et les usagers non-professionnels

Une actrice de la gestion interrogée met en avant la population en tant que « ils », les Martiniquais et pose par son schéma la question de l'interaction dans le processus même de gestion entre les habitants et les acteurs institutionnels (**Figure 64**). Plusieurs personnes interrogées considèrent également que la population a un rôle à jouer dans la gestion de la mangrove et ne la font pas uniquement reposer sur les acteurs institutionnels.

« Les seules personnes qui devraient s'occuper de la mangrove, la gérer, c'est nous tous. C'est la population qui devrait gérer la mangrove » (H28).

Figure 64 – Schéma d'acteurs réalisé en entretien par un acteur expert scientifique (Enquête acteurs de la gestion, 2016)



Ce rôle est cependant rarement précisé par les personnes interrogées. Pour certains habitants la prise de conscience de la nécessité de protection et la conduite des pratiques de la mangrove en conséquence constituent déjà une participation à la gestion des sites. Cette responsabilité est particulièrement mise en avant par les habitants résidents riverains des sites de mangrove. « *La gestion, c'est nous* » (H6c) affirme ainsi une Robertine.

« Il y a pas mal de gens, surtout dans cette zone là, qui sont sensibles quand même à la mangrove donc quand y en d'autres qui coupent la mangrove y a un signalement qui est fait presque systématiquement à l'ONF » (H3).

Les riverains déclarent surveiller les sites et ainsi participer de leur protection. « *Si nous qui habitons ici, nous ne protégeons pas notre zone, ce n'est pas les autres qui vont le faire pour nous* » (H1) explique un habitant du Lamentin.

« S'il y a quelque chose, bon, on va nettoyer, par exemple samedi prochain tout le monde va venir avec moi, il y a un groupe qui va venir avec moi pour nettoyer » (H7).

2.4. Les associations

L'implication habitante peut également être appréhendée via la place donnée, dans les discours des personnes interrogées, aux travaux associatifs. Certains habitants évoquent les « *associations environnementales en général* » (H24) alors que d'autres précisent le type d'activités des groupements associatifs qui participent de la gestion. Il s'agit d'abord des associations qui font de la sensibilisation à l'environnement. Une Robertine explique ainsi que « *dans toutes les communes il y a plein de petites associations, celles qui font les randonnées et tout, qui sensibilisent en même temps* » (H9). Il s'agit ensuite des associations qui organisent des actions de nettoyage ou de « *dépollution* » (H12) des macrodéchets pour reprendre le terme d'un habitant.

« Il peut y avoir des associations aussi qui viennent justement faire des marches dans les mangroves pour essayer d'enlever tout ce qui est déchet, etc. Maintenant ça se fait pas mal, sur les plages ils le font, mais ils le font aussi sur les mangroves » (H13).

Parmi ces associations, il faut mentionner les associations de chasse dont nous avons vu qu'elles mettaient en avant les actions de nettoyage et d'entretien effectuées sur les sites de mangroves où elles pratiquent leur activité. Plusieurs personnes interrogées ont également mentionné « *une association de personnes âgées* » (H32), l'association Les Lilas à Sainte-Luce qui a effectué une action en faveur de la mangrove de Trou au Diable. Il y a enfin d'autres associations qui sont mentionnées et qui interviennent spécifiquement dans le domaine de l'environnement. C'est le cas de l'association Entreprises et Environnement mentionnées notamment par plusieurs habitants travaillant dans des entreprises riveraines de la mangrove. Il s'agit d'une association :

« qui regroupe un certain nombre d'entreprises locales, et qui mène plusieurs actions dans l'année, et notamment des actions de nettoyage qui s'appellent des opérations « pays propres » qui ont lieu deux fois par an » (H26).

Parmi les habitants interrogés, plusieurs ont participé à ces actions de nettoyage conduites en partenariat avec l'ONF.

Le travail associatif le plus mis en avant dans les discours d'habitants est cependant celui effectué par l'ASSAUPAMAR. *« Il y a une association qui se fait entendre et qui agit, c'est l'ASSAUPAMAR » (H43)* explique un habitant. Cette association est étroitement associée à la mangrove du fait de sa mobilisation contre la construction du centre commercial de Génipa. Plusieurs habitants mentionnent d'ailleurs l'ASSAUPAMAR comme premier acteur de la gestion des mangroves. *« C'est le gendarme » (H16a)* explique une Robertine. Ce rôle est cependant critiqué par certaines personnes interrogées qui considèrent parfois les mobilisations comme excessives. Pour un Robertin les actions de l'association *« sont contraignantes mais elles ont quand même leur efficacité » (H10)* en termes de protection de la mangrove. Plus que le caractère contraignant certains habitants interrogent la place de la mangrove dans des revendications qui sont également d'ordres identitaires, sociaux ou économiques.

3. Des attentes orientées vers l'appropriation sociale de la mangrove

Les habitants ont enfin été interrogés sur leurs attentes en matière de gestion de la mangrove. 17 % des personnes questionnées disent ne pas avoir d'attente particulière (**Figure 65**). *« Non, moi je n'attends rien » (H8b)* affirme ainsi une Robertine. Ce positionnement peut être lié chez certains habitants à une satisfaction concernant les démarches de gestion déjà engagées. *« Pour l'instant je pense que c'est assez bien géré, je n'ai pas d'attente particulière » (H13)* explique un habitant interrogé sur le secteur du Cohé du Lamentin. Ce même habitant ajoute qu'il considère que *« la mangrove se gère elle-même »* et que *« ce qu'il faut c'est interdire justement des interventions extérieures » (H13).*

22 % des personnes interrogées pensent qu'il faut accentuer la lutte contre les pollutions et les destructions directes du milieu sans toutefois préciser comment ils envisagent la réponse à ces enjeux.

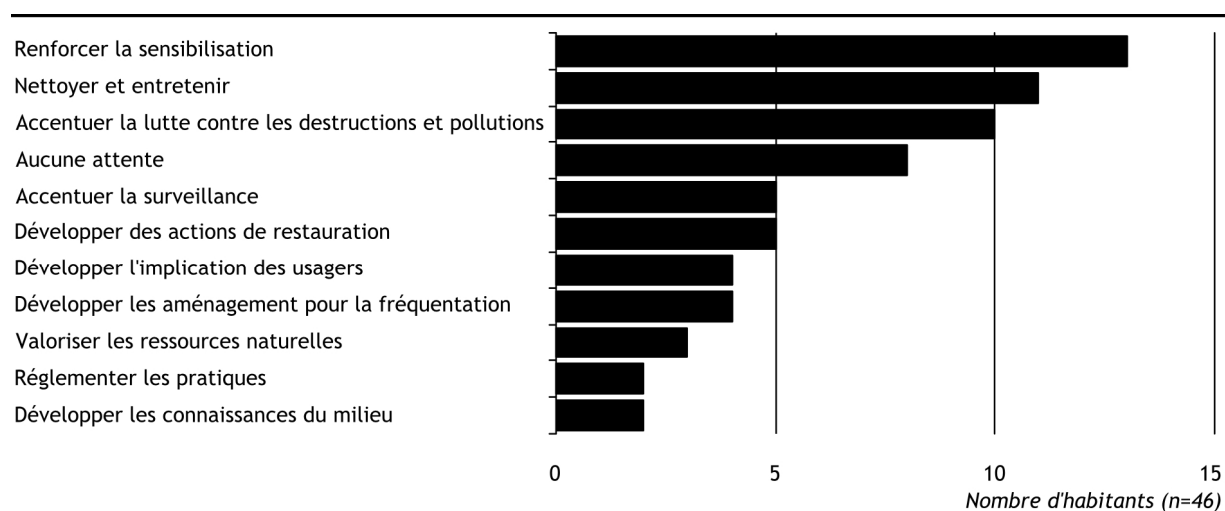
« Ce qu'il y a à faire et qui est très simple, c'est d'empêcher à ce que l'homme puisse nuire à cette mangrove en coupant, en jetant des déchets, en asséchant, etc. » (H13).

Lorsque des propositions sont faites afin d'améliorer les actions de protection, elles concernent d'abord la sensibilisation. Une Robertine explique qu'elle est *« en attente qu'on continue ces actions de sensibilisation pour que ça soit intégré dans les mentalités » (H4)*, valorisant à travers sa demande les démarches déjà engagées. 28

% des personnes interrogées disent souhaiter un renforcement des actions d'éducation et de sensibilisation du grand public. « Je pense que tout passe par l'information, c'est parce qu'il y a un manque d'information qu'on a ces dérives là » (H9) explique une autre habitante du Robert.

« Il faut dire que l'éducation commence au berceau et finit au tombeau. C'est l'éducation. Tant que les gens ne vont pas prendre conscience que la mangrove c'est le poumon de l'île, et ben ça ne va pas, nous n'allons pas gagner la partie » (H1).

Figure 65 – Attentes exprimées par les habitants vis-à-vis de la gestion des mangroves



La plupart des personnes interrogées formulent cependant un discours général sur l'importance de la sensibilisation sans préciser les formes que cette sensibilisation pourrait prendre ou les publics spécifiques qu'elle pourrait viser. Il est intéressant de noter le lien que fait un habitant du Lamentin entre les actions de sensibilisation et les démarches d'implication du public. Selon lui la sensibilisation à destination du public n'est pas suffisante et la participation active des Martiniquais à la connaissance et à la gestion de la mangrove afin d'améliorer la gestion est nécessaire à la prise de conscience de l'importance de protéger la mangrove.

« De la démocratie participative. C'est-à-dire de la circulation d'information » (H20) « Remontée d'information, pas que de la descente d'information, et quitte à ce qu'elle soit structurée par des personnes qui accompagnent » (H20).

Ce besoin de davantage d'implication citoyenne est exprimé par seulement 9 % des personnes interrogées. Pour certains cette implication passe par des actions de terrains et notamment de nettoyage. 24 % des répondants pensent que l'entretien et le nettoyage, qu'ils soient participatifs ou non, devraient être davantage développés. Ici encore, les discours sont cependant généraux, les types d'actions ou les sites où ces actions devraient prioritairement être mises en place étant rarement précisés. Seul l'entretien des canaux de mangrove, via notamment du curage et de

la coupe de palétuviers, sur la mangrove du Cohé du Lamentin ou certains sites des Baies du Sud comme Taupinière ou la Cherry, est précisé par certains habitants. 11 % des personnes interrogées évoquent également la possibilité de mettre en place des actions de restauration de la mangrove.

Plusieurs habitants pensent également que la gestion de la mangrove pourrait être améliorée par un renforcement de la réglementation ou par la mise en place de nouvelles normes. « *Je pense que la réglementation répond à tout, mais est-ce qu'elle est appliquée ? C'est peut-être ça, le problème* » (H34) constate un Lucéen.

Enfin 9 % des habitants interrogés insistent sur l'intérêt d'aménager et de mettre en valeur les mangroves martiniquaises. Les discours afférents à ces attentes se fondent souvent sur l'existant et sur des exemples d'aménagement, comme ceux de la mangrove de la Baie du Trésor ou ceux de la mangrove de Sainte-Anne, pour argumenter leur demande. Pour un Robertin, il ne s'agit pas de dire que la mangrove n'est pas valorisée mais qu'elle « *pourrait être mieux mise en valeur* » (H26).

« L'idée majeure ce serait de pouvoir faire un truc dans la mangrove, qui redonnerait goût aux gens de visiter la mangrove » (H1).

Cette attente en termes d'aménagement et de valorisation de la mangrove ne concerne pas que des actions publiques mais s'exprime également vis-à-vis de l'accompagnement des démarches privées d'écotourisme. Plusieurs habitants interrogés ont mentionnés des projets personnels de développement d'activités de découvertes de la mangrove, notamment via l'acquisition de canoë-kayak.

VI. Conclusions opérationnelles

L'étude en sciences humaines et sociales a permis une première caractérisation des relations que les Martiniquais entretiennent avec les mangroves de l'île, que ce soit en termes de représentations du milieu, de pratiques des différents sites, de connaissance des enjeux ou des démarches de gestion. Ces résultats peuvent être diffusés auprès de l'ensemble des acteurs de la mangrove et discutés afin d'améliorer les démarches de gestion des milieux.

Le travail d'enquête auprès des habitants fait d'abord apparaître une connaissance certaine de la mangrove que ce soit au niveau des structures végétales (e.g. palétuviers, succession des espèces), de la biodiversité (e.g. crabes, poissons, oiseaux), ou des fonctions écologiques (e.g. nurserie pour la faune, protection du littoral, filtre pour les pollutions terrestres et marines). Se mêlent dans les discours d'habitants des connaissances vernaculaires, souvent issues de l'expérience de terrain des personnes rencontrées ou transmises dans un cadre personnel, et des connaissances scientifiques dont on peut supposer qu'elles ont été acquises grâce aux actions de sensibilisation et d'éducation environnementale mises en place à l'échelle du territoire par les différents acteurs de la gestion (e.g. ONF, Conservatoire du Littoral, Communes, ODE). Ces actions sont valorisées dans les discours d'habitants. Elles pourraient être prolongées et renforcées. Dans cette perspective, un travail de recherche spécifique pourrait être conduit dans le domaine afin de mieux appréhender la portée et l'influence de la sensibilisation sur les représentations et les pratiques habitantes de la mangrove. Un travail ciblé pourrait également permettre de réfléchir la sensibilisation selon une approche participative qui permette d'articuler connaissances scientifiques et savoirs locaux.

Si la mangrove peut être perçue comme un milieu difficile d'accès, parfois impénétrable, de nombreux habitants interrogés déclarent néanmoins la fréquenter. Le travail d'enquête a permis de mettre en exergue et de caractériser la diversité des pratiques et leurs tendances d'évolutions. Les différentes formes de pêche, et notamment de pêche aux crabes (mantous, crabes de terre, ciriques), apparaissent historiquement structurantes de la fréquentation de la mangrove et constituent pour plusieurs personnes interrogées un marqueur de l'identité culturelle martiniquaise. La mangrove apparaît également comme un espace de découverte, comme un lieu de visite autour duquel sont organisées, depuis plusieurs années, des activités ludiques comme la randonnée ou le canoë kayak. Les différentes pratiques de la mangrove, qu'il s'agisse de la pêche, de la chasse ou de la découverte ludique du milieu, sont à l'origine de débats quant à leur impact sur la mangrove. Ces débats peuvent conduire dans certains cas à des conflits d'usages ou du moins à des

représentations négatives que les différentes catégories d'usagers peuvent avoir les unes des autres. Une évaluation précise de l'ampleur des activités, comme la pêche, la chasse, la randonnée ou le canoë kayak, par des enquêtes quantitatives ou des observations répétées *in situ* pourrait permettre de mieux les accompagner, que ce soit en termes de réglementations, d'aménagement des sites ou d'offres ludiques dans le cadre des activités de découverte, afin de développer les activités tout en contrôlant les impacts environnementaux négatifs.

L'enquête a également permis de mettre en exergue les représentations que les habitants interrogés ont des problèmes associés à la mangrove. La question de la pollution et celle de la destruction directe du milieu sont au centre des discours recueillis. Les pollutions visibles concentrent les attentions des habitants, notamment les macro-déchets, davantage que d'autres formes de pollution comme celle liée aux intrants agricoles, notamment la pollution au chlordécone, ou celle liée aux rejets industriels. L'appréhension des problèmes qui se posent au niveau de la mangrove est toutefois contrastée au sein de la population et les discours relatifs à ces problèmes, par exemple aux problèmes de pollution au chlordécone ou les problèmes liés à la chasse, sont parfois divergents des connaissances scientifiques et expertes. Les résultats de l'étude montrent en outre que la représentation des problèmes varie d'un secteur d'enquête à l'autre, en fonction des contextes spatiaux et temporels locaux. L'appréhension que les habitants ont des problèmes est généralement empirique et guidée par des événements ponctuels (e.g. source de pollution locale, événement cyclonique). Il serait important dans le cadre des campagnes de sensibilisation de développer davantage l'information sur les problèmes environnementaux liés à la mangrove. Plusieurs habitants interrogés regrettent le manque d'informations relatives à certains problèmes de pollution, notamment concernant la pollution au chlordécone.

Les résultats de l'enquête montrent enfin que les démarches de gestion comme les acteurs qui les portent sont mal connus des habitants interrogés. Cette méconnaissance peut induire une insatisfaction exprimée vis à vis des actions entreprises, considérées comme inexistantes ou comme insuffisantes. Ici encore, les démarches d'information et de sensibilisation gagneraient, au delà des questions environnementales, à intégrer les questions de gouvernance, afin de donner de la visibilité à la gestion, de faciliter la connaissance des réglementations et de faciliter la lecture de leurs applications. Il pourrait être intéressant de développer des *focus groupe* avec l'ensemble des acteurs de la mangrove afin de réfléchir aux orientations souhaitées des politiques de gestion de la mangrove.

Bibliographie

AAMP (Agence des Aires Marines Protégées), 2010. *Analyse Stratégique Régionale Martinique, Synthèse des connaissances*, 158 p.

Abric, J.C., 2001. « Pratiques sociales, représentations sociales », In Abric, J.C. (Ed.), *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris, pp. 217-238

ADW (Animal Diversity Web), 2017. Site internet consulté le 07 août 2017. Lien : <http://animaldiversity.org/>

Agence des 50 Pas Géométrique, 2011. *Bodlanmè, Vers une gestion intégrée de la mer et du littoral des Antilles françaises*, Forum 2, Actes. 11-13 octobre 2011, 184 p.

Anonyme, 1776. *Dissertation sur les pesches des Antilles. Manuscrit anonyme (1776)*. Centre de recherches caraïbes. Université de Montréal, 1975, 68 p.

Avau J., Cunha-Lignon M., De Myttenaere B., Godart M.F. and Dahdouh-Guebas F., 2011. The commercial images promoting Caribbean mangroves to tourists: Case studies in Jamaica, Guadeloupe and Martinique. *Journal of Coastal Research*, SI 64, pp. 1277-1281

Barrau J. et Monbrun C., 1978. « La mangrove et l'insertion humaine dans les écosystèmes insulaires des Petites Antilles : Le cas de la Martinique et de la Guadeloupe ». *Social Science Information*, 17, 6, pp. 897-919

Benoist, J., 1959. « Individualisme et traditions techniques chez les pêcheurs martiniquais ». *Les Cahiers d'outre-mer*. Tome XII, pp. 265-285 (En ligne : <http://classiques.uqac.ca/>)

Berelson B., 1952. *Content analysis in communications research*, Free Press, Glencoe, Illinois, 220 p.

Bernabé J., Chamoiseau P., Confiant R., 1993. *Eloge de la créolité*. Gallimard, Edition bilingue, 129 p.

Berthier, N., 2011. *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthodes et exercices corrigés*, Armand Colin, Cursus Sociologie, 4ème édition, 350 p.

Blanchet G., Gobert B. **et** Guérédrat J.A. (dir.), 2002. *La pêche aux Antilles*. IRD Éditions, 299 p.

Bland F., Imbert D. et Russier, F., 1988. *Les milieux humides du littoral guadeloupéen*. Basse-Terre, France, ONF, 61 p.

Bouchon C., Bouchon-Navarro Y. et Louis M., 2002. « Les écosystèmes marins côtiers des Antilles », In Blanchet G., Gobert B. et Guérédrat J.A., *La pêche aux Antilles*, IRD Editions [En ligne], pp. 21-43

Boury F., 2014. Maîtriser la mangrove urbaine, une politique de réaménagement des quartiers pauvres et d'habitat spontané à Fort-de-France. *Informations sociales*, 6, 186, pp. 109-116

Brugneaux, S., Pierret, L. et Mazataud, V., 2004. Les agressions d'origine anthropique sur le milieu marin côtier et leurs effets sur les écosystèmes coralliens et associés de la Martinique. Observatoire du Milieu Marin Martiniquais, *Les Cahiers de l'Observatoire*, n° 1, 96 p.

Chamoiseau, P., 1997. *L'esclave vieil homme et le molosse*. Gallimard, Folio, 149 p.

CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales), 2017. Site Internet consulté le 21 juillet 2017. Lien : <http://www.cnrtl.fr/>

Confiant, R., 2007. *Dictionnaire créole martiniquais-français*, Ibis Rouge, 1456 p.

CDL (Conservatoire du littoral), 2006. *La mangrove des Antilles, une forêt entre terre et mer*, Sylvétude ONF Guyane, 32 p.

Contrechamp, 2007. *SDVP. Cours d'eau de la Martinique. Etat des lieux de l'environnement piscicole. Volet socio-environnemental*. Septembre 2007. ODE Martinique et Ministère de l'écologie et du développement durable, 46 p.

Contrechamp, 2005. *Inventaire des zones humides de la Martinique. Volet socio-environnemental*. Juin 2005. PNRM et Ministère de l'écologie et du développement durable, 39 p.

Cormier-Salem M.-C., 1999. La mangrove : de l'imaginaire aux pratiques. In Cormier-Salem M.-C., *Rivières du Sud. Sociétés et mangroves ouest-africaines*. IRD Editions, pp. 381-394

Dao, J.C., Rizand, A., Marie, P. Lucas, G., Pinte, K., Yvon, C. et Dubost, I. 2003. *Etude préalable à l'aménagement intégré de la zone côtière : site atelier de la baie du Robert/Martinique. Caractérisation du milieu humain et physique ; diagnostic du milieu récepteur marin et des apports en provenance du bassin versant et premier diagnostic sociologique*. Rapport final, Synthèse, Rapport Scientifique, Programme Liteau II, 60 p.

DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique), 2017. Site Internet consulté le 15 juin 2017. Lien : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

De Cacqueray M., Rocle N., Meur-Ferec C., Denis J., Henocque Y., David L., 2015. *ATOUMO : vers une gestion intégrée de l'île de la Martinique et de son espace maritime. Trajectoires de gouvernance et adaptation aux changements passés, actuels et futurs*. 80 p.

Deldrève, V., Rocle, N., Bordenave, P., Candau, J., Dachary-Bernard, J., Dehez, J., Denis, J., Dubost, I., Krieger, S.J., Prou, J., Vernier, F., Yvon, C. et Porro, Z., 2011. *Représentation systémique discutée des interdépendances entre activités humaines et ressources en eau sur le littoral. Application aux Pertuis charentais (Charente-Maritime) et à la Baie du Robert (Martinique)*. Programme Liteau III - Respireau Rapport final, Juin 2011, 257 p.

De Souza P., 1998. Mangrove de virtualités. *LittéRéalité* 10, 1, pp. 13-28

- Di Méo, G. et Buléon, P., 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, 304 p.
- Desse, M., 2005. Perception et pratiques territoriales des littoraux de la Caraïbe. *Études caribéennes*, 3, [En ligne].
- Domi, S. et Rolle, W., 2005. *Vieux-Pont ou les oubliés de la mangrove. Urbanisation, marginalisation à la Martinique*. Ibis Rouge Editions, Presses Universitaires Créoles, 91 p.
- Du Tertre, J.-B., 1667. *Histoire générale des Antilles habitées par les Français. Tome II. Contenant l'Histoire Naturelle*. (En ligne : <http://gallica.bnf.fr/>)
- Failler, P., Pètre, E., et Maréchal, JP. 2010. « Valeur économique totale des récifs coralliens, mangroves et herbiers de la Martinique », *Études caribéennes*, n° 15 [En ligne]
- Guillou A. et Lagin A., 1997. *Engins et techniques de pêche de la Martinique*. IFREMER, rapport, 218 p.
- Guiral D., Albaret JJ., Baran E., Bertrand F., Debenay JP., Diouf PS., Guillou JJ., Le Lœuff P., Montoroi JP. et Sow M., 1999. « Les écosystèmes à mangrove », In, Cormier Salem MC., *Rivières du Sud : Sociétés et mangroves ouest-africaines*, IRD Editions, [En ligne] pp. 63-130
- Heiden S., Decorde M. & Bertrand L., 2014. *Manuel de TXM*. Version 0.7. Février 2014, 160 p.
- Herteman, M., 2010. *Evaluation des capacités bioremédiatrices d'une mangrove impactée par des eaux usées domestiques. Application au site pilote de Malamani, Mayotte*. Thèse de Doctorat, Université Paul Sabatier - Toulouse III, 330 p.
- IARE-IEA, 2000. *Etude de protection et de mise en valeur de la baie de Génipa*, PNRM, 132 p.
- Iftekhar M.S. et Takama, AT., 2008. Perceptions of biodiversity, environmental services, and conservation of planted mangroves: a case study on Nijhum Dwip Island, Bangladesh. *Wetlands Ecol. Manage.*, 16, pp. 119–137
- Imbert, D., 2002. Impact des ouragans sur la structure et la dynamique forestières dans les mangroves des Antilles. *Bois et forêts des tropiques*, 3, 273. pp. 69-78
- Imbert, D., et Migeot, J., 2009. *Impact de l'ouragan DEAN sur les forêts côtières inondables de la Martinique : le cas de la mangrove de Ducos et de la forêt marécageuse du Galion*, DIREN Martinique, 16 p.
- Impact Mer, Bios, IGED, 2015. *Inventaire des zones humides de la Martinique. Mise à jour de l'inventaire, évolution temporelle des zones humides et préconisations générales de gestion*. Rapport, PNRM, DEAL, ODE, 220 p.
- Impact-Mer, 2014a. *Dossier de demande de classement en réserve naturelle régionale de la baie de Genipa – 1 – Note : Objet, motifs, étendue de l'opération et durée du classement*. PNRM Martinique, 21 p.

Impact-Mer, 2014b. *Dossier de demande de classement en réserve naturelle régionale de la baie de Genipa – 2 – Note scientifique* - PNRM Martinique, 163 p.

Impact Mer, 2011a. *Evolution spatiale des mangroves de Martinique depuis 1951*. Rapport final, décembre 2011, DEAL Martinique, 117 p.

Impact Mer, 2011b. *Dossier de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa. Définition du parcellaire, caractérisation fine des activités*. PNR Martinique, 80 p.

Impact Mer, 2011c. *Impact des sargasses pélagiques sur les mangroves, herbiers et stocks de poissons en Martinique en 2011*, Rapport de synthèse. DEAL, 51 p.

Impact Mer, 2009. *Potentiel écologique des mangroves de Martinique. Caractérisation morphologique et biologique de la frange littorale*, Rapport final, avril 2009, DIREN Martinique, 97 p.

INPN (Inventaire national du patrimoine naturel), 2016. Site Internet consulté le 20 mai 2016. Lien : <https://inpn.mnhn.fr/>

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques). Site Internet consulte le 25 mai 2016. Lien : <https://www.insee.fr/>

Joseph P., 2006. « Hypothèses sur l'évolution de la végétation littorale des Petites Antilles depuis l'époque précolombienne : le cas de la Martinique », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne <http://cybergeo.revues.org/1784>

Kaplowitz, MD. 2001. Assessing mangrove products and services at the local level: the use of focus groups and individual interviews. *Landscape and Urban Planning*, 56, 53-60.

Klein J., 2003. *Domaine public, réserve domaniale dite des "50 pas géométriques" : entre la France et l'outre-mer, quelles différences ?* *Géococonfluences*, [En ligne].

Labat, J.-B., 1724a. *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*. A la Haye, Tome premier (En ligne : <http://gallica.bnf.fr/>)

Labat, J.-B., 1724b. *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*. A la Haye, Tome second (En ligne : <http://gallica.bnf.fr/>)

Lebart L. et Salem A., 1994. *Statistique textuelle*, Dunod, Paris, 342 p.

Lebigre JM., 1999. « Les marais à mangrove : les enjeux de la domestication d'un écosystème tropical ». *Hérodote*, 93, pp. 42-65.

Lebigre JM., 1983. « Les tannes, approche géographique ». *Mad. Rev. Géol.*, n°43, pp. 41-63

Lebigre JM. et Marius C., 1984. Etude d'une séquence mangrove-tanne en milieu équatorial, baie de Mondah (Gabon). *Géomorphologie Générale, Travaux et Documents de géographie Tropicale*, CEGET, n° 51, 16 p.

Le Floch S., 2014. « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », *Natures Sciences Sociétés*, vol.19, 4, p. 344-354.

Lescure JP., 1980. « Aperçu architectural de la Mangrove guadeloupéenne ». *Acta Ecologica Oecol. Gener.*, vol. 1, n° 3, pp. 249-265

Lévy, J.J., 1976. *Un village du bout du monde. Modernisation et structures villageoises aux Antilles françaises*. Les Presses de l'Université de Montréal, 136 p. (En ligne : <http://classiques.uqac.ca/>)

Lézine AM., 1996. « La mangrove ouest africaine, signal des variations du niveau marin et des conditions régionales du climat au cours de la dernière déglaciation ». *Bull. Soc. Géol. France*, t. 167, n° 6, pp. 743-752

Littoralis 2002. *Etat des lieux diagnostic préalable à l'étude d'un contrat de baie de Fort-de-France*. Direction de l'environnement Martinique, 155 p.

Lugo AE. and Snedaker SC., 1974. « The Ecology of Mangroves ». *Annual Review of Ecology and Systematics*, vol. 5, pp. 39-64

Meignan, V., 1878

Merle, S., 2003. « Enquête bilharziose Martinique 2003. Connaissances, perceptions de la Maladie et des escargots 10 ans après la fin du programme de lutte intégrée ». *Le bulletin de l'observatoire de la santé de la Martinique*. Flash. N° 33, 8 p.

Mermet, L., 1992. *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* L'Harmattan, Collection « Environnement », 205 p.

Migeot J., 2010. *Phénologie et variations spatiales de la croissance des peuplements à Pterocarpus officinalis Jacq. dans la forêt marécageuse de Guadeloupe (Antilles Françaises)*, Thèse de doctorat, Université des Antilles et de Guyane, 261 p.

Moana, 2015. *Étude préalable à l'émergence de contrats de milieu en Martinique*. Rapport final de la mission d'étude Moana, AAMP, ODE, IFREMER, 208 p.

Montély MA. et Maréchal JP., 2007. *Etude socio-économique du projet de réserve marine régionale de Sainte-Luce*. Décembre 2007, Observatoire du Milieu Marin Martiniquais, 108 p.

Morandi, B., Rivière-Honegger, A. et Cottet, M., 2015. *Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique. Les représentations et les pratiques associées aux cours d'eau*. CNRS, CIRAD, ODE Martinique, ONEMA, Rapport, 222 p.

Moreau de Jonnés, A., 1822. *Histoire physique des Antilles françaises , savoir la Martinique et les îles de la Guadeloupe... par Alexandre Moreau de Jonnés,...* T. I. 560, p. (En ligne : <http://gallica.bnf.fr/>)

Mucchielli R., 2006. *L'analyse de contenu des documents et des communications*, ESF édition, Issy-les-Moulineaux, 223 p.

Mucchielli, A., 1991. *Les méthodes qualitatives*. Presses Universitaires de France, Collection Que sais-je ?, 126 p.

OEM (Observatoire de l'eau Martinique), 2016. Observatoire de l'Eau Martinique, Site

Internet consulté le 15 mai 2016. Lien : <http://www.observatoire-eau-martinique.fr/>

Perrot, G., 1985. *Marginalité sociale et logements insalubres : le cas de Lafayette-Mangrove à Rivière-Salée en Martinique*. Mémoire de maîtrise de Sciences Sociales Appliquées au Travail Social. Université Antilles-Guyane, Université Paris VII Val-de-Marne, 98 p. + annexes

Pollen Conseil et Philippe Villard Consultant, 2015. *Étude sociologique sur le rapport à l'eau et aux milieux aquatiques dans le cadre du contrat de rivière du Galion en Martinique*. Rapport d'analyse « phase de terrain ». 24/11/2014 - Version amendée du rapport du 01/10/2014. CAP Nord Martinique, 110 p.

Prier, M.C., 2004. *Etude qualitative. Perceptions et attentes du grand public à l'égard de l'eau*. Rapport final. Février 2004. Bureau d'étude BVE. Ministère de l'écologie et du développement durable, 101 p.

Pujos, M., Pons, JC, Parra, M., 2000. *Evolution des métaux lourds dans la sédimentation récente de la baie de Fort-de-France (Martinique)*. *Oceanologica Acta*, 23, 6, pp. 701-715.

Revert, E., 1949. *La Martinique, Étude géographique et humaine*. Nouvelles Éditions latines, Bibliothèque de l'Union française, 559 p. (En ligne : <http://classiques.uqac.ca/>)

Revert, E., 1955. *La France d'Amérique. Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, préface du Gouverneur Georges Spitz, ancien gouverneur de Martinique. Deuxième édition entièrement refondue et mise à jour*. Paris : Les Éditions maritimes et coloniales, 1955, 255 pp.

Ruby, C., 2013. « Pratique ». In Lévy & Lussault (dir.), 2013. *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*. Belin, pp. 810-811.

Rufz, E., 1859. *Enquête sur le serpent de la Martinique : vipère fer de lance, bothrops lancéolé, etc.* Paris, Germer Baillière, 2ème édition, 402 p. (En ligne : <http://gallica.bnf.fr/>)

Saffache P., 2002. « Les mangroves caribéennes : des milieux fragiles nécessitant une politique de gestion et de protection adaptée ». *Rev. For. Fr.*, 4, pp. 329-336

Sainte-Rose Consultant, 2008. *Contrat de baie Le Marin/Sainte-Anne. Enquête sociologique*. Résultats de l'enquête, 08/10/2008, 16 p.

Taureau F., Robin M. et Debaine F., 2015. *Guide méthodologique pour la cartographie des mangroves de l'Outre-Mer français*, version 1, 5 novembre 2015, IFRECOR, 83 p.

Therme, T. « Les services d'usage indirect fournis par les écosystèmes marins et côtiers : l'exemple de la Guadeloupe », *Études caribéennes*, 27-28 [En ligne].

Ursulet, D., Dubost, I., Desse, M. et Selise, M., 2007. *Pratiques, Gestion et Représentations du Territoire de la baie du Robert*, Rapport final, Programme Liteau II 63 p.

Florence Valdivia, « Les cantonnements de pêche à la Martinique : bilan et perspectives », *Études caribéennes*, 27-28, [En ligne].

Zagre, A., 2013. *Méthodologie de la recherche en sciences sociales*. L'Harmattan, 127 p.

Zander, U., 2013. « La hiérarchie « socio-raciale » en Martinique entre persistances postcoloniales et évolution vers un désir de vivre ensemble », *Revue Asylon(s)*, 11

Tables

Table des matières

I. Introduction.....	4
II. Cadre conceptuel et problématique	7
A. Les définitions et les concepts.....	7
1. La relation à la mangrove, entre représentation et pratique	7
1.1. Les représentations.....	7
1.1.1. Les connaissances.....	8
1.1.2. Les imaginaires.....	8
1.1.3. Les attentes.....	8
1.2. Les pratiques.....	9
2. Mangrove, un écosystème d'interface	9
3. Riverains et usagers, des acteurs de la mangrove	13
B. La formulation des problématiques.....	15
IV. Méthodes d'acquisition des matériaux de recherche	16
A. Synthèse documentaire	16
1. Méthodes de la synthèse documentaire	16
2. Description des matériaux de la synthèse documentaire	17
B. Observations de terrain et entretiens libres	19
1. Méthodes d'observation et d'entretien libre.....	19
1.1. L'observation	19
1.2. Entretiens libres.....	19
2. Terrains d'observation et d'entretiens libres.....	20
3. Description des matériaux d'entretiens libres	20
C. Entretiens individuels semi-directifs	22
1. Méthodes d'entretiens semi-directifs	22
1.1. Utilisation d'un double guide d'entretien.....	22
1.2. Utilisation de méthodes supports aux entretiens semi-directifs.....	23
1.2.1. Le schéma d'acteurs	24
1.2.2. Le photo-questionnaire.....	24
2. Les terrains d'enquête	25
2.1. Les critères de sélection des terrains d'enquête	25
2.2. Les terrains retenus pour l'enquête.....	26
2.2.1. Secteur 1 : Cohé du Lamentin	26
2.2.2. Secteur 2 : Baie du Robert	31

2.2.3. Secteur 3 : Baies du Sud.....	34
3.2. La description de la population enquêtée.....	37
3.2.1. Les acteurs de la gestion.....	37
3.2.2. Les habitants.....	38
V. Les méthodes d'analyse des matériaux de recherche.....	40
A. L'analyse qualitative.....	40
B. L'analyse thématique de contenu.....	40
C. L'analyse statistique textuelle.....	40
VI. Résultats.....	41
A. Représentations et perceptions de la mangrove.....	41
1. Une diversité de définitions et de descriptions de la mangrove martiniquaise.....	41
2. La « lisière entre la terre et la mer » : une mangrove définie comme une interface littorale.....	43
3. La « forêt de la mer », une mangrove définie par la présence du palétuvier.....	47
3.1. Du rouge au noir, la succession des palétuviers.....	49
3.2. Des représentations diverses du palétuvier : solide et fragile à la fois.....	50
3.3. Les racines échasses, un élément paysager emblématique.....	51
4. Attrait et répulsion : une mangrove à l'origine de perceptions ambivalentes.....	52
5. La richesse faunistique : une mangrove définie par sa biodiversité.....	54
5.1. Les crabes : mantou, ciriques, cémafôt.....	56
5.2. Les oiseaux : kayali, ricuit, pique-bœuf.....	57
5.3. Les poissons : kamo, gran'tékail, bécune.....	59
5.4. Les mollusques : huîtres et soudons.....	60
5.5. Les insectes : moustique, scolopendre, sauterelle.....	60
5.6. Les reptiles : serpent et crocodile.....	62
6. Les services rendus : une mangrove définie par ses fonctions écologiques.....	63
6.1. Nurserie pour la faune marine.....	65
6.2. Protection face aux événements météorologiques.....	66
6.3. Filtre épurateur des pollutions terrestres.....	67
B. Fréquentations et pratiques de la mangrove.....	69
1. La riveraineté et la fréquentation de la mangrove.....	70
2. Les pratiques de pêche et de chasse en mangrove.....	72
2.1. Les pratiques de pêche en mangrove : crabes, palourdes, huîtres.....	73
2.1.1. La pêche des crabes : mantous, ciriques, crabes de terre.....	74
2.1.2. La pêche des poissons.....	81
2.1.3. La pêche des palourdes.....	83
2.1.4. La pêche des huîtres.....	84
2.2. La chasse aviaire en mangrove.....	85
3. La mangrove, espace de découverte et de pratiques ludiques.....	87
3.1. Promenade et randonnée.....	88

3.2. La baignade	89
3.3. Canoë kayak	91
3.4. Les sports nautiques (wakeboard, ski nautique, jet ski)	92
4. L'usage de la mangrove comme « trou à cyclone »	92
5. Les usages du bois de mangrove	93
5.1. La teinture	93
5.2. Le bois de brûlage et bois de charbon	94
5.3. Le bois d'œuvre.....	95
6. La mangrove, espace d'une petite agriculture d'élevage	96
6.1. L'apiculture	96
6.2. L'élevage	97
C. Représentations des enjeux associés à la mangrove	98
1. Les pollutions de la mangrove	99
1.1. Les macro-déchets (plastiques, encombrants, huiles...)	100
1.2. Les pollutions industrielles	101
1.3. Les pollutions agricoles.....	104
1.4. La pollution par les sargasses.....	106
1.5. Les pollutions par les eaux usées domestiques	107
1.6. Les pollutions par les sédiments.....	107
2. Les coupes, remblaiements et autres destructions directes	108
2.1. Les destructions liées aux activités économiques	109
2.1.1. L'expansion des terres agricoles	109
2.1.2. Le développement des zones industrielles et commerciales.....	110
2.1.3. La création des marinas et des ports.....	111
2.2. Les destructions liées aux installations résidentielles	112
2.3. Les destructions liées aux évènements météorologiques.....	113
3. Les enjeux liés aux pratiques de la mangrove	114
3.1. Les problèmes liés aux pratiques de pêche.....	114
3.2. Les problèmes liés aux pratiques de chasse aviaire.....	116
3.3. Les problèmes liés aux pratiques récréatives.....	118
3.4. Les problèmes liés aux pratiques criminelles et délinquantes.....	119
D. Représentations des politiques de gestion de la mangrove	121
1. Des représentations contrastées de la gestion.....	121
1.1. Une connaissance générale des réglementations	123
1.2. Une injustice environnementale dénoncée par certains habitants	124
1.3. La question persistante du statut foncier de la mangrove	125
2. Une appréhension difficile de l'organisation des acteurs.....	127
2.1. Les services de l'Etat.....	131
2.2. Les collectivités locales	133
2.3. La population et les usagers non-professionnels.....	134
2.4. Les associations.....	135
3. Des attentes orientées vers l'appropriation sociale de la mangrove	136
VI. Conclusions opérationnelles	139

Bibliographie	141
Tables	148
Table des matières	148
Table des figures	152
Table des tableaux.....	154
Annexes.....	156
Annexe 1 – Grille d'entretien semi-directif utilisée auprès des acteurs de la gestion.....	157
Annexe 2 – Grille d'entretien semi-directif utilisée auprès des habitants.....	158
Annexe 3 – Photographies utilisées pour les entretiens semi-directifs.....	161
Annexe 4 – Tableau de sélection des terrains d'enquête	162
Annexe 5 – Profil des acteurs de la gestion interrogés pour l'enquête.....	164
Annexe 6 – Profil des habitants interrogés pour l'enquête	165

Table des figures

Figure 1 – Coupe transversale schématique d'un écosystème de mangrove à l'interface entre milieu marin (herbier, récif corallien) et milieu terrestre (marais herbacés, forêt marécageuse, prairies humides) (Morandi, 2016)	10
Figure 2 – Carte de localisation des secteurs et sites de mangroves de Martinique (Morandi, 2016)	11
Figure 3 – Schéma problématique de l'étude (Morandi, 2016)	15
Figure 4 – Carte du Cohé du Lamentin (secteur d'enquête 1)	29
Figure 5 – Photographies du Cohé du Lamentin (secteur d'enquête 1)	30
Figure 6 – Photographies de la Baie du Robert (secteur d'enquête 2)	32
Figure 7 – Carte de la Baie du Robert (secteur d'enquête 2)	33
Figure 8 – Carte des Baies du Sud (secteur d'enquête 3)	35
Figure 9 – Photographies des Baies du Sud (secteur d'enquête 3).....	36
Figure 10 – Pyramide des âges, par classe d'âges et par sexe, des acteurs de la gestion interrogés	37
Figure 11 – Communes de résidence des acteurs de la gestion interrogés	38
Figure 12 – Pyramide des âges, par classe d'âges et par sexe, des habitants interrogés	38
Figure 13 – Nombre de riverains résidents, de non riverains et de riverains économiques interrogés sur les différents secteurs d'enquête (Cohé du Lamentin, Baie du Robert, Baies du Sud).....	39
Figure 14 – Thématiques associées à la mangrove dans les éléments de définition proposés par les acteurs de la gestion.....	42
Figure 15 – Thématiques associées à la mangrove dans les éléments de description proposés par les habitants	43
Figure 16 – Caractéristiques physiques associées à la mangrove dans les éléments de définition proposés par les acteurs de la gestion	43
Figure 17 – Caractéristiques physiques associées à la mangrove dans les éléments de description proposés par les habitants.....	44
Figure 18 – Reconnaissance de la mangrove sur les 8 vues soumises aux habitants lors des entretiens	46
Figure 19 – Type marin ou terrestre des milieux auxquels la mangrove est associée par les habitants des trois secteurs d'étude	47
Figure 20 – La forêt de palétuviers de la baie de Fort-de-France, d'après une gravure de Breton illustrant le récit de voyage de V. Meignan (1878)	48
Figure 21 – Noms utilisés par les habitants pour désigner les palétuviers durant les entretiens.....	48
Figure 22 – Espèces de palétuviers mentionnées par les habitants au cours des entretiens.....	49
Figure 23 – Fresque murale représentant l'entremêlement des racines de palétuviers rouges, sur la route de Morne Cabri au Lamentin (cliché B. Morandi, 2016)	51

Figure 24 – Classification des éléments de perception mis en avant dans les descriptions de la mangrove proposées par les habitants	52
Figure 25 – Classement selon un critère esthétique des 8 vues de mangroves présentées aux habitants	53
Figure 26 – Familles faunistiques mentionnées par les habitants durant les entretiens	55
Figure 27 – Panneau éducatif installé sur le site de Vatable, au sud de la Baie de Génipa, présentant la faune (crabes, oiseaux, poissons) de la mangrove (B. Morandi, 2016)	55
Figure 28 – Espèces de crabes mentionnées par les habitants durant les entretiens .	57
Figure 29 – Espèces d'oiseaux mentionnées par les habitants durant les entretiens ..	58
Figure 30 – Espèces de poissons mentionnées par les habitants durant les entretiens	59
Figure 31 – Huîtres creuses (<i>crassostrea rhizophorae</i>) (a) et huîtres plates (<i>isognomon alata</i>) (b) fixées sur les racines des palétuviers rouges (B. Morandi, 2016)	60
Figure 32 – Représentation du crocodile Georges, utilisée par le dessinateur Gabourg (© Gabourg, 2016)	62
Figure 33 – Couverture de l'édition Folio Poche du roman <i>L'esclave vieil homme et le molosse</i> de P. Chamoiseau	64
Figure 34 – Classification des fonctions écologiques de la mangrove mises en avant dans les définitions proposées par les acteurs de la gestion	65
Figure 35 – Classification des fonctions écologiques de la mangrove mises en avant dans les descriptions proposées par les habitants.....	66
Figure 36 – Cartes postales ayant pour horizon les mangroves de la Baie de Fort-de-France vues a) depuis les hauteurs du Lamentin et b) depuis les hauteurs de Rivière-Salée (Coll. Perso. B. Morandi)	69
Figure 37 – Route de Morne Cabri traversant la mangrove du Lamentin (a) et cheminement sur un ponton dans la mangrove de Vatable aux Trois-Îlets (b) (B. Morandi, 2016).....	71
Figure 38 – Classification des activités dans les mangroves, actuellement pratiquées, déjà pratiquées ou simplement connues par les habitants	72
Figure 39 – Classification des pêches en mangrove actuellement pratiquées, déjà pratiquées ou simplement connues par les habitants	74
Figure 40 – Classification des pêches de crabes en mangrove actuellement pratiquées, déjà pratiquées ou simplement connues par les habitants.....	75
Figure 41 – Classification des pratiques de pêche en mangrove déjà pratiquées en fonction de la riveraineté résidentielle des habitants	77
Figure 42 – Cartes postales de recettes de cuisines de crabes farcis (a) et de matoutou (b) réalisées à partir de crabes de terres (Coll. Pers. B. Morandi).....	79
Figure 43 – Pêche de ciriques avec un fil et une peau de poulet dans la mangrove de O'Mullane, sur la commune du Diamant (Morandi, 2016)	81
Figure 44 – Miroir de chasse aménagé par les chasseurs qui ont créé des cheminements et des affûts dans la mangrove du Lamentin, zone de Port-Cohé (B. Morandi (a), C. De Souza (b), 2016)	86
Figure 45 – Classification par classes d'âge des pratiques de pêche, de promenade et de canoë déjà exercées en mangrove par les habitants interrogés	88

Figure 46 – Scène de baignade dans la mangrove de Trou Cochon sur la commune du Vauclin (B. Morandi, 2016)	90
Figure 47 – Four à charbon installé en bordure de mangrove (B. Morandi, 2016).....	95
Figure 48 – Classification des problèmes relatifs aux mangroves mentionnés spontanément par les habitants interrogés.....	98
Figure 49 – Classification par secteur d'étude (Baie du Robert, Baies du Sud, Cohé du Lamentin) des problèmes mentionnés spontanément par les habitants interrogés ...	99
Figure 50 – Classification des problèmes de pollution des mangroves identifiés spontanément par les habitants interrogés.....	100
Figure 51 – Classification en fonction des secteurs d'étude des problèmes de pollution mentionnés spontanément par les habitants interrogés.....	103
Figure 52 – Classification des problèmes de destructions directes de mangroves mentionnés spontanément par les habitants interrogés.....	108
Figure 53 – Marina de Port-Cohé (a) et Marina de l'Etang Z'Abri cot (b) installées dans ou à proximité de mangroves dans la Baie de Fort-de-France (B. Morandi, 2016) ...	112
Figure 54 – Perception que les habitants interrogés ont des potentiels impacts des pratiques a) de pêche, b) de chasse et c) touristiques	115
Figure 55 – Expression de satisfaction ou d'insatisfaction des habitants vis-à-vis de la gestion de la mangrove	121
Figure 56 – Motifs exprimés par les habitants pour expliquer les insatisfactions vis-à-vis de la gestion de la mangrove	122
Figure 57 – Panneau d'interdiction de la pêche dans la zone côtière de la Baie de Fort-de-France contaminée par le chlordécone (B. Morandi, 2016)	124
Figure 58 – Schéma structurel du Domaine Public Maritime (DPM) et de la zone des 50 Pas Géométriques (reproduit de Klein, 2003)	126
Figure 59 – Acteurs de la gestion identifiés par les habitants interrogés	127
Figure 60 – Liste des acteurs de la gestion figurés ou mentionnés par les acteurs de la gestion lors de la réalisation des schémas	128
Figure 61 – Réseau de relations lexicales représentant le nombre moyen de mentions que les personnes interrogées appartenant à chaque catégorie d'acteurs font, au cours des entretiens, des autres catégories d'acteurs	129
Figure 62 – Mentions des acteurs de la mangrove par les habitants interrogés par secteur d'étude	131
Figure 63 – Schéma d'acteurs réalisé en entretien par une personne appartenant aux services de l'Etat (Enquête acteurs de la gestion, 2016)	132
Figure 64 – Schéma d'acteurs réalisé en entretien par un acteur expert scientifique (Enquête acteurs de la gestion, 2016).....	134
Figure 65 – Attentes exprimées par les habitants vis-à-vis de la gestion des mangroves	137

Table des tableaux

Tableau 1 – Liste des différents secteurs et sites de mangroves de Martinique (Morandi, 2016)	12
---	----

Tableau 2 – Liste des travaux sur les mangroves de Martinique qui proposent une réflexion sur la dimension sociale (par ordre chronologique 1985-2015)	18
Tableau 3 – Liste des 22 entretiens libres non formalisés réalisés avec des « gens ordinaires » rencontrés en parallèle des observations terrain	20
Tableau 4 – Thématiques traitées et ordre de traitement dans les entretiens semi-directifs avec les acteurs de la gestion (AG) et avec les habitants (H)	23
Tableau 5 – Critères de sélection des photographies utilisées comme supports lors des entretiens semi-directifs avec les habitants.....	25

Annexes

Annexe 1 – Grille d’entretien semi-directif utilisée auprès des acteurs de la gestion

1. Entrées thématiques :

1.1. Les enjeux, les problématiques

Question possible : quels sont pour vous les principaux enjeux, les principales problématiques, associés aux mangroves ?

1.2. La gestion, les acteurs de la gestion

Question possible : que pensez-vous des politiques de gestion des enjeux, des problématiques, associés aux mangroves ?

Pouvez-vous positionner sur une feuille de papier blanc les acteurs de la gestion des mangroves en Martinique.

1.3. La connaissance du milieu

Question possible : pensez-vous que les Martiniquais ont une bonne connaissance de la mangrove, en termes écologique ?

1.4. La définition de la mangrove

1.5. La fréquentation, les pratiques

Question possible : est-ce que vous identifiez une fréquentation particulière, des pratiques particulières associées à la mangrove ?

1.6. Les perceptions, les représentations et les imaginaires

Question possible : est-ce que vous pensez que les Martiniquais ont des représentations et des imaginaires liés à la mangrove ?

2. Entrées méthodologiques

2.1. Les sites potentiels d'enquête

Question possible : identifiez-vous des sites de mangrove particulièrement intéressants que pour conduire notre enquête ?

2.2. Les populations potentielles visées par l'enquête

Question possible : pensez-vous que certains populations, certains usagers devraient être spécifiquement enquêtés dans le cadre de notre étude ?

2.3. Les personnes relais sur les sites d'enquête

Question possible : connaissez-vous des personnes ressources que l'on pourrait rencontrer, des informateurs privilégiés avec qui vous pourriez nous mettre en contact afin de faciliter le travail d'enquête ?

Annexe 2 – Grille d'entretien semi-directif utilisée auprès des habitants

1. Fréquentation

1.1. Fréquentez-vous des sites de mangrove en Martinique ?

Si non 1.1.1. Pourquoi ?

Si oui 1.1.2. Lesquels ? Pourquoi ces sites en particulier ?

Si oui 1.1.3. Y allez-vous souvent ? Pouvez-vous donner un ordre d'idée, par semaine, par mois, par an ?

1.2. Y a-t-il des moments plus particuliers dans l'année où vous fréquentez les mangroves ?

2. Pratiques

2.1. Que faites-vous quand vous allez dans les mangroves ?

2.1.1. Avez-vous ces activités sur tous les sites de mangroves que vous fréquentez ou seulement sur certains ?

2.1.2. Pratiquez-vous ces activités seul, avec de la famille, avec des amis ?

2.2. Y a-t-il des sites de mangrove que vous pratiquiez par le passé et que vous ne pratiquez plus ?

2.2.1. Pourquoi avez-vous arrêté de les pratiquer ?

2.3. Il y a certaines pratiques que vous n'avez pas évoquées, je vais les passer en revue rapidement. Pouvez-vous me dire si vous les pratiquez ou si vous les avez déjà pratiquées ?

- Pêche
 - Poisson
 - Crabe
 - Huitre
 - Palourde
- Chasse
- Coupe, ramassage du bois
 - Bois d'œuvre
 - Charbon
- Agriculture
 - Apiculture
 - Elevage
- Promenade
- Baignade
- Bivouac, camping
- Pique-nique
- Canoë kayak
- Course à pied
- Abris des bateaux

3. Connaissances des mangroves

3.1. Si vous deviez décrire la mangrove à quelqu'un qui ne la connaît pas, que lui diriez-vous ?

3.2. Pour vous, quelles sont les espèces végétales emblématiques de la mangrove ?

3.3. Pour vous, quelles sont les espèces animales emblématiques de la mangrove ?

3.4. Je vais vous présenter 8 photos, pouvez-vous me dire s'il s'agit, pour vous, de photos de mangroves ?

	Oui	Non
--	-----	-----

	Oui	Non
--	-----	-----

- 7.1. Pensez-vous que votre activité économique se situe dans la mangrove ?
- 7.2. La proximité des mangroves est-elle un avantage ou un inconvénient pour le fonctionnement de votre activité économique ?
- 7.3. Pensez-vous que votre activité économique peut avoir un impact, positif ou négatif, sur la mangrove ?
- Si impact négatif 7.3.1. Avez-vous déjà essayé de prendre des dispositions pour limiter ces impacts négatifs ? Lesquels ?
 - Si impact positif 7.3.2. Imaginez-vous des dispositions qui permettraient d'accentuer davantage encore l'impact bénéfique de votre activité ?
- 7.4. Avez-vous des interlocuteurs ou des outils pour réfléchir à cette question des impacts de votre activité sur la mangrove ?

8. Imaginaires culturels

- 8.1. Avez-vous connaissance de personnages créoles, de contes, des proverbes associés aux mangroves ?
- 8.2. Pensez-vous que la dimension magico-religieuse des mangroves est importante pour les Martiniquais ?
- 8.3. Existe-t-il des pratiques liées à ces croyances ? Pourriez-vous en citer ?

9. Informations personnelles

- 8.1. Sexe
- 8.2. Date et lieu de naissance
- 8.3. Lieu de résidence / Distance à la mangrove
- 8.4. Durée de résidence en Martinique
- 8.5. Lieu de travail
- 8.6. Profession

Annexe 3 – Photographies utilisées pour les entretiens semi-directifs



Annexe 4 – Tableau de sélection des terrains d'enquête

Code	Observation terrain	Occupation du sol	Urbaine	Agricole	Industrielle	Naturelle	Typologie de mangroves	Mangrove alluvionnaire	Mangrove colluvionnaire	Mangrove de canal	Structure des mangroves	Palétuviers en frange littorale	Etangs bois sec	Arrières-mangroves	Miroirs de chasse	Périmètres de gestion	Terrains du CDL	RNN de la Caravelle	RNR de Génipa (projet)	Arrêté de protection de biotope	Cantonnement de pêche	Interdiction pêche Choldécone	Contrat de baie Fort-de-France	Contrat littoral sud (projet)	GIZ du Robert
AA01						■			■			■	■				■							■	
DI01	■					■		■				■	■											■	
DI02						■			■			■	■											■	
DI03	■		■			■			■			■	■											■	
DU01	■		■	■		■			■			■					■		■		■	■	■		
DU02	■		■	■		■			■			■					■		■		■	■	■		
FF01	■		■		■	■			■			■	■								■	■	■		
FR01			■			■			■			■	■								■	■	■	■	
FR02						■			■			■	■								■	■	■	■	
FR03			■			■			■			■	■								■	■	■	■	
FR04			■	■					■			■	■								■	■	■	■	
FR05						■				■		■	■								■	■	■	■	
FR06			■			■			■			■	■								■	■	■	■	
FR07			■			■			■			■	■								■	■	■	■	
FR08			■			■			■			■	■								■	■	■	■	
FR09			■			■			■			■	■								■	■	■	■	
FR10			■	■		■			■			■	■								■	■	■	■	
FR11			■	■		■			■			■	■								■	■	■	■	
LA01				■		■			■			■	■				■		■		■	■	■	■	
LA02				■		■			■			■	■	■			■		■		■	■	■	■	
LA03			■	■		■			■			■	■	■	■		■		■		■	■	■	■	
LA04			■	■	■	■			■			■	■	■	■		■		■		■	■	■	■	
LA05	■		■		■	■			■			■	■	■	■				■		■	■	■	■	
LA06	■		■		■	■			■			■	■	■	■				■		■	■	■	■	
LA07	■		■		■	■			■			■	■	■	■				■		■	■	■	■	
LA08	■		■		■	■			■			■	■	■	■				■		■	■	■	■	
LA09	■		■		■	■			■			■	■	■	■				■		■	■	■	■	
LA10	■				■	■			■			■	■	■	■				■		■	■	■	■	
MA01						■			■			■	■											■	
MA02	■		■			■			■			■	■										■	■	
MA03			■		■	■			■			■	■										■	■	
MA04	■				■	■			■			■	■										■	■	
MA05			■			■			■			■	■										■	■	
MA06	■		■			■			■			■	■										■	■	
RO01			■	■		■			■			■	■				■				■	■	■	■	
RO02						■			■			■	■				■					■	■	■	
RO03				■		■			■			■	■							■	■	■	■	■	
RO04				■		■			■			■	■							■	■	■	■	■	
RO05	■		■			■			■			■	■				■				■	■	■	■	
RO06	■		■		■	■			■			■	■				■			■	■	■	■	■	
RO07	■		■			■			■			■	■								■	■	■	■	
RO08	■		■		■	■			■			■	■								■	■	■	■	
RO09	■		■	■		■			■			■	■								■	■	■	■	
RO10	■		■	■		■			■			■	■								■	■	■	■	
RO11	■		■			■			■			■	■								■	■	■	■	

Code	Observation terrain	Occupation du sol				Typologie de mangroves			Structure des mangroves				Périmètres de gestion									
		Urbaine	Agricole	Industrielle	Naturelle	Mangrove alluvionnaire	Mangrove colluvionnaire	Mangrove de canal	Palétuviers en frange littorale	Efangs bois sec	Arrières-mangroves	Miroirs de chasse	Terrains du CDL	RNN de la Caravelle	RNR de Génipa (projet)	Arrêté de protection de biotope	Cantonnement de pêche	Interdiction pêche Choldécône	Contrat de baie Fort-de-France	Contrat littoral sud (projet)	GIZC du Robert	
RO12		■			■				■	■											■	
RO13		■							■								■	■				
RO14		■			■				■								■	■				
RP01	■	■		■	■				■	■			■		■					■		
RS01	■		■	■	■				■	■			■		■		■	■	■			
RS02	■		■	■	■				■	■			■		■		■	■	■			
RS03	■		■	■	■				■	■			■		■		■	■	■			
RS04	■		■	■	■				■	■		■		■		■	■	■	■			
RS05	■				■				■					■		■	■	■	■			
SA01		■		■	■				■	■									■			
SA02			■		■				■	■			■						■			
SA03					■				■	■			■						■			
SA04	■				■				■	■			■						■			
SA05	■	■		■					■	■									■			
SA06	■	■		■	■				■	■			■		■				■			
SA07					■				■	■			■		■				■			
SA08	■				■				■	■			■						■			
SA09	■				■				■	■			■						■			
SL01	■	■	■		■				■	■			■						■			
SL02	■	■	■						■	■			■						■			
SL03	■		■						■	■			■						■			
SL04	■		■						■	■			■						■			
SL05	■		■		■				■	■			■						■			
SL06	■				■				■	■			■						■			
TI01		■			■				■	■				■		■	■	■	■			
TI02		■			■				■	■				■		■	■	■	■			
TI03					■				■	■				■		■	■	■	■			
TI04		■			■				■	■				■		■	■	■	■			
TI05	■		■	■	■				■	■			■		■		■	■	■			
TI06	■	■		■	■				■	■			■		■		■	■	■			
TI07	■			■	■				■	■			■		■		■	■	■			
TI08					■				■	■				■		■	■	■	■			
TR01	■		■		■				■	■					■							
TR02	■				■				■	■			■		■							
TR03	■				■				■	■			■	■		■	■	■				
TR04	■				■				■	■			■	■		■	■	■				
TR05	■				■				■	■			■	■		■	■	■				
TR06	■		■		■				■	■			■		■		■	■				
TR07	■	■	■		■				■	■		■			■		■	■				
VA01		■	■		■				■	■									■			
VA02	■	■	■		■				■	■									■			
VA03		■	■		■				■	■									■			
VA04		■			■				■	■			■						■			
VA05	■		■		■				■	■									■			
VA06		■			■		■		■	■									■			
VA07					■				■	■			■						■			
VA08			■		■				■	■			■						■			
VA09			■		■				■	■			■						■			
VA10		■	■		■				■	■			■						■			

Sites retenus dans le cadre de la campagne d'enquête

Annexe 5 – Profil des acteurs de la gestion interrogés pour l'enquête

Code	Sexe	Classe d'âge	Catégorie d'acteur
AG1	H	40-49	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG2	H	50-59	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG3	F	30-39	Experts (chercheurs, bureaux d'études)
AG4	F	40-49	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG5	F	40-49	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG6	F	30-39	Experts (chercheurs, bureaux d'études)
AG7	H	60-69	Experts (chercheurs, bureaux d'études)
AG8	F	30-39	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG9a	F	20-29	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG9b	H	50-59	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG10	H	20-29	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG11a	F	60-69	Associations et représentants des usagers
AG11b	H	60-69	Associations et représentants des usagers
AG11c	H	40-49	Associations et représentants des usagers
AG12	H	50-59	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG13a	H	30-39	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG13b	H	40-49	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG14	H	60-69	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG15	F	50-59	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG16a	H	50-59	Experts (chercheurs, bureaux d'études)
AG16b	H	50-59	Experts (chercheurs, bureaux d'études)
AG17	H	40-49	Associations et représentants des usagers
AG18a	F	50-59	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG18b	H	40-49	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG19	H	50-59	Comité Régional des Pêches Maritimes et de l'Elevages Marin
AG20	H	50-59	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG21	F	30-39	Associations et représentants des usagers
AG22	H	40-49	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG23	F	30-39	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG24	H	40-49	Etat, services de l'Etat et établissements publics de l'Etat
AG25a	F	20-29	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG25b	H	30-39	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG25c	H	NA	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG26	H	30-39	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG27	F	40-49	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG28	H	60-69	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux
AG29	H	30-39	Collectivités locales et leurs service, et établissements publics locaux

Annexe 6 – Profil des habitants interrogés pour l'enquête

Code	Sexe	Classe d'âge	Secteur	Riverain Résident	Riverain économique
H1	H	50-59	Cohé du Lamentin	0	0
H2	H	50-59	Baie du Robert	1	1
H3	H	50-59	Baie du Robert	0	1
H4	F	30-39	Baie du Robert	0	1
H5	H	50-59	Baie du Robert	0	1
H6a	F	60-69	Baie du Robert	1	0
H6b	H	>70	Baie du Robert	1	0
H6c	F	40-49	Baie du Robert	1	0
H7	H	50-59	Baie du Robert	1	0
H8a	H	>70	Baie du Robert	0	1
H8b	F	>70	Baie du Robert	0	0
H8c	H	50-59	Baie du Robert	0	0
H9	F	40-49	Baie du Robert	1	0
H10	H	<29	Baie du Robert	1	1
H11	H	60-69	Baie du Robert	0	0
H12	H	<29	Cohé du Lamentin	0	0
H13	H	40-49	Cohé du Lamentin	0	0
H14	F	60-69	Baie du Robert	1	1
H16b	H	60-69	Cohé du Lamentin	1	0
H16a	H	60-69	Cohé du Lamentin	1	0
H17	H	60-69	Cohé du Lamentin	1	0
H18	H	50-59	Cohé du Lamentin	0	0
H19	H	40-49	Cohé du Lamentin	0	1
H20	H	50-59	Cohé du Lamentin	1	1
H21	F	>70	Cohé du Lamentin	0	0
H22	H	60-69	Baie du Robert	1	1
H23	H	50-59	Cohé du Lamentin	0	1
H24	F	<29	Cohé du Lamentin	0	1
H25	F	30-39	Cohé du Lamentin	0	1
H26	H	40-49	Baie du Robert	0	1
H27	H	40-49	Cohé du Lamentin	1	1
H28	H	60-69	Cohé du Lamentin	0	1
H29	H	50-59	Cohé du Lamentin	1	1
H30a	H	60-69	Baie du Robert	1	0
H31	H	40-49	Cohé du Lamentin	0	1
H32	H	50-59	Baies du Sud	0	0
H33	H	50-59	Baies du Sud	1	0
H34	H	40-49	Baies du Sud	0	1
H35	F	50-59	Baies du Sud	1	0
H36	H	50-59	Baies du Sud	0	0
H37	F	30-39	Cohé du Lamentin	0	1
H38	F	30-39	Cohé du Lamentin	0	1
H39	H	40-49	Baies du Sud	0	1

H40	H	>70	Baies du Sud	0	0
H41	H	30-39	Baies du Sud	0	1
H42	H	50-59	Cohé du Lamentin	0	1
H43	H	40-49	Baie du Robert	0	0
H44	F	30-39	Baies du Sud	1	0
H45a	H	50-59	Baies du Sud	0	1
H45b	H	60-69	Baies du Sud	1	1
H46	H	60-69	Baies du Sud	1	0
H47	H	50-59	Baies du Sud	0	0



Offre de stage

Etude des perceptions et des représentations des mangroves auprès des riverains et des usagers en Martinique

Conduite d'une enquête dans le cadre d'une étude de sciences humaines et sociales sur l'eau et les milieux aquatiques aux Antilles

Contexte du stage

Le stage est réalisé dans le cadre de l'« Etude en sciences humaines et sociales sur l'eau et les milieux aquatiques en Martinique » (2015-2016). Cette étude doit permettre de produire des connaissances sur les pratiques et les représentations des acteurs vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques, considérant aussi bien l'état des écosystèmes que les différentes politiques publiques afférentes (services d'eau et d'assainissement, entretien, préservation, valorisation, etc.).

Une telle étude en sciences humaines et sociales vise notamment :

- une meilleure connaissance des activités humaines en lien avec l'eau et les milieux aquatiques, passant notamment par la compréhension du contexte social et environnemental des Antilles, à travers ses dimensions identitaires et culturelles ;
- l'appropriation des actions environnementales par les acteurs et l'évaluation de leur niveau ou volonté d'engagement et d'implication dans la démarche (porteur d'action du PDM par ex) ;

L'objectif général est de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les acteurs des bassins antillais avec l'eau et les milieux aquatiques.

Objectifs du stage

Le stage a pour objectif de répondre aux deux objectifs de l'« Etude en sciences humaines et sociales sur l'eau et les milieux aquatiques en Martinique » en travaillant sur un type de milieu aquatique spécifique : **les mangroves** ; et sur des catégories spécifiques d'acteurs : **les riverains et usagers**.

Quelles perceptions et quelles représentations les riverains et les usagers ont-ils des mangroves ? Quelles sont leurs pratiques associées à ces milieux ? Quelles sont leurs attentes en termes de gestion ?

Il est attendu du stagiaire qu'il participe sur le terrain, à la mise en œuvre d'une méthodologie d'enquête (questionnaires et entretiens) et qu'il travaille au traitement des données, de la saisie jusqu'à la phase de restitution des résultats de l'enquête dans un cadre opérationnel et scientifique.

Il est également attendu du stagiaire qu'il travaille en équipe.

Compétences préalables

Autonomie, capacité d'initiative et d'adaptation.
Goût pour le contact social et l'échange.
Aptitude à travailler en équipe et à inscrire son travail dans le cadre d'un projet.
Maîtrise des méthodes d'enquête (questionnaire et entretien)
Compétences en analyse statistique
Capacité de rédaction de documents de synthèse.

Permis B indispensable pour les besoins du stage.

Niveau : Ecole d'Ingénieur / Master 1 / Master 2

Durée du stage : 6 mois

Indemnités de stage.

Défraiement des missions nécessaires à l'enquête et aller-retour Métropole-Martinique pris en charge

Employeur : CNRS – UMR 5600 Environnement Ville Société

Lieu de travail : CAEC – CIRAD Martinique

Encadrement : Anne Honegger et Bertrand Morandi (CNRS)

Pour soumettre une candidature, envoyer avant le 15 décembre 2015 par voie électronique (bertrand.morandi@ens-lyon.fr) une lettre de motivation, un cv ainsi qu'une version électronique du mémoire de master 1 (pour les candidats au niveau master 2) ou d'un rapport rédigé dans le cadre du cursus universitaire.

Pour toute information complémentaire contacter Bertrand Morandi (bertrand.morandi@ens-lyon.fr)